

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Rapport de présentation - Annexe – *Diagnostic et Etat initial de l'environnement* - Pièce 1.2

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ À LA DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE DU : 21 juillet 2021

La première phase de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal donne lieu à l'identification des enjeux du territoire et aux besoins nécessaires à la réalisation de l'ambition des élus.

Le diagnostic présente une base de données et de lecture analytique des phénomènes à l'œuvre sur le territoire.

Ces éléments ont servi à l'élaboration du diagnostic exposé dans la première partie du rapport de présentation.

L'ensemble des éléments de la pièce 1 permettent de répondre aux dispositions prévues par les articles L151-4 et R151-1 à R151-4 du Code de l'urbanisme.

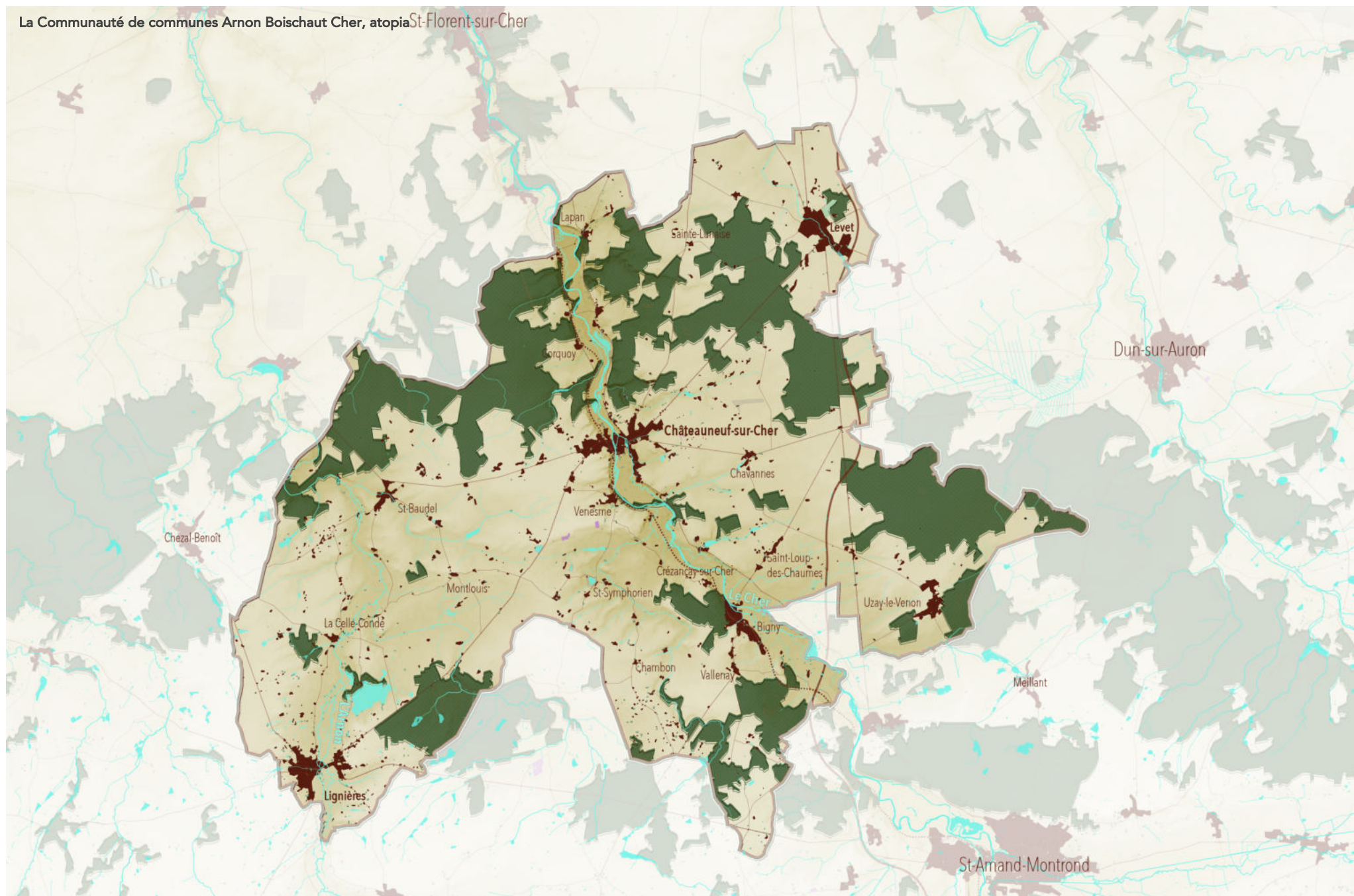
DIAGNOSTIC

DEMOGRAPHIE	p.8
HABITAT	p.17
ECONOMIE	p.25
TOURISME	p.31
EQUIPEMENTS ET MOBILITES	p.49
COMPOSANTES PAYSAGERES	p.55
COMPOSANTES PATRIMONIALES	p.96

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

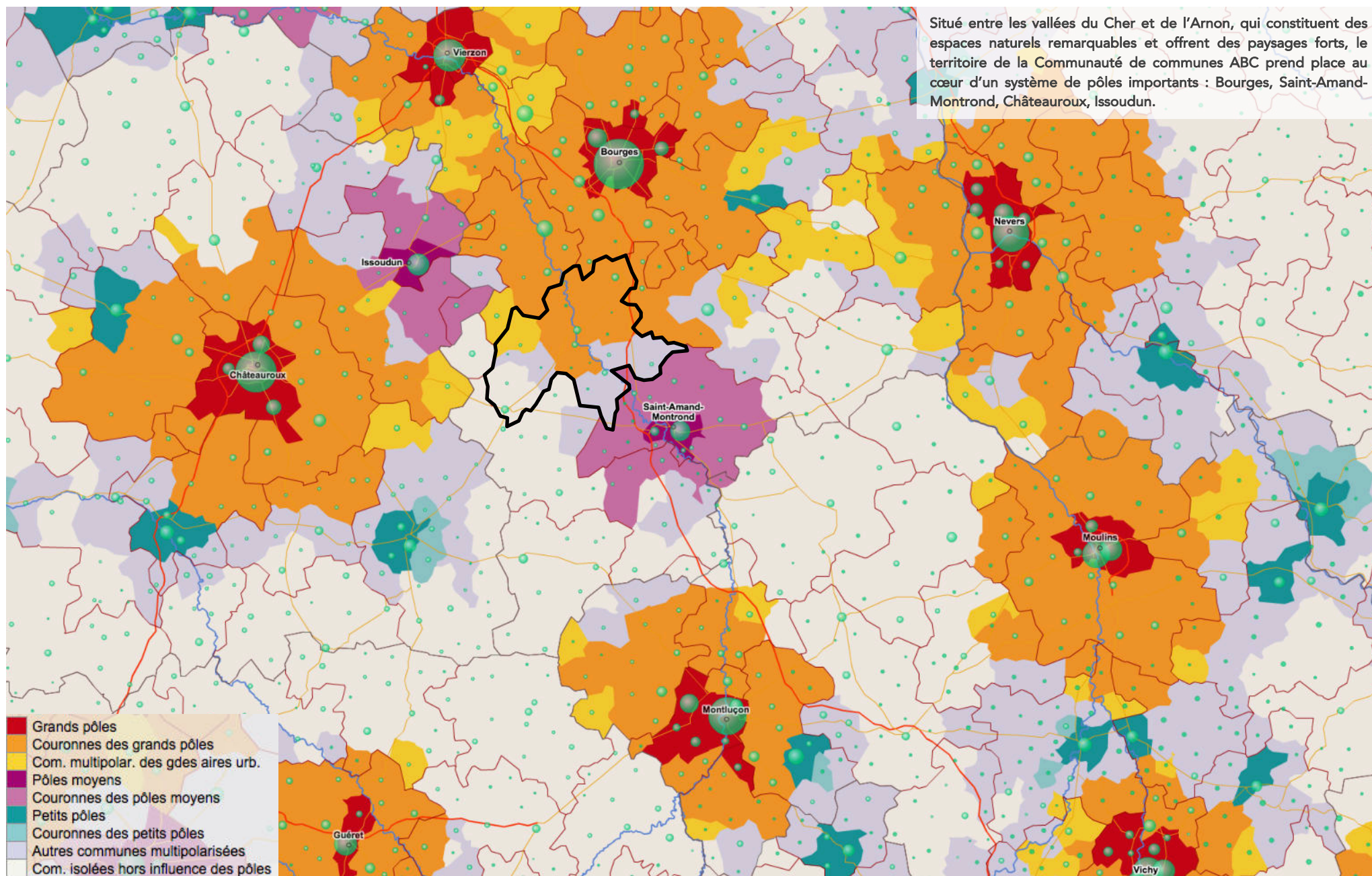
MILIEU PHYSIQUE	p.111
MILIEU NATUREL	p.120
MILIEU HUMAIN	p.135
ENERGIE	p.142
ENVIRONNEMENT ET NUISANCES	P.146

ANNEXE 1 : DIAGNOSTIC AGRICOLE ET FONCIER (Chambre d'Agriculture 18 / SAFER)	p.152
--	-------



Constituée de 19 communes, la Communauté de communes ABC a prescrit l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) par délibération du Conseil communautaire le 16 décembre 2015. Les objectifs poursuivis sont :

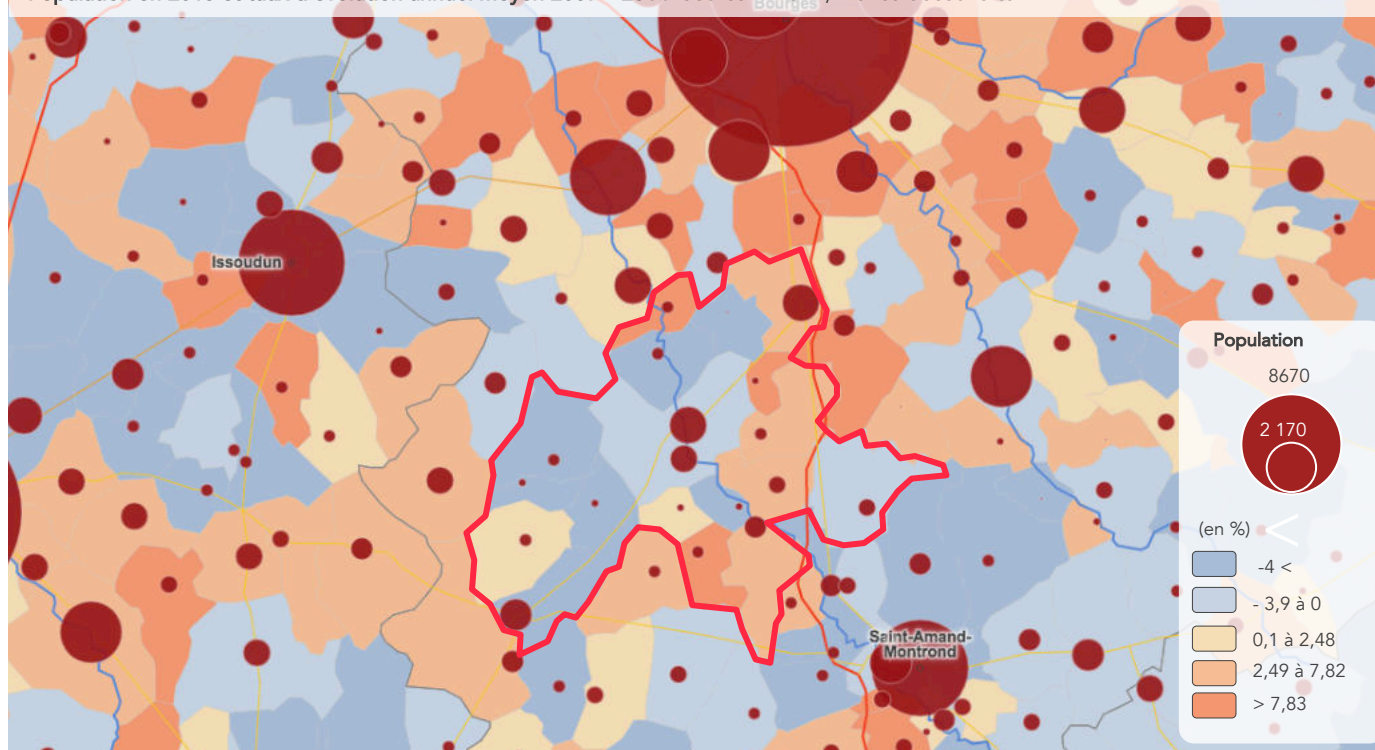
- Développer le territoire selon les secteurs, en adéquation avec les équipements existants, pour répondre aux besoins de la population présente et future sur le territoire intercommunal, tout en prenant en compte les contraintes liées à celui-ci, notamment les plans de prévention des risques inondation des rivières du Cher et de l'Arnon ;
- Optimiser la consommation du foncier sur le territoire par l'urbanisation nouvelle, afin de lui garantir un développement harmonieux et équilibré compatible avec l'activité agricole qu'il convient de pérenniser et de conforter, et avec la qualité des zones naturelles reconnues, participant au maintien de la biodiversité et à la qualité du paysage, notamment celle des vallées du Cher et de l'Arnon ;
- Fixer des objectifs de reconquête des centres-bourgs afin de les réaménager et de les réorganiser pour promouvoir leur qualité et leur attractivité ;
- Favoriser le développement des énergies renouvelables ;
- Définir et/ou développer des zones d'activités économiques pour faciliter l'installation de toutes activités professionnelles et pérenniser les activités existantes ;
- Maintenir et renforcer l'activité culturelle et touristique existante sur le territoire.



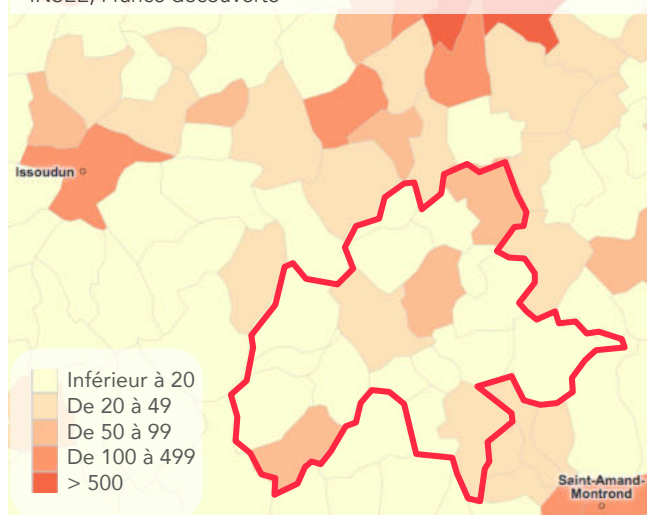
DEMOGRAPHIE

DEMOGRAPHIE - Nombre d'habitants et répartition de la population

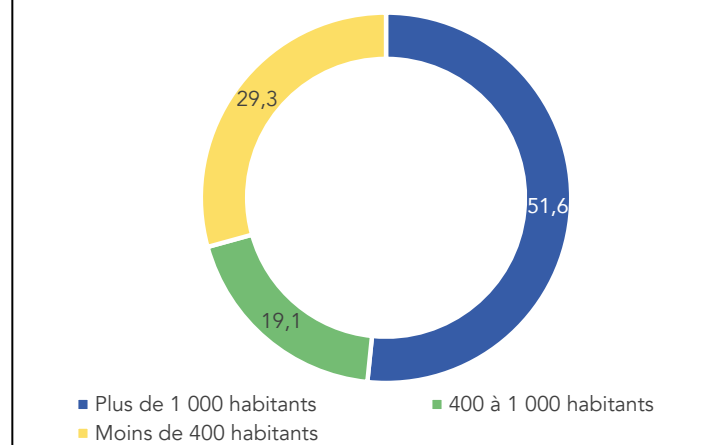
Population en 2015 et taux d'évolution annuel moyen 2009 – 2014 Source : INSEE, France découverte



Densité moyenne de population (hab/km²) en 2015 Source : INSEE, France découverte



Répartition de la population de la CC ABC par types de communes en 2014, en % (INSEE, Atopia)



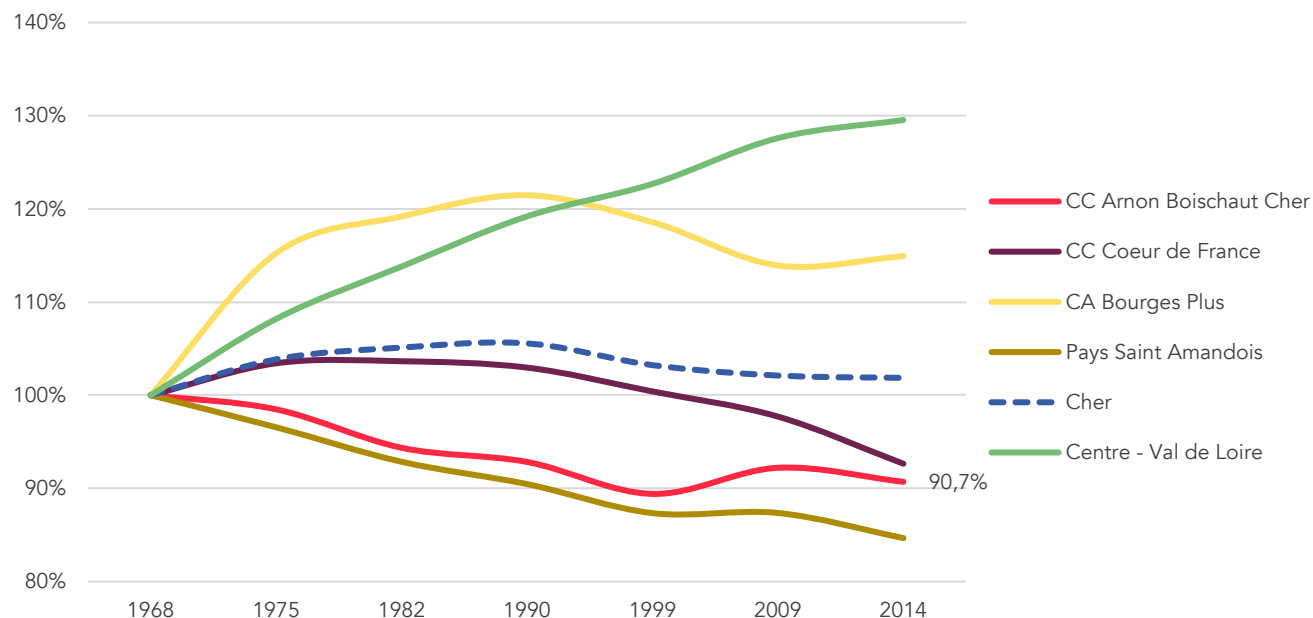
Trois pôles démographiques, aux évolutions récentes distinctes

Au 1^{er} janvier 2015, la Communauté de communes d'Arnon Boischaut Cher comptait 8 232 habitants. En 2014, trois communes regroupent 51,6% de la population : Châteauneuf-sur-Cher (1 468 habitants), Lignières (1 398 habitants) et Levet (1 393 habitants). Deux communes comptent entre 400 et 1 000 habitants, Vallenay et Venesmes, tandis que 14 communes, comptent, chacune, moins de 400 habitants. Neuf d'entre elles regroupent moins de 200 habitants.

Sur la période récente (2009-2014), la Communauté de communes a perdu 137 habitants, soit une baisse de -0,3% par an. Par comparaison, sur les mêmes années, la population du département du Cher se stabilise, celle de la Communauté d'agglomération Bourges Plus augmente de 0,2% par an, tandis que celles des Communautés de communes du Pays d'Issoudun et de Cœur de France diminuent, respectivement, de -0,9% et -1,1% par an.

Alors que la CC ABC perd de la population entre 2009 et 2014, l'analyse des dynamiques à l'échelle communale permet de distinguer des secteurs à la croissance positive (Levet, Serruelles Chavannes, Saint-Loup-des-Chaumes, et Vallenay) situés le long de la RD2144, permettant d'accéder à Bourges et Saint-Amand-Montrond. Châteauneuf-sur-Cher et Lignières, pôles majeurs du territoire, perdent, en revanche, des habitants : respectivement -49 et -111 habitants sur la période 2009-2014.

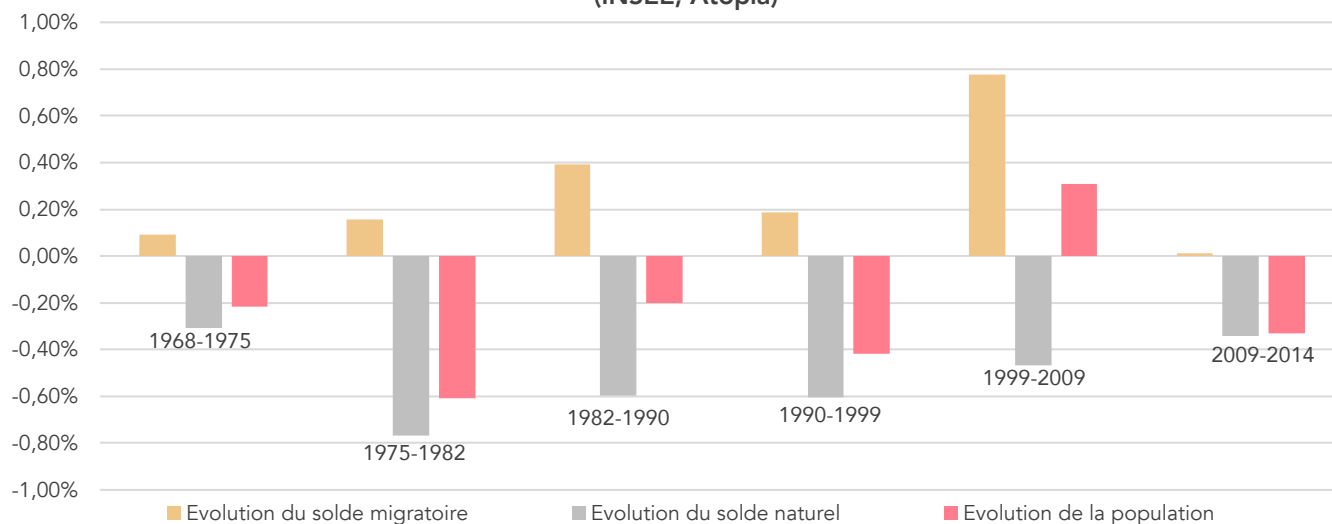
Evolution de la population – base 100 en 1968 (INSEE, Atopia)



Un déclin démographique depuis 1968...

Entre 1968 et 2014, le territoire de la CC ABC a vu sa population diminuer de 9,3%, soit une baisse de 845 habitants et -0,2% par an. Seule la période 1999-2009 est marquée par une hausse du nombre d'habitants (+255 habitants, soit +0,3% par an). Cette situation distingue la Communauté de communes d'Arnon Boischaut Cher des territoires de comparaison : sur la période 1968-2014, le département du Cher, la CC Cœur de Berry ou encore la CA Bourges Plus sont marquées par des évolutions démographiques positives. La CC ABC présente un profil similaire à la CC du Pays d'Issoudun ou à celle du Berry Grand Sud. Sa décroissance est cependant moins marquée que dans ces deux territoires.

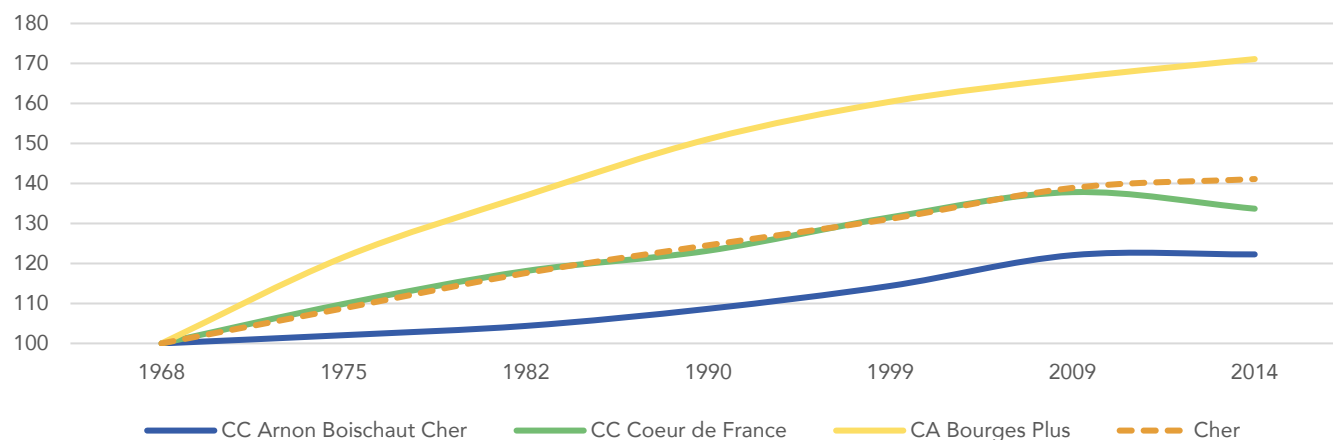
Parts des soldes naturel et migratoire dans l'évolution de la population de la CC ABC (INSEE, Atopia)



La baisse du nombre d'habitants sur le territoire d'Arnon Boischaut Cher s'explique par un solde naturel (rapport naissances / décès) négatif depuis 1968. A l'inverse, le solde migratoire (rapport entrées / sorties sur le territoire) est positif depuis cette date, mais il ne permet pas de compenser la baisse de la population liée au solde naturel (sauf sur 1999-2009, période de croissance pour la CC ABC).

Par comparaison, le solde naturel de la CC ABC est plus négatif que dans le Cher mais son solde migratoire est plus positif. La CA Bourges Plus a une dynamique d'évolution inversée par rapport à celle d'ABC : la croissance est presque exclusivement portée par un solde naturel positif depuis 1975 alors que le solde migratoire est négatif depuis cette date.

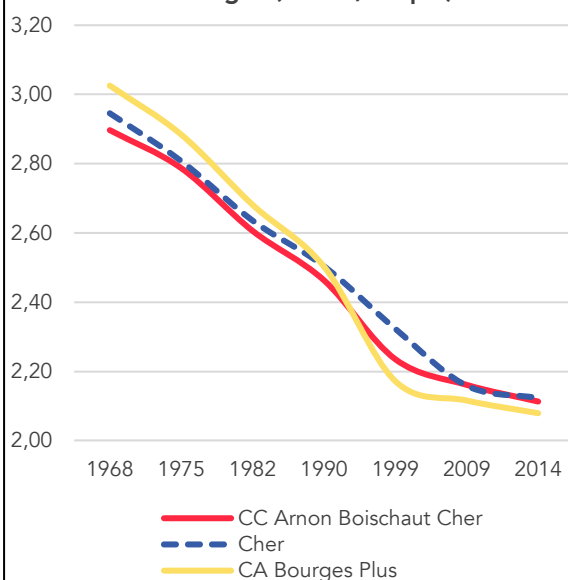
Évolution du nombre de ménages entre 1968 et 2014 en base 100 (INSEE, Atopia)



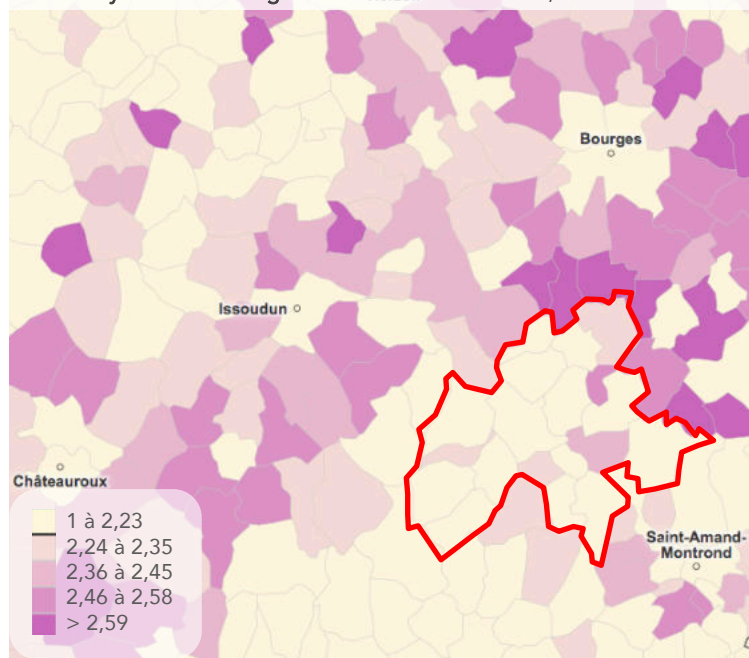
Nombre de ménages à Arnon Boischaut Cher Source : INSEE

	1968	1975	1982	1990	1999	2009	2014
CC Arnon Boischaut Cher	3109	3173	3245	3378	3556	3795	3801

Evolution de la taille moyenne des ménages (INSEE, atopia)



Taille moyenne des ménages en 2014 - Source : INSEE, France découverte



... Mais un nombre de ménages qui se maintient

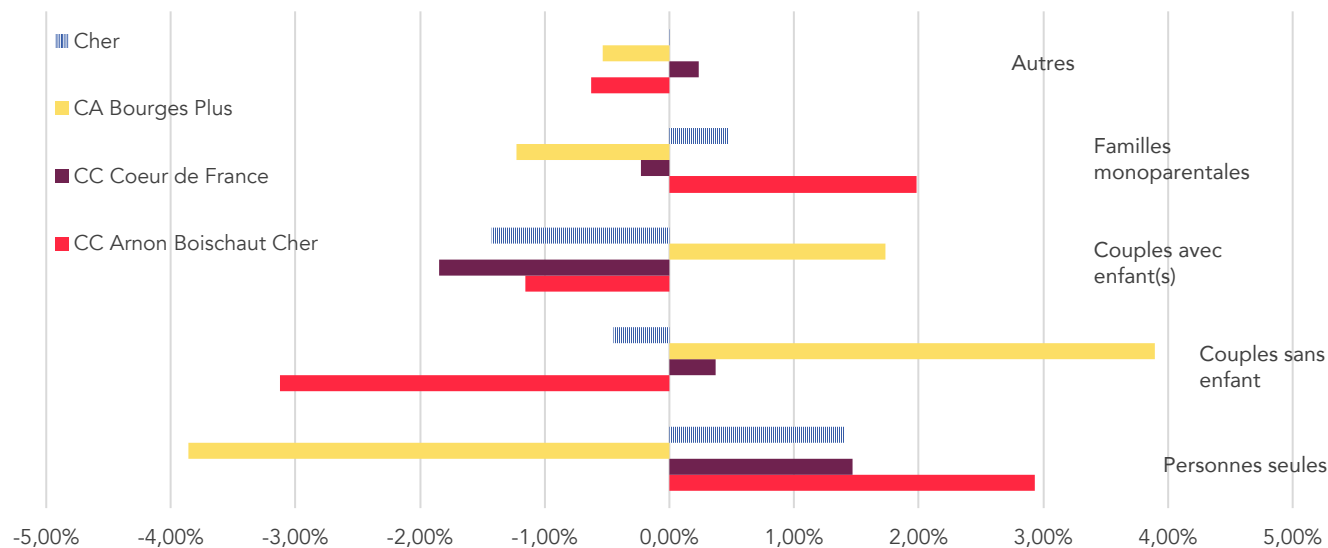
Malgré la baisse de population enregistrée sur le territoire d'Arnon Boischaut Cher entre 1968 et 2014, le nombre de ménages - qui correspond au nombre de résidences principales - a augmenté de 22% (sur la même période) pour se stabiliser, à partir de 2009, autour de 3 800 unités. Plusieurs facteurs peuvent expliquer ces tendances opposées : la diminution généralisée de la taille des ménages en France, la décohabitation qui a lieu de plus en plus tôt ou encore les recompositions familiales.

L'on remarquera cependant que cette augmentation du nombre de ménages est moins marquée que dans les territoires de comparaison, notamment parce que l'évolution du nombre d'habitants reste mécaniquement liée à celle du nombre de ménages.

Sur le territoire d'Arnon Boischaut Cher, une résidence principale est occupée en moyenne par 2,11 personnes (contre 2,34 en France) en 2014. Ce chiffre est similaire à celui du département (2,12) mais distingue la Communauté de Communes des agglomérations de Bourges, Issoudun et Châteauroux dont les ménages sont de taille plus importante.

En 2014, la taille moyenne des ménages varie de 1,91 à La Celle-Condé et Lignières à 2,52 à Serruelles. Les communes qui enregistrent le plus d'occupants par résidence sont principalement celles qui ont connu une dynamique démographique sur la période récente et qui sont situées sur la RD2144 (Levet, Serruelles, Saint-Loup-des-Chaumes), ce qui correspond à l'arrivée de jeunes ménages avec enfants.

Evolution de la composition des ménages entre 2009 et 2014, en points de % (INSEE, atopia)

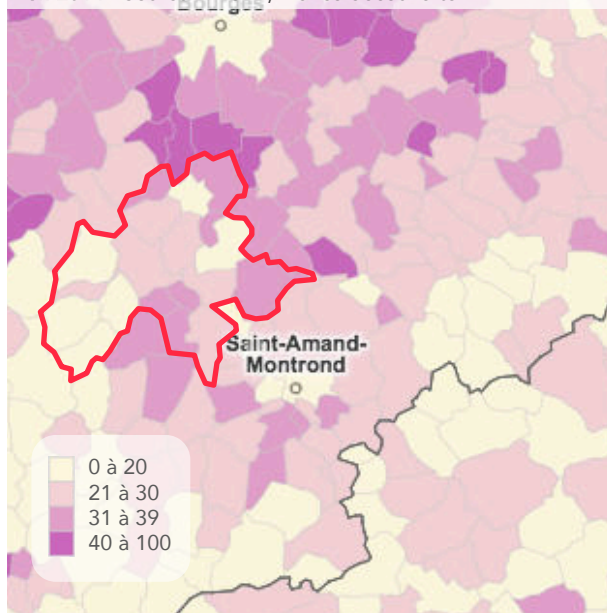


Un profil de ménages lié à l'âge de la population : 2/3 des ménages sont des personnes seules et des couples sans enfant

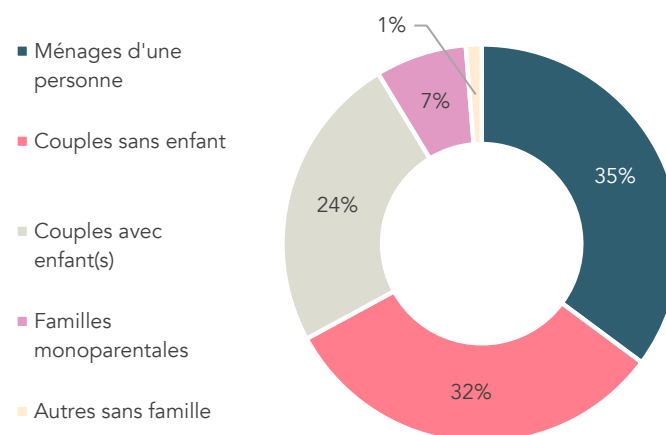
En 2014, plus de 1/3 des ménages d'ABC sont constitués d'une seule personne. Cette part est similaire à celle de la CA Bourges Plus mais 50% des personnes vivant seules dans la CC ABC ont plus de 65 ans contre 35% à Bourges Plus. Par ailleurs, sur la période récente (2009-2014), la part des ménages d'une personne a fortement augmenté sur le territoire d'ABC.

63% des ménages de la CC en 2014 sont des familles dont près de la moitié sont des couples sans enfant. Il peut s'agir de jeunes ménages venant s'installer sur le territoire intercommunal mais également de ménages vieillissants dont les enfants ont quitter le foyer. La part des couples avec enfant(s) est importante dans l'immédiate périphérie de Bourges, au Nord de la Communauté de communes ABC. Dans le périmètre de l'intercommunalité, une concentration relativement élevée de couples avec enfants s'observe dans les communes de Levet, Lapan et Serruelles, parmi les plus proches géographiquement de Bourges, ainsi qu'au Sud-Est du territoire, dans les communes de Saint Symphorien, Chambon et Crézançay-sur-Cher. A l'inverse, c'est à l'Ouest du territoire d'Arnon Boischaut Cher que l'on retrouve le moins de couples avec enfants. Cette partie du territoire correspond à une proportion importante de ménages d'une personne ainsi qu'à un indice de vieillissement relativement élevé (cf page suivante) : on peut donc l'associer à une présence élevée de seniors isolés.

Part des couples avec enfant(s) dans le total des ménages en 2014 - Source : INSEE, France découverte

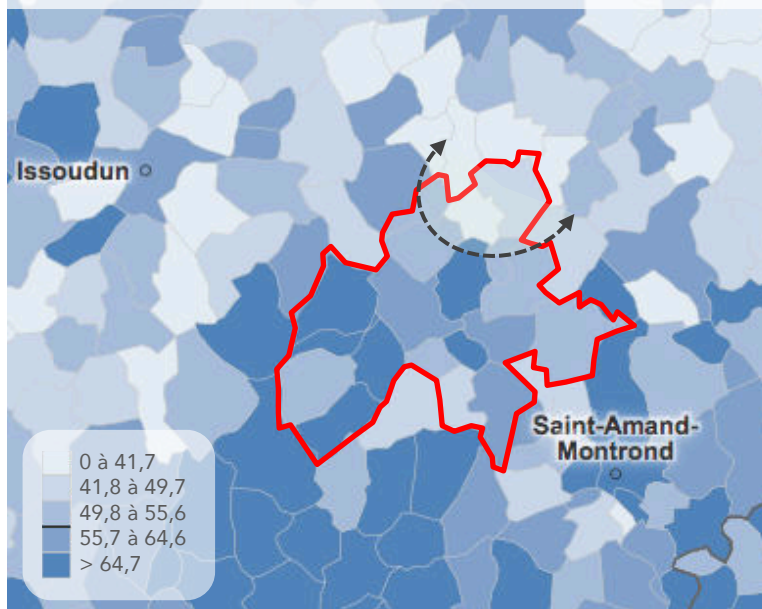


Composition des ménages de la CC ABC en 2014 (INSEE, atopia)

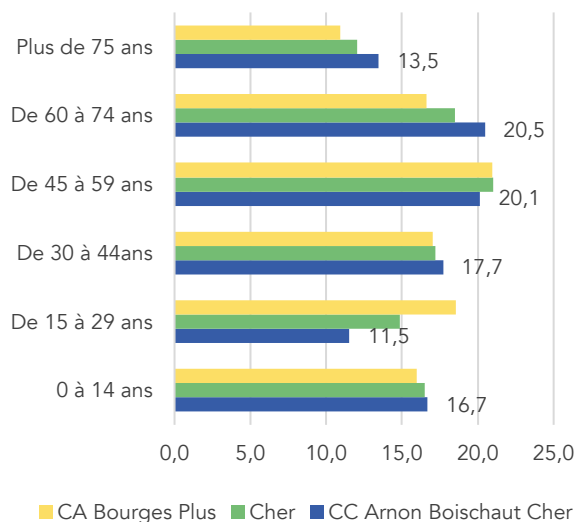


DEMOGRAPHIE - Caractéristiques de la population

Indice de vieillissement de la population en 2014 - Source : INSEE, France découverte



Répartition de la population par classes d'âge en 2014 (INSEE, atopia)

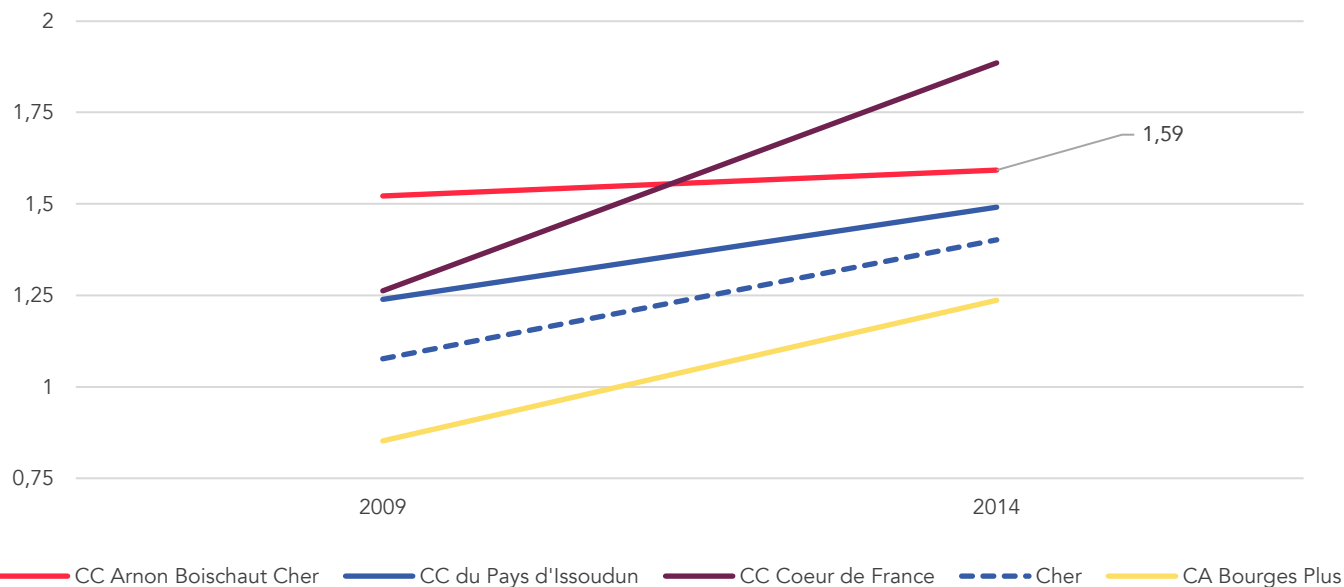


Une population plus vieille que sur les territoires de comparaison mais un phénomène de vieillissement moins marqué

En 2014, la CC ABC compte 21,3% d'habitants de moins de 20 ans et 33,9% de plus de 60 ans. Le territoire est marqué par un indice de vieillissement élevé, supérieur à , c'est-à-dire que les plus de 60 ans sont plus nombreux que les moins de 20 ans. Cette situation distingue ABC des territoires de comparaison. Au regard des populations du Cher et de la CA Bourges Plus notamment, la Communauté de communes est marquée par :

- une faible part de 15-29 ans, traduisant le départ des jeunes pour leurs études et leurs premières années de travail,
- un poids plus élevé des plus de 60 ans dans la population.

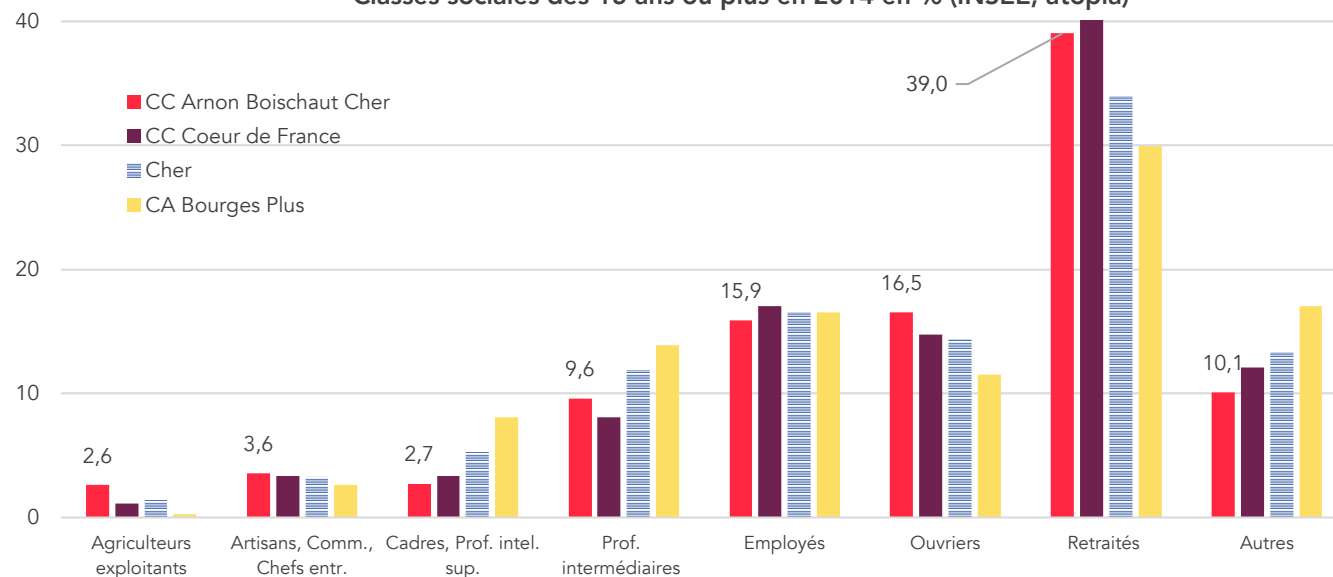
Evolution de l'indice de vieillissement entre 2009 et 2014 (INSEE, atopia)



Entre 2009 et 2014, la Communauté de communes d'ABC a connu un vieillissement de sa population, tendance observée à l'échelle nationale. Par comparaison cependant, le territoire d'ABC est moins impacté par ce phénomène, du fait de son indice de vieillissement déjà élevé en 2009.

A l'échelle infra-territoriale, les communes du Nord d'ABC, situées dans l'immédiate périphérie de Bourges, présentent un profil de population plus jeune. Elles bénéficient de l'arrivée de jeunes ménages attirés par des prix du foncier et de l'immobilier attractifs et concurrentiels par rapport à ceux de l'agglomération de Bourges.

Classes sociales des 15 ans ou plus en 2014 en % (INSEE, atopia)

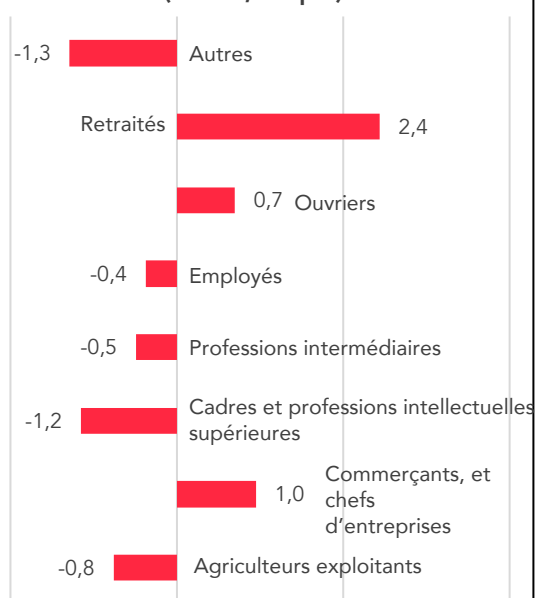


Une population de retraités et de classes moyennes

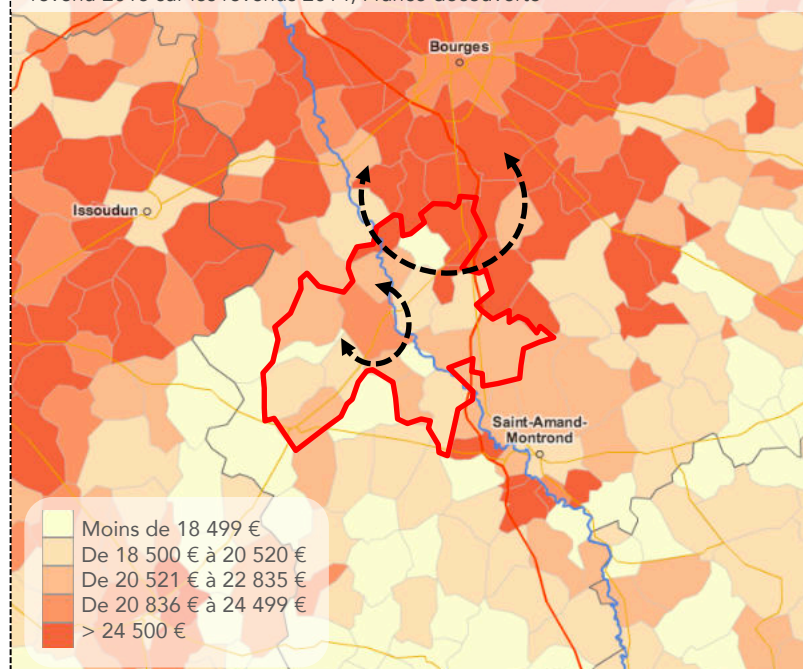
En 2014, parmi la population de 15 ans ou plus résidant dans la Communauté de communes d'ABC, près de 40% d'entre eux sont des retraités, soit une part supérieure de cinq points à celle du Cher. Entre 2009 et 2014, leur poids dans la population a, de plus, augmenté, bien que le territoire ait connu une dynamique démographique négative.

La Communauté de communes d'Arnon Boischaut Cher se distingue des territoires de comparaison par la surreprésentation des agriculteurs exploitants, des artisans, commerçants, des chefs d'entreprises et des ouvriers dans sa population de 15 ans ou plus. Ces catégories, à l'exception des agriculteurs exploitants ont vu leurs parts augmenter sur la période récente (2009-2014). Les cadres, professions intellectuelles supérieures et les professions intermédiaires sont, en revanche, faiblement représentés sur le territoire d'ABC et leurs parts dans la population diminuent sur la période récente (2009-2014).

Évolution des CSP entre 2009 et 2014 dans la CC ABC, en points (INSEE, atopia)

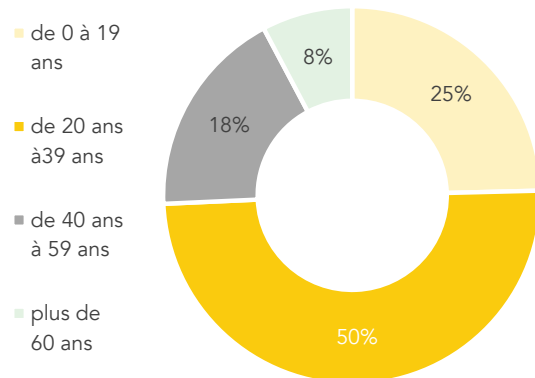


Revenu fiscal moyen par foyer fiscal en 2015 - Source : DGFIP, impôt sur le revenu 2015 sur les revenus 2014, France découverte



En 2015, 37% des foyers fiscaux sont imposés, soit une part légèrement inférieure à celle du département (40%). Le revenu fiscal de référence moyen des foyers fiscaux de la CC ABC, de 21 426 €, est inférieur à celui des foyers du Cher (22 958 €) et des territoires environnants (24 767 € à Bourges Plus par exemple). Des disparités de revenus importantes s'observent dans l'intercommunalité : les revenus fiscaux moyens sont compris entre 17 700 € (Crézençay-sur-Cher) et 37 600 € (Serruelles).

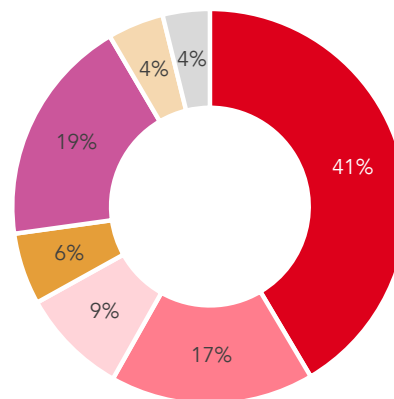
Classes d'âges des nouveaux habitants de la CC ABC en 2014 (INSEE, atopia)



Types d'activités des nouveaux habitants de la CC ABC en 2014 (INSEE, atopia)

- Actifs ayant un emploi, y compris sous apprentissage ou en stage rémunéré.
- Chômeurs

- Retraités ou préretraités
- Elèves, étudiants, stagiaires non rémunéré de 14 ans ou plus
- Moins de 14 ans
- Femmes ou hommes au foyer
- Autres inactifs



Un territoire attractif pour les jeunes ménages actifs avec enfant(s)

En 2014, 389 personnes se sont installées sur le territoire d'ABC mais 478 l'ont quitté. Cette situation explique, en partie, le constat d'un solde migratoire quasi nul sur la période 2009-2014.

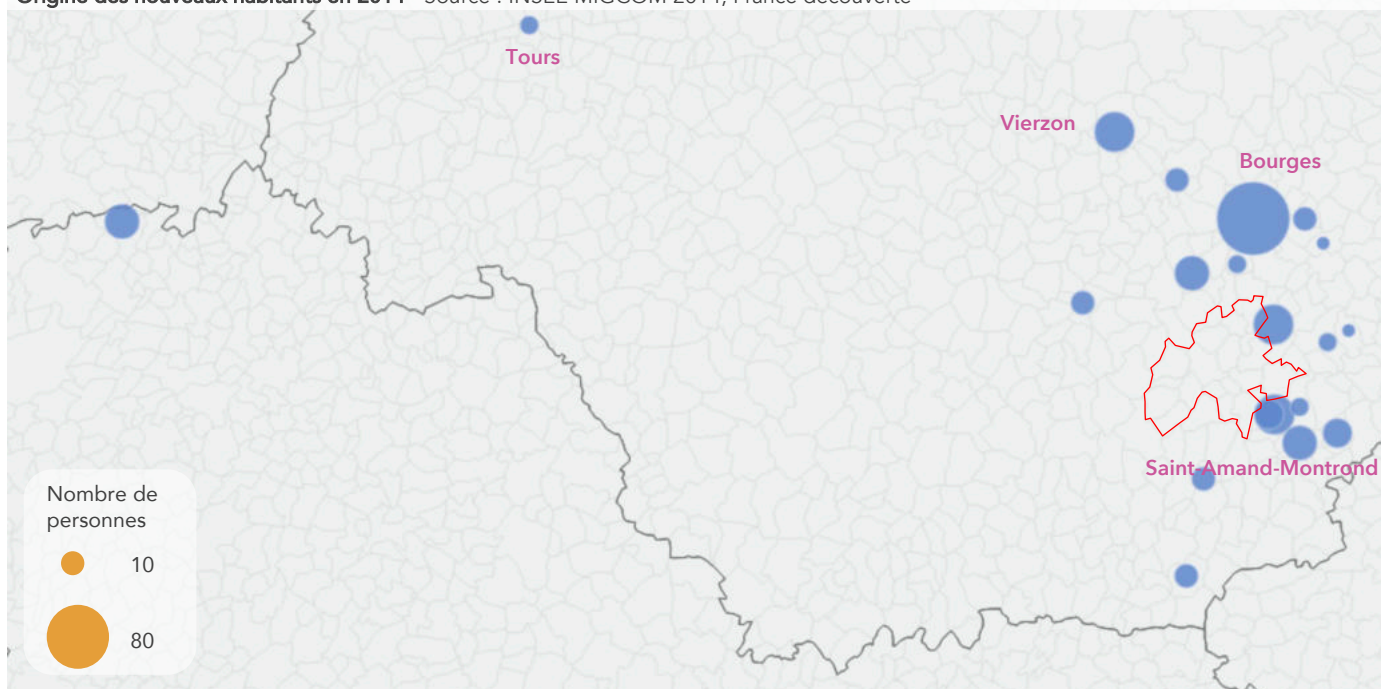
19% des personnes qui ont emménagé sur la CC ABC en 2014 viennent de Bourges, attirées notamment par des prix immobiliers et fonciers compétitifs et 20% de la CC Cœur de France (notamment de Bruère-Allichamps, La Celle et Saint-Pierre-les-Etieux).

Plus de la moitié des entrants sont des ménages de trois personnes ou plus. Le territoire est attractif pour les familles avec enfant(s). Les $\frac{3}{4}$ des entrants en 2014 ont ainsi moins de 40 ans et 25% d'entre eux moins de 20 ans.

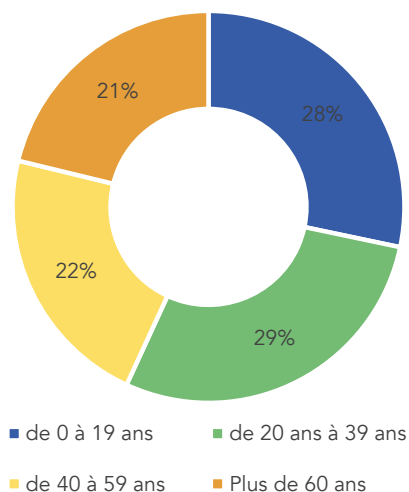
Plus d'un tiers des entrants sont des ménages de deux personnes, essentiellement de jeunes couples sans enfant qui viennent fonder leur famille sur le territoire.

Les nouveaux habitants de la CC ABC en 2014 sont majoritairement des actifs (à 58%), dont une part significative de chômeurs, et la moitié n'ont aucune diplôme, le BEPC ou le baccalauréat. Seuls 14% ont un diplôme d'études supérieures. Ce constat fait écho à la sous-représentation des cadres, professions intellectuelles supérieures et des professions intermédiaires dans la population d'ABC.

Origine des nouveaux habitants en 2014 - Source : INSEE MIGCOM 2014, France découverte

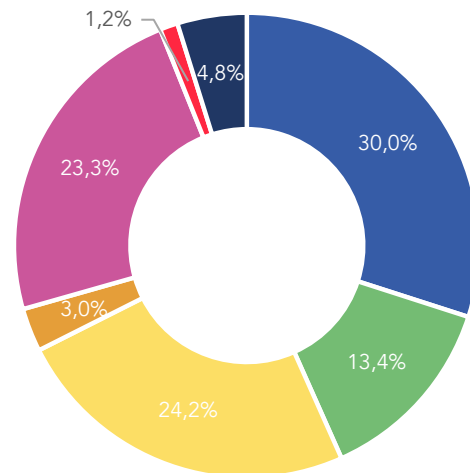


Classes d'âges des habitants d'ABC ayant quitté le territoire en 2014 (INSEE, atopia)



Types d'activités des habitants d'ABC ayant quitté le territoire en 2014 (INSEE, atopia)

- Actifs ayant un emploi, y compris sous apprentissage ou en stage rémunéré.
- Chômeurs
- Retraités ou préretraités
- Elèves, étudiants, stagiaires non rémunérés de 14 ans ou plus
- Moins de 14 ans
- Femmes ou hommes au foyer
- Autres inactifs



Des retraités et des actifs avec enfants attirés par les services de villes centres hors de la CC ABC

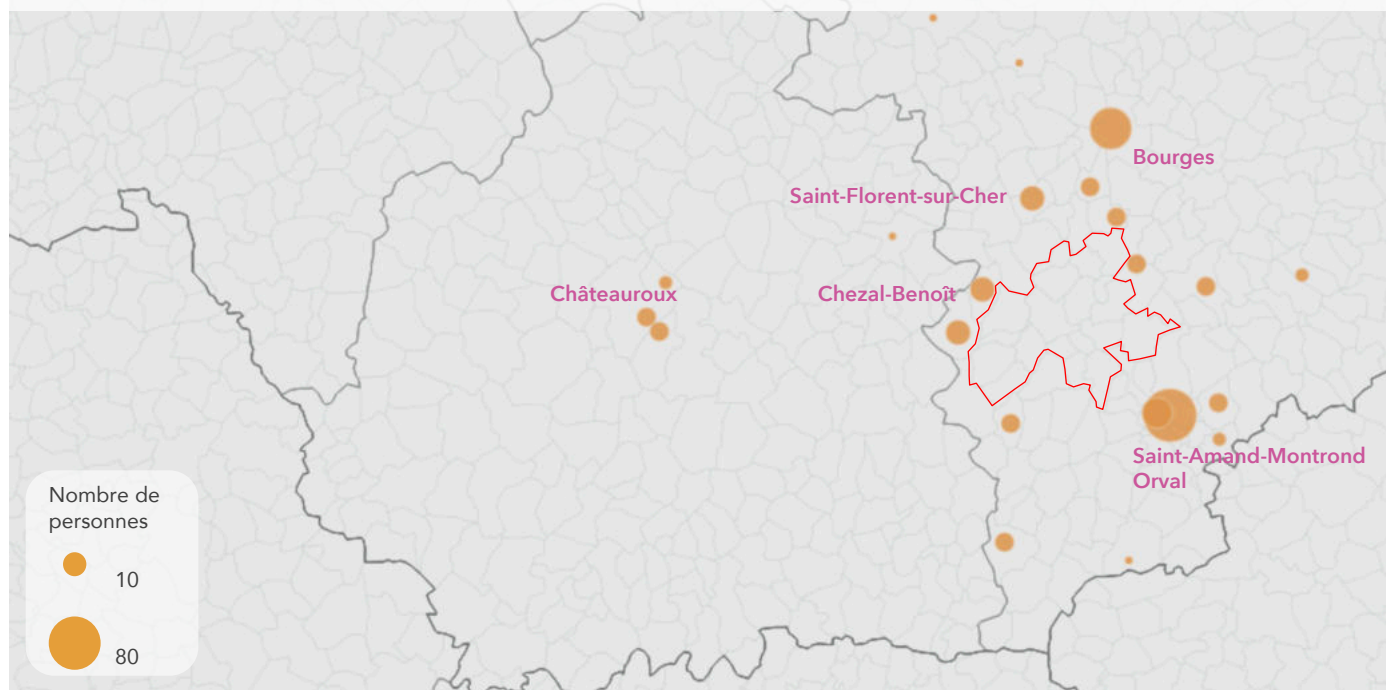
En 2014, les 478 personnes ayant quitté le territoire d'ABC se sont majoritairement installées dans des secteurs environnants.

Parmi eux, 40% ont emménagé dans la CA Bourges Plus et dans la CC Cœur de France. Parmi les 68 personnes quittant ABC pour Bourges Plus, 70% d'entre eux ont rejoint Bourges même et, parmi les 126 personnes quittant ABC pour Cœur de France, 65% d'entre elles se sont installées à Saint-Amand-Montrond. Les villes centres, leurs commerces et leurs services attirent.

Par comparaison avec les nouveaux habitants de la CC ABC en 2014, les personnes quittant le territoire de l'intercommunalité sont plus âgées : 43% ont plus de 40 ans alors que cette classe d'âge ne représente que 26% des entrants. Pour les plus de 60 ans, l'écart est particulièrement marqué : alors qu'ils représentent 28% des sortants, ils ne constituent que 8% des entrants.

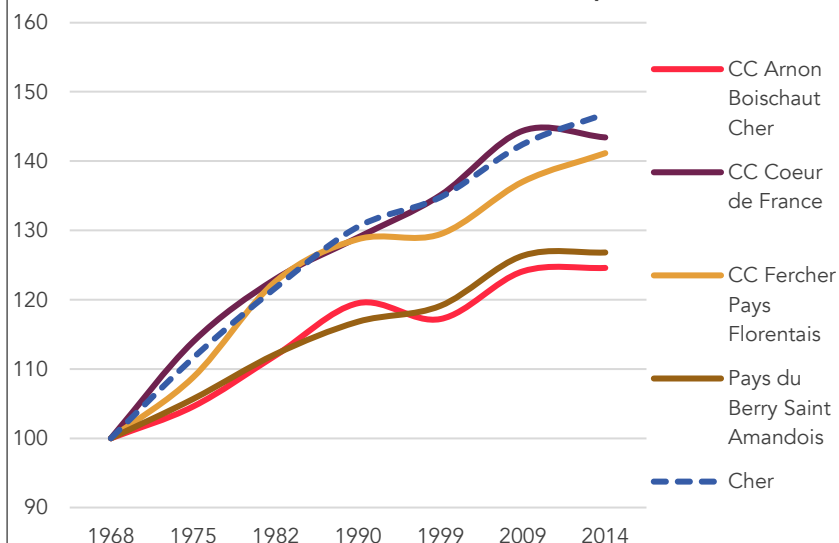
Plus de la moitié des personnes qui ont quitté la Communauté de communes en 2014 sont des actifs occupés, qui souhaitent se rapprocher de leur travail et des retraités, qui aspirent à la diversité à la proximité de l'offre en équipements et en services de pôles urbains plus importants que ceux du territoire intercommunal d'ABC.

Destination des personnes quittant le territoire en 2014 - Source : INSEE MIGCOM 2014, France découverte



HABITAT

Evolution en base 100 du parc de logements : 100 - situation 1968 (INSEE, atopia)



Nombre de logements dans la CC ABC

1968	1975	1982	1990	1999	2009	2014
4025	4210	4507	4810	4718	4995	5015

	1968 - 1975	1975 - 1982	1982 - 1990	1990 - 1999	1999 - 2009	2009 - 2014
Evolution annuelle du nombre de logements	26	42	38	-10	28	4
Taux de croissance annuel moyen	0,64	0,98	0,82	-0,21	0,57	0,08

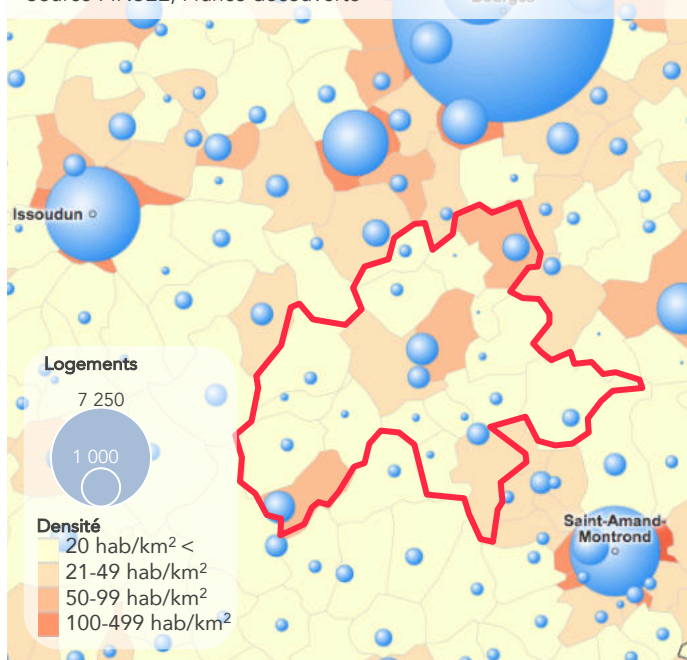
INSEE, atopia

Une croissance modérée du parc de logements et un poids important des résidences secondaires et des logements vacants

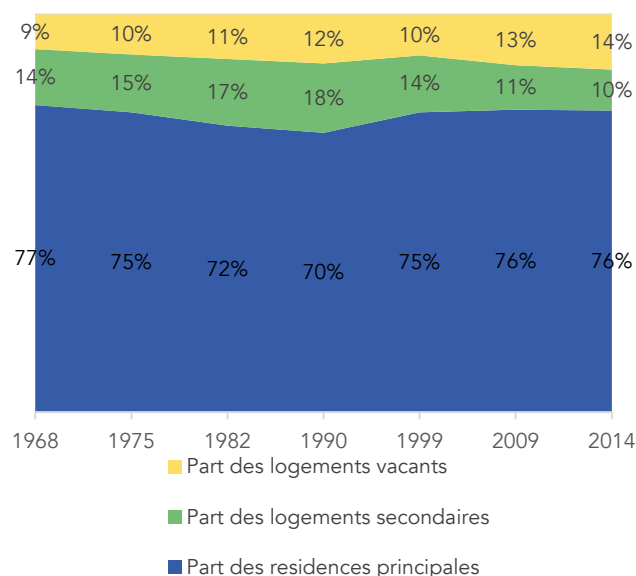
La Communauté de communes d'ABC compte 5 015 logements en 2014, soit une croissance du parc de 25% depuis 1968. Par comparaison, cette dynamique est modérée : dans le Cher, le parc de logements a augmenté de 47% et à Bourges Plus de 83%. La faible évolution du parc de logements de la CC ABC s'explique notamment par le déclin démographique qui caractérise le territoire depuis la fin des années 1960. A noter : même à population constante, les besoins en logements augmentent sur un territoire du fait du desserrement des ménages. Sur la période récente (2009-2014), la croissance du parc est particulièrement faible.

Nombre de logements et densité de la population en 2014 -

Source : INSEE, France découverte

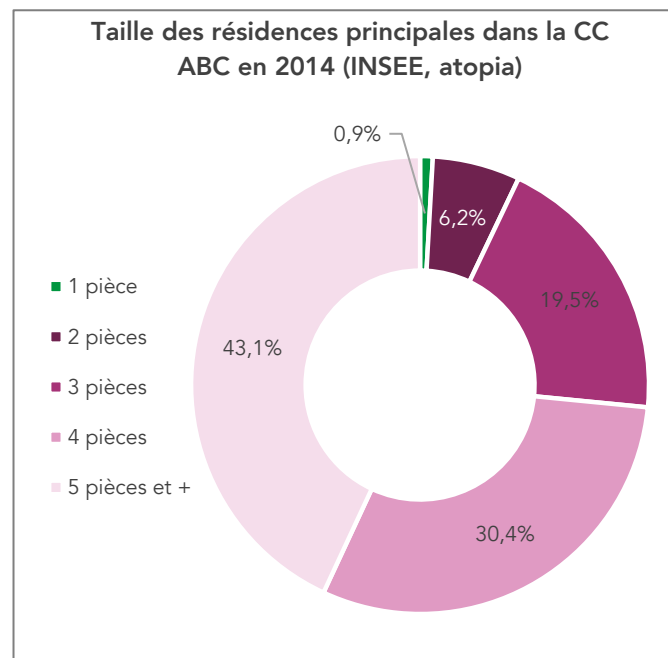
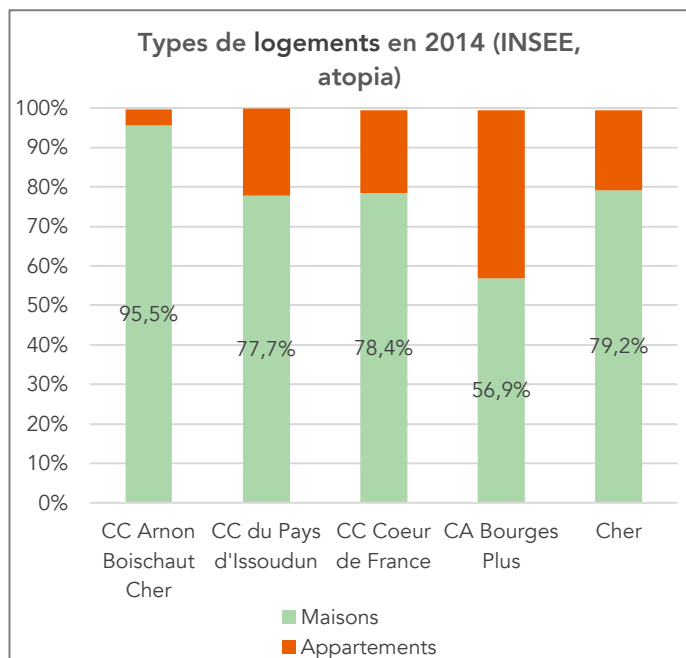


Évolution des types d'occupation des logements dans la CC ABC (INSEE, atopia)



En 2014, les résidences principales représentent plus des ¾ du parc de logements de la CC ABC, soit 3 801 logements. Les résidences secondaires et logements occasionnels regroupent 521 logements et les logements vacants 694 habitations. Le territoire intercommunal se distingue par ses parts élevées de résidences secondaires et de logements vacants par comparaison au département (respectivement 7,4% et 11,8%) mais également aux territoires environnants. A Coeur de France par exemple, la part de résidences secondaires est inférieure de plus de six points et la vacance de plus de trois points.

En 2014, 51,6% des logements de la CC ABC étaient situés à Châteauneuf-sur-Cher, Lignières et Levet, communes qui regroupent également la majorité de la population intercommunale.



Un parc de grands logements individuels et une spécialisation territoriale de l'offre résidentielle

Le parc de logements de la CC ABC est presque exclusivement composé de maisons (95,5% du parc de logements).

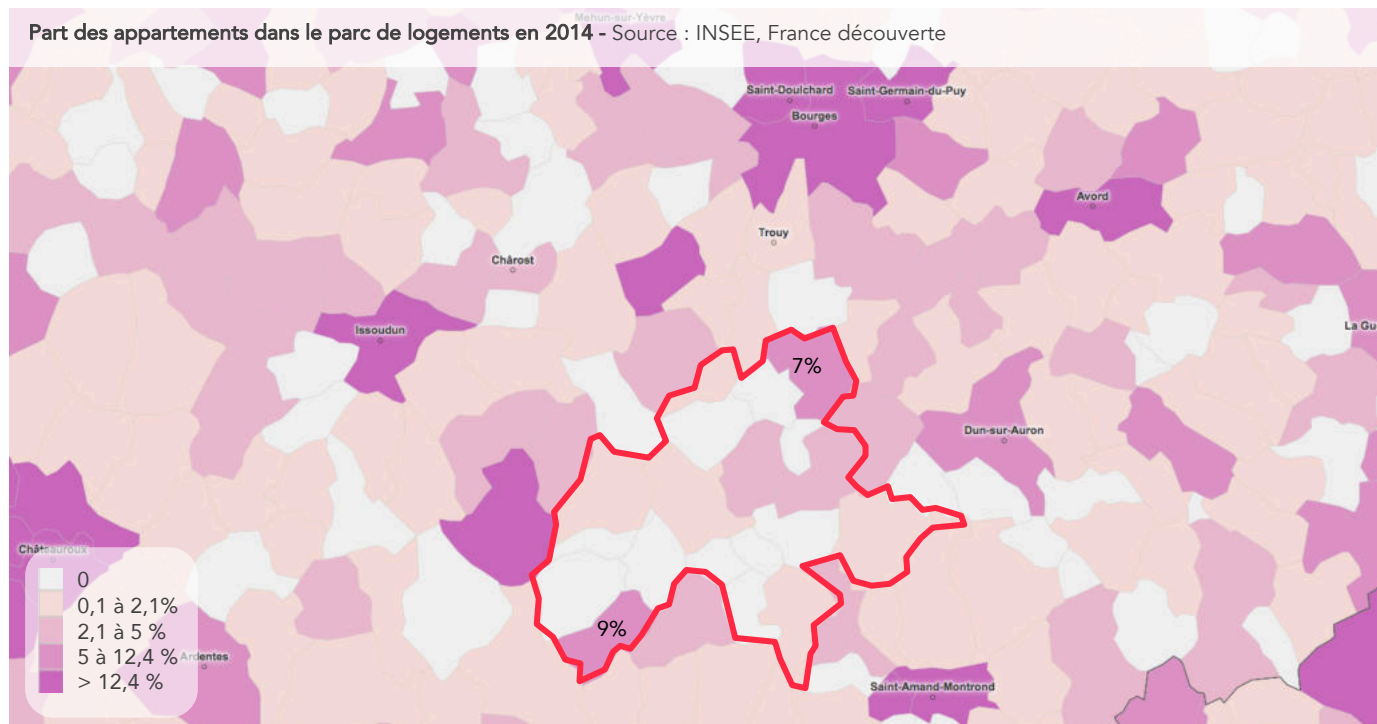
Par comparaison, l'habitat individuel dans le Cher représente 79% du parc, à Bourges Plus 56% et à Cœur de France 92%.

La Communauté de communes regroupe 204 appartements en 2014 dont 87% sont situés à Châteauneuf-sur-Cher, Lignières et Levet. L'offre résidentielle la plus diversifiée est présente dans les trois pôles du territoire d'Arnon Boischaud Cher (Châteauneuf-sur-Cher, Levet et Lignières).

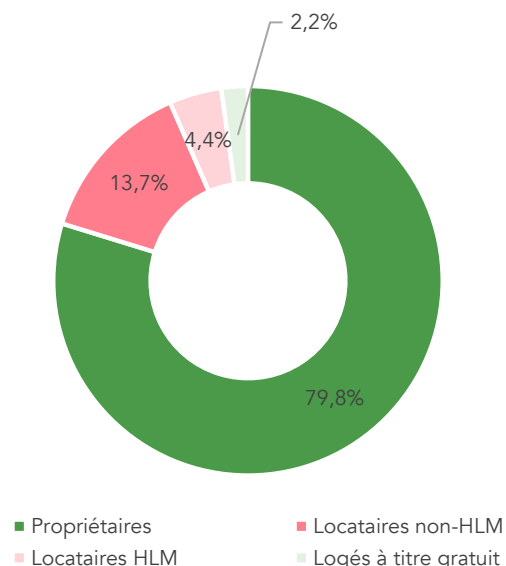
Près de $\frac{3}{4}$ des résidences principales de la CC ABC comptent 4 pièces et plus. Les petits et moyens logements sont, en revanche, sous-représentés (7,1%).

Les prix immobiliers et fonciers compétitifs et l'attractivité du territoire d'ABC auprès des couples avec enfant(s) expliquent cette situation.

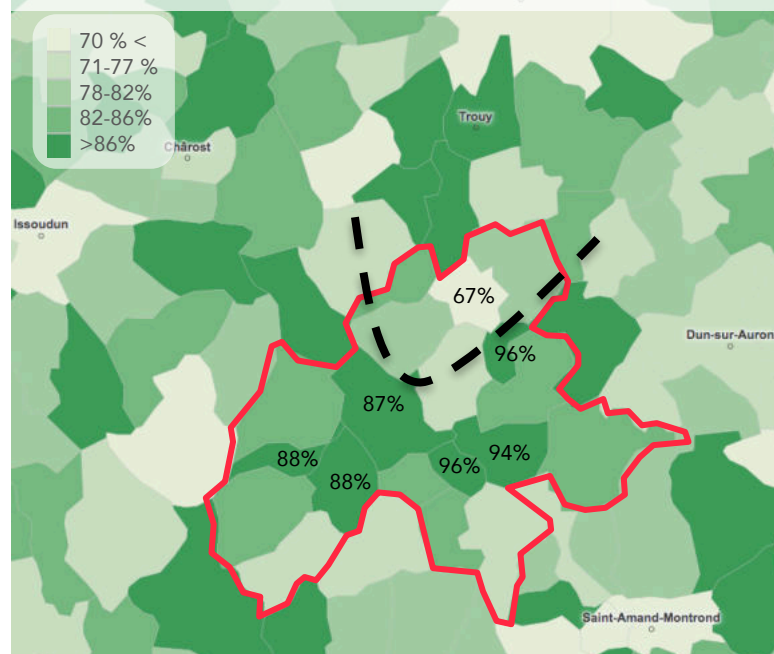
Sur la période récente (2009-2014), le poids des T1 et T2 a diminué, celui des T3 et des T4 également tandis que la part des résidences principales de 5 pièces et plus a augmenté.



Statuts d'occupation des résidences principales dans la CC ABC en 2014 (INSEE, atopia)



Part des résidences principales occupées par un propriétaire en 2014 -
Source : INSEE, France découverte



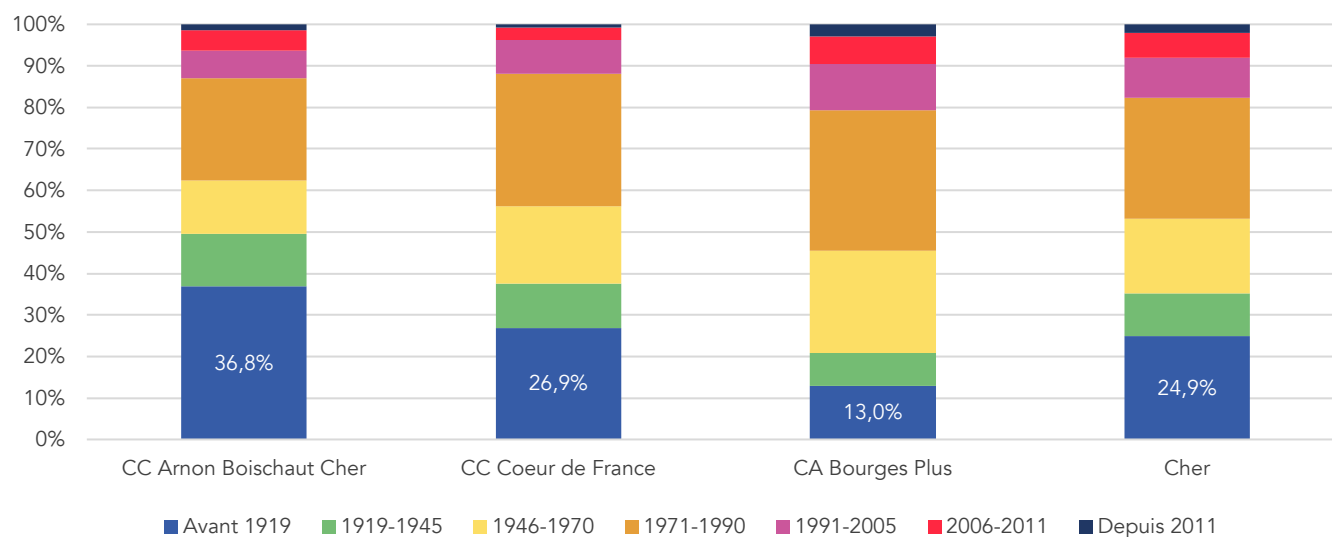
Des résidences principales majoritairement occupées par leurs propriétaires

En 2014, près de 80% des résidences principales sont occupées par leurs propriétaires dans la CC ABC, ce qui la distingue des territoires de comparaison (66,4% dans le Cher, 62,3% à Cœur de France, 55,2% dans la CA Bourges Plus). Cette part est en légère hausse depuis 2009 (+1,7 points). L'offre locative (sociale ou non) est limitée (851 logements) et concentrée dans les pôles du territoire. 64% des résidences principales occupées par des locataires sont ainsi situées à Châteauneuf-sur-Cher, Levet et Lignières. Le territoire compte 170 logements sociaux au 1^{er} janvier 2016, répartis dans cinq communes et concentrés à 36% à Châteauneuf-sur-Cher.

	Nombre de logements locatifs sociaux au 01/01/2016	Rapport demandes / attributions en 2016
Châteauneuf-sur-Cher	61	1,6
Levet	38	0,7
Lignières	26	1
Uzay-le-Venon	1	/
Vallenay	44	0,4

Sources : RPLS et demande-logement-social.gouv.fr

Période d'achèvement des résidences principales (INSEE, atopia)



Un parc ancien

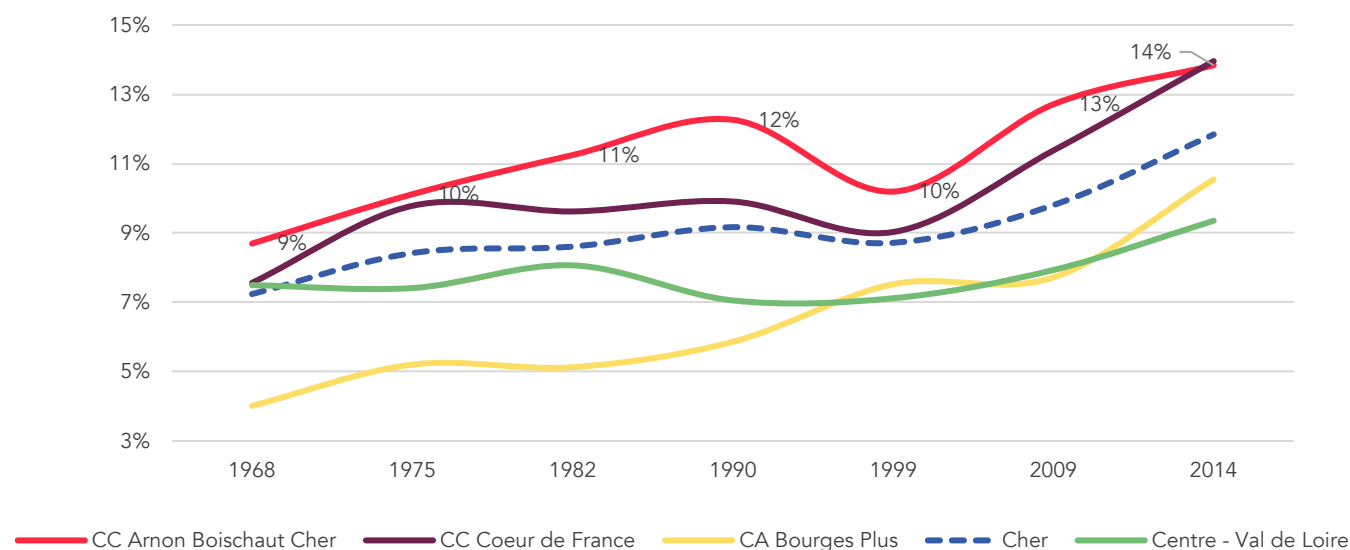
62% des résidences principales de la CC ABC ont été construites avant 1970 contre 53% dans le Cher, 56% dans la CC Cœur de France et 45% à Bourges Plus. Parmi ce parc d'avant 1970, plus de la moitié des résidences principales datent d'avant 1919, ce qui traduit une qualité patrimoniale des logements mais qui pose également la question de la performance énergétique et de l'adéquation des habitations aux attentes contemporaines des ménages.

HABITAT - Caractéristiques

Illustrations de la diversité des formes d'habitat dans la Communauté de communes d'ABC (atopia)



Evolution du taux de vacance des logements depuis 1968 (INSEE, atopia)



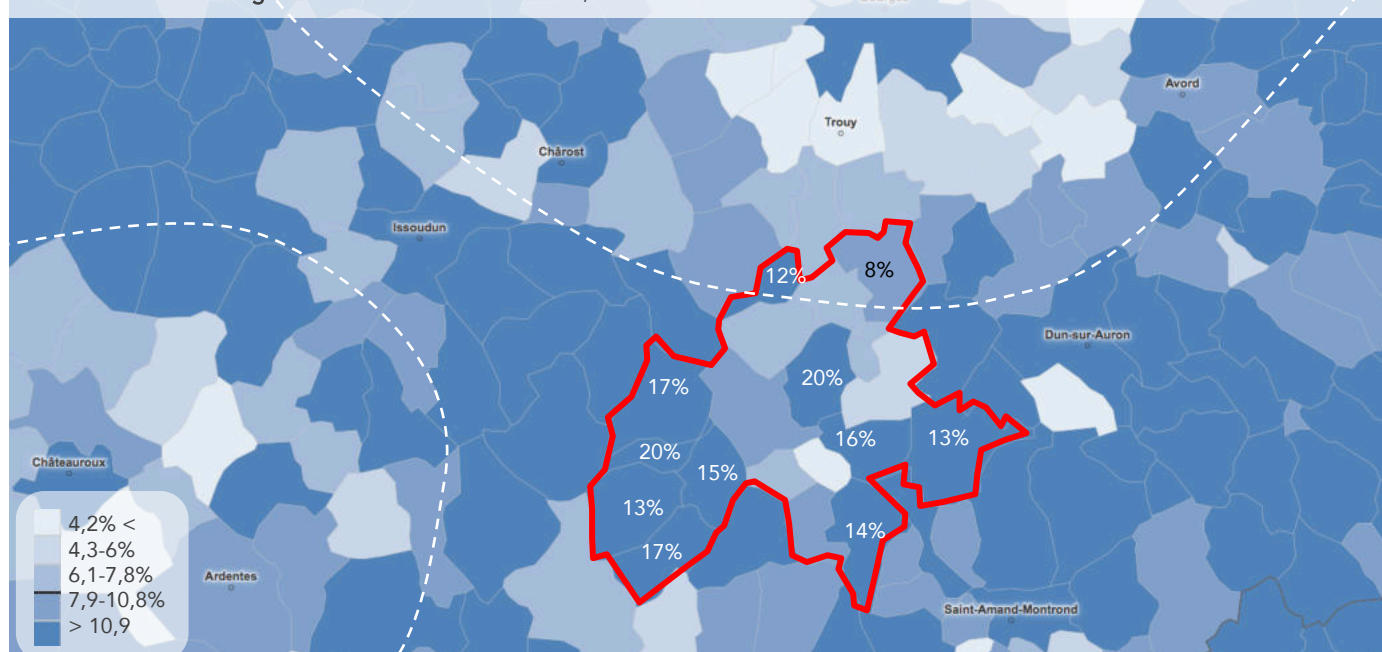
Une vacance importante, notamment dans les pôles et le Sud-Ouest du territoire, et en hausse

En 2014, selon l'INSEE, 13,9% des logements de la CC ABC sont vacants. Ce taux est particulièrement élevé ; on estime qu'un taux de vacance supérieur à 7% est signe d'un marché détendu.

ABC se distingue par ailleurs des territoires de comparaison qui connaissent une vacance moindre : 11,8% dans le Cher, 10,5% à Bourges Plus, 10,3% à Cœur de France.

Sont particulièrement concernés par la vacance le Sud-Ouest du territoire (Montlouis, La Celle-Condé, Villecelin, Saint-Baudel) et les pôles du territoire de l'intercommunalité, hors Levet : Châteauneuf-sur-Cher et Lignières.

Taux de vacance des logements en 2014 - Source : INSEE, France découverte



Le poids des logements vacants dans le parc de la CC ABC est en hausse depuis 1999. L'ensemble des territoires de comparaison ont vu leur vacance augmenter sur la période 1999-2014. Le rythme à la hausse observé sur la Communauté de communes s'inscrit dans la moyenne de celui des territoires environnants : +3,6 points contre +3,1 points dans le Cher, +3 points à Bourges Plus, +3,9 points dans le Pays d'Issoudun.

Point de vigilance :

Les données sur les logements vacants sont issues du fichier Filocom constitué par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP). Il est assemblé à partir du fichier de la Taxe d'Habitation (TH) auquel sont rapprochés le fichier foncier (des propriétés bâties), le fichier des propriétaires et le fichier de l'Impôt sur les Revenus des Personnes Physiques (IRPP). Il couvre exclusivement la France métropolitaine.

Pour la DGFIP, un logement vacant est un logement vide de meubles qui n'est pas habité au 1er janvier. Pour cette raison, ce dernier n'est pas assujéti à la taxe d'habitation.

Les délais de mise à jour du fichier de la taxe d'habitation en cas de changement d'occupant peuvent entraîner une surestimation de la vacance par la DGI, et peut-être aussi plus marginalement par la subsistance dans le fichier de la DGI de locaux inoccupés dits à usage de logements mais complètement obsolètes qui ne seraient pas comptabilisés par l'Insee.

Il est également possible qu'interviennent des stratégies particulières d'occupants qui emménagent après le 1er janvier pour éviter de payer la taxe d'habitation, ce qui créerait une vacance artificielle, résorbée dans les quelques jours qui suivent. Enfin, subsiste dans le volume de logements vacants des résidences secondaires non déclarées par leur propriétaire afin ne pas payer la taxe d'habitation.

Une surreprésentation des appartements parmi les logements vacants et une confirmation de la hausse de la vacance

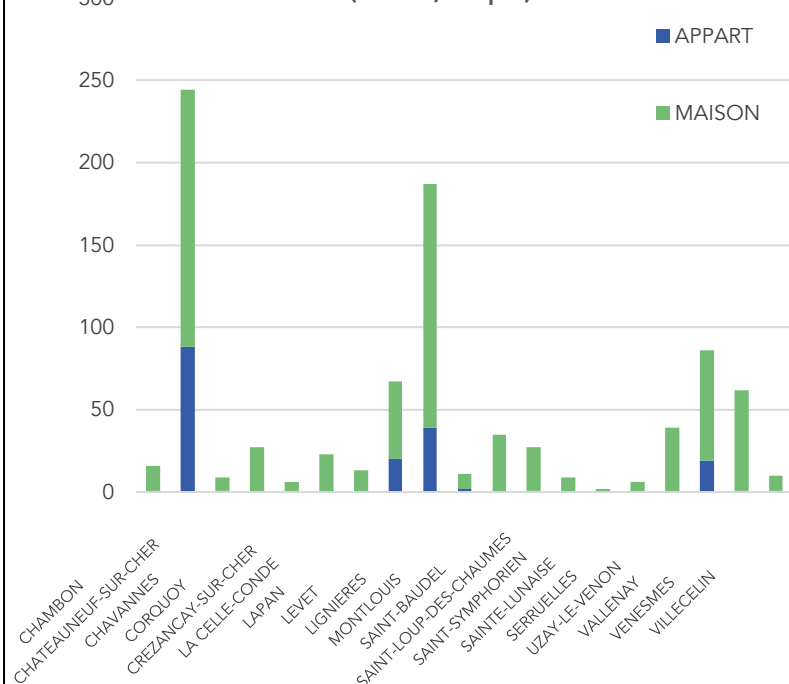
L'analyse des données fournies par la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques) permettent d'actualiser les informations sur la vacance des logements (elles font état de la situation au 1^{er} janvier 2018) et de caractériser les logements vacants : appartements ou maisons, durée de la vacance, localisation, propriétaires...

Ainsi, au 1^{er} janvier 2018, 882 logements étaient vacants sur le territoire intercommunal selon la DGFIP contre 694 en 2014 selon l'INSEE. Deux éléments d'explication permettent de comprendre l'écart entre ces chiffres : les méthodes de recensement de l'INSEE et de la DGFIP diffèrent, les données de la DGFIP sont plus actuelles que les données INSEE.

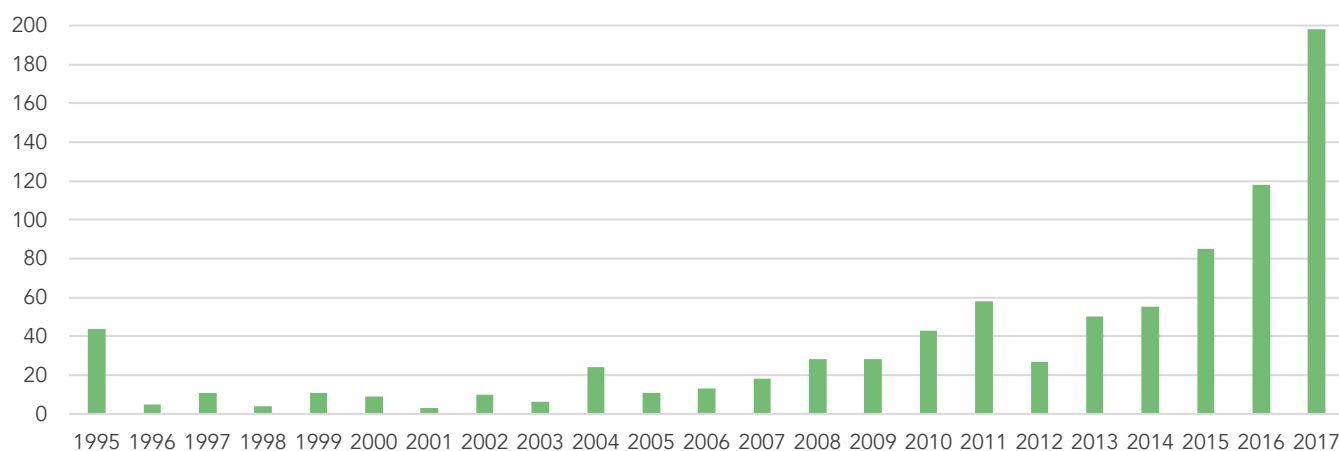
80% des logements vacants au 1^{er} janvier 2018 sont des maisons. Les appartements sont cependant surreprésentés parmi les logements vacants (20%) par comparaison avec leur poids dans le parc de logements de la CC ABC (moins de 5%).

50% des logements vacants au 1^{er} janvier 2018 le sont depuis moins de 3 ans, ce qui représente une vacance frictionnelle nécessaire à la fluidité des parcours résidentiels et à l'entretien du parc existant. Au-delà, la vacance structurelle peut être la conséquence de plusieurs situations : un logement obsolète ne répondant pas à la demande, un logement en travaux ou en situation bloquée, une rétention spéculative, un désintérêt du propriétaire...

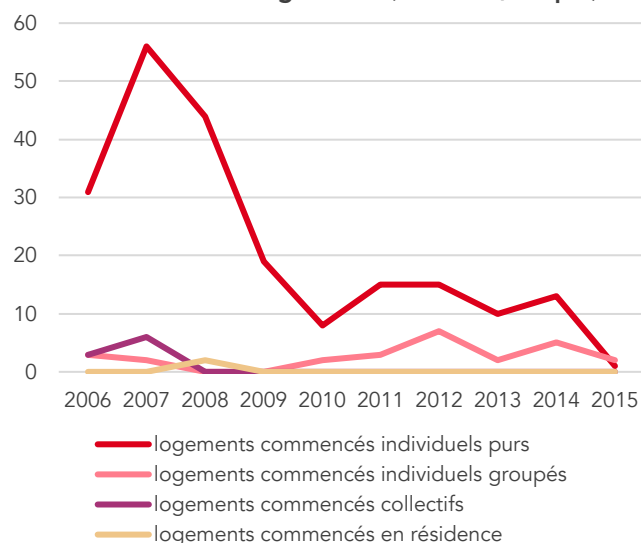
Nombre de logements vacants par communes en 2018 (DGFIP, atopia)



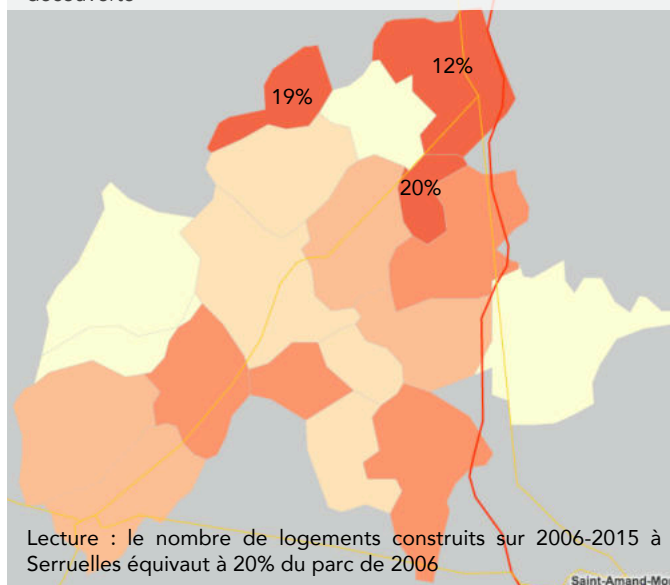
Date du début de la vacance des logements vacants au 1^{er} janvier 2018 dans la CC ABC (DGFIP, atopia)



Dynamique constructive dans la CC ABC, en nombre de logements (SITADEL, atopia)



Taux d'effort constructif 2006-2015 - Source : SITADEL, France découverte



Une faible dynamique constructive

Entre 2006 et 2015, 249 logements ont été construits sur le territoire de la CC ABC, soit une moyenne de 25 logements / an. Le rythme de construction a brutalement chuté après la crise de 2008, après un pic de réalisation en 2007 avec 64 logements construits.

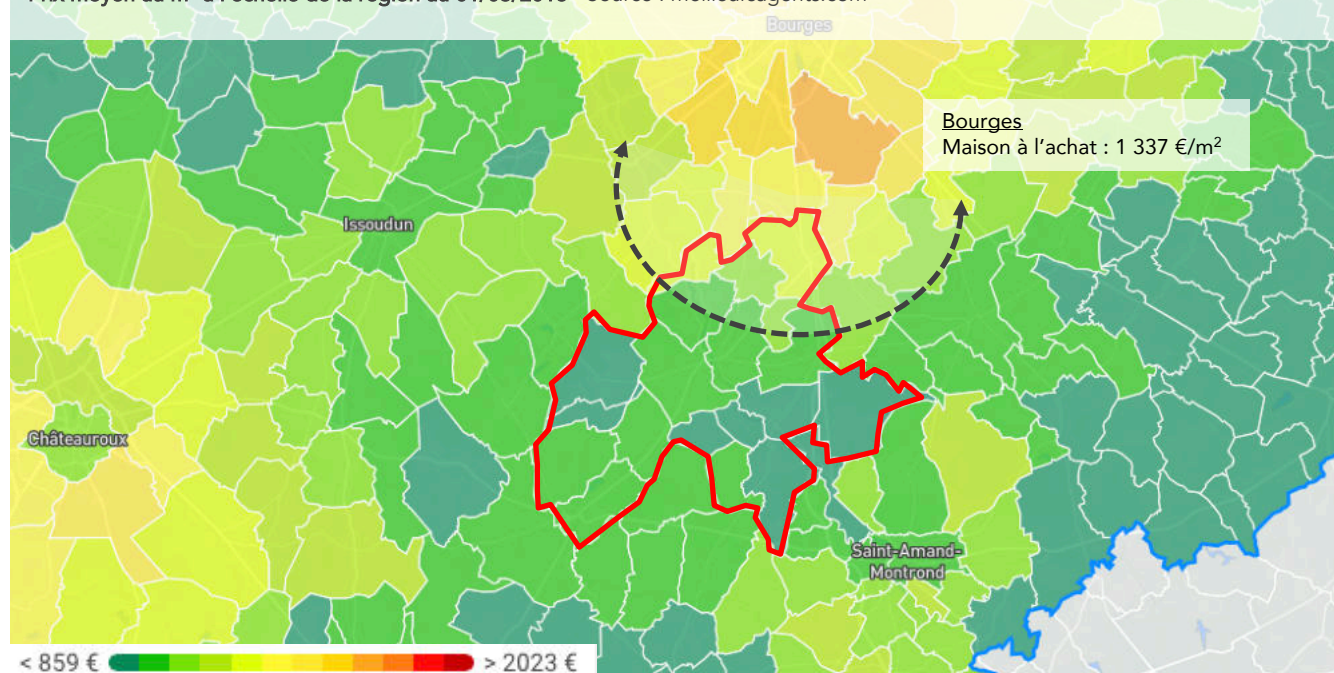
96% des logements construits entre 2006 et 2015 sont des maisons, en cohérence avec les caractéristiques du parc d'ABC.

59% des logements réalisés entre 2006 et 2015 l'ont été dans les pôles de Levet (74 logements), Châteauneuf-sur-Cher (41 logements), et Lignières (32 logements). En analysant le poids des logements construits par rapport au parc en 2006, trois communes se distinguent : Levet, qui a produit entre 2006 et 2015 l'équivalent de 12% de son parc de 2006 (de 598 logements), Serruelles qui a produit l'équivalent de 20% de son parc de 2006 (composé de 26 logements) et Lapan qui a produit l'équivalent de 19% de son parc de 2006 (de 91 logements).

Des prix immobiliers attractifs

Les prix immobiliers dans la Communauté de communes ABC s'échelonnent de 1 200 €/m² à Levet à 850 €/m². Les communes au Nord du territoire, au contact de la périphérie de Bourges, sont marquées par des prix plus élevés. Néanmoins, le marché sur le territoire ABC reste attractif pour les ménages qu'il s'agisse d'un achat ou d'une location. Les loyers sur le territoire sont compris entre 5,5 et 6 €/m² contre 8 €/m² à Bourges.

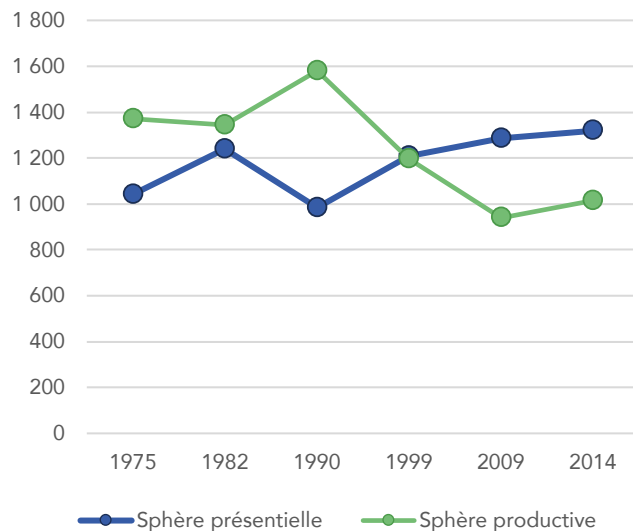
Prix moyen au m² à l'échelle de la région au 01/03/2018 - Source : meilleursagents.com



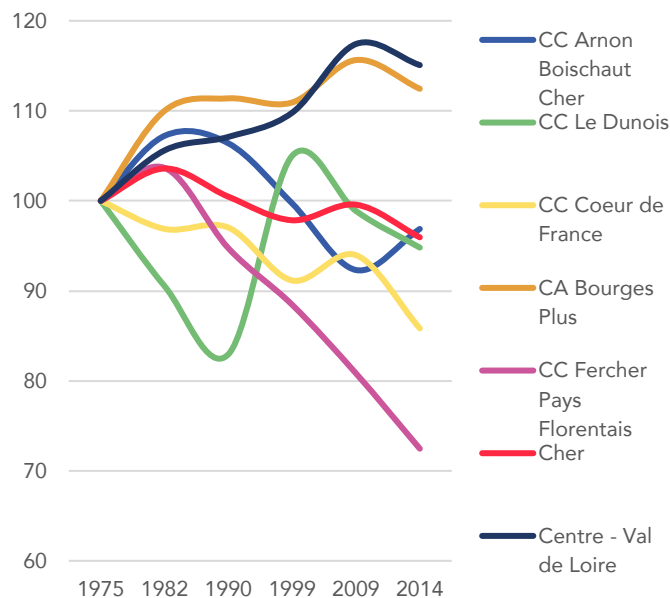


ECONOMIE

Evolution de l'emploi d'Arnon Boischaut Cher depuis 1975



Evolution de l'emploi depuis 1975



Un tissu de l'emploi d'ampleur locale mais résistant

En 2014, Arnon Boischaut Cher comptait 2335 emplois, dont 44% (1016 emplois) dépendant de la sphère productive (agriculture, industrie). Dans le Sud Cher, à l'exception de la CC Fercher Pays Florentais (64%), cette caractéristique est spécifique au territoire communautaire du fait à la fois d'un héritage d'activités de production et d'une plus faible représentation des services, plus particulièrement publics (par rapport aux moyennes nationales et régionales – 2/3 des emplois).

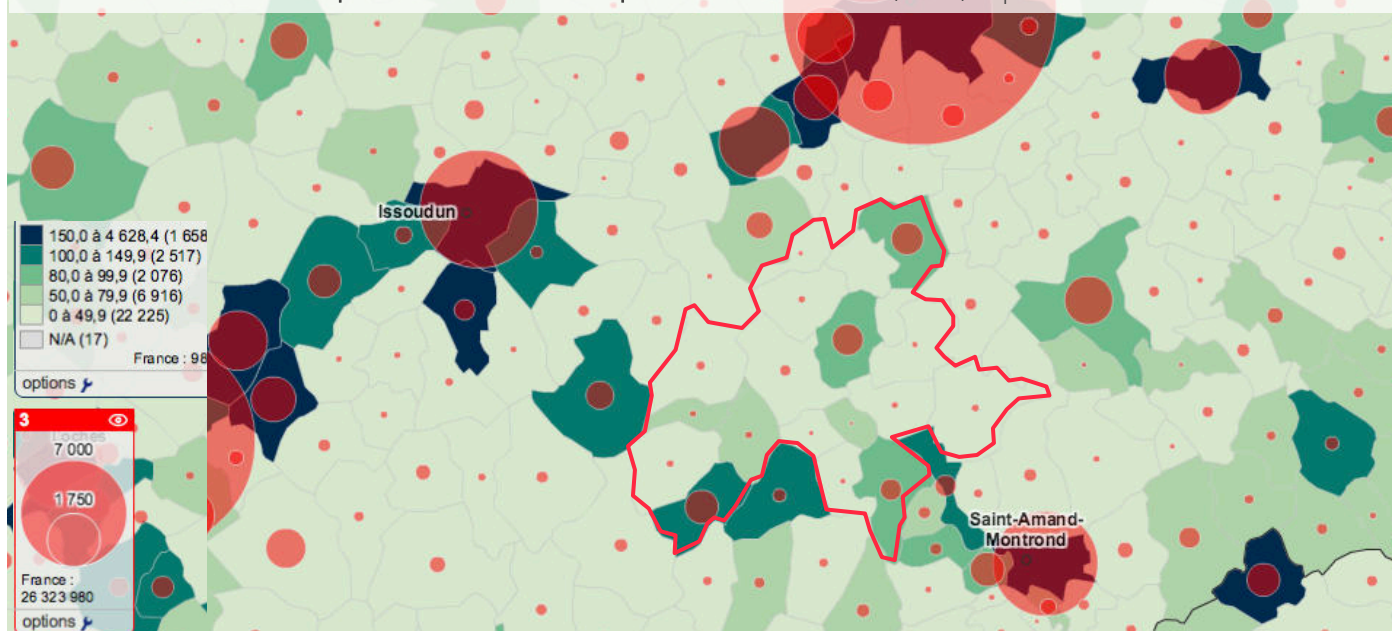
L'évolution de l'emploi depuis 1975 souligne une reprise des créations d'emplois sur la dernière période (+ 110 emplois entre 2009 et 2014), tendance inédite sur par rapport à l'ensemble des territoires de comparaison, urbains comme périurbains.

Cette hausse est portée d'abord par les activités productives (77 empl.) mais aussi les activités présentielles (33 emplois).

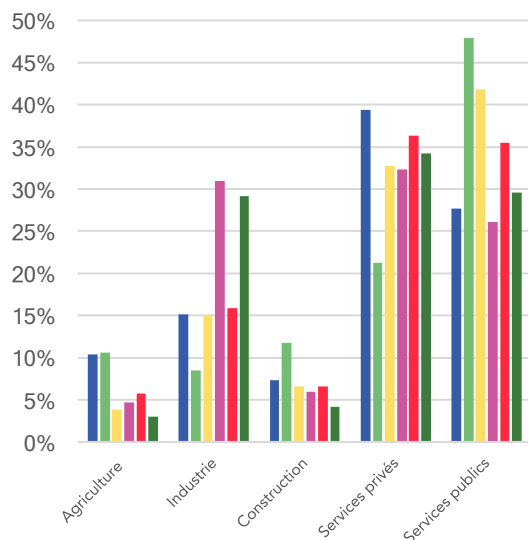
En 2014, il y a 100 actifs occupés pour 69 emplois sur le territoire communautaire. En conséquence, il dépend en partie de l'offre des pôles d'emplois voisins qui ont besoin de main d'œuvre extérieure pour faire fonctionner leur appareil productif : Issoudun, Bourges et son agglomération, Saint-Florent-sur-Cher et Saint-Amand-Montrond.

Ce rapport était de 100 actifs occupés pour 77 emplois en 1999 ; il s'est donc infléchi sur les 20 dernières années.

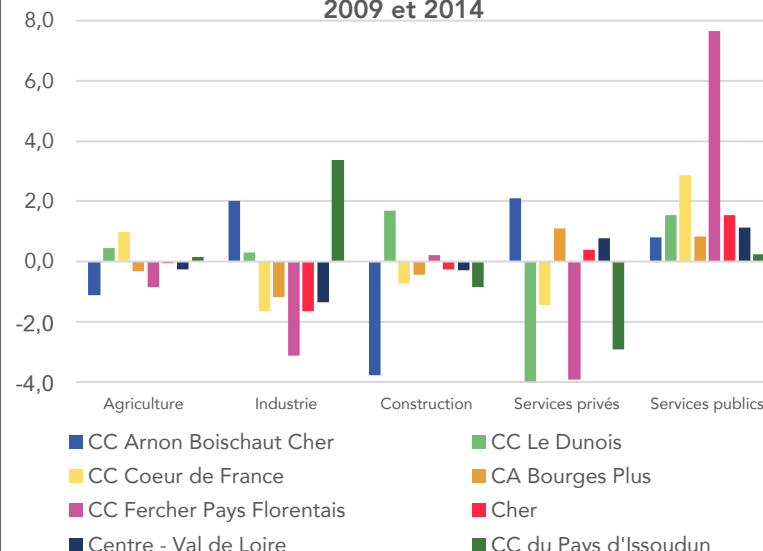
Indice de concentration de l'emploi en 2014 et nombre d'emplois au lieu de travail INSEE, 2017 ; atopia



Emplois par secteurs d'activités en 2014



Evolution de la représentation des secteurs d'activités dans l'emploi au lieu de travail entre 2009 et 2014



Un tissu économique typique du Sud Cher rural

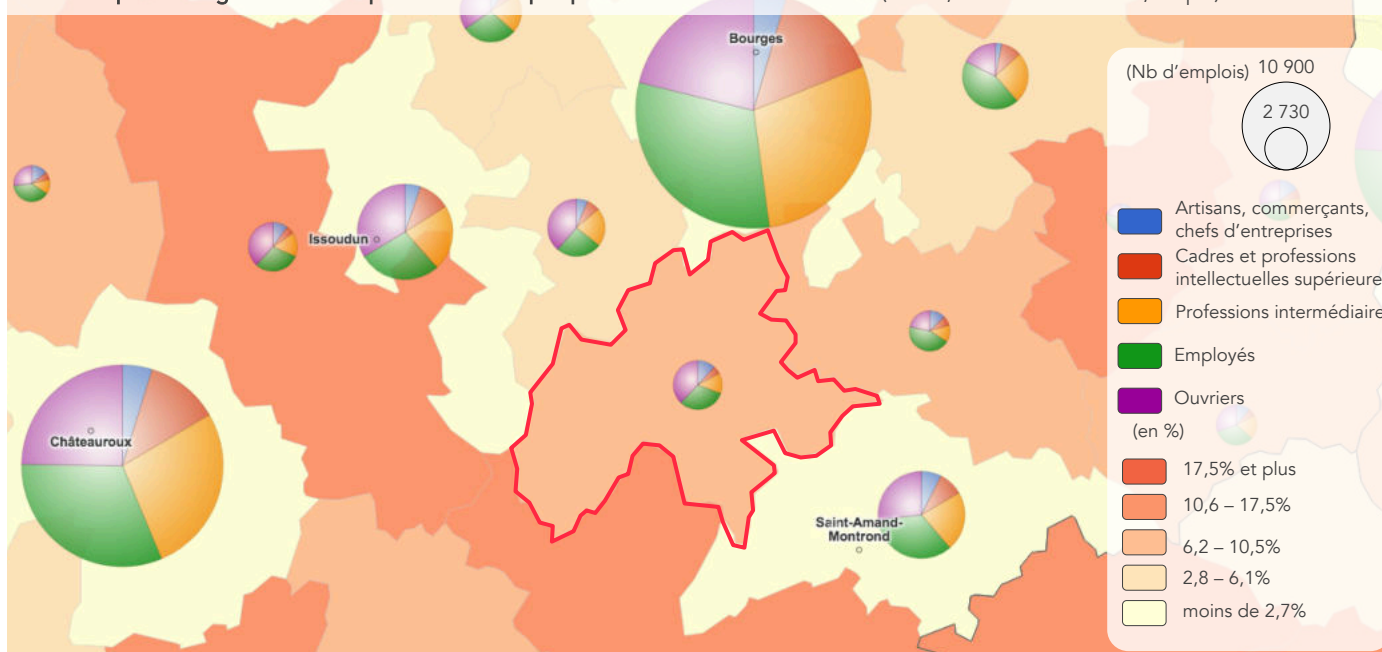
Outre la force de l'appareil productif, le tissu économique local d'Arnon Boishaut Cher se caractérise plus précisément par :

- Une surreprésentation de l'agriculture (11% de l'emploi total) et des services privés (petits commerces, services aux entreprises, etc.), en lien avec les productions locales nécessitant plus de main d'œuvre (polyculture et polyélevage) ;
- Et une industrie à l'image des territoires du Sud Cher (Cœur de France, voire des territoires hyperspécialisés de l'axe Châteauroux Bourges – Issoudun, St-Florent).

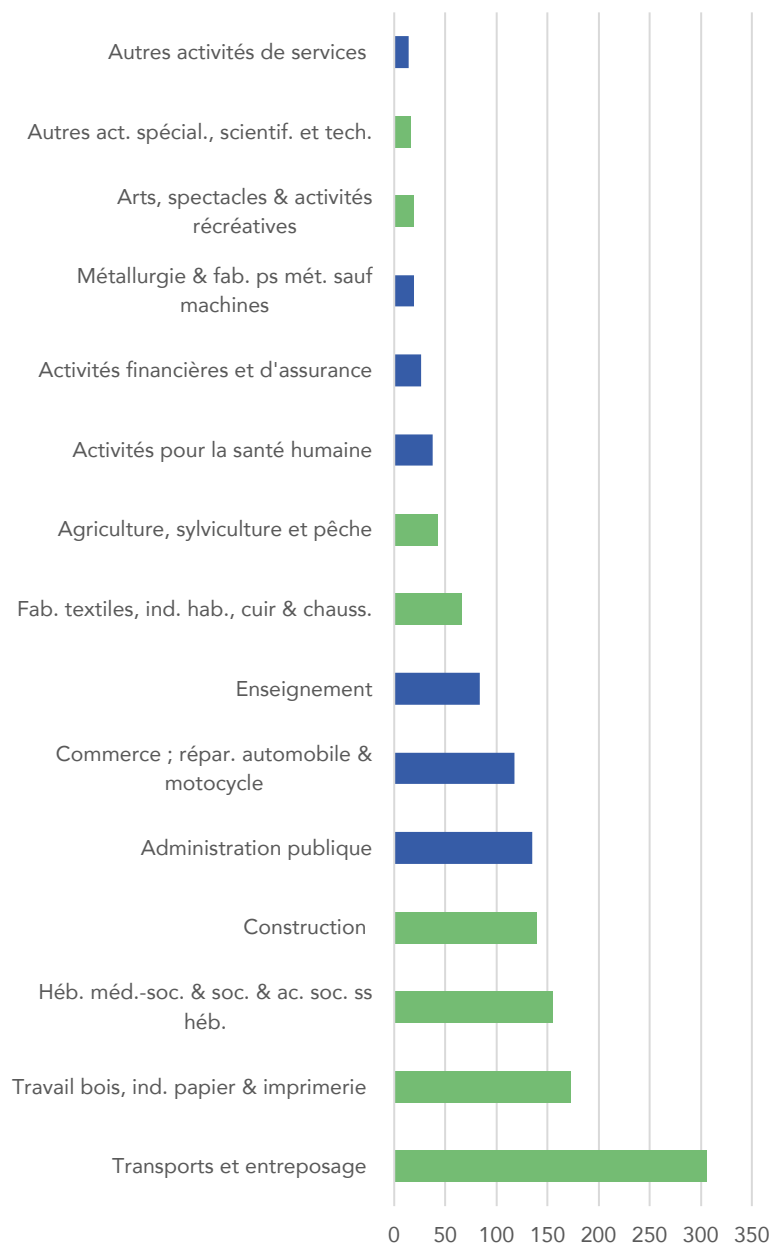
En lien avec ces secteurs d'activités, Arnon Boischaut Cher présente une spécialisation sur des emplois d'ouvriers et d'employés dans les catégories sociales des emplois.

Sur la dernière période, ce sont ces deux derniers secteurs d'activités qui voient leur poids dans l'emploi total augmenter, tendance contraire à la plupart des autres territoires, ce qui permet d'accroître la spécialisation du tissu économique.

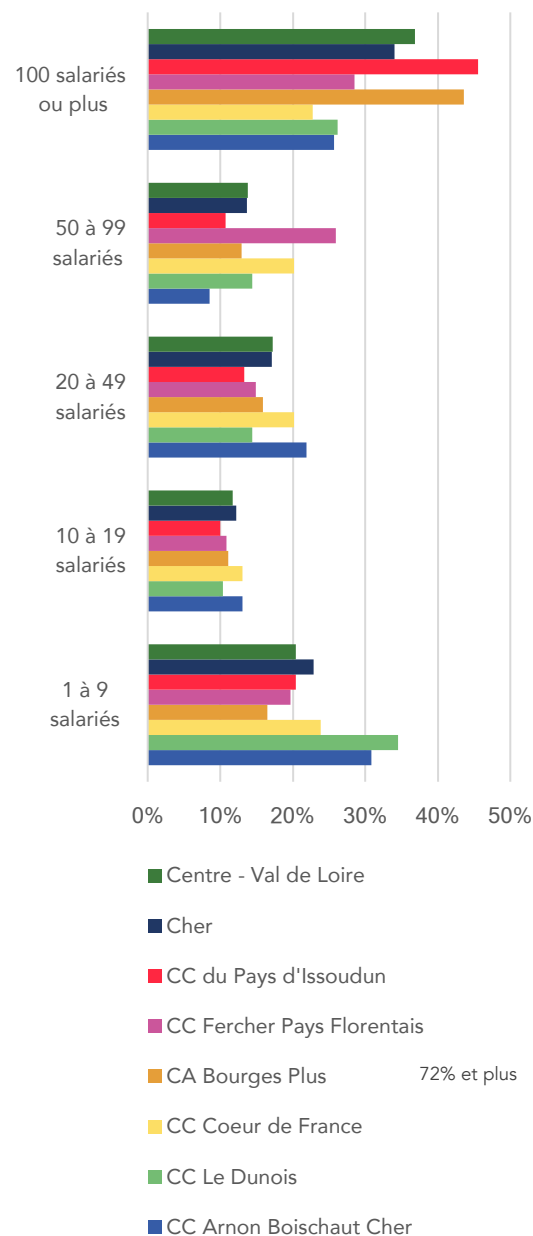
Part d'exploitants agricoles et répartition de l'emploi par secteurs d'activités en 2014 (INSEE, France découverte ; atopia)



Emplois salariés dans les principaux secteurs d'activités en 2016



Répartition des établissements actifs par taille de salariat, en 2016



Une multitude de petits établissements et quelques fleurons économiques pourvoyeurs de nombreux emplois

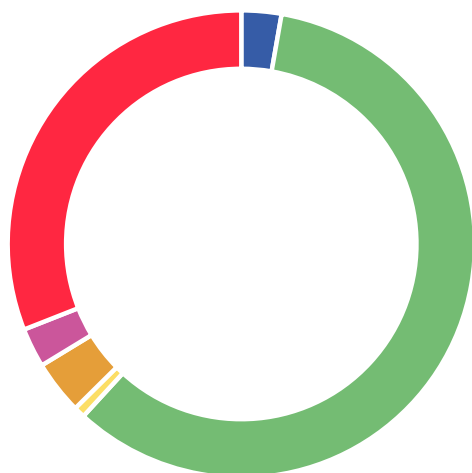
En 2016, les principaux secteurs d'activités de l'emploi d'Arnon Boischaut Cher sont :

- Liés à l'exploitation des ressources locales et régionales : travail du bois et papeterie / cartonnerie (SMURFIT à Vallenay-Bigny), Agriculture et sylviculture ;
- Liés aux savoir-faire ancestraux : fabrication textiles, industrie de l'habillement et de travail de la peau (SOCOCA à Châteauneuf-sur-Cher) ;
- Liés à l'accessibilité routière du territoire : transport et entreposage (attention : effet de la base logistique d'intermarché à Levet aujourd'hui désaffectée) ;
- Liés aux besoins des habitants : commerce, administration publique, construction et enseignement.

Les emplois salariés se concentrent plus qu'ailleurs dans les établissements de petites et de très petites tailles (moins de 50 salariés), ce qui limite la dépendance économique du territoire à un grand employeur dont les décisions d'implantation ne sont pas prises localement.

En 2016, on comptait 73% des établissements actifs sans salarié, témoignant à la fois de la vivacité des acteurs économiques isolés.

Surface de locaux d'activités (2006-2015)
construite dans la CC ABC



■ Entrepôts ■ Agricoles ■ Artisanat
■ bureaux ■ Commerciaux ■ industriels



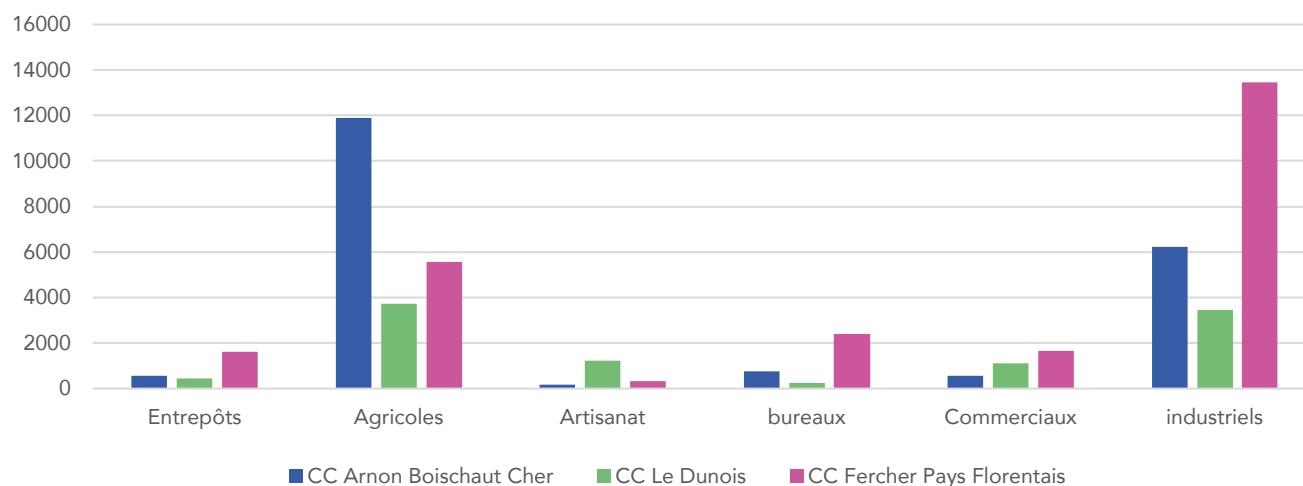
Un développement des bâtiments agricoles et industriels

Sur les 10 dernières années, les surfaces de locaux d'activités a été pour près des deux tiers réalisées au profit de l'agriculture, et pour un autre tiers pour l'industrie.

Le développement de bâtiments d'activités, qu'ils soient liés à l'industrie, à l'agriculture ou encore à l'entreposage, impacte fortement les paysages du territoire d'Arnon Boischaut Cher, à double titre :

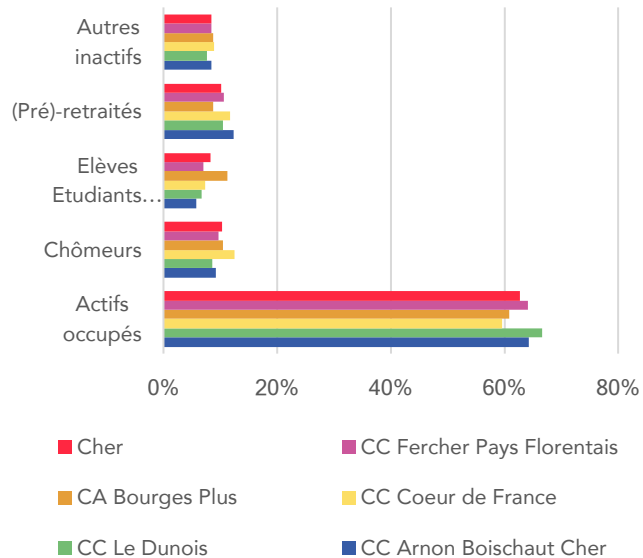
- Les bâtiments agricoles, vastes et hauts, peuvent parfois être visibles depuis une longue distance (implantation dans les plaines de grandes cultures, double fonction toiture photovoltaïque),
- Les bâtiments logistiques, implantés en entrée de ville. Aujourd'hui, il s'agit principalement du site Intermarché, qui a perdu sa fonction récemment et dont le devenir est à interroger.

Surfaces de locaux d'activités construites entre 2006 et 2015

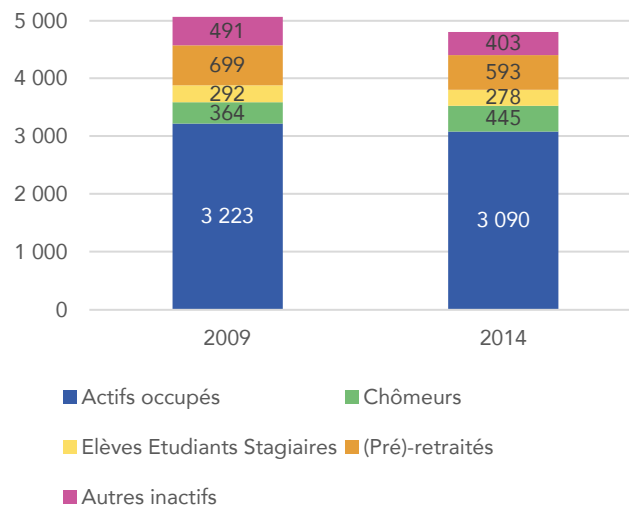


En comparaison des deux territoires périurbains voisins, Arnon Boischaut Cher a vu se développer nettement moins de bâtiments industriels et d'entrepôts que la CC Fercher Pays Florentais, nettement plus industrielle que lui.

Activité des 15-64 ans en 2014



Evolution de l'activité des 15-64 ans de la CC Arnon Boischaut Cher

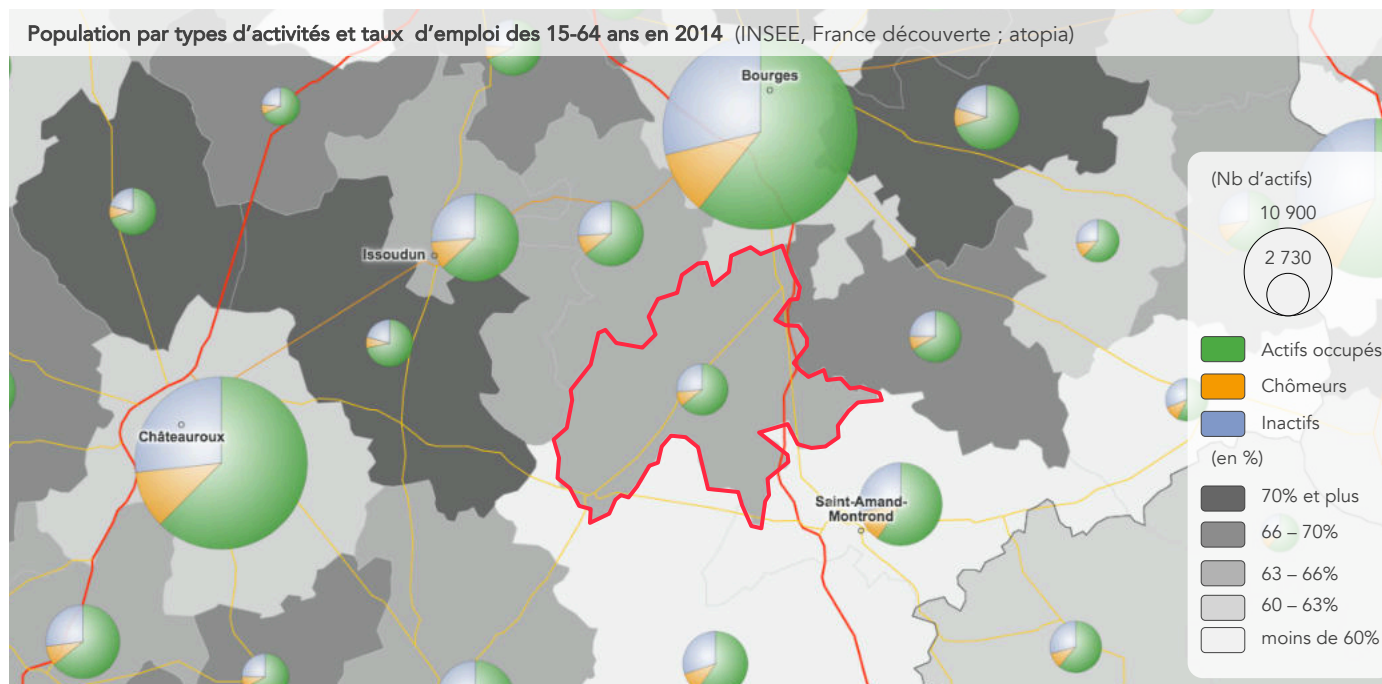


Une population active occupée mais en repli

En 2014, la population en âge de travailler (15-64 ans) présente un niveau d'activité (74%) comparable au Cher et au Centre – Val de Loire (75 ou 76%), mais se distingue par un niveau de chômage inférieur (9% contre jusqu'à 12% à Cœur de France) et une inactivité moindre que les territoires urbains voisins (26,5% contre 28% à Cœur de France et 28,8% à Bourges Plus).

On compte moins d'élèves, étudiants et stagiaires en moins grande proportion qu'ailleurs en lien à l'absence d'une offre de formation localement (malgré la proximité à celle de Bourges) et au contraire nettement plus de retraités, en lien avec le vieillissement sur place de la population d'Arnon Boischaut Cher.

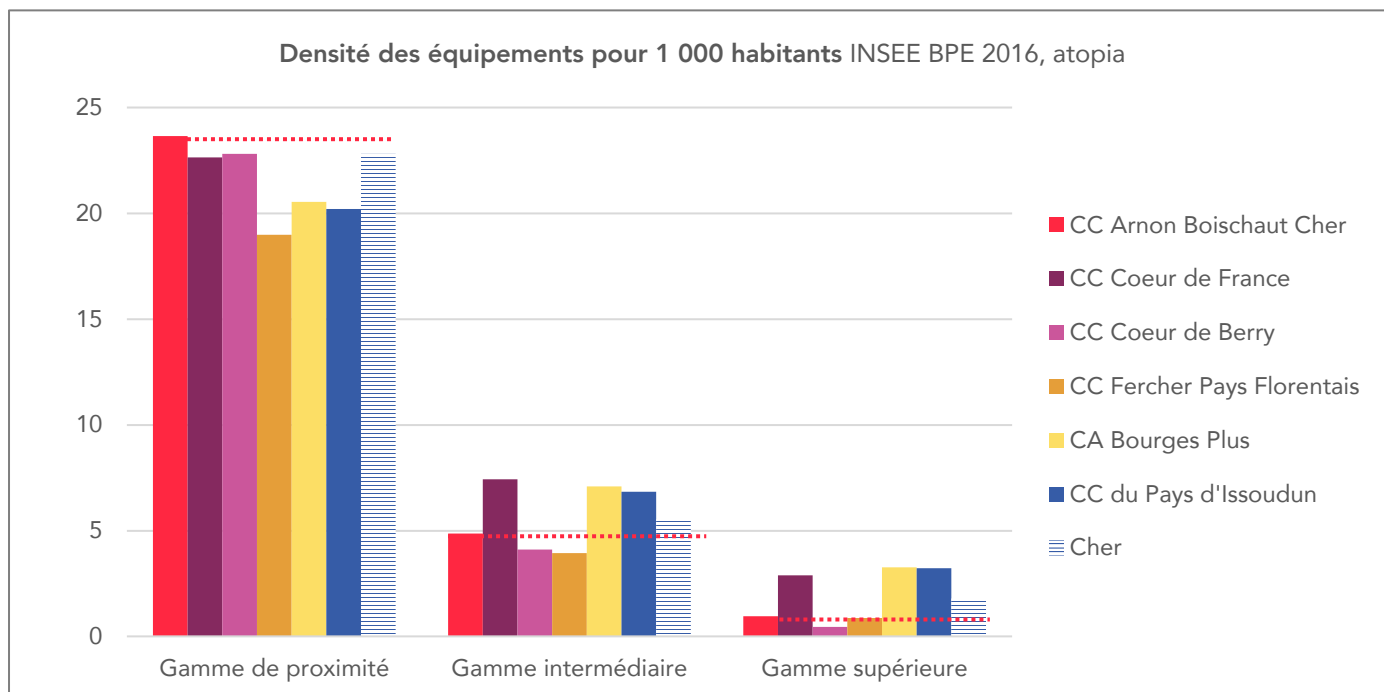
Population par types d'activités et taux d'emploi des 15-64 ans en 2014 (INSEE, France découverte ; atopia)



Sur la dernière période, les 15-64 ans ont enregistré un repli, qui a accentué les caractéristiques d'affaiblissement social :

- moins d'actifs occupés (-133 personnes, -4%),
- plus de chômeurs : renforcement de leur importance absolue (+81 personnes) et relative (+2,10 points de pourcentage),
- Mais aussi nettement moins d'inactifs (-207 personnes, -14%), en lien avec le repli migratoire.

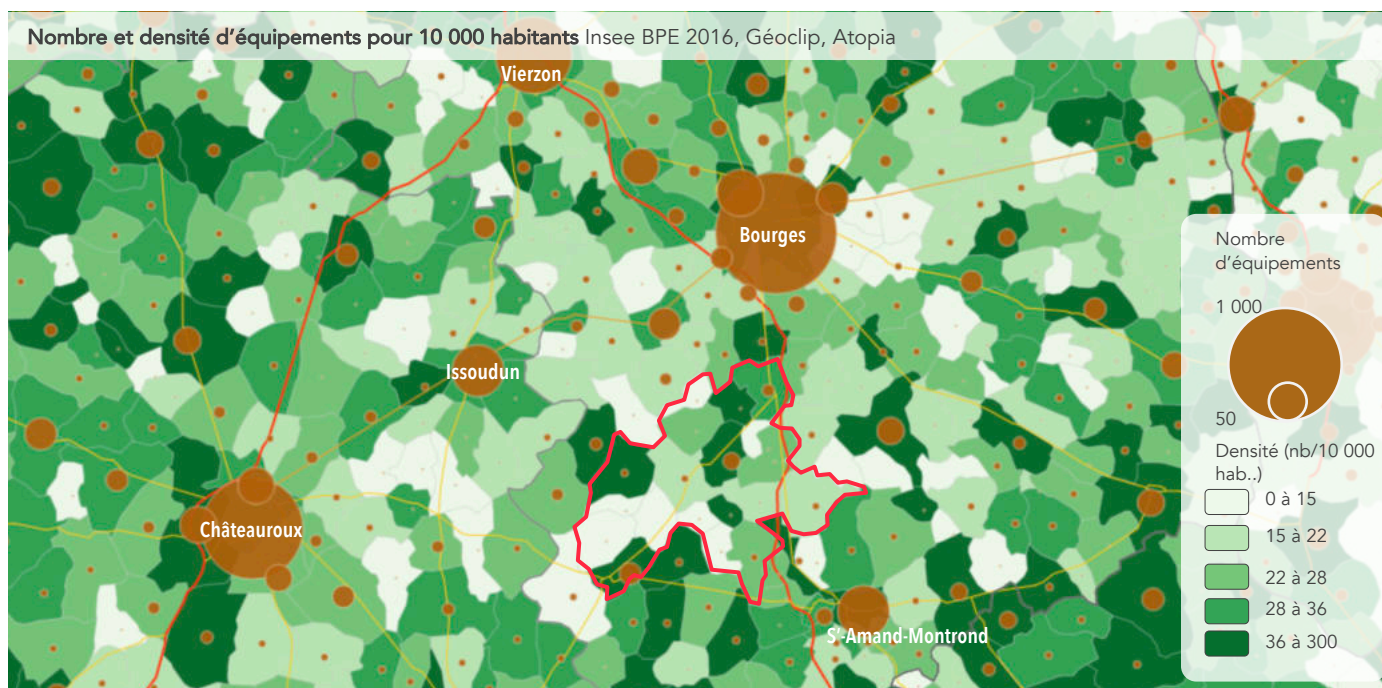
EQUIPEMENTS ET MOBILITÉS



Un territoire rural aux nombreux équipements de proximité

La classification des équipements en gammes a pour objectif de réunir des équipements qui présentent des logiques d'implantation voisines, selon leur niveau de services : la gamme de proximité répond aux besoins du quotidien (petit commerce, école etc.), la gamme intermédiaire aux services plus importants (banque, collège, etc.) et la gamme supérieure aux besoins spécifiques de haut niveau (université, culture, commerce spécifique etc.).

La Communauté de communes d'ABC est très bien dotée en équipements de proximité : avec 23 équipements pour 1 000 habitants, elle se positionne comme le territoire le mieux fourni des territoires de comparaison dans ce niveau de gamme. Elle dépasse de 6 points la moyenne départementale. Ses taux d'équipements des gammes intermédiaires (5 pour 1 000 hab.) et supérieures (1 pour 1 000 hab.) sont en revanche plus faibles, en restant au-dessus de la moyenne des autres territoires ruraux et périurbains voisins (CC Fercher Pays Florentais, CC Cœur de Berry notamment).



Nombre d'associations par commune, Atopia

Commune	Nombre d'associations
Chambon	1
Châteauneuf-sur-Cher	19
Chevannes	3
Crezançay	1
La Celle Condé	4
La Chapelle des Roses de Servelles	1
Lapans	1
Levet	20
Lignières	35
Montlouis	4
Saint Baudel	4
Saint Saphorien	2
Uzay le Venon	5
Vallenay	15
Venesmes	9
Villecelin	1
TOTAL	125

Une offre qui s'inscrit en complémentarité des espaces urbains voisins

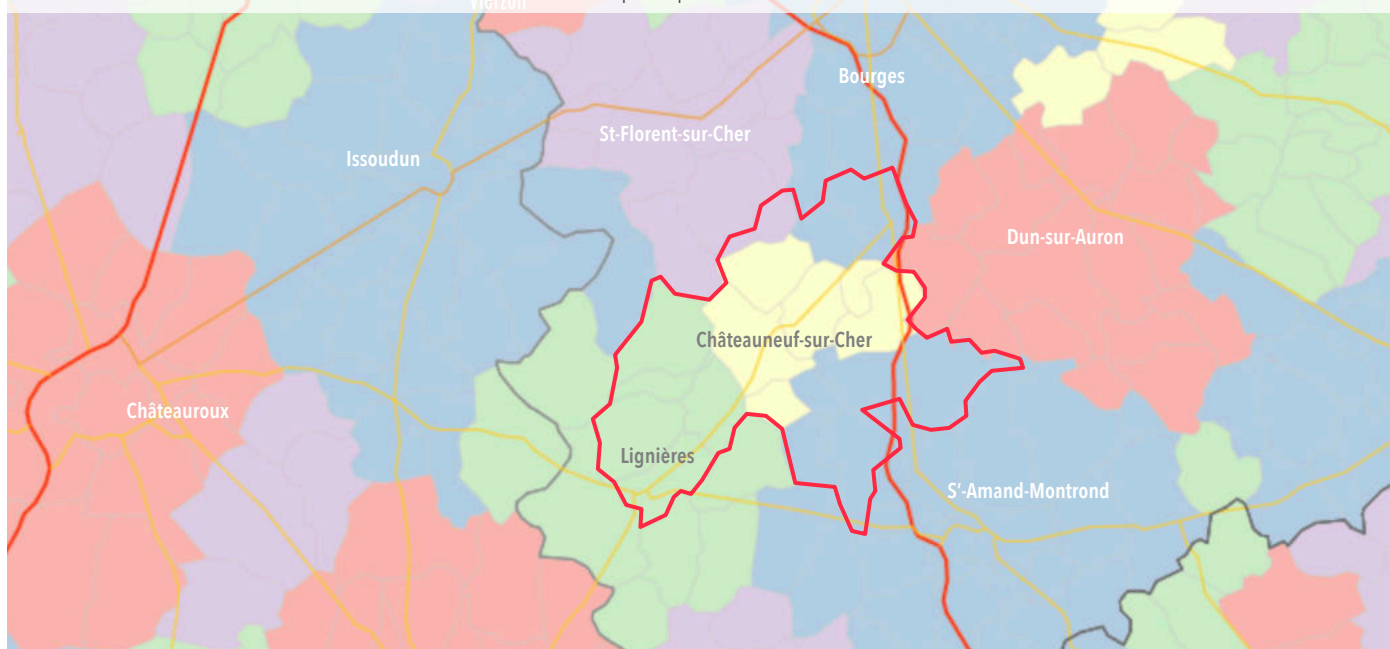
Les principaux équipements intermédiaires et supérieurs se concentrent dans les pôles urbains situés à proximité d'ABC : à Bourges au nord et à Saint-Amand-Montrond au sud, pour les plus proches (hôpitaux, hypermarchés, culture) et, dans une moindre mesure, à Châteauroux et à Issoudun à l'ouest (équipements culturels, aéroport).

Un tissu associatif relativement dense et diversifié

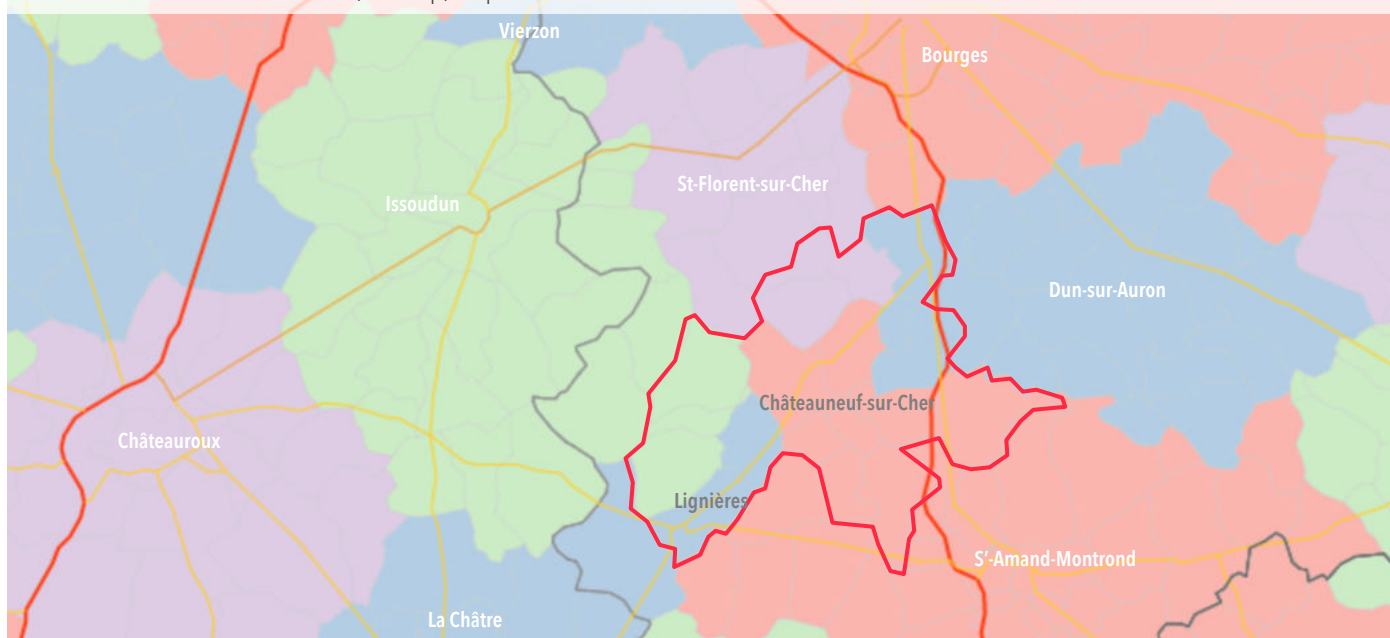
Avec 1,5 association pour 100 habitants, le territoire d'Arnon Boischaut Cher est marqué par un tissu associatif riche et diversifié. Ces associations se concentrent dans les pôles de la CC (Levet, Châteauneuf-sur-Cher, Lignières) et à Vallenay où se retrouvent un réservoir d'adhérents et les équipements nécessaires aux activités pratiquées (gymnase, salle polyvalente, dojo, etc.).

Une majorité d'associations ont pour objet les pratiques sportives, mais on retrouve aussi en quantité des associations de chasse et pêche, de protection du patrimoine et de l'environnement ou encore d'animation pour les seniors. La presque totalité des communes d'Arnon Boischaut Cher dispose au minimum d'un comité des fêtes, ce qui permet d'obtenir un maillage relativement serré d'associations de proximité sur l'ensemble du territoire.

Bassins de services intermédiaires en 2004 Insee 2004, Géoclip, atopia



Bassins de vie en 2012 Insee 2012, Géoclip, atopia



Un périmètre administratif en charnière entre plusieurs territoires de vie

Le découpage de la France « en bassins de services intermédiaires » et en « bassins de vie » a été réalisé par l'INSEE pour faciliter la compréhension de la structuration du territoire national et mieux qualifier l'espace à dominante rurale. Le bassin de services intermédiaires définit le plus petit territoire bénéficiant d'au moins 7 services intermédiaires. Le bassin de vie est le plus petit territoire d'analyse sur lequel les habitants ont accès à la fois aux équipements de la vie courante et à l'emploi.

La CC ABC fonctionne ainsi sur différents territoires de vie :

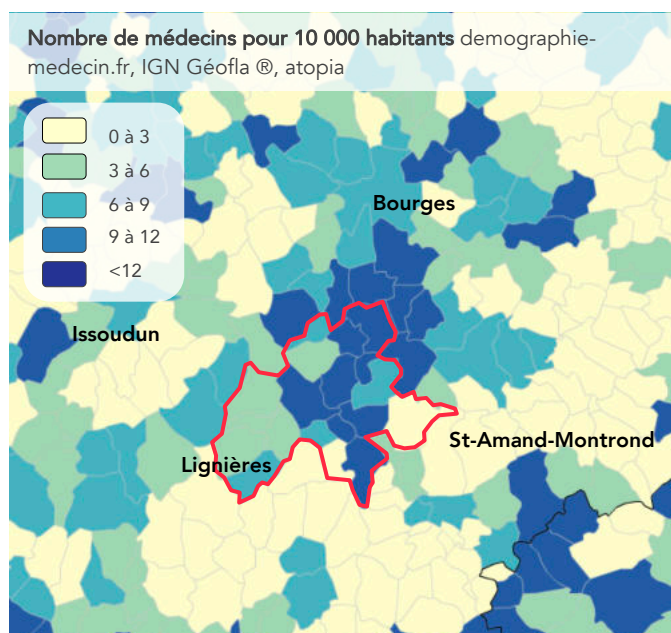
- Le bassin de services intermédiaires de Châteauneuf-sur-Cher est le seul à être entièrement inclus au sein de la Communauté de communes, celui de Lignières s'étend jusqu'aux marches du département de l'Indre. La CC ABC est également sous l'influence de Bourges au nord et de St-Amand-Montrond au sud.
- Cependant, le découpage en bassins de vie, intégrant l'accès à l'emploi, montre un éclatement des pôles du territoire au profit des pôles d'emplois voisins : Saint-Florent-sur-Cher, Issoudun, Dun-sur-Auron et Saint-Amand-Montrond.

Ces découpages en bassins démontrent qu'Arnon Boischaud Cher est un territoire organisé et structuré autour de plusieurs pôles de vie, mais pas de pôles d'emploi. A ce titre le territoire est fortement dépendant des pôles d'emplois extérieurs à la Communauté de communes..

Un Contrat Local de Santé réalisé entre 2015 et 2018

Le Pays Berry Saint-Amandois a bénéficié de l'appui de l'Agence Régionale de Santé du Centre-Val de Loire pour mettre en place un Contrat Local de Santé. Celui-ci est entré en vigueur en mai 2015, pour une durée de trois ans.

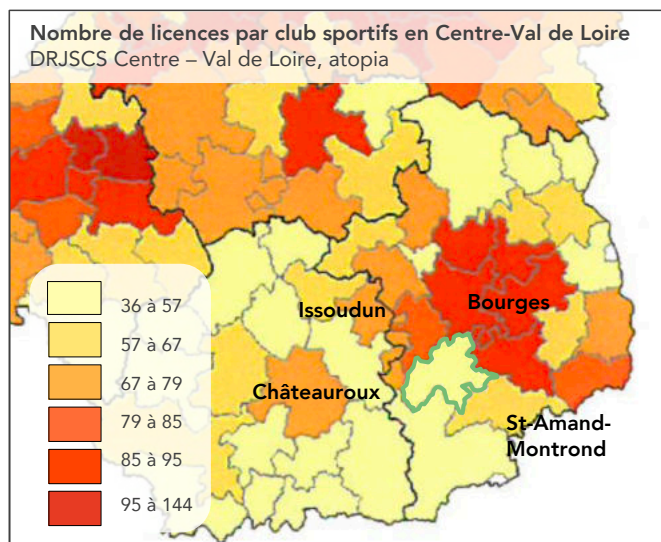
Le Contrat Local de Santé a permis le renforcement de la prévention auprès des populations, en particulier les plus vulnérables (personnes âgées, enfants, populations défavorisées), et l'accompagnement des porteurs de projets de maisons de santé pluridisciplinaires (MSP) afin de lutter contre la désertification médicale, un enjeu important à l'échelle du Saint-Amandois mais où la situation d'Arnon Boischaut Cher est la plus favorable du pays avec un nombre de médecins pour 1 000 habitants plus favorable (voir carte ci-dessous).



Un schéma de développement du sport réalisé à l'échelle régionale

La région Centre – Val de Loire a réalisé en 2016 un diagnostic de la pratique sportive dans chaque département, dans l'objectif de réaliser un schéma régional de développement du sport. Le territoire est caractérisé, à l'instar des espaces ruraux de la région, par :

- une pratique sportive faible, avec peu de clubs sportifs et qui sont globalement peu fréquentés (à l'exception de Levet, Lignières et Châteauneuf-sur-Cher) par rapport aux territoires plus urbains ;
- une faible diversité d'équipements sportifs qui limite le développement des activités sportives ;
- ce constat est nuancé par la présence d'équipements sportifs de proximité (stades, tennis) dans une majorité de communes d'ABC.



Des initiatives culturelles locales soutenues par les acteurs publics

- La scène culturelle locale Les Bains-Douches est une initiative créée en 1978 à Lignières par deux passionnés de chanson. Rapidement soutenue par les collectivités et le ministère de la culture, l'association a pu rénover ses locaux en 2011 et dispose désormais d'une salle de concert de 350 places de bonne qualité. La venue d'artistes reconnus, la tenue du festival L'air du Temps ainsi que la volonté affichée de favoriser les jeunes talents en font désormais un lieu important pour la politique culturelle à l'échelle de la région. Il est reconnu comme le pôle de chanson du Centre – Val de Loire. Il s'agit de l'une des seules salles de musiques actuelles située dans une petite commune rurale de France.
- Le pôle du Cheval et de l'Ane est un équipement hippique géré par le département du Cher, situé à La Celle-Condé. Il est classé pôle d'Excellence Rurale en 2006. En 2011, le pôle a ouvert le Musée Citazin, retraçant l'histoire et la culture populaire autour des ânes de France et en particulier de l'âne noir du Berry. Au total, 60 000 visiteurs se rendent au pôle chaque année.

Offre en équipements de santé Insee BPE 2016, IGN GéoFla®, atopia



Un territoire plutôt bien fourni en équipements de santé

L'intercommunalité dispose d'une offre de santé relativement importante en comparaison à d'autres territoires ruraux :

- Châteauneuf-sur-Cher, Lignières et Levet disposent toutes de service de santé de proximité : médecins généralistes, kinésithérapeutes, pharmacies, cabinet d'infirmiers, dentistes. Une maison de retraite à Lignières et un établissement d'accueil à Châteauneuf-sur-Cher assurent un service pour les personnes âgées. Ces équipements permettent au territoire de bénéficier d'un taux de médecins de 7 équivalent temps plein (ETP) pour 10 000 habitants, soit l'un des meilleurs taux du département (moyenne du Cher : 3,8 ETP/10 000 hab.).
- La future Maison de Santé Pluridisciplinaire à Levet permettra à terme de recomposer et de densifier l'offre médicale en regroupant les professions, dans des locaux neufs et adaptés aux besoins des professionnels et à l'accueil de la patientèle.

Maison de Santé de Levet en construction atopia



Pharmacie de Châteauneuf-sur-Cher atopia

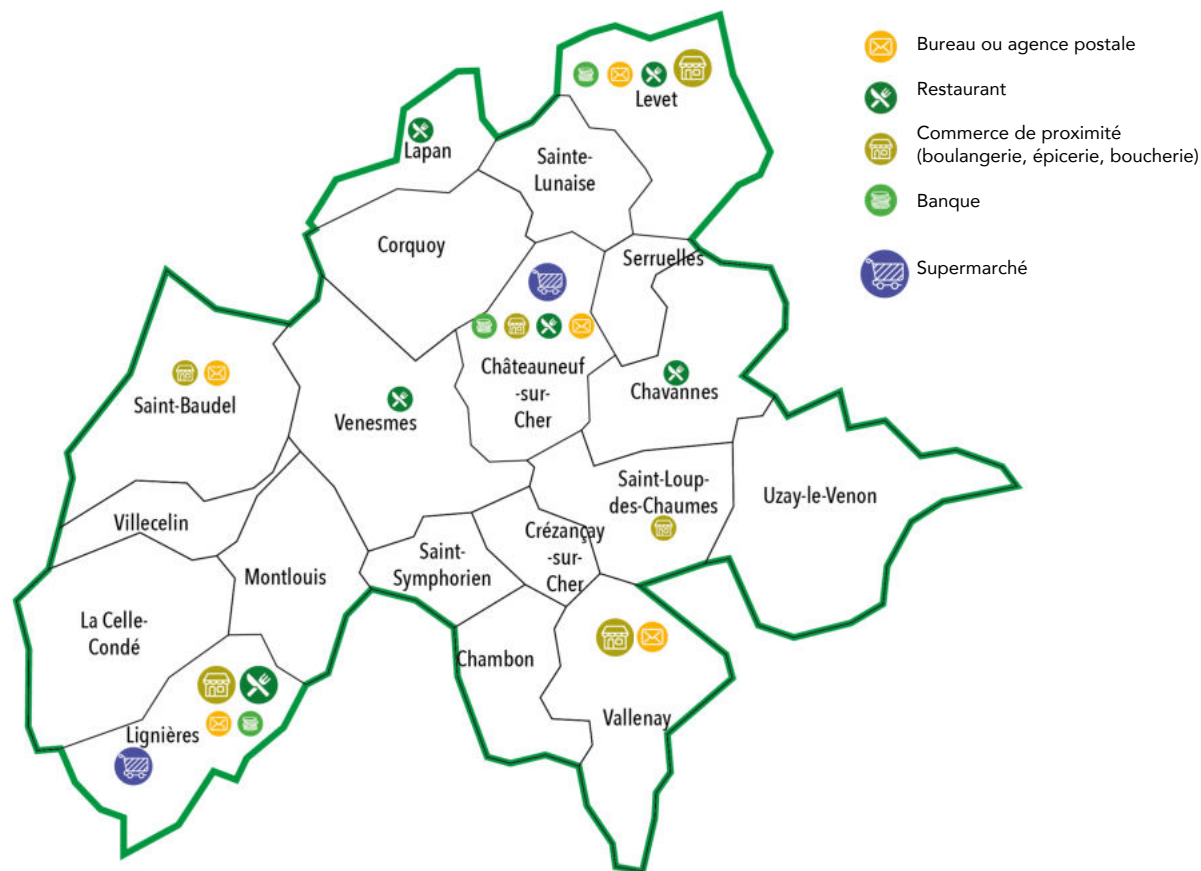


Un territoire proche d'équipements structurants

Situé entre Issoudun, Bourges et Saint-Amand-Montrond, le territoire est proche des grands établissements de santé (cliniques, hôpitaux). Il se situe également à proximité du centre hospitalier de Chez-Benoît spécialisé dans la psychiatrie.

Ces communes proches offrent également des établissements d'accueil pour personnes âgées.

Commerces et services de proximité Insee BPE 2016, IGN GéoFla®, atopia



Une offre en commerces et services de proximité concentrée dans les 3 bourgs principaux

Sur les 18 communes du territoire, la moitié possèdent au moins un commerce.

Les communes de Châteauneuf-sur-Cher, Levet et Lignières concentrent une grande partie de l'offre commerciale du territoire, implantée dans leurs centre-bourgs. Ces communes possèdent également au moins une banque ainsi qu'un bureau de poste.

Grace à des flux plus importants et des espaces piétons définis, Lignières et Levet conservent un tissu commercial en bonne santé, Lignières accueillant ainsi l'une des seules poissonneries du Cher.

Cependant, Châteauneuf-sur-Cher souffre d'un phénomène de vacance commerciale concentrée sur la rue principale. Elle peut s'expliquer, en partie, par la déprise démographique du bourg, des difficultés à se garer et à marcher dans la rue principale en raison de son état, du trafic de traverse poids-lourds de traverse ainsi que du vieillissement des locaux commerciaux.

Poissonnerie de Lignières : l'une des 5 du Cher atopia



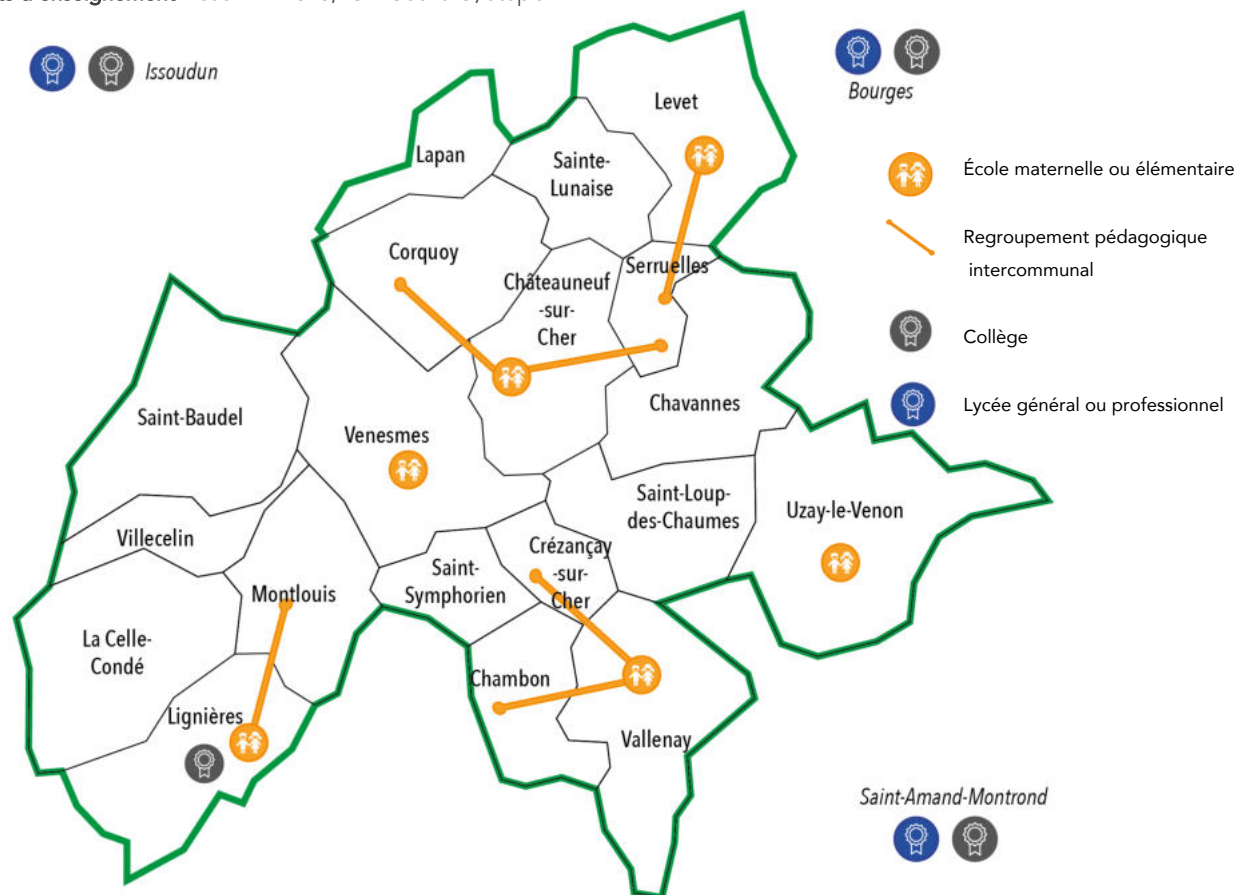
Locaux commerciaux vides à Châteauneuf atopia



Les communes de Lapan, Venesmes, Saint-Baudel, Chavannes, Saint-Loup-des-Chaumes et Vallenay possèdent un commerce, sous la forme de restaurant ou d'épicerie multiservices. D'autres communes, qui n'ont pas ou plus de commerce, animent des projets d'ouverture dans l'objectif de redynamiser leur village.

Des commerces ambulants (boucherie, vêtements etc.) complètent ponctuellement l'offre commerciale.

Établissements d'enseignement Insee BPE 2016, IGN GéoFla®, atopia



Une offre d'enseignement de proximité qui répond aux besoins du territoire

Les communes de Levet, Châteauneuf-sur-Cher, Lignières, Vallenay, Uzay-le-Venon et Venesmes possèdent une école maternelle ou primaire.

Les enfants des autres communes sont généralement inscrits dans les écoles les plus faciles d'accès en fonction du lieu de travail de leurs parents.

Un collège est implanté à Lignières. Il accueille sur l'année scolaire 2017-2018 188 élèves répartis en 8 classes (2 par niveau).

Un territoire proche de pôles d'enseignement secondaire et supérieur

Situé entre Issoudun, Bourges et Saint-Amand-Montrond, le territoire bénéficie de la proximité des établissements d'enseignement du niveau lycée et post-bac situés dans ces communes :

- un nombre important de collèges et lycées, ainsi qu'une antenne de l'université d'Orléans à Bourges ;
- les établissements scolaires et les formations spécialisées d'Issoudun, en matière de développement culturel et de formations professionnelles et universitaires notamment,
- les établissements généraux et professionnels et le centre de formation d'infirmiers de Saint-Amand-Montrond.

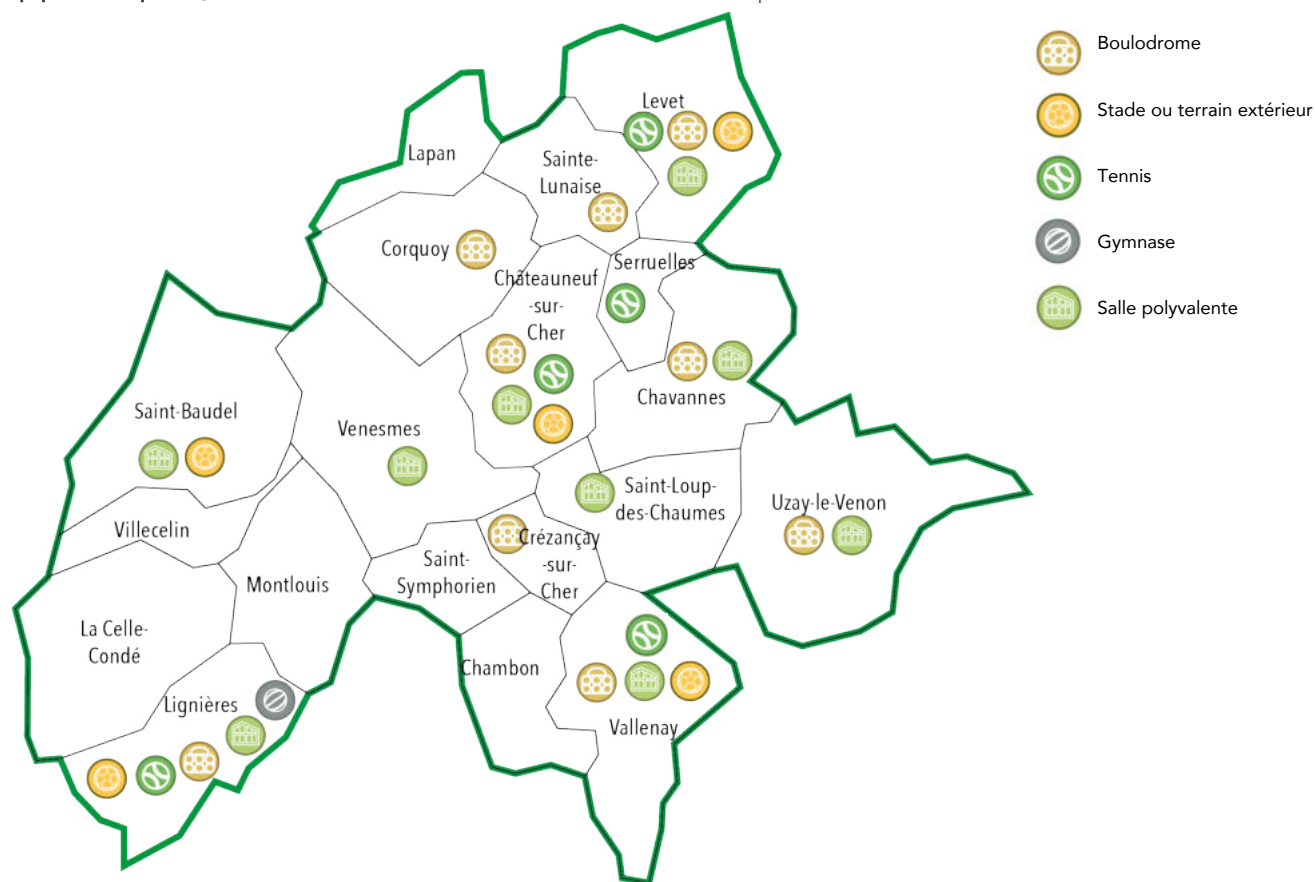
École de Châteauneuf-sur-Cher atopia



Collège de Lignières atopia



Équipements sportifs, culturels et de loisirs Insee BPE 2016, IGN Géofla®, atopia



Des communes bien dotées en équipements publics à l'Est du territoire intercommunal

La majorité des communes du territoire d'ABC possède au moins un équipement à vocation sportive, culturelle, associative ou événementielle. Il s'agit principalement de boulodromes et de salles polyvalentes. Des terrains de sport sont présents dans les communes de Levet, Serruelles, et Vallenay. Lignièrès possède un gymnase en plus des autres équipements.

Cependant, on observe une forte disparité géographique dans l'implantation des équipements publics communaux. L'offre présente dans les pôles bénéficie aux habitants des communes voisines (notamment à l'ouest du territoire) moins équipées.

Les Bains-Douches, une scène locale pour un rayonnement national

À travers l'association « Les Bains-Douches » qui gère le lieu éponyme, Lignièrès possède un équipement phare dans le domaine de la chanson française, qui a accueilli près de 600 artistes reconnus depuis sa création en 1978. Situé dans une ancienne salle des fêtes, l'équipement se veut convivial et peut accueillir 350 personnes. Chaque saison, ce sont une trentaine de représentations qui s'y déroulent, avec notamment le festival « L'air du Temps » durant le week-end de l'Ascension, ainsi que des expositions et des conférences. Cet équipement culturel assure un rayonnement dépassant les limites communales et intercommunales.

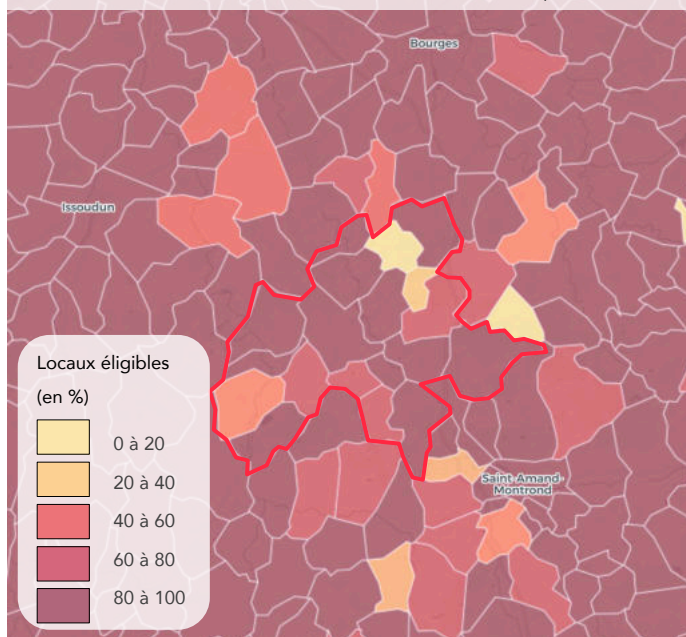
Tennis de Levet atopia



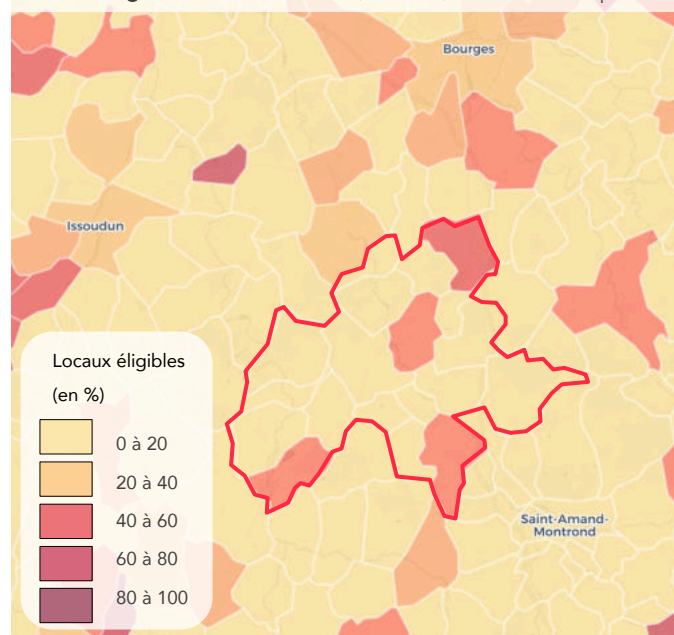
Les Bains-Douches de Lignièrès atopia



Taux d'éligibilité Internet (tout débits) Datafrance, atopia



Taux d'éligibilité Très Haut Débit (30 Mb/s) Datafrance, atopia



Taux de couverture 3G Datafrance, atopia

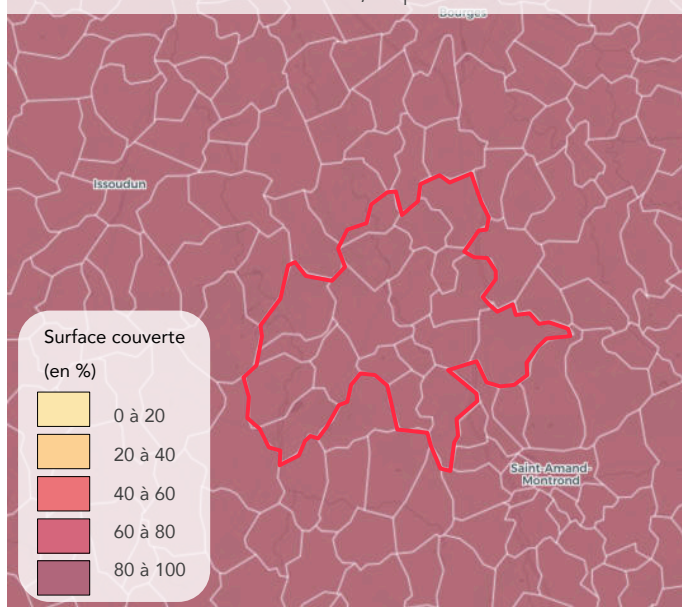
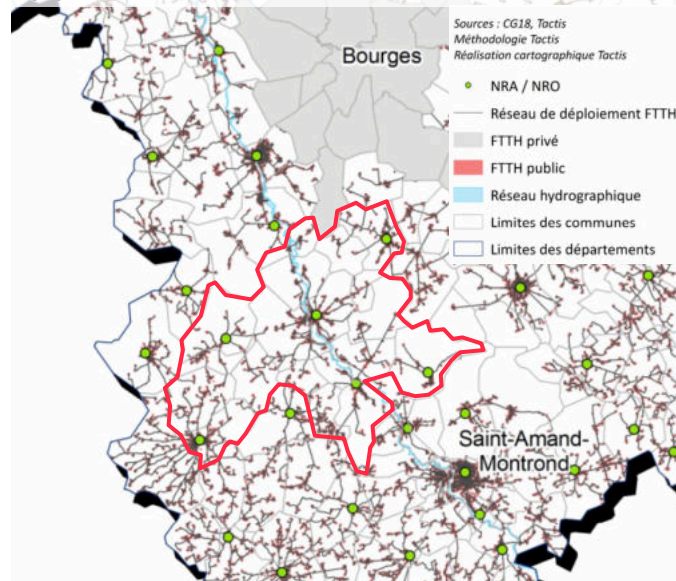


Schéma d'aménagement de la fibre dans le Cher Département du Cher

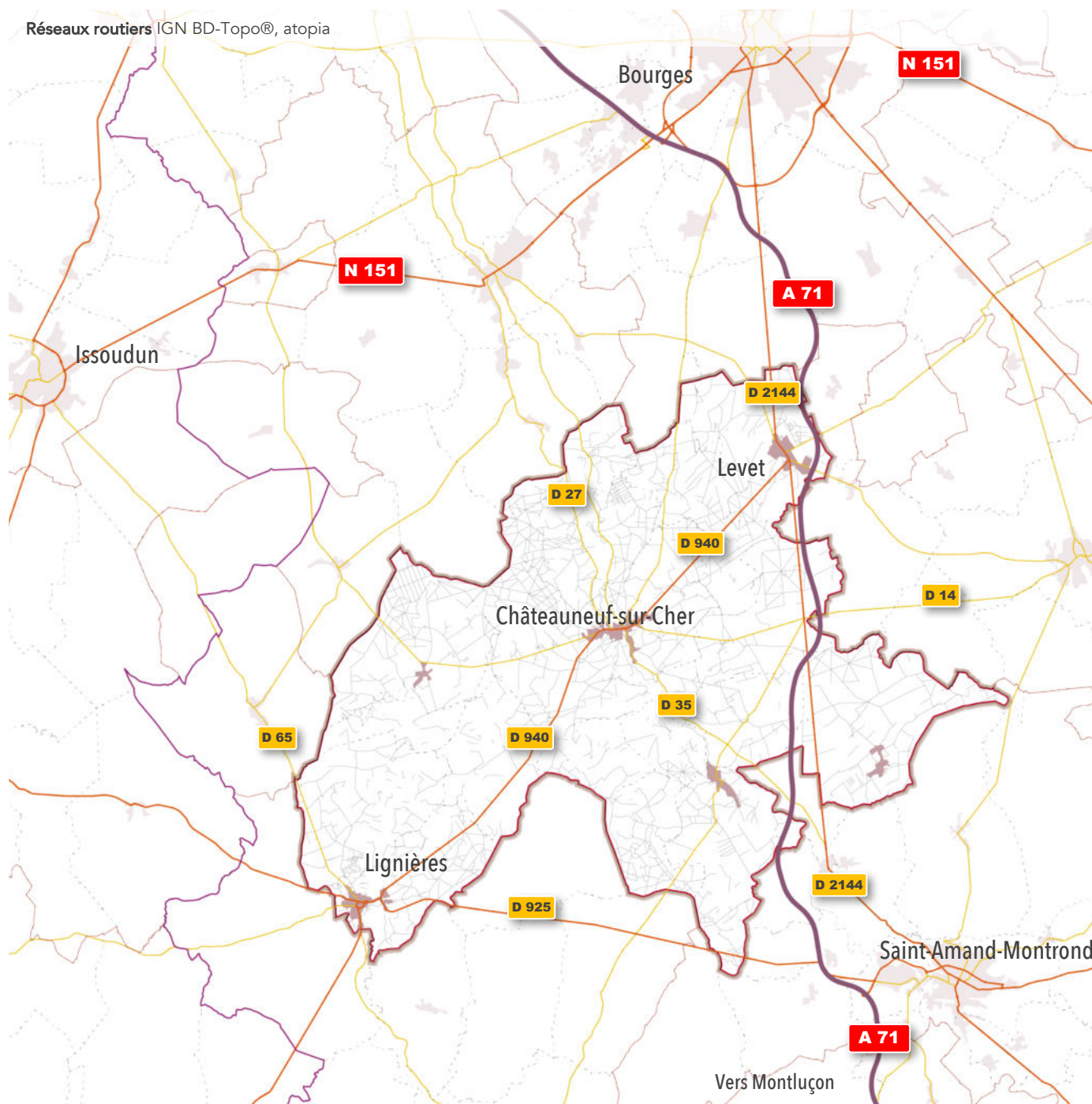


Une couverture numérique hétérogène, en cours de développement

La couverture numérique du territoire d'ABC est inégale et varie d'une commune à l'autre, selon les travaux réalisés par les communes et les opérateurs privés et publics.

- Si la couverture internet couvre la quasi-totalité du territoire de l'intercommunalité, le Haut Débit reste peu développé, à l'image du département du Cher.
- Le réseau internet mobile 4G est déployé dans les principaux pôles urbains voisins d'ABC (Bourges, Issoudun, Saint-Amand-Montrond), et ne couvre que partiellement le territoire intercommunal, qui bénéficie cependant d'une couverture 3G totale.
- Le déploiement de la fibre Très Haut Débit (THD) s'échelonne entre 2018 et 2020 selon les communes. Dans le cadre de la réalisation du PLUi, le THD est un atout qui participe au développement économique et à l'attractivité résidentielle des territoires ruraux.

Réseaux routiers IGN BD-Topo®, atopia



Un réseau routier principal et structurant qui tangente l'Est du territoire intercommunal

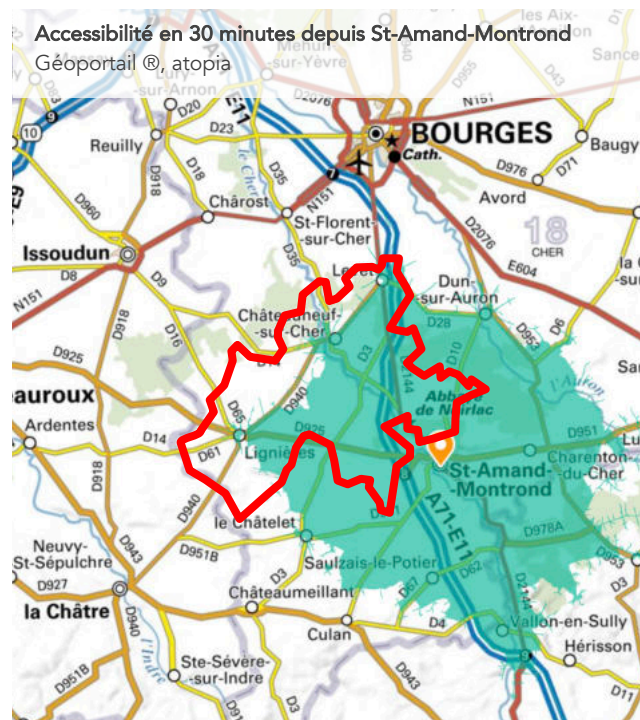
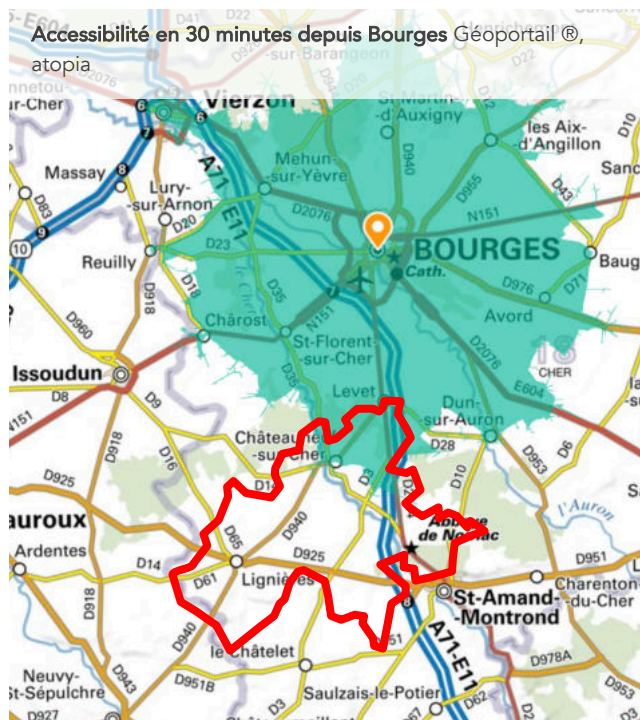
La Communauté de communes est traversée par l'A71 reliant Orléans à Clermont-Ferrand en passant par Bourges et Montluçon. Cette autoroute traverse l'Est du territoire entre Levet et Vallenay. Cependant, aucune sortie d'autoroute ne dessert le territoire entre Saint-Amand-Montrond (sortie 8) et Bourges Sud (sortie 7).

La RD2144, ancienne route nationale, emprunte le même faisceau en traversant Levet. Il s'agit de la route principale d'accès à Bourges et à Saint-Amand-Montrond.

L'axe Levet-Lignières, une desserte locale transversale

La RD940 permet de relier Levet à Lignières via Châteauneuf-sur-Cher. De Châteauneuf-sur-Cher un réseau viaire en étoile assure une desserte locale pour se rendre dans les villages du territoire : RD27 longeant le Cher en direction de Lapan et Corquoy, RD35 assurant une desserte au sud (Crézençay-sur-Cher et Vallenay), RD14 vers Saint-Baudel. Enfin, le sud du territoire est desservi par la RD925 entre Lignières et Saint-Amand-Montrond.

Ce réseau se caractérise par un maillage territorial organisé autour de deux nœuds routiers structurants le territoire : Lignières et Châteauneuf-sur-Cher. La position de Levet sur la RD2144 en fait un axe stratégique pour se rendre à Bourges depuis le territoire.

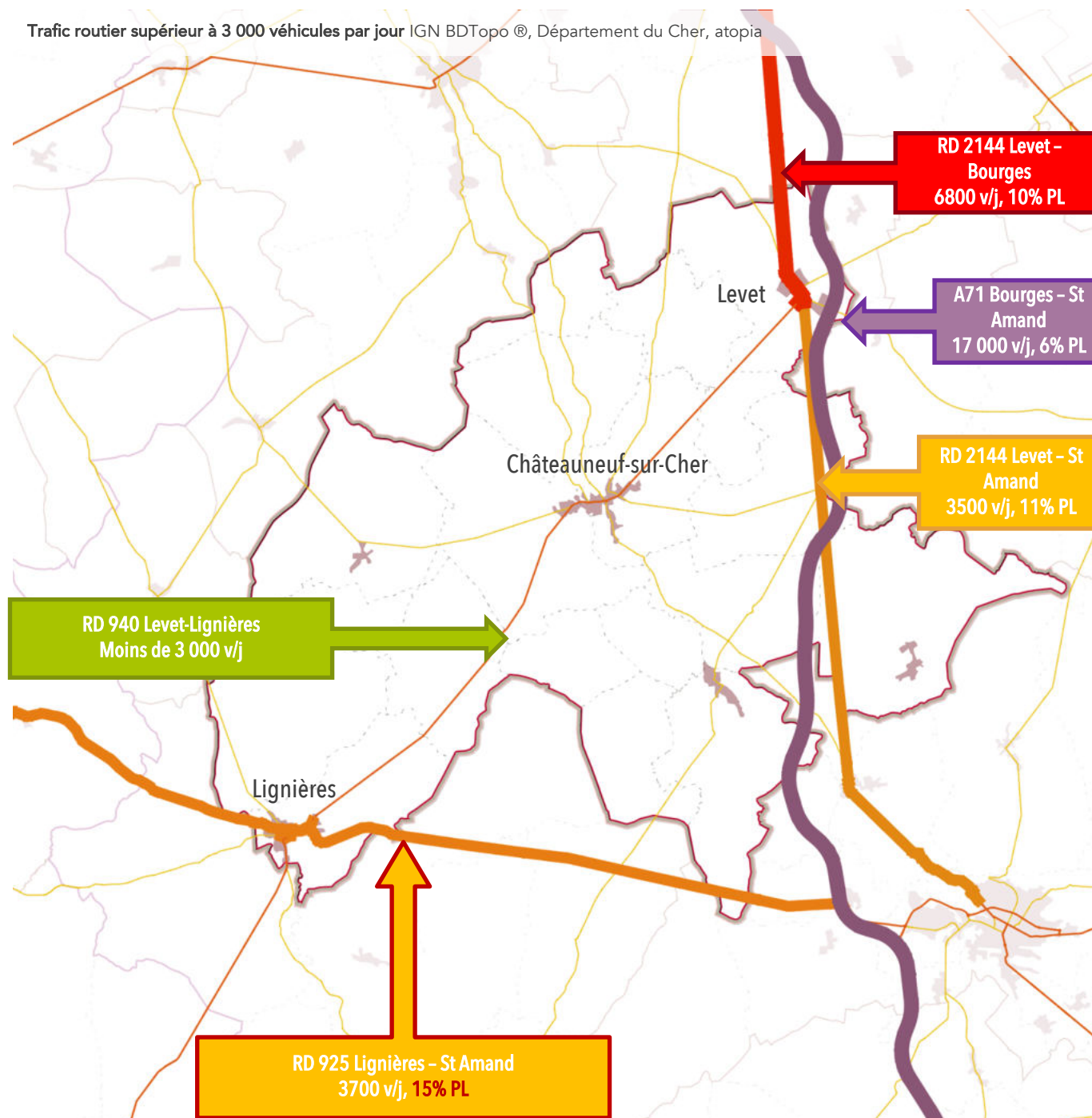


Une accessibilité aux pôles d'attractivité voisins

Situé entre Bourges, Saint-Amand-Montrond, Issoudun et Châteauroux, les temps d'accès à ces villes sont cependant différents selon chaque commune d'Arnon Boischaut Cher :

- Saint-Amand-Montrond est le pôle d'attractivité dont l'accessibilité, en moins de 30 minutes, est la plus facilitée via la RD925 et la RD2144. Une large séquence du Nord-Est jusqu'à Lignières s'inscrit dans un temps de parcours égale ou inférieure à 30 minutes.
- Bourges est accessible en moins de 30 minutes via la RD2144 depuis les communes du nord du territoire, notamment Levet et Châteauneuf-sur-Cher,
- Issoudun est plus facilement accessible via la RD65 depuis Lignières, Villecelin, Saint-Baudel et La Celle-Condé, mais peu du sud-est du territoire,
- Châteauroux demeure à bonne distance de l'intercommunalité et il est plus rapide de se rendre à La Châtre depuis le sud du territoire.

Trafic routier supérieur à 3 000 véhicules par jour IGN BDTopo®, Département du Cher, atopia



Un réseau routier peu dense mais un trafic soutenu dans les traverses de bourgs

Les routes principales du territoire sont concernées par un trafic soutenu. Ce trafic traverse les centre-bourgs anciens et génèrent des nuisances sonores, des difficultés de traverse pour les automobilistes et de l'insécurité pour les piétons. Les flux de traverse des poids-lourds ont une incidence sur la perception et l'animation des centres-bourgs. La traversée des poids-lourds constitue un enjeu particulièrement important :

- À Lignières et Levet, le trafic PL est soutenu (450 camions par jour à Lignières, 680 à Levet). Cependant, l'aménagement des voiries de Lignières (sens unique) et les cheminements piétonniers pacifient et sécurisent l'espace public. A Levet, la largeur des rues et des espaces piétonniers t réduisent l'impact de ces traversées sur l'ambiance urbaine et sécurisent les cheminements doux.
- Châteauneuf-sur-Cher est traversée par moins de 3 000 véhicules par jour, dont 300 camions. En revanche, la morphologie de la RD940 dans le centre ancien (rue longue et étroite à double-sens) rend ce trafic beaucoup moins supportable, et impacte la circulation des piétons. Le contournement du bourg par une déviation afin de réduire le trafic et les nuisances est un enjeu important pour les élus locaux qui est actuellement à l'étude. La reconquête urbaine et commerciale de la traversée de Châteauneuf-sur-Cher est un enjeu important.

Inventaire du stationnement sur le territoire Géoportail ®, atopia

Commune	Nombre de places en parcs	Nombre de places sur voirie
La Celle-Condé	Ø	Ø
Chambon	Ø	Ø
Châteauneuf-sur-Cher	180	45
Chavannes	Ø	Ø
Corquoy	Ø	Ø
Crézençay-sur-Cher	10	Ø
Lapan	20	Ø
Levet	100	14
Lignières	110	50
Montlouis	30	Ø
Saint-Baudel	17	2
Saint-Loup-des-Chaumes	14	2
Sainte-Lunaire	Ø	Ø
Uzay-le-Venon	Ø	7
Venesmes	12	2
Villecelin	Ø	Ø

Places de stationnement matérialisées au sol à Lignières atopia



Stationnement informel atopia



Une offre en stationnement très différente selon les communes

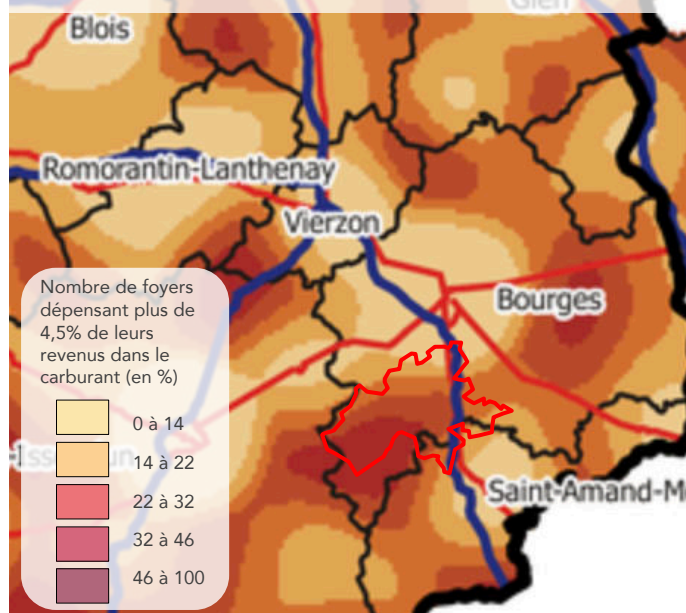
Les communes du territoire possèdent une offre de stationnement contrastée selon leur taille et les besoins induits par les équipements et commerces :

- les plus petites communes n'ont généralement pas d'offre de stationnement définie et matérialisée. Le stationnement est informel ;
- les communes un peu plus importantes possèdent généralement des aires de stationnement aménagées au plus des équipements (mairie, salle polyvalente, petits commerces etc..) ;
- les trois pôles du territoire (Châteauneuf-sur-Cher, Levet et Lignières) disposent d'une offre de stationnement en voirie lorsque la largeur de celle-ci le permet, ainsi que de nombreux parcs de stationnement en centre-ville ou à proximité immédiate des équipements communaux.

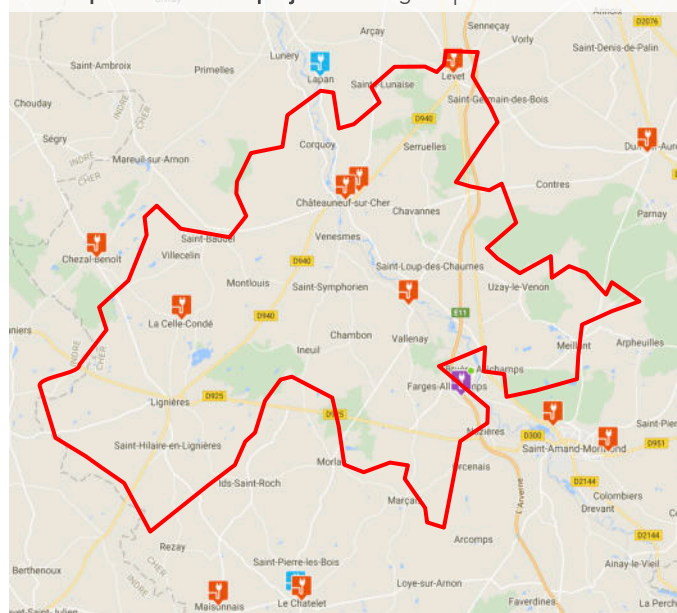
Un stationnement «informel» potentiellement générateur de conflits d'usage

De nombreux véhicules sont aussi stationnés sur des trottoirs larges ou le long des rues sans places de stationnement matérialisées, créant autant de places de parking informelles. Selon la largeur du trottoir, ils peuvent entraver la circulation des piétons, en particulier des personnes à mobilité réduite (handicapés, parents avec poussettes etc..).

Précarité énergétique en matière de carburant INSEE, étude ADEME



Carte de localisation des bornes de recharges pour véhicule électrique existantes ou projetées Chargemap.fr®



Un territoire où la voiture individuelle est un moyen de transport privilégié

Les déplacements sur le territoire intercommunal sont majoritairement réalisés en voiture. Ainsi, 84% des déplacements domicile-travail sont réalisés en véhicule individuel, en lien avec le mode de vie rural du territoire et l'éloignement des bassins d'attractivité et des équipements structurants.

Ce taux est comparable à celui des autres territoires ruraux de comparaison (Fercher Pays Florentais) en étant plus élevé que celui des intercommunalités disposant de plus de transports collectifs.

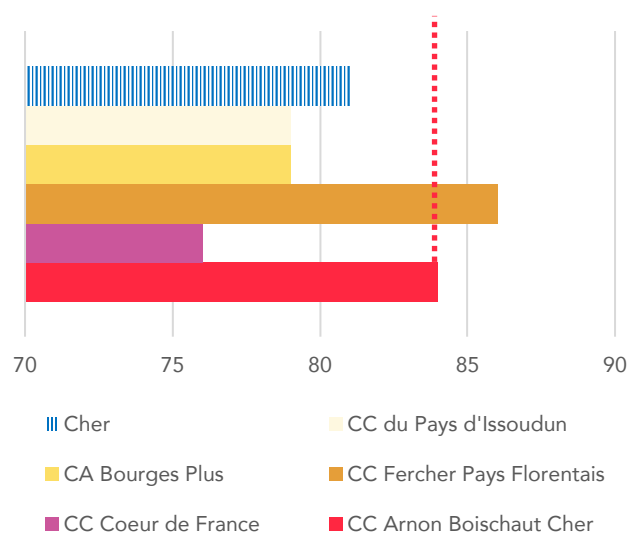
Un moyen de transport à l'impact fort sur l'environnement et les classes sociales modestes

Conjuguée au niveau de revenus assez faible de la population, et de l'éloignement à l'offre d'emploi et aux équipements et services, la dépendance à l'automobile interpelle les équilibres sociaux du territoire. En effet, la précarité énergétique en matière de carburant est particulièrement forte au sein du territoire, et interroge le modèle de développement.

Afin de réduire ces impacts, plusieurs actions sont mises en place pour développer de nouvelles mobilités :

- le déploiement par le Syndicat de Distribution d'Énergie (SDE) de bornes de recharge pour véhicules électriques (carte ci-contre) ;
- la sensibilisation au co-voiturage par le département du Cher.

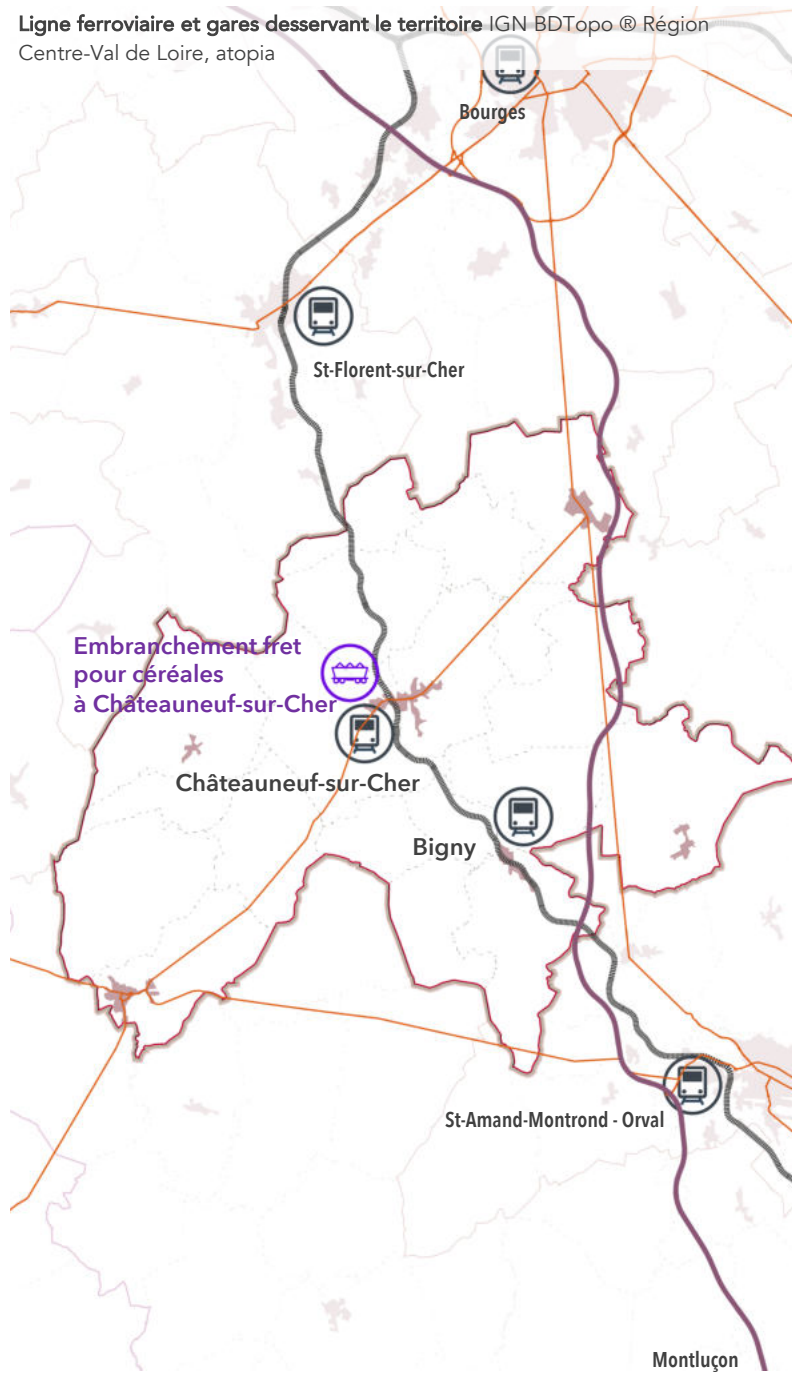
Taux d'utilisation de la voiture pour les déplacements domicile-travail en 2014 INSEE, atopia



Motorisation des ménages d'ABC en 2014 INSEE, atopia

	Nombre	%
Ensemble	3 799	100,0
Au moins un emplacement réservé au stationnement	2 793	73,5
Au moins une voiture	3 386	89,1
1 voiture	1 703	44,8
2 voitures ou plus	1 683	44,3

Ligne ferroviaire et gares desservant le territoire IGN BDTopo © Région Centre-Val de Loire, atopia



Gare TER de Châteauneuf-sur-Cher
Distance avec le centre-ville : 700m
Cheminement piéton peu qualitatif, notamment sous le pont de chemin de fer
Capacités de stationnement aux abords : 20 places

Gare TER de Bigny-Vallenay
Distance avec la mairie (Bigny) : 400m
Pas d'aménagement pour les piétons
Capacités de stationnement aux abords : non défini



Une offre ferroviaire caractéristique des territoires ruraux

Le territoire est desservi par la ligne Bourges-Montluçon, une ligne non électrifiée à voie unique. Deux gares ferroviaires desservent le territoire d'ABC (Châteauneuf-sur-Cher et Bigny) :

- La gare de Châteauneuf-sur-Cher est desservie par 4 A/R TER Bourges-Montluçon chaque jour. L'offre est complétée par l'arrêt de l'Intercité Paris-Montluçon, à raison de 3 A/R quotidien en semaine. La gare a accueilli 10 300 voyageurs en 2016.
- La gare de Bigny-Vallenay est desservie uniquement par le TER Bourges-Montluçon (3 A/R par jour). Cette gare a accueilli 1 400 voyageurs en 2016.
- Ces deux gares sont relativement proches des bourgs mais peuvent faire l'objet d'une valorisation des espaces publics en vue d'en améliorer la fréquentation. Au regard de la desserte journalière et sur un territoire à tonalité rurale, l'automobile reste le mode de déplacement privilégié.

Une ligne utile pour le fret, qui fait l'objet de travaux d'amélioration

Un embranchement fret permettant le chargement de céréales est exploité à Châteauneuf-sur-Cher. À l'échelle régionale, le transport de céréales représente 95 % des tonnages transportés par le train.

Le Contrat de Plan État-Région 2015-2020 prévoit la modernisation de la ligne ferroviaire, avec comme objectif le maintien de la desserte voyageurs et marchandises. A plus long terme, l'avenir de la ligne pourrait être compromis selon le rapport Spinetta qui évoque la fermeture de « petites lignes ».



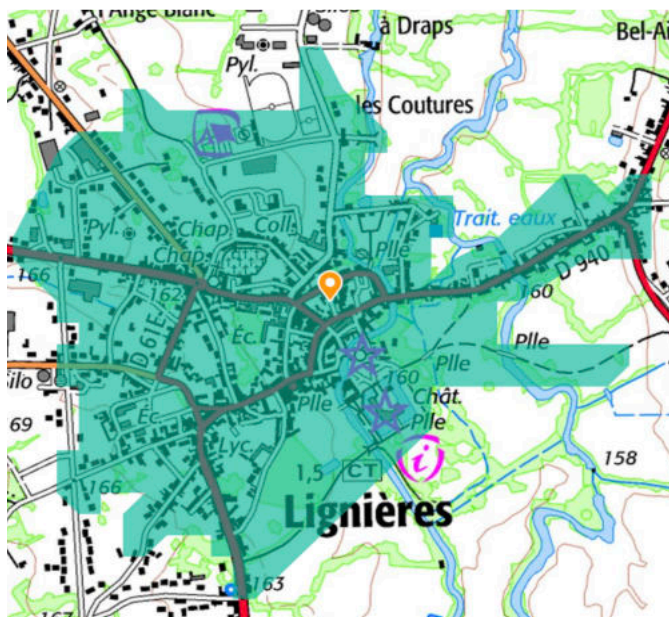
Un réseau de transport en commun routier complète l'offre ferroviaire

Depuis septembre 2017, la région Centre – Val de Loire possède la compétence Transport. Le territoire Arnon Boischaud Cher est desservi par les lignes suivantes :

- La ligne 160 reliant Lignières à Bourges via Chezal-Benoît et Saint-Florent-sur-Cher. Cette ligne circule à raison de 2 A/R par jour en semaine. Il est possible de rejoindre cette ligne en réservant une navette depuis l'ensemble des communes situées à l'ouest du territoire intercommunal (zone en mauve sur la carte ci-contre).
- La ligne 150 reliant Châteaumeillant et Saint-Amand-Montrond à Bourges. Cette ligne propose 7 A/R en période scolaire uniquement. Elle dessert Levet et Bruères-Allichamps.
- Les cars TER Centre – Val de Loire reliant Bourges à Montluçon. Ils marquent l'arrêt au niveau des gares de Châteauneuf-sur-Cher (3 A/R quotidiens) et de Bigny-Vallenay (1 A/R quotidien) et remplacent certains trains.

L'ensemble de ces lignes de car permettent notamment aux populations «captives» de bénéficier d'une offre en transports en commun (jeunes, seniors, foyers sans voiture etc..) pour se rendre à Bourges et Saint-Amand-Montrond notamment.

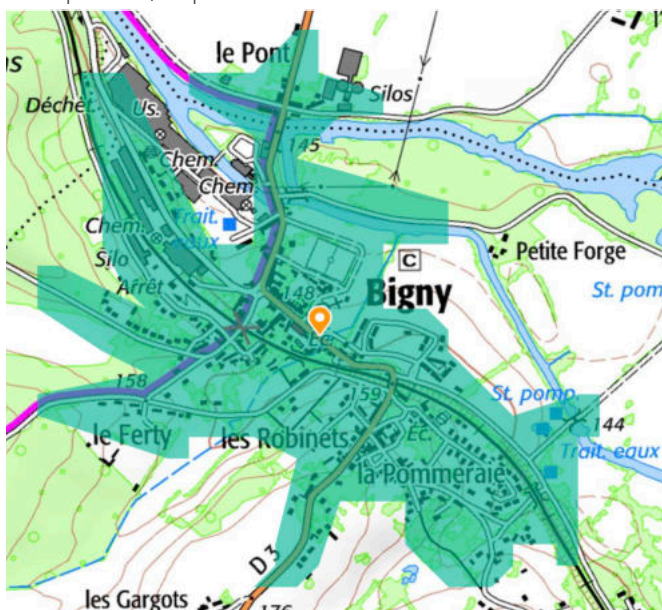
Accessibilité en 10 minutes à pied depuis le centre de Lignières
Géoportail ©, atopia



Lotissement intégrant un cheminement piéton dès sa conception à Châteauneuf-sur-Cher atopia



Accessibilité en 10 minutes à pied depuis le hameau de Bigny
Géoportail ©, atopia



Passerelle piétonnière assurant une traverse sécurisée de l'Arnon à Lignières atopia



Des bourgs et villages favorables aux modes doux pour les déplacements de proximité

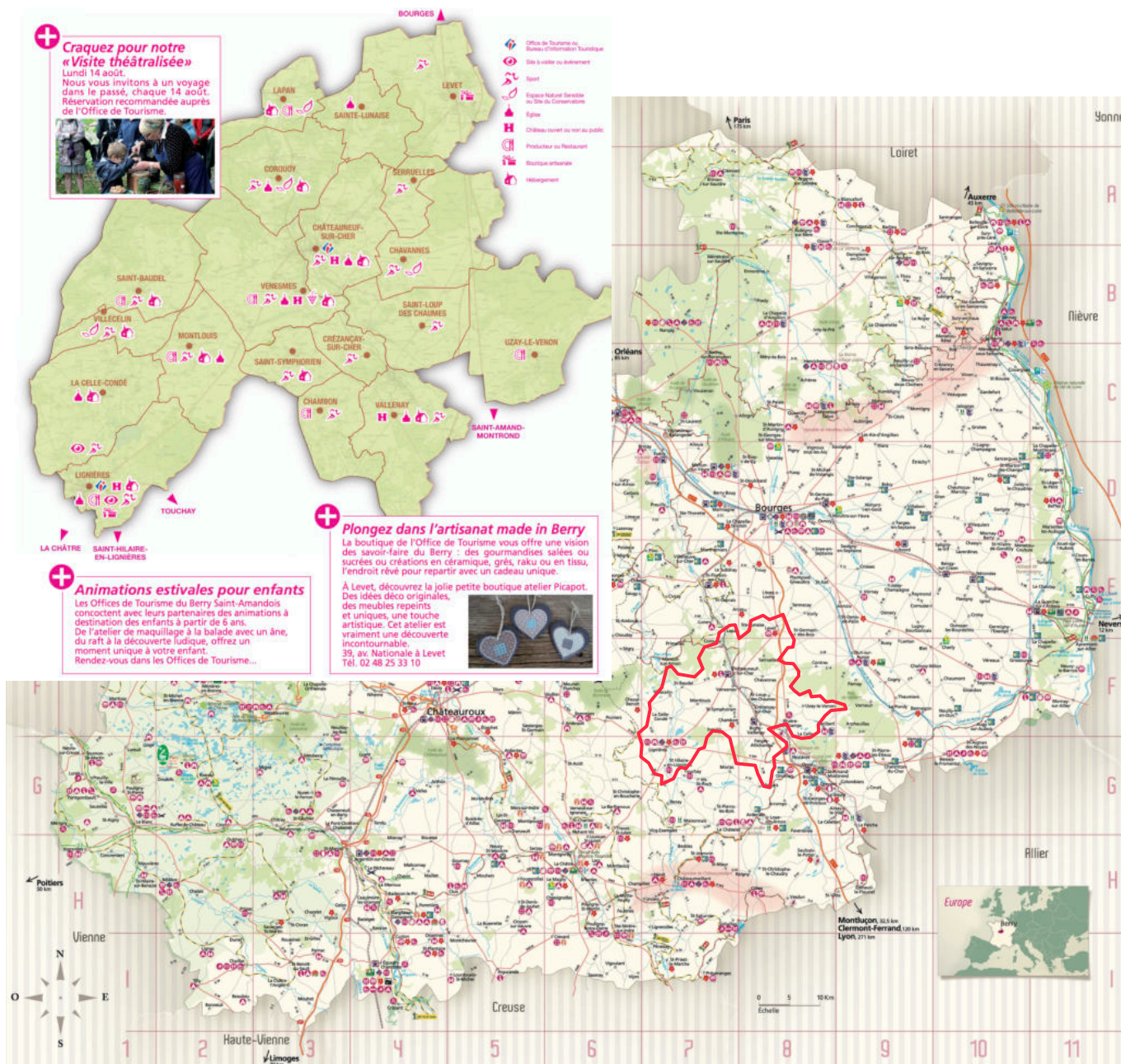
- Les bourgs de Lignières, de Levet, de Bigny et de Châteauneuf-sur-Cher sont à taille humaine, ce qui favorise les déplacements à pied pour les petites distances (moins de 1km).
- En dehors des bourgs et dans les villages les plus dispersés, le vélo est envisageable pour des déplacements de moyenne distance (moins de 3 km environ).

L'utilisation des modes doux est favorable à la vie de proximité et notamment à la fréquentation des commerces dans les villages. Afin d'optimiser leur utilisation et notamment la sécurité sur les routes départementales traversant les bourgs, certaines communes ont réalisé des aménagement en faveur de la marche à pied :

- des trottoirs continus dans les centres ainsi que des aménagements sécurisés, comme sur les ponts (réalisation d'encorbellements piétons) ou l'installation de barrières à Lignières,
- des aménagements d'espaces publics en faveur des piétons : espaces verts, bords de rivières, places publiques par exemple,
- l'intégration de voies douces et de trottoirs dans les lotissements et les opérations d'aménagement public.

TOURISME

Localisation de Arnon Boischaut Cher au sein de la carte touristique du Berry, et carte spécifique à la communauté de communes Berry Province, atopia



Berry Province, la marque touristique du Berry

Cet organisme a pour objectif de valoriser le tourisme dans le Berry, ancienne province médiévale s'étendant sur l'Indre et le Cher. Il est financé par les services de développement touristique des départements de l'Indre et du Cher, ainsi que par la région Centre-Val de Loire.

Le site internet www.berryprovince.com permet d'obtenir l'ensemble des informations touristiques du territoire : hébergements, accès, activités, patrimoine, gastronomie etc. Il est également couplé à un blog permettant de suivre les actualités touristiques de la province.

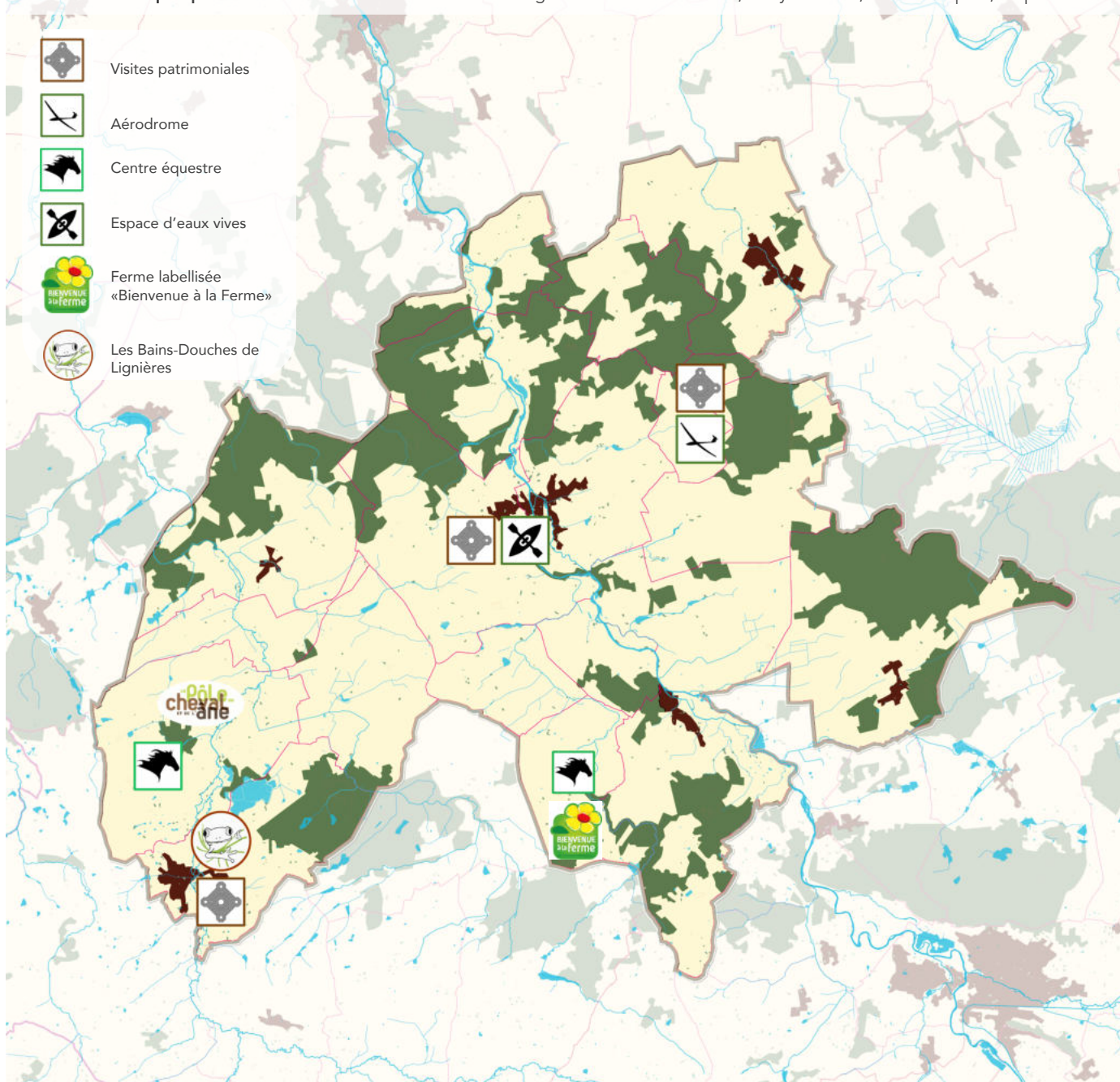
Un territoire qui s'inscrit dans l'unité touristique du Berry-Saint-Amandois

Le positionnement touristique promu par Berry Province valorise son image d'une campagne authentique et d'un espace calme, qui s'appuie sur les ressources locales. Le site Internet de l'organisme touristique communique largement à ce sujet :

« Le Berry Saint Amandois est situé en plein cœur de la France. À mille lieues du tourisme de masse, nous vous proposons un voyage au sein d'une campagne verdoyante, vallonnée et bocagère. Entre villes et villages de caractère, la nature, sauvage ou habilement modelée par la main de l'homme vous enchantera. Pour ne rien gâcher, ce paradis du slow tourisme n'est pas avare en adresses de charme ou insolites et bonnes tables. Enthousiasment ! »

Le territoire dispose d'un office de tourisme à Lignières ainsi que d'un bureau d'information touristique à Châteauneuf-sur-Cher.

Activités touristiques présentes sur le territoire intercommunal Région Centre – Val de Loire, Berry Province, IGN BD-Topo®, atopia



Des activités touristiques peu nombreuses en quantité mais au fort potentiel d'attraction

Le territoire dispose d'atouts touristiques, qui bien que peu nombreux constituent autant de potentiels de valorisation du territoire :

- un patrimoine historique avec le four à chaux de Venesmes, les monuments de Châteauneuf-sur-Cher (basilique, château), la ville de Lignières (visite de la ville et du château) ;
- des activités de pleine nature avec les boucles de promenade et grande randonnée (GR41), les nombreux plans d'eau profitables à la pêche ;
- une valorisation du mode de vie fermier à travers la présence de 3 structures labellisées «Bienvenue à la Ferme» à Chambon, Serruelles et Lapan qui proposent selon la structure un hébergement, des activités pédagogiques, et de la vente directe,
- des activités de plein air avec l'espace d'eaux vives de Châteauneuf-sur-Cher, l'aérodrome de Serruelles et les centres équestres de Chambon et de La Celle-Condé.

Le Pôle du Cheval et de l'Ane, attracteur touristique majeur du territoire

Sur 140 hectares, le site est géré par le département du Cher et classé Pôle d'excellence rurale depuis 2006. Il comprend un hippodrome, un musée de l'âne de France, 50 roulottes d'hébergement insolite et accueille 60 000 visiteurs par an. Chaque année se tiennent de nombreuses courses et activités à destination de tous publics.

TOURISME - Offre en activités touristiques

Base d'eaux vives de Châteauneuf-sur-Cher atopia



Office de tourisme de Lignières atopia



Le Pôle du Cheval et de l'Ane Berry Province

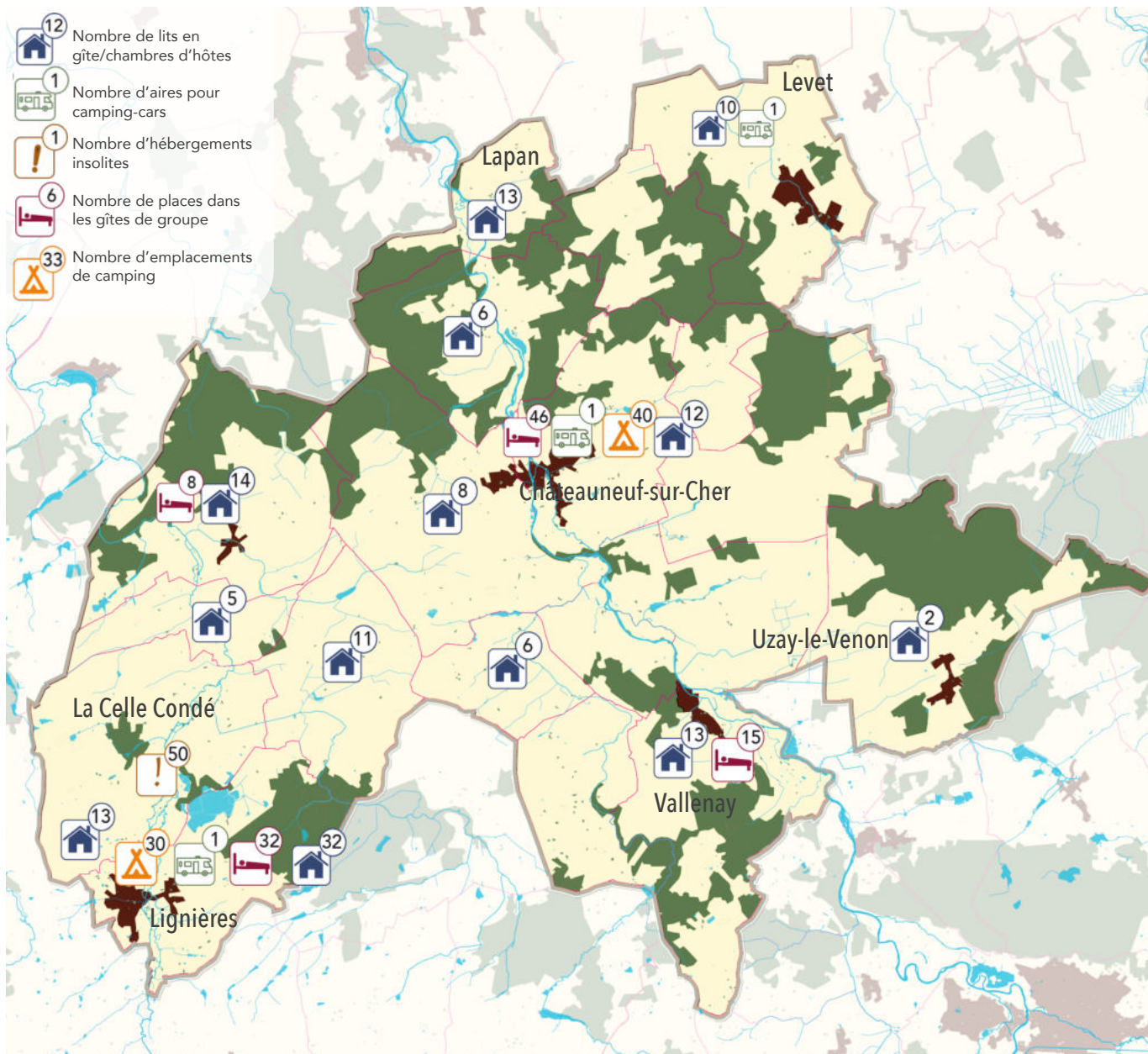


Vente directe d'escargots et visites à la ferme atopia



Hébergements touristiques présents sur le territoire intercommunal Région Centre – Val de Loire, Berry Province, IGN BD-Topo®, atopia

Par commune :



Une offre d'hébergement cohérente avec le positionnement touristique

Le territoire dispose d'une offre d'hébergement adaptée au tourisme rural et de plein air:

- Il s'agit pour la plupart de gîtes ou des chambres d'hôtes de petite taille, relativement nombreux et répartis sur la quasi-totalité des communes. L'offre est généralement de qualité : la grande majorité des établissements sont en effet classés 3 ou 4 épis par gîtes de France.
- Quelques gîtes de groupe destinés à l'hébergement collectif sont également disponibles à Châteauneuf-sur-Cher (deux gîtes dont un gîte intercommunal), Lignières et Saint-Baudel.
- Châteauneuf-sur-Cher et Lignières possèdent toutes les deux un camping sur les rives du Cher et de l'Arnon.
- Deux aires de camping-car sont aménagées à Lignières et Levet.
- Enfin, le Pôle du Cheval et de l'Ane propose une offre insolite d'hébergement à travers son village de 50 roulottes. Celles-ci sont toutefois vieillissantes.

Cette offre est en cohérence avec le positionnement touristique local mais dispose de marges de manœuvre sur la montée en gamme hôtelière, pour s'ouvrir à d'autres types de publics.

Gîte du Plessis à Lignières Gîtes de France 18



Camping de Châteauneuf-sur-Cher atopia



Roulottes du Berry au Pôle du Cheval et de l'Ane atopia



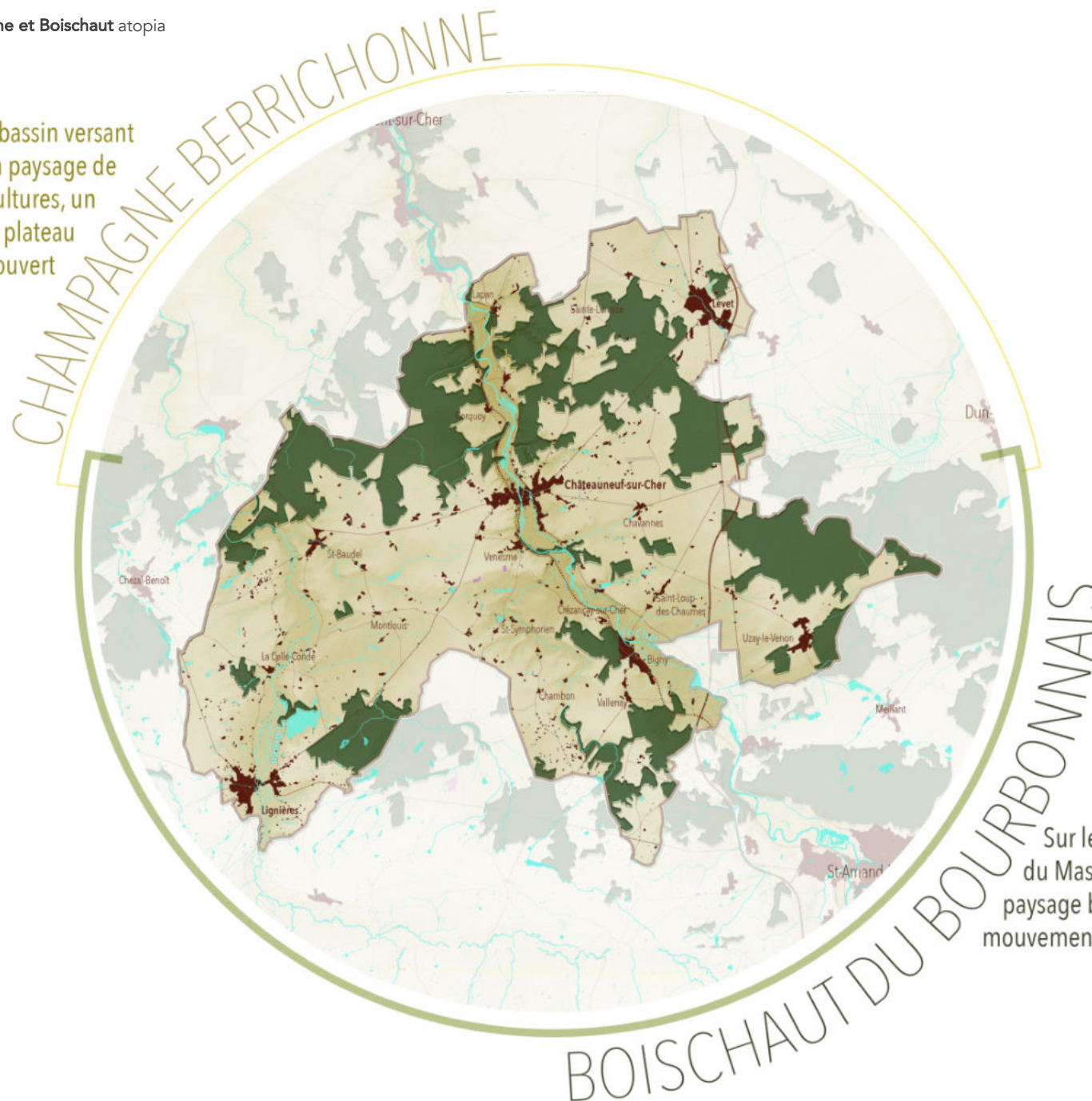
Gîte Colbert, géré par la Communauté de communes CdC ABC



COMPOSANTES PAYSAGERES

Entre Champagne berrichonne et Boischaut atopia

En amont du bassin versant
de la Loire, un paysage de
grandes cultures, un
immense plateau
agricole ouvert

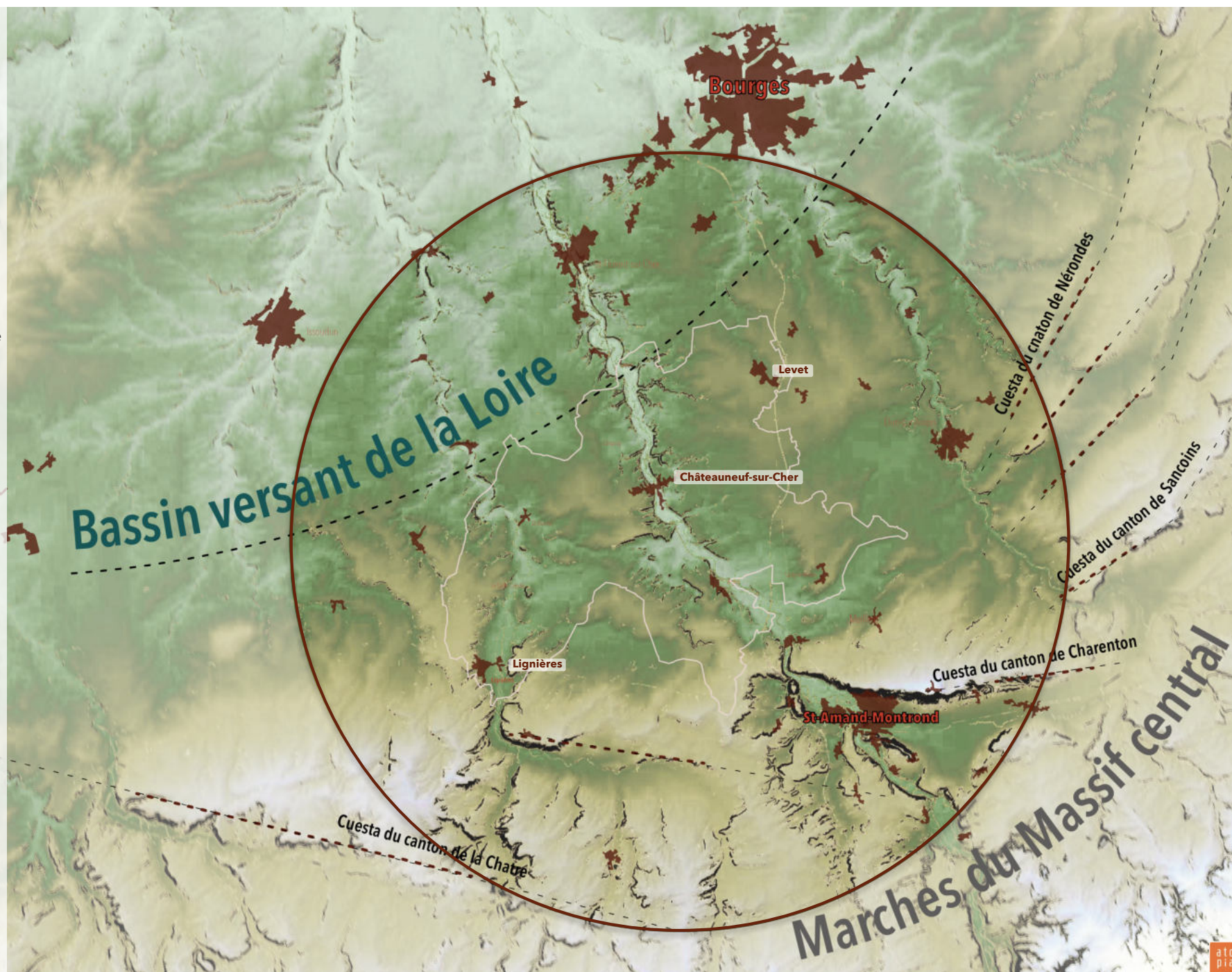


Sur les marches
du Massif central, un
paysage bocager au relief
mouvementé de cuestas

En amont du bassin-versant de la Loire, sur les marches du Massif central

Le territoire de la Communauté de communes est adossé aux marches du Massif central et aux bassins versant de la Loire. De cette position géographique est née une formation géologique composée d'une succession de cuestas qui prennent place aux franges du territoire d'ABC. Les cuestas forment un arc orienté sud-ouest / nord-est entourant le territoire de ses marges sud à ses marges est. Ce relief est particulièrement lisible aux abords de Lignières, puis au-delà du territoire en direction de Saint-Amand-Montrond.

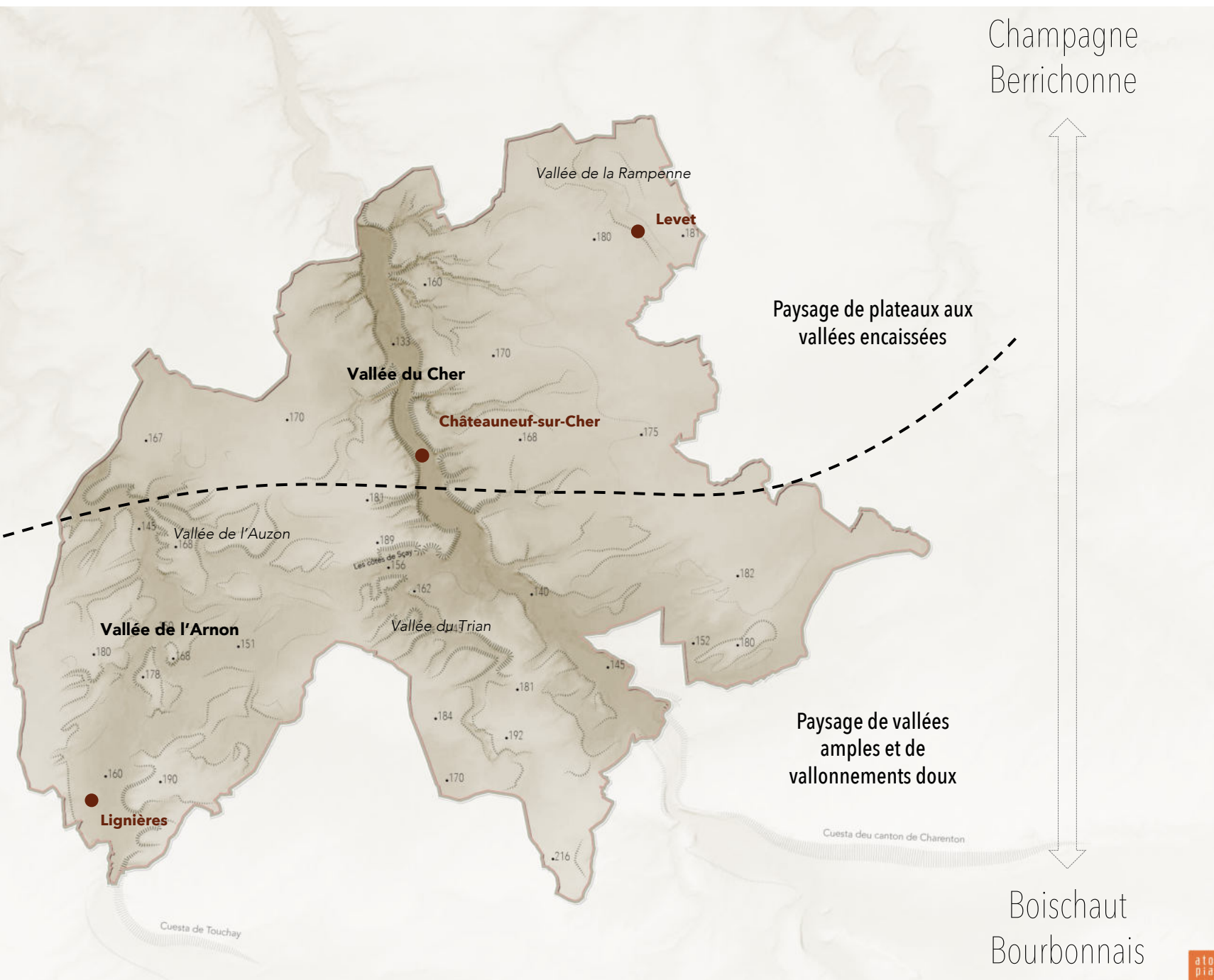
Une cuesta est un relief formé d'un plateau en pente douce (le revers) qui se termine par un escarpement plus ou moins important (le front de côte). En contrebas du front se creuse une dépression.



Un plateau vallonné progressivement entaillé par l'Arnon et le Cher

Le territoire d'ABC prend place sur le revers de cette série de cuestas : un plateau vallonné où des mouvements plus modestes de côte se dessinent, comme en témoignent les Côtes de Sçay à Venesmes, et de dépression en contrebas des côtes.

Cette diversité de forme de relief, complexe, génère une diversité d'occupation agricole du sol. Ainsi le revers de coteaux et les hauts de plateaux sont destinés aux labours, les côtes au profil plus contraint sont marquées par la présence de vignes à Venesmes, de boisements et de forêts. Les plaines alluviales sont principalement vouées aux prairies de fauche et à l'élevage. Cette palette agricole compose à la fois une diversité d'ambiances et écologique. Elle traduit un paysage hybride et riche entre Champagne Berrichonne et Boischaut.

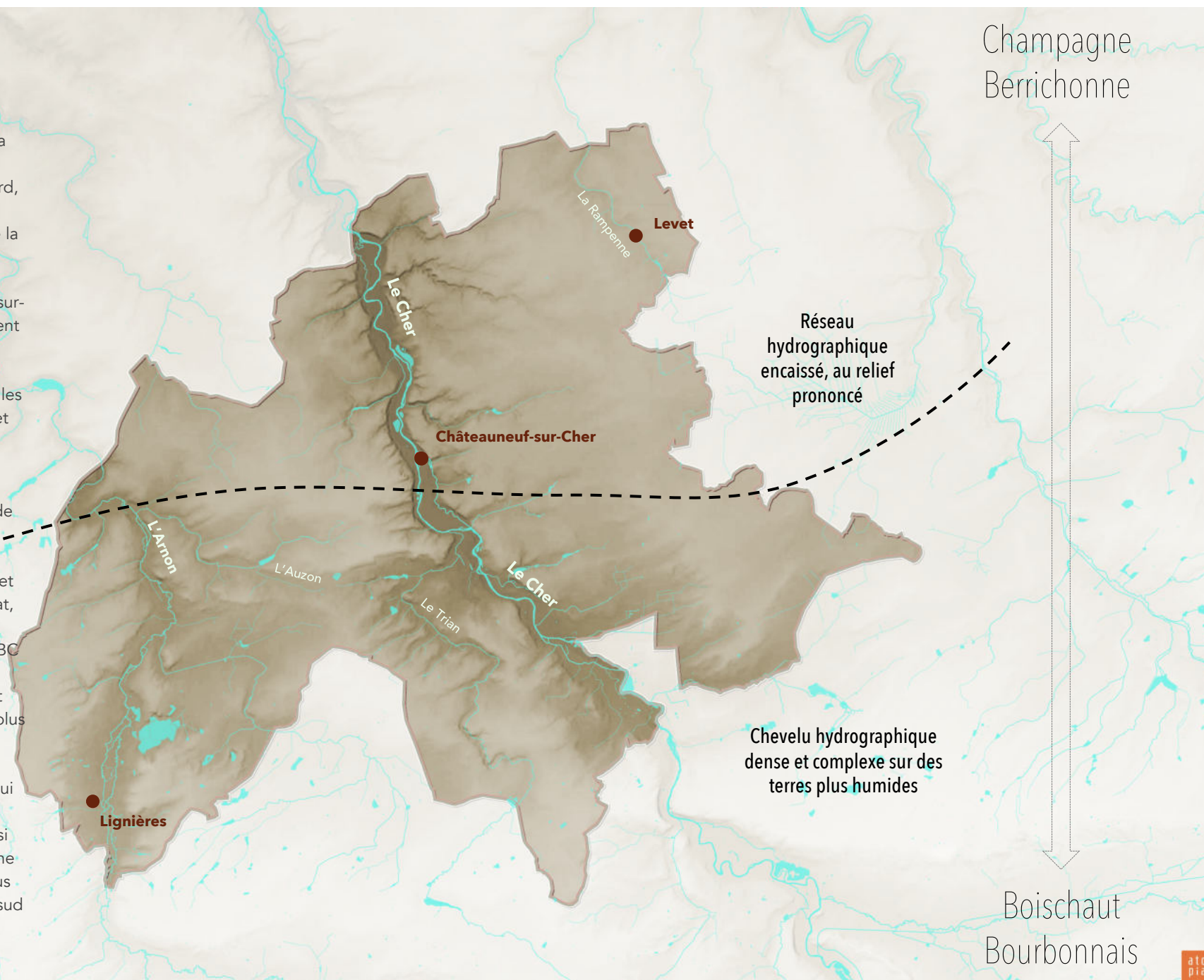


Le Cher et l'Arnon, de larges méandres et un riche chevelu hydrographique

L'Arnon est un affluent du Cher, lui-même affluent de la Loire. Les cours d'eau s'écoulent du sud vers le nord, du Boischaut et du Bourbonnais en direction de la Champagne berrichonne.

Le plateau de Châteauneuf-sur-Cher est ainsi progressivement entaillé par les rivières de l'Arnon et du Cher. Entre le Nord et le Sud du territoire, les profils des vallées différent et développent des ambiances paysagères contrastées. Les vallées marquent ainsi une transition entre deux types de paysage : un paysage plus contrasté dans ses reliefs au nord d'ABC, entre plateaux et vallées encaissées à fond plat, et un paysage plus souple, ample et ondulé au sud d'ABC où se dessinent de larges plaines alluviales pâturées et une plaine aux ondulations plus marquées.

C'est la nature de la roche qui définit ces deux types de réseau hydrographique. Ainsi le nord-est composé de roche dure, tandis que la roche plus tendre et la faible pente au sud composent un réseau plus dense, complexe et méandreux.

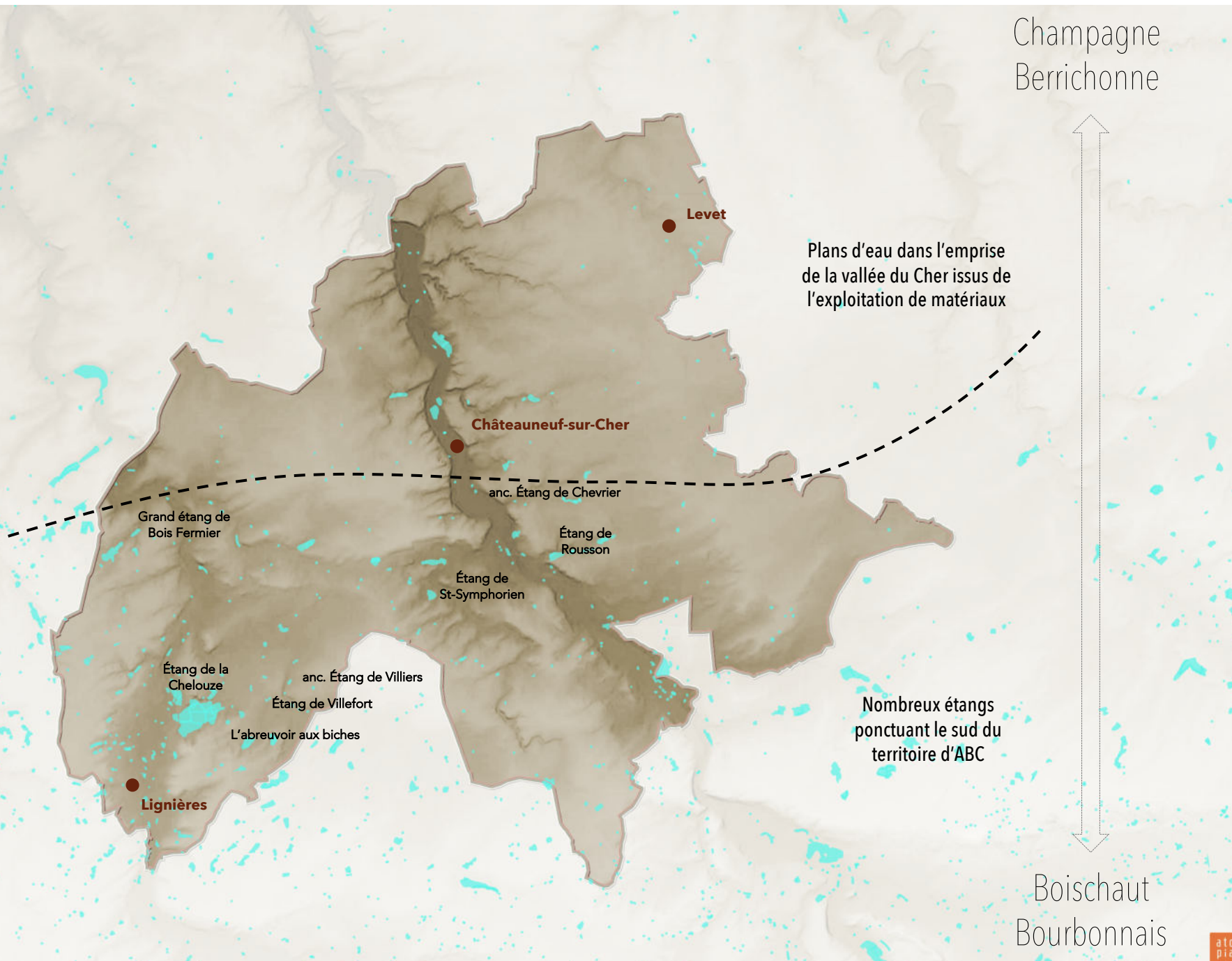


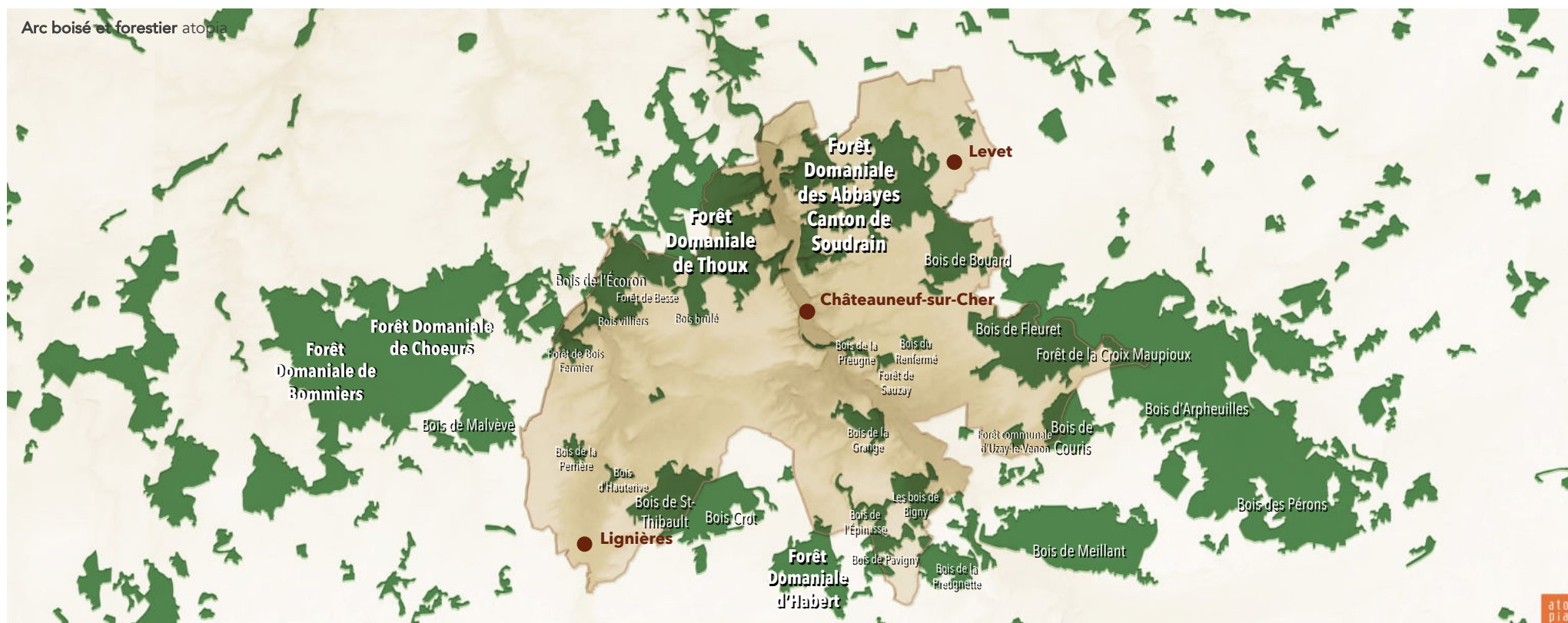
Un pays d'eau calme

Etangs et plans d'eau impriment le grand paysage d'ABC. Nombreux, ils témoignent de l'importance de l'eau dans l'histoire et l'identité du territoire. Les enjeux et les besoins liés à l'agriculture, au développement humain, à la pêche et désormais aux loisirs récréatifs sont intimement liés au grand paysage.

Chaque commune recense également un nombre important de petits étangs en particulier dans le Boischaut. Dans la vallée du Cher, les plans d'eau sont aussi le résultat d'extraction de matériaux.

Petites ou étendues, ces surfaces floutées, sombres constituent des éléments de paysage prégnant et de grande qualité qui s'insèrent en discrétion dans le paysage agricole et rural.





Aux franges du Boischaut, une clairière de champs et de bocages ceinturée par l'arc boisé de Châteauneuf-sur-Cher

La présence de vastes espaces forestiers et boisés sur les pourtours du territoire d'Arnon Boischaut Cher, alternant avec des espaces de vallées et de plateaux bocagers et de labours, développent une palette paysagère riche qui rythment et anime le grand paysage.

Cette configuration quasi continue de boisements successifs donne au territoire d'ABC une forme de large clairière agricole. Cette clairière constitue une formation paysagère structurante, une unité cohérente. Les séries de boisements ne dessinent cependant pas des lignes entièrement continues et fermées. Des ouvertures se percent et communiquent avec les territoires et les paysages limitrophes. Ces ouvertures peuvent être franches et contrastées ou au contraire se composer en boisements plus clairsemés définissant une

succession de « chambres agricoles » en leur sein.

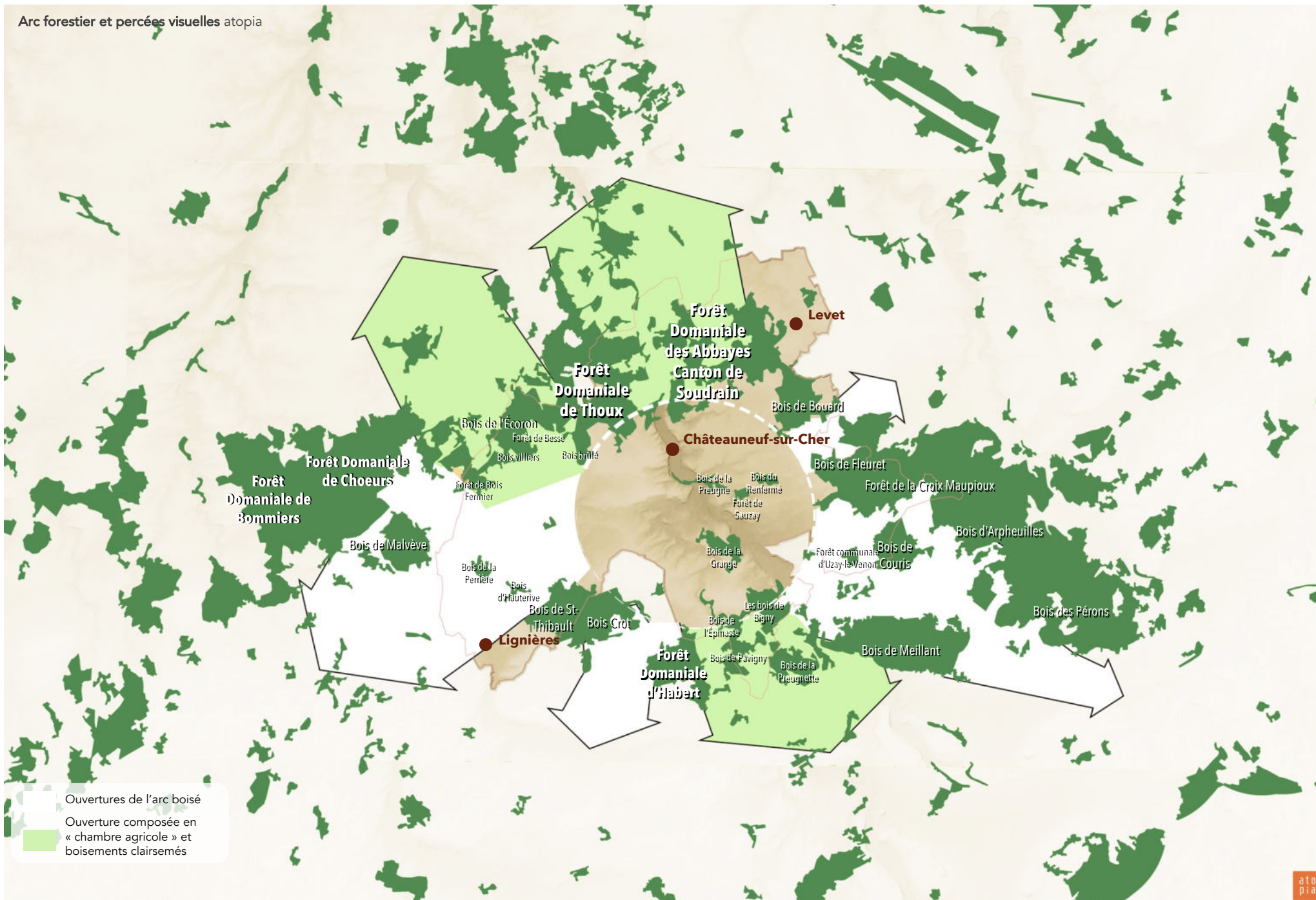
A l'exception du bois Crot, au sud-ouest, composé de conifères, les forêts et bois sont ici dominés par les feuillus. Le territoire est ceinturé par plusieurs forêts domaniales formant un arc boisé structurant : forêt domaniale de Thoux et des Abbayes Canton de Soudrain au nord, forêt domaniale d'Habert au sud et forêts domaniales de Bommiers et de Chœurs plus à l'ouest.

Le cordon boisé forme un arc structurant et forme un seuil paysager de qualité annonçant le seuil du territoire d'ABC. Le centre de cette vaste clairière anime le paysage d'ABC d'une structure agricole de grandes cultures, de labours au nord caractéristique de la Champagne berrichonne et d'un paysage agricole de polyculture et d'élevage propre au Boischaut et au Sud Cher.

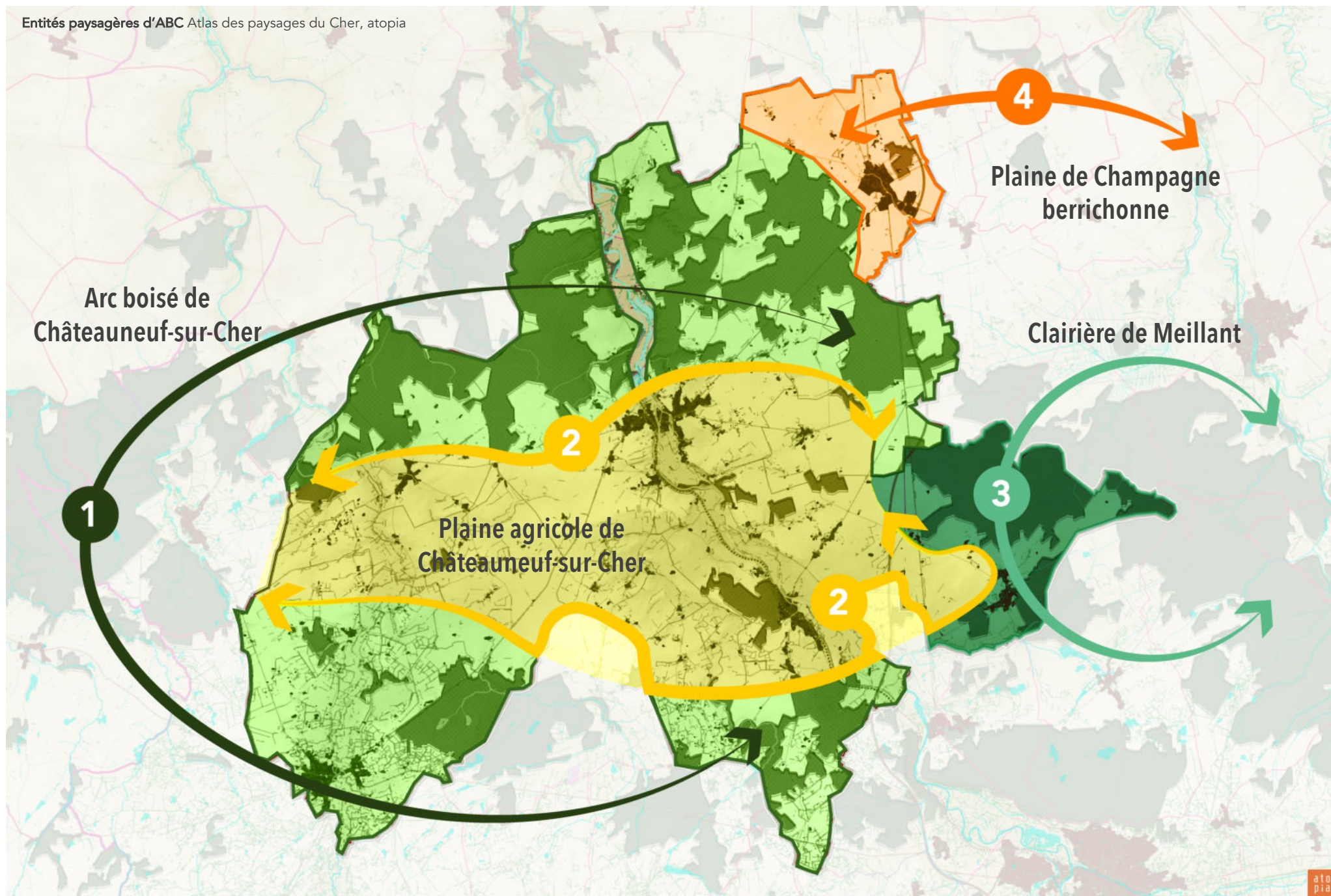
Arc boisé et clairière agricole atopia



Arc forestier et percées visuelles atopia



Entités paysagères d'ABC Atlas des paysages du Cher, atopia



ABC est un territoire de rencontre paysagère. Cette singularité met en lumière la diversité des ambiances qui forment les pourtours d'une mosaïque aux tonalités boisées au nord et bocagères au Sud. Les masses boisées composent une clé de lecture et mettent en scène une transition paysagère, le passage entre la champagne berrichonne et le Boischaut.

1 Un ensemble paysager à la transition entre la Champagne berrichonne au Nord et le Boischaut au Sud.

L'arc boisé de Châteauneuf-sur-Cher développe la forme d'un large croissant ouvert et délimité à l'est par la vallée du Cher. Cet imposant ensemble boisé ceinture la vaste plaine de Châteauneuf-sur-Cher et forme le seuil d'entrée du territoire d'ABC.

- La séquence sud de l'arc boisé prend appui sur un sol imperméable de calcaires marneux et d'argiles. La séquence nord de l'arc boisé est composée de calcaire de la Champagne berrichonne. Ces formations composites d'assises perméables et de lentilles sableuses ont produit des sols adaptés aux prairies et aux boisements qui se prolongent en direction du département de l'Indre.
- L'arc boisé de Châteauneuf dessine les contours d'une transition entre le Boischaut, au sud, et la plaine de Champagne berrichonne, au Nord, et marque ainsi une transition entre deux territoires et deux organisations agricoles. Le paysage semble développer une occupation du sol qui paraît hésiter entre la forêt et les enclos herbagers.
- Le trait commun de cette unité paysagère est la forte densité de boisements qui se répartissent au sud et au nord entre de grands massifs et des boqueteaux. Le nord est ponctué de bois et de grandes forêts qui s'articulent à partir des forêts domaniales de Chœurs et Bommiers, entre Cher et Indre.
- La principale dynamique de la partie sud de l'arc boisé de Châteauneuf-sur-Cher est liée à la progression de la déprise agricole et à une baisse du dynamisme de l'activité. Nombreux sont les signes de régression ou

d'abandon de parcelles. Dans un premier temps, la baisse du nombre d'animaux à l'hectare se traduit par un épaississement des haies et un envahissement des limites parcellaires par la ronce, puis l'abandon de pâturage ou de fauche régulière provoque le développement pré-bois broussailleux. S'enclenche un flou paysager observé sur le Boischaut annonçant une fermeture progressive du paysage.

- Pour la partie nord-est de l'arc boisé, l'évolution agricole et paysagère la conduit vers une simplification. Ce paysage qui est aujourd'hui déterminé par quatre motifs (la forêt, les herbages, les haies et le labour) se transforme en une organisation paysagère binaire de forêt et de labour, au détriment de la prairie.

2 La plaine de Châteauneuf-sur-Cher : une ancienne terre bocagère devenu Champagne

La plaine de Châteauneuf-sur-Cher, qui fait une brève incursion sur le territoire de Cœur de France à l'Est, façonne le paysage central du territoire d'ABC et rayonne largement au sud de Châteauneuf-sur-Cher. La plaine bocagère de Châteauneuf-sur-Cher est une séquence triangulaire qui s'étend entre les vallées du Cher et de l'Arnon, et compose une clairière agricole ceinturée par les paysages du bocage boisé qui marquent l'extrémité septentrionale du Boischaut et forme un vaste arc boisé.

La plaine s'étend sur des marnes et des argiles qui ont façonné un relief légèrement ondulé, entaillé de vallons argileux humides emmaillés d'étangs, séparés par de petites séquences de plateaux marneux plus secs. Les marnes ont composés des sols superficiels présentant des aptitudes à la culture et ont été, progressivement et massivement, convertis au labour et à la culture céréalière. Les sols argileux plus profonds ont conservé une vocation agricole où alternent paysage de pâtures, de prairies de fauche et de petits bois.

La trame bocagère fait état d'un recul constant :

- La partie centrale, établie sur des sols secs, est marquée une régression des motifs bocagers : la maille parcellaire s'est agrandie au gré des remembrements fonciers et la trame des haies a été en grande partie démembrée et à déliter la maille bocagère. En s'ouvrant, la maille bocagère a offert à la partie centrale une profondeur nouvelle. Le relief modeste est soudain révélé par le recul des haies et les quelques figures végétales qui animent le paysage composent cependant une image équilibrée.
- Au sud-ouest de la vallée du Cher, le bocage du Boischaut a conservé sa structure originelle de petites parcelles de prairies encloses de haies étagées, composées par une strate arborée de chênes pédonculés et frênes auxquels se mêle le saule souvent traité en têtard dans les fonds de vallons.
- La séquence de plaine située à l'est de la vallée du Cher est profondément modifiée dans sa composition initiale : les haies ne semblent subsister qu'à proximité de la vallée et notamment aux abords de Châteauneuf-sur-Cher qui a conservé un écran de haies sur la rive droite (et s'inscrit dans une chaîne de boisements en rive gauche). Le bocage s'est pratiquement converti en une

plaine piquetée de boisements avec un parcellaire très lâche dont les terres sont totalement vouées à la grande culture. Les quelques motifs bocagers qui subsistent sont des arbres isolés ou des haies relictuelles qui semblent bien fragiles face au paysage de labour.

Au final, la mémoire du bocage n'existe qu'à travers la répartition de l'habitat, identique à celle observée en rive gauche du Cher mais cette fois sans la présence de la trame de haies et sur un parcellaire remembré. Il existe alors une rupture entre l'occupation construite du site et la structure paysagère : le tissu bâti, soudain mis à nu, semble flotter.

La plaine de Châteauneuf-sur-Cher se modifie par un double mouvement d'altération paysagère apparemment contradictoire de fermeture de certains fonds de vallées et d'ouverture des terres de plateau où la culture et l'agrandissement du parcellaire se généralisent. Le corollaire de la fermeture est un abandon de nombreux noyaux d'habitat et agricoles tandis que d'autres, réaffectés en résidences principales et secondaires se ferment et se coupent du contexte agricole. La conséquence de l'ouverture est une mise à nu du bâti qui impose une exigence qualitative accrue lors des constructions nouvelles et des rénovations.

Ainsi, la dynamique paysagère à l'œuvre sur la séquence de Châteauneuf-sur-Cher fait état :

- d'un constant recul de la structure bocagère au bénéfice d'un paysage agricole simplifié caractéristique de la Champagne berrichonne ;
- d'une mise à nu et d'un dégagement marqué des ensembles bâtis ;
- d'une lecture plus sensible des équipements de superstructure et d'équipements (silos, ligne haute tension...) liée à un paysage plus ouvert et dégagé, donc plus sensible.

3 La clairière de Meillant

Prenant la forme et l'ambiance d'une vaste chambre agricole, la clairière agricole de Meillant se définit par rapport à des limites tangibles dessinées par le croissant forestier qui domine les communes d'Arpheuilles, de Meillant (Cœur de France) et les masses boisées qui animent le relief du coteau de Saint-Amand-Montrond. La clairière se caractérise par un paysage de bocage relictuel, dont les haies ont pratiquement perdu leur strate arborée. Sur le territoire d'ABC, la clairière dessine les contours d'une vaste emprise boisée marquant le prolongement sud-ouest de l'arc boisé de Châteauneuf-sur-Cher et la limite orientale de la plaine agricole à la hauteur d'Uzay-le-Venon.

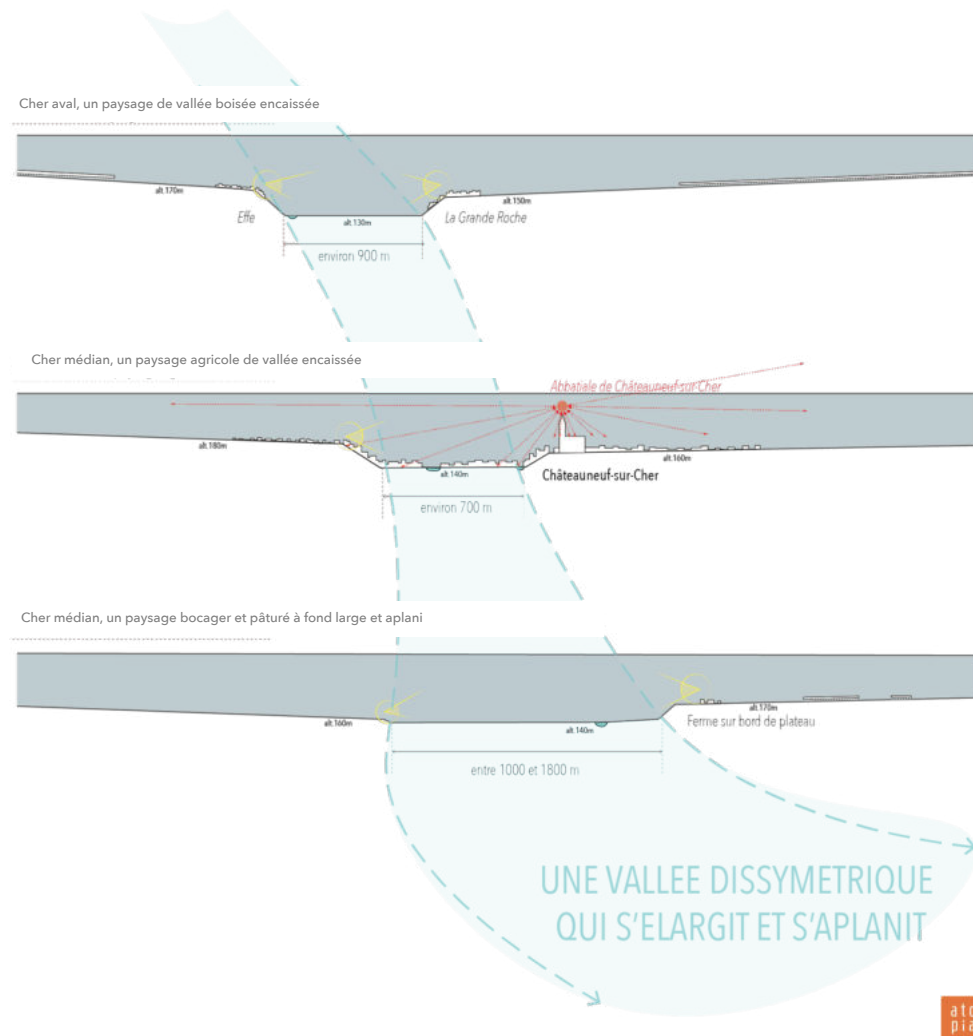
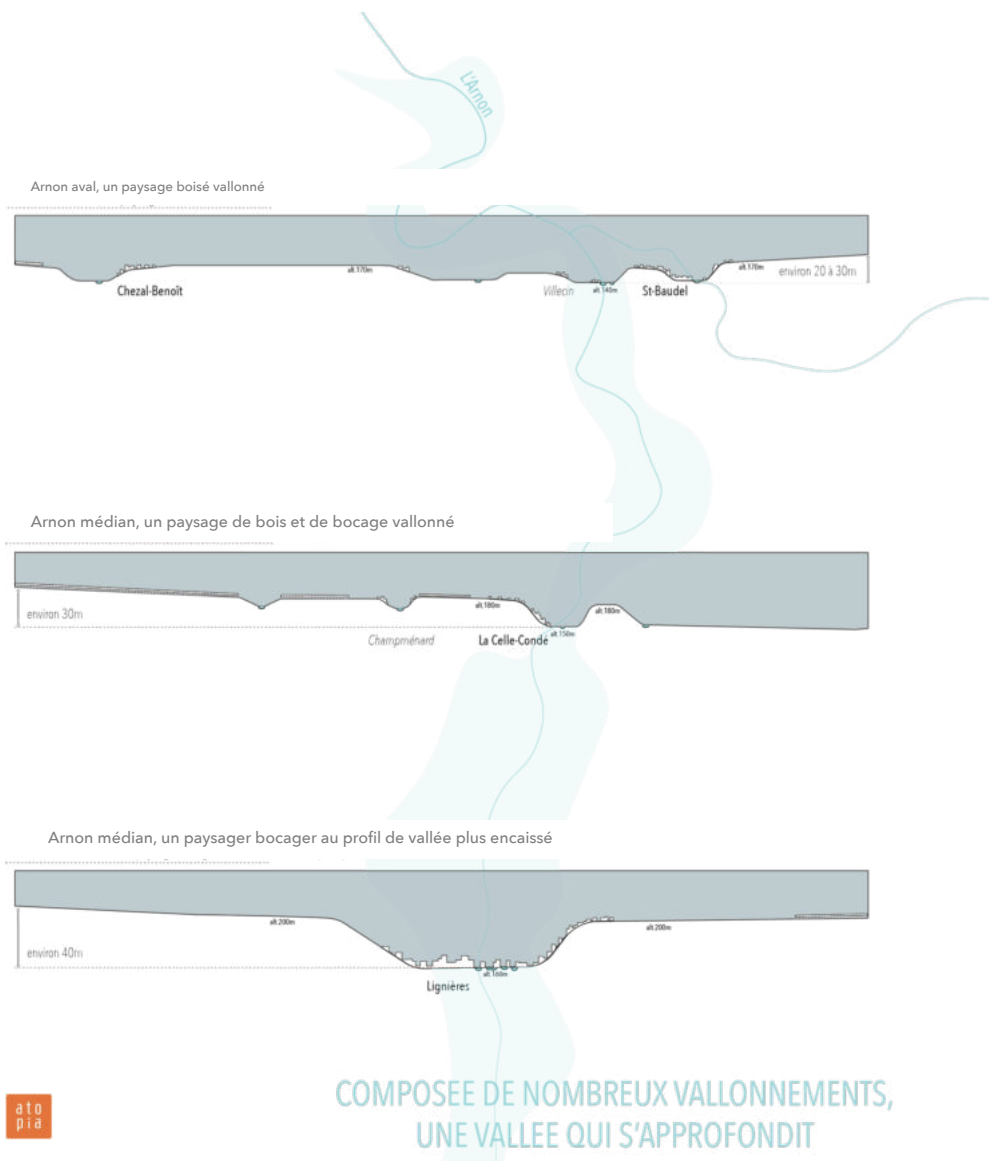
4 La Plaine de Champagne berrichonne : plaine mixte aux vastes horizons

La plaine de Champagne Berrichonne se fond au sud de Bourges dans un paysage qui entremêle des figures de plaine, de bois. Elle présente des clairières labourées dans la forêt à l'ouest et des bois dans la plaine à l'est. Le faisceau d'infrastructure de l'autoroute A71 sert de ligne de partage dans ce jeu de miroirs entre paysages fermés et ouverts.

Levet se situe précisément au niveau de cette ligne de partage. En l'absence de vallée prononcée et de relief notable, la plaine présente une alternance de grandes parcelles cultivées et de forêts qui composent un paysage ample et mesuré d'apparence très cohérente. A l'Est de Levet, les horizons sont courts, limités par les lisières des bois. A l'est de Levet, l'horizon s'ouvre jusqu'à la limite lointaine que constitue la galerie boisée qui signale la vallée de l'Auron et butte sur les limites agglomérées de Bourges.

ENTITES PAYSAGERES - Tableau des correspondances

Communes	Entités paysagères
La Celle-Condé	- Arc boisé de Châteauneuf - Plaine de Châteauneuf-sur-Cher
Chambon	- Arc boisé de Châteauneuf - Plaine de Châteauneuf-sur-Cher
Châteauneuf-sur-Cher	- Arc boisé de Châteauneuf - Plaine de Châteauneuf-sur-Cher
Chavannes	- Arc boisé de Châteauneuf - Plaine de Châteauneuf-sur-Cher
Corquoy	- Arc boisé de Châteauneuf
Crézançay-sur-Cher	- Plaine de Châteauneuf-sur-Cher
Lapan	- Arc boisé de Châteauneuf
Levet	- Arc boisé de Châteauneuf - Plaine mixte aux vastes horizons
Lignières	- Arc boisé de Châteauneuf
Montlouis	- Plaine mixte de Châteauneuf
Saint-Baudel	- Arc boisé de Châteauneuf - Plaine de Châteauneuf-sur-Cher
Saint-Loup-des-Chaumes	- Plaine de Châteauneuf-sur-Cher
Sainte-Lunaire	- Arc boisé de Châteauneuf
Saint-Symphorien	- Plaine de Châteauneuf-sur-Cher
Serruelles	- Arc boisé de Châteauneuf
Uzay-le-Venon	- Clairière de Meillant - Plaine de Châteauneuf-sur-Cher
Vallenay	- Arc boisé de Châteauneuf - Plaine de Châteauneuf-sur-Cher
Venesmes	- Plaine de Châteauneuf-sur-Cher - Arc boisé de Châteauneuf
Villecelin	- Plaine de Châteauneuf-sur-Cher



Vues bord à bord, un paysage mis en scène par le relief des vallées

Le bâti et le réseau des routes sont intimement liés au relief des vallées. Les implantations d'habitat sur les coteaux permettent des vues et co-visibilités de bord à bord entre les foyers bâtis, mettant ainsi en scène l'architecture rurale. Très visible, cette implantation est donc particulièrement sensible visuellement aux nouvelles constructions. Ces constructions doivent, dans leur forme et leur implantation à s'intégrer à la cohérence compacte des noyaux bâtis anciens afin de conserver la scénographie des vallées qui donne de la qualité au paysage.

Cette implantation sur les coteaux permet également des vues plongeante sur les vallées et en contre-plongée depuis les vallées sur les coteaux habités. Les vues en plongé permettent d'embrasser une vue lointaine et étendue sur les richesses du paysage. Les contre-plongées permettent des vues mettant en valeur les architectures en leur donnant de la hauteur, de la grandeur, de la visibilité et de l'envergure.

Les deux vallées principales que sont Le Cher et l'Arnon diffèrent dans leur forme et donc différent dans leur paysage. Ainsi la vallée du Cher est une vallée encaissée et dissymétrique qui s'élargit et s'aplanit du nord vers le sud passant d'une profondeur maximale d'environ 40m à une profondeur maximale de 30m et d'une largeur d'environ 900m à une largeur d'environ 1 800m. La dissymétrie de versant s'inverse : au nord c'est le coteau ouest qui est le plus haut, à environ 170m d'altitude contre 150m à l'est, puis d'environ 150m pour 170m à l'est. Ces différences morphologiques impliquent des différences de paysage et d'organisation du nord au sud du Cher. Elles engendrent une diversité d'ambiance qui fait de la vallée du Cher un axe privilégié de découverte de la diversité des paysages du territoire.

La vallée de l'Arnon se compose à ses côtés de nombreux autres vallonnements qui donnent au paysage un aspect plus mouvementé. Cette vallée dont la largeur fluctue entre séquences resserrées et séquences larges, s'enfonce progressivement dans les reliefs. Plus bocagère, elle montre clairement le passage dans le Boischaut et rend lisible au niveau de Lignièrès les premiers reliefs de cuestas.

Les paysages de vallées, des motifs de l'eau, de coteaux et d'agriculture

Les paysages de vallées diffèrent entre le nord et le sud. Le nord dessine des vallées encaissées aux coteaux abrupts, le sud des plaines amples. Les cours d'eau définissent donc deux paysages différents. L'eau développe des motifs paysagers multiples qui rythment les vallées et sont support de valeur environnementale et de biodiversité.

Au nord, en opposition avec les plateaux, les vallées encaissées sont marquées par la prégnance de l'eau. Les fonds de vallée sont plats et les cours d'eau forment le contour de méandres d'îles cultivées. Les coteaux abrupts contrastent avec les fonds plats, encadrent et protègent de leurs parois l'agriculture et l'élevage de fond de vallée. Des affleurements de la roche peuvent apparaître localement (ancienne carrière à ciel, micro-exploitation pour la construction locale).

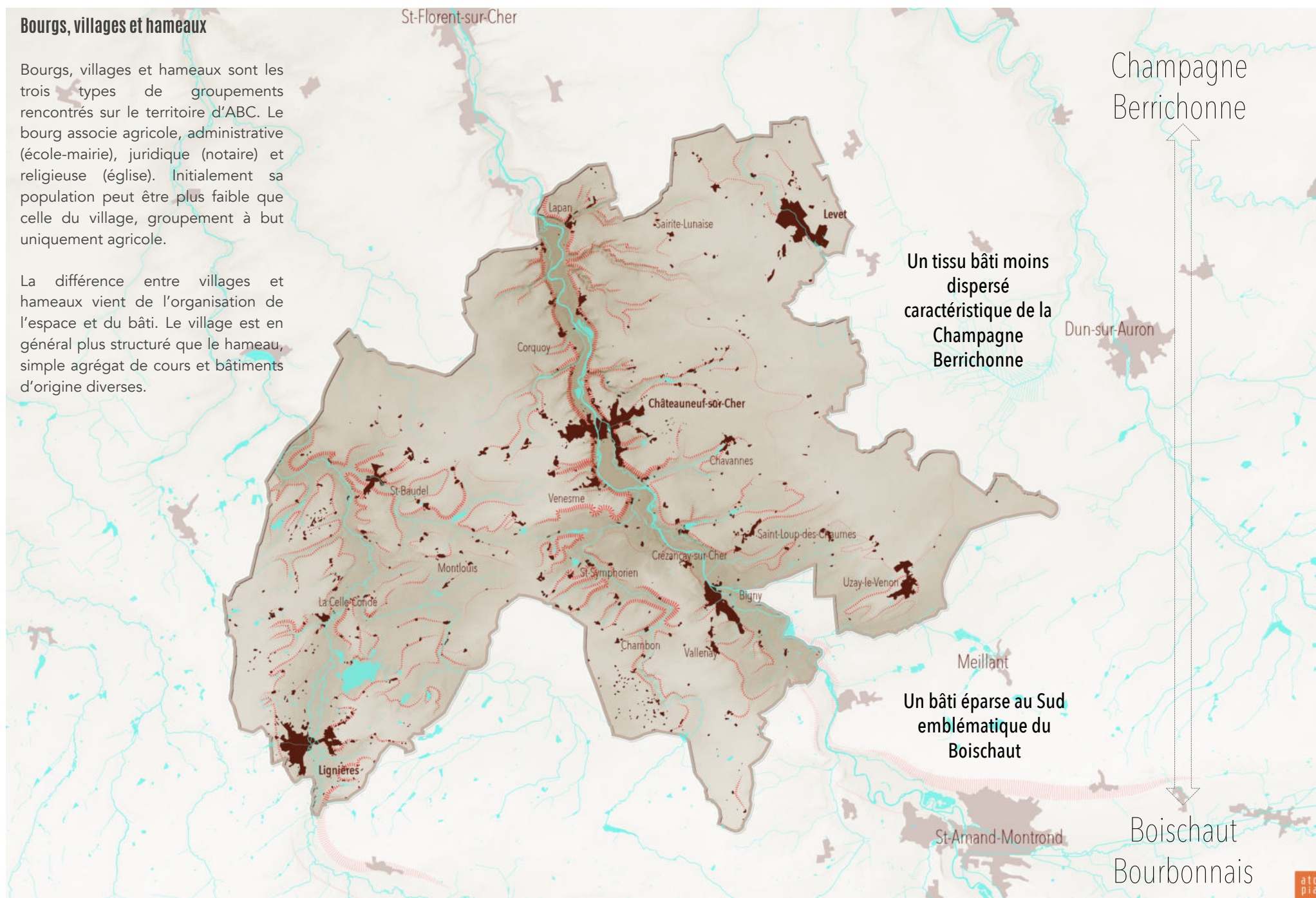
Dans le fond des vallées se développe une agriculture particulière, de grandes prairies bocagères, parsemées de quelques boqueteaux d'arbres, des ripisylves au niveau des berges, une végétation spécifique de milieu humide et de plans d'eau.

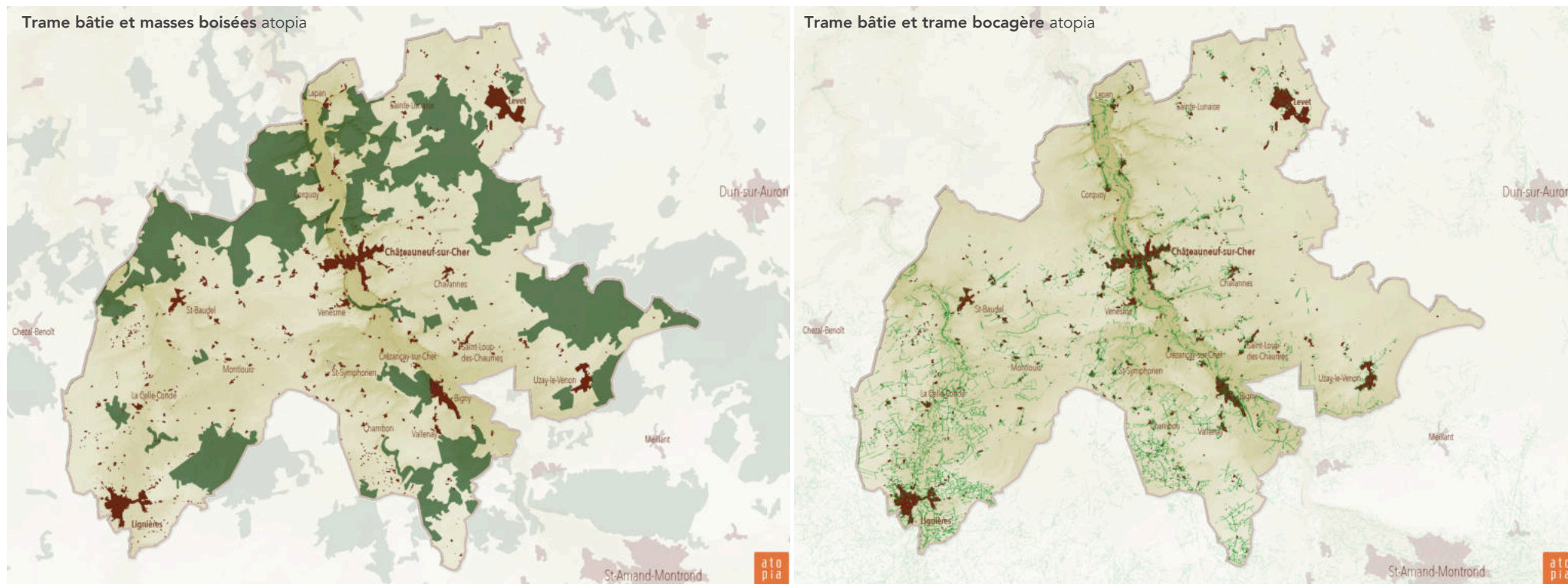
Les plaines alluviales du sud du territoire sont occupées par des prairies. Ici, il n'y a pas de coteau abrupt qui borne la vue, le bocage s'y fait plus présent, l'amplitude du paysage de plaine se lie et se confond sans limite brutale avec les hauteurs des vallonnements. Les cours d'eau et les étangs couvrent le territoire de façon homogène. Leur présence en un réseau riche et complexe confère à cette portion du territoire une richesse végétale, une diversité d'ambiance paysagère profitable à la qualité de vie, et un rapport à l'eau privilégié.

Bourgs, villages et hameaux

Bourgs, villages et hameaux sont les trois types de groupements rencontrés sur le territoire d'ABC. Le bourg associe agricole, administrative (école-mairie), juridique (notaire) et religieuse (église). Initialement sa population peut être plus faible que celle du village, groupement à but uniquement agricole.

La différence entre villages et hameaux vient de l'organisation de l'espace et du bâti. Le village est en général plus structuré que le hameau, simple agrégat de cours et bâtiments d'origine diverses.





Organisation des tissus bâtis

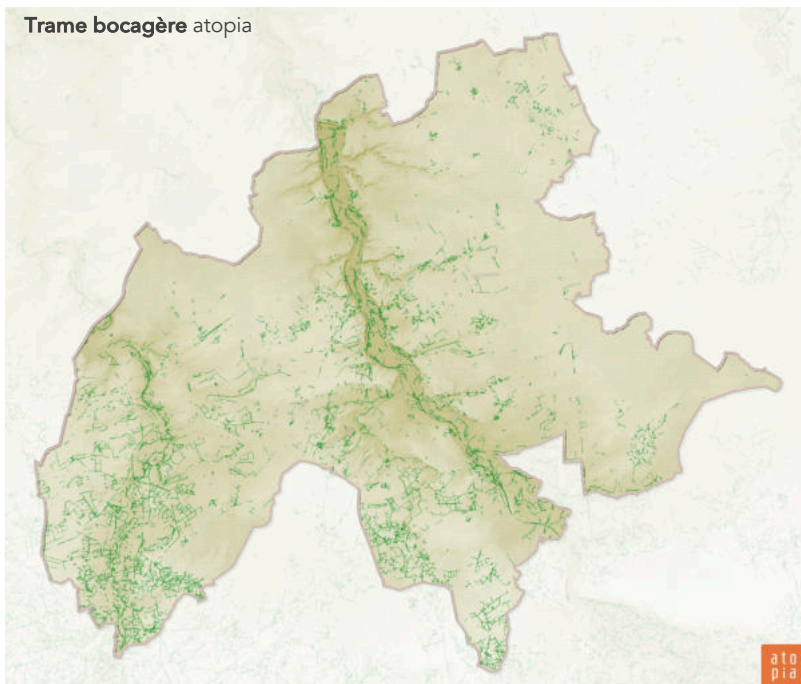
L'empreinte bâtie d'ABC développe une identité rurale marquée et prégnante. Sur le territoire de l'intercommunalité, l'organisation initiale des tissus bâtis a été déterminée par la valorisation agricole des sols et la recherche de la proximité à l'eau. Il en ressort une dispersion bâtie très marquée dans le Boischaud (au sud) et une organisation mixte, légèrement moins diffuse au nord du territoire (Champagne Berrichonne).

- Territoire à l'empreinte rurale, le paysage du Boischaud se caractérise par la présence de nombreux villages et de hameaux isolés qui s'égrènent dans la campagne formant un paysage bâti diffus. Dans le Boischaud, l'habitat dispersé constitue un motif paysager bâti traditionnel lié aux pratiques agricoles de polyculture et d'élevage. Cette organisation bâtie traditionnelle est composée d'un semi de petits groupes d'édifices compacts, mêlant habitations et bâtiments agricoles installés dans une trame dense de haies et de boqueteaux qui les dissimulent au regard et créent une image d'intimité. Le démembrement plus ou moins prononcé des structures bocagères modifie profondément cette impression.

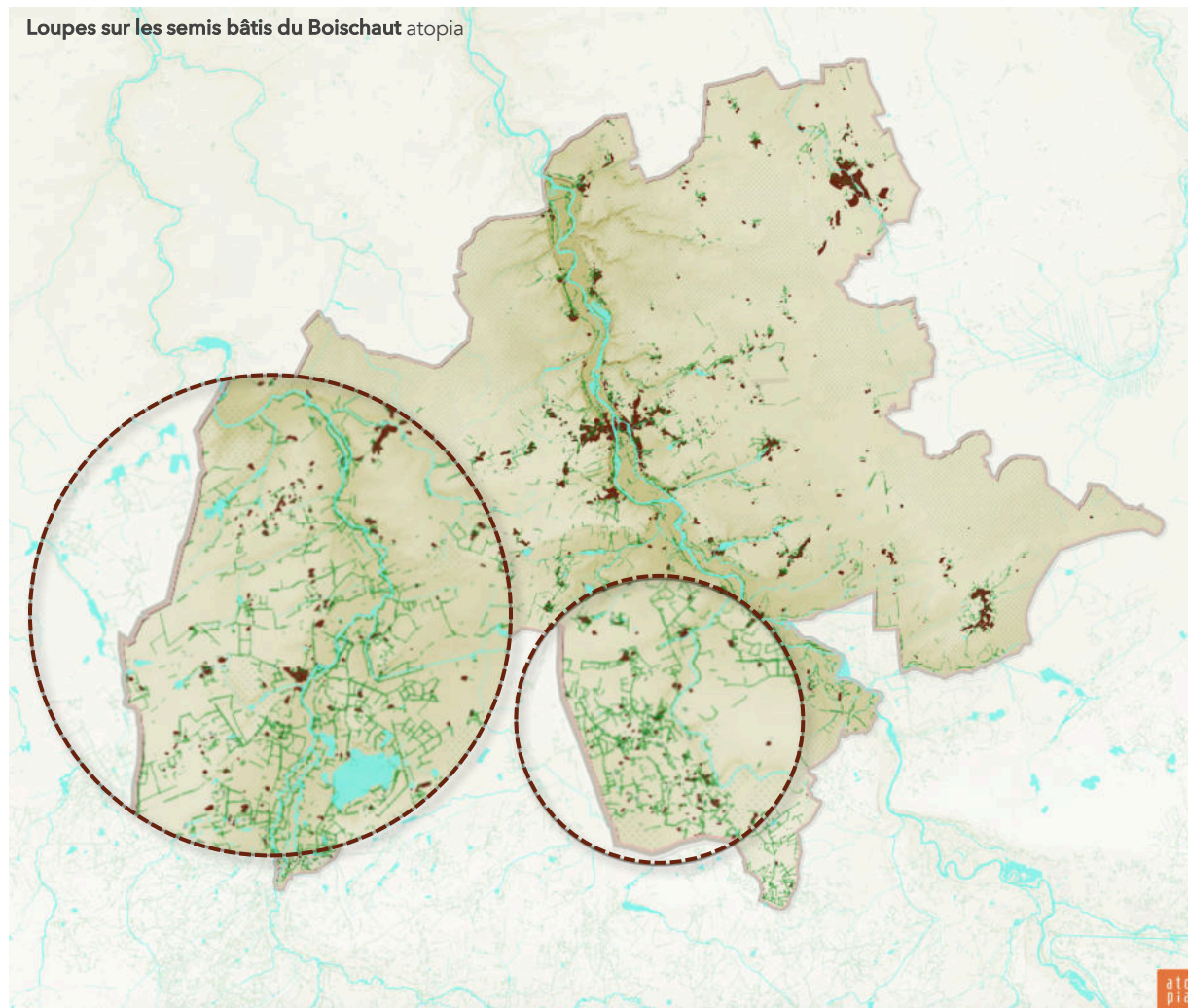
Le bâti est "mis à nu" par le recul des haies et des tailles sévères et semble parfois flotter dans le paysage. Sur une large séquence, l'atmosphère et l'ambiance du bocage sont celles d'une campagne habitée. Ce mode d'occupation et de valorisation de l'espace rural est profondément ancré dans la structure et l'organisation du territoire d'ABC.

- Si l'habitat diffus est caractéristique d'une large séquence Sud du territoire intercommunal, le Nord d'ABC présente une modèle d'organisation bâtie moins éparse. La trame bâtie y est moins diffuse, marquant la transition entre la Champagne Berrichonne et le Boischaud. Sans développer une organisation bâtie à partir d'un seul foyer bâti, les écarts et les hameaux sont moins nombreux et les bourgs sont plus étoffés, plus développés.

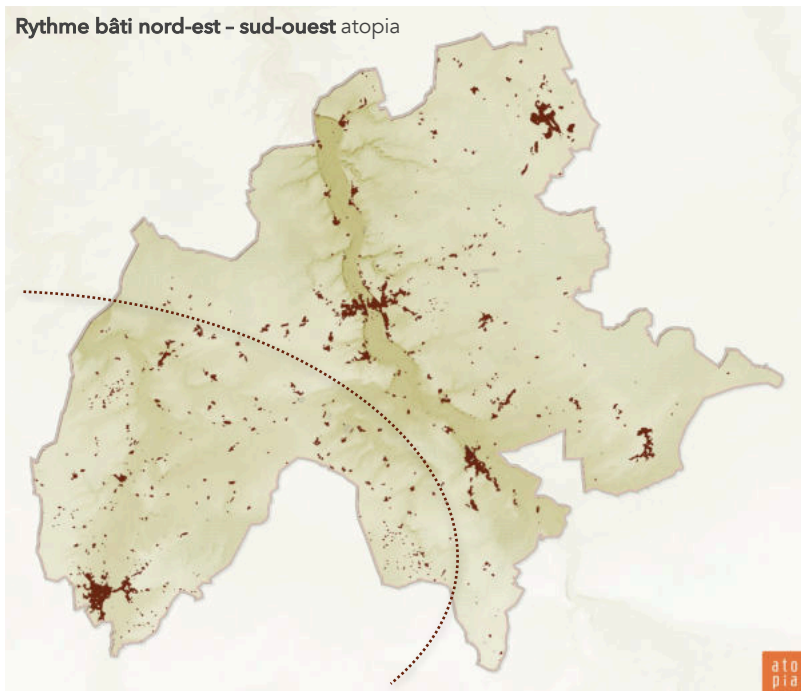
Trame bocagère atopia



Loupes sur les semis bâtis du Boischaud atopia



Rythme bâti nord-est - sud-ouest atopia



Une dispersion du bâti sur une large séquence sud du territoire d'ABC en lien avec le Boischaud

Ce mode d'habiter est particulièrement prégnant au sud du territoire dans les paysages du Boischaud et la plaine bocagère de Châteauneuf-sur-Cher. L'habitat se répartit selon un ordre double : de petits bourgs souvent disposés dans les plis du relief (vallées et vallons) et de très nombreux écarts,

composés de fermes isolées ou de groupes plus ou moins compacts de constructions qui associent bâtiments d'habitation et d'exploitation, dispersés sur l'ensemble formant un paysage agricole animé et habité.

La trame bâtie de Llevet et sa dynamique : du village-rue au bourg groupé géoportail, atopia



Llevet en 1959

Llevet aujourd'hui - 2016

La trame bâtie de Lignières et sa dynamique géoportail, atopia

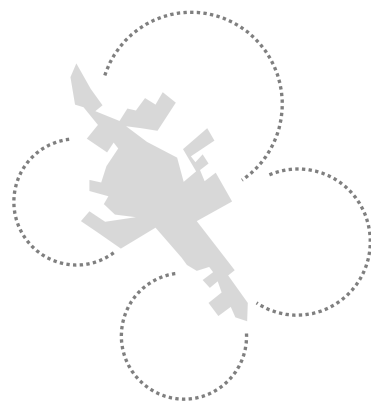
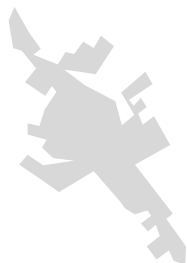


Lignières en 1959

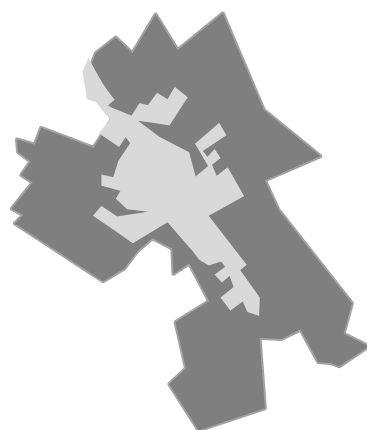
Lignières aujourd'hui - 2016

Levet, logiques bâties atopia

1960



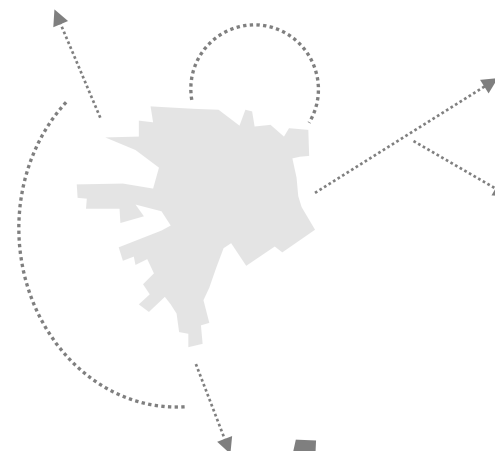
2016



L'extension de la tache urbaine de Levet s'est organisée selon une dynamique constructive Est – Ouest qui a enserré la structure de village-rue initiale. Si l'emprise globale de la structure bâtie n'a pas connu d'étirement majeur, les nouvelles urbanisations sont venues conforter le noyau bâti originel (aplat). Le développement s'est opéré de part et d'autre du village-rue maintenant ainsi un équilibre de l'emprise bâtie de part et d'autre de la route de Bourges – Saint-Amand-Montrond.

Lignièrès, logiques bâties atopia

1960



2016



A partir du noyau bâti initial de Lignièrès se déploie deux dynamiques constructives.

La première correspond à un développement linéaire remontant le coteau de la vallée de l'Arnon en direction de Châteauneuf-sur-Cher sous la forme d'une urbanisation digitée le long de la RD 940. La seconde s'organise selon un axe Nord Sud dans l'axe de la vallée de l'Arnon en direction de La Châtre. Le développement prend également appui sur la RD 940.

La trame bâtie de Châteauneuf-sur-Cher - Venesmes et sa dynamique digitée géoportail, atopia



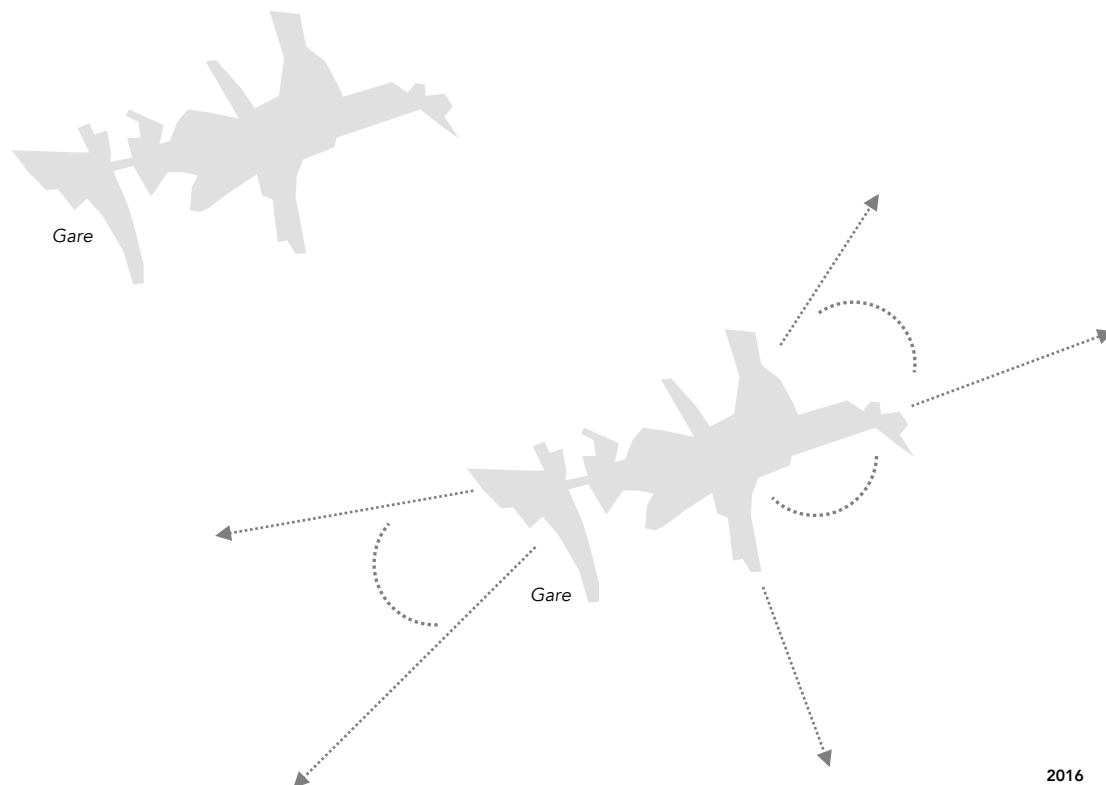
Châteauneuf-sur-Cher en 1959



Châteauneuf-sur-Cher aujourd'hui - 2016

Châteauneuf-sur-Cher – Venesmes, logiques bâties atopia

1960



Commandée par la vallée du Cher et sa traversée, la structure du noyau historique de Châteauneuf-sur-Cher est celle d'un bourg-rue à la structure étirée, occupant le fond de vallée et assurant sa traversée. A l'Ouest, la gare occupe le revers de plateau et dessine un diverticule bâti qui laisse deviner le développement du secteur de la gare le long des voies ferrées. Plein Est, l'abbatiale et le château (rue du Champ de Foire), les alignements bâtis de part et d'autre de la rue de Tivole investissent le revers de coteau. Plein Sud, les urbanisations rue de la Porte Bruyère suivent l'axe du cours d'eau en occupant un léger replat en retrait du Cher.

Contrainte de site aidant, le développement contemporain de Châteauneuf-sur-Cher s'est opéré en retrait du Cher et des risques d'inondation. Les nouvelles urbanisations ont investi les revers de plateaux et les hauts de coteau en s'appuyant sur l'axe de la route départementale 940 à l'Est (route de Levet). Plein Ouest, les nouvelles constructions sont venues conforter le hameau « Sous la Forêt » (commune de Venesmes) pour former un agglomérat bâti. Au sud, les urbanisations se sont étirées de part et d'autre de la route départementale 35, dans le prolongement de la rue de la Porte Bruyère, formant un continuum bâti distant du foyer d'urbanisation initial.

2016



Les Grandes Forêts - Venesmes

Venesmes géoportail, atopia

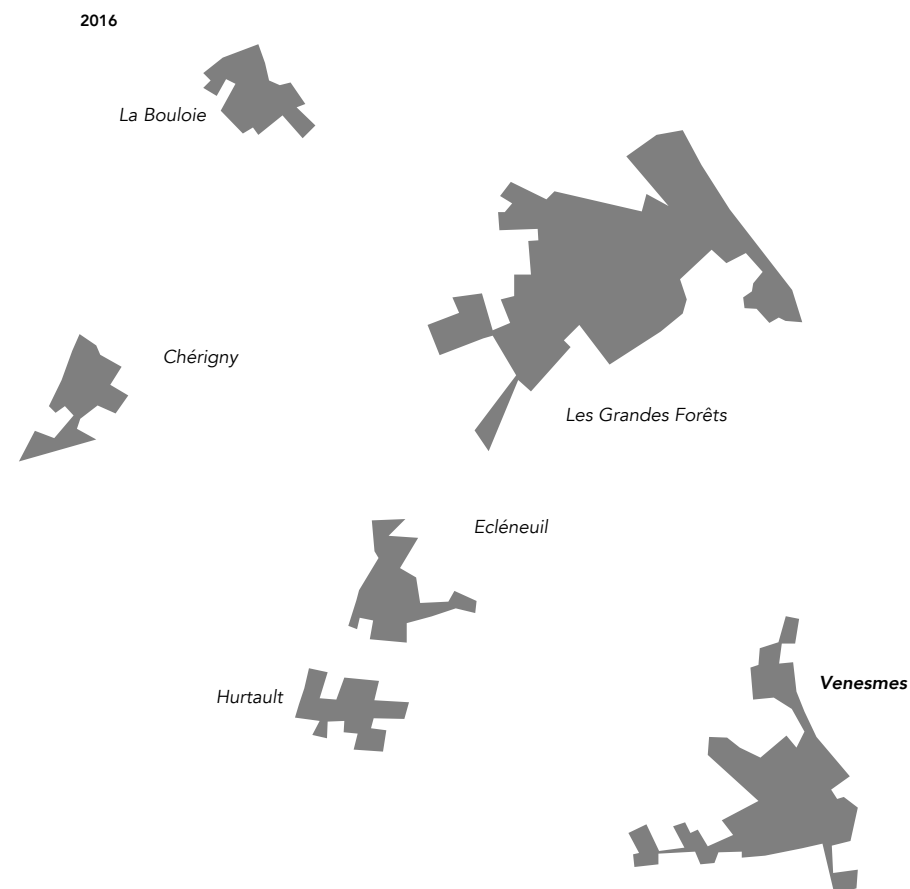
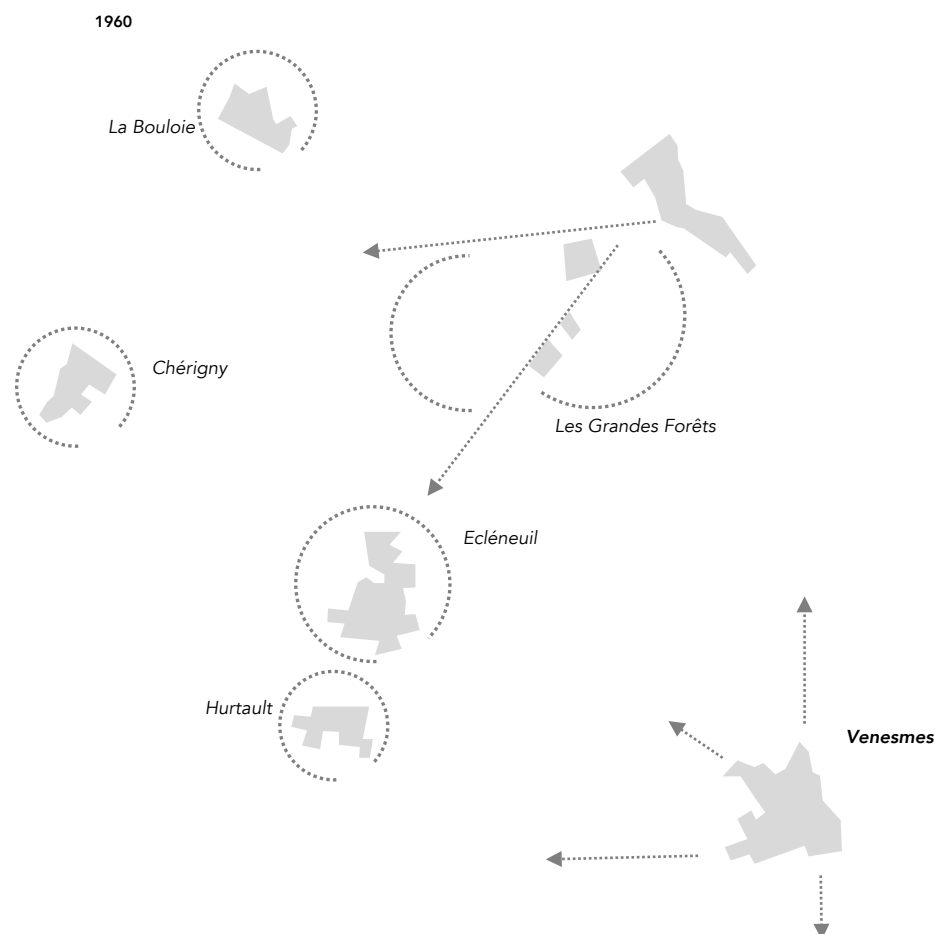


Venesmes en 1959



Venesmes - 2016

Venesmes, logiques bâties atopia

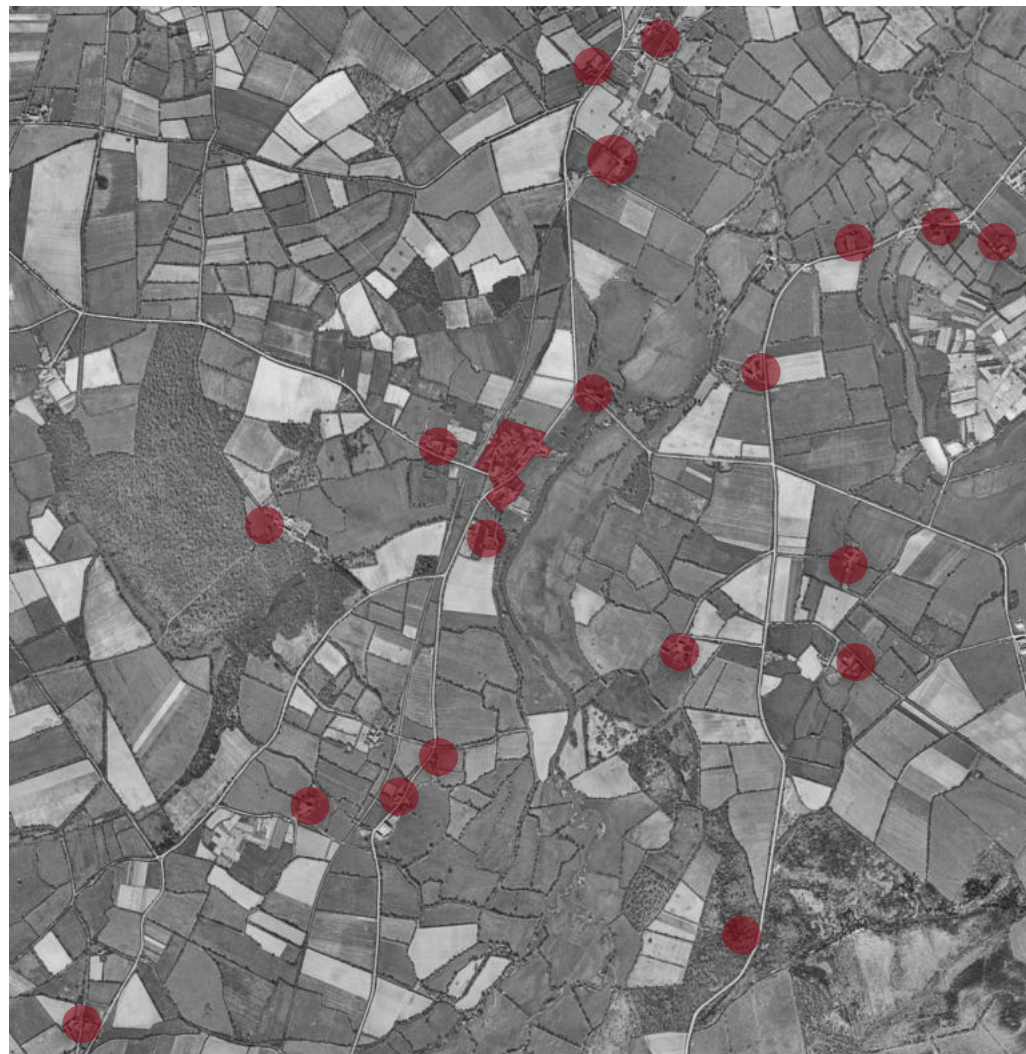


Dans les années 1960, Venesmes se distingue par une organisation bâtie polynucléaire. Le bourg prend appui sur le haut de coteau et se développe en balcon sur le Cher. Les hameaux agricoles occupent les vastes espaces de la plaine pour former un semi bâti régulier, rythmant le paysage cultivé.

Le développement de la commune s'est fait au regard des contraintes de site de la vallée du Cher et de la proximité de Châteauneuf-sur-Cher. Les possibilités d'extension particulièrement rares et soumises au risque inondation sur Châteauneuf-sur-Cher se sont opérées préférentiellement pendant quelques décennies sur Venesmes. Le hameau rural et agricole des Grandes Forêts est progressivement devenu un quartier à part entière de Châteauneuf-sur-Cher. Le bourg de Venesmes s'est développé dans une moindre mesure selon une dynamique en étoile, entre plateau et coteau, le long des routes de Sadard, de la Croix Blanche, du Chatelet, de Châteauneuf.

PAYSAGE BATI - Dynamiques bâties

La Celle-Condé – 1959 géoportail, atopia



La Celle-Condé – 2016 atopia



1959



2016



Sur la commune de La Celle-Condé, l'organisation de la trame bâtie reprend les caractéristiques traditionnelles des communes du Sud Cher. Les écarts agricoles composés de corps de ferme ponctuent les terres cultivées et sont marqués d'une relative stabilité constructive. Seul, le village centre a connu un renforcement contenu et maîtrisé de son enveloppe bâtie de part et d'autre de la route départementale 149, de la rue de l'Eglise et de Lignières.



Emblématique de la Champagne Berrichonne, l'organisation bâtie de Chambon repose sur un semi de fermes et de bâtis agricoles formant une campagne habitée. Héritière d'une valorisation et d'une distribution des terres agricoles, l'urbanisation présente un coefficient de dispersion bâtie élevé.

Entre 1960 et 2016, la trame bâtie de Chambon est marquée de stabilité. Ponctuellement, des nouveaux bâtiments agricoles viennent conforter les hameaux et les agrégats bâtis afin de répondre aux nouveaux process agricoles et quelques constructions résidentielles contemporaines prennent place dans le prolongement immédiat du noyau bâti initial.

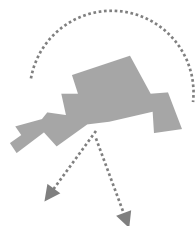
Chavannes – 1959 géoportail, atopia



Chavannes – 2016 géoportail, atopia



1959



2016



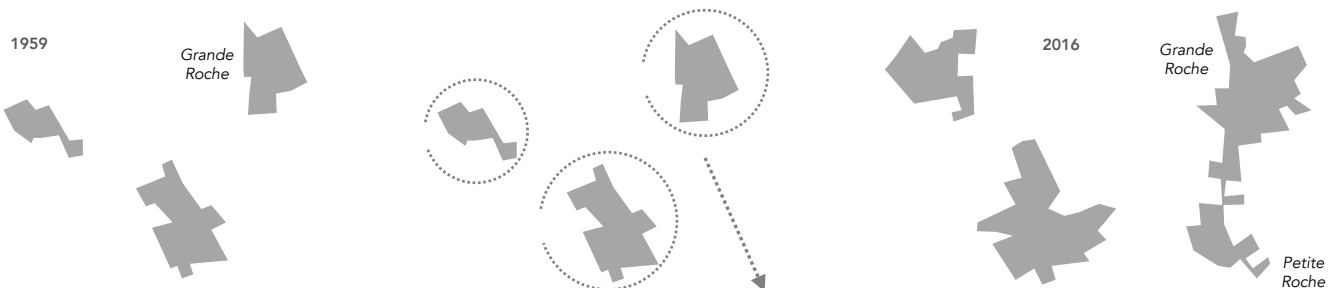
En six décennies, la tonalité rurale de Chavannes a été pleinement conservée. Le noyau ancien s'est étoffé d'une enveloppe bâtie qui s'est développée de part et d'autre de la route départementale 14 (route de Châteauneuf-sur-Cher / Dun-sur-Auron).

La tache bâtie s'est toutefois préférentiellement étendue au sud de la RD 14, le long de la rue Colbert et de la RD 37 en direction de Saint-Loup-des-Chaumes. Les nouvelles constructions ont participé à modifier quelque peu la structure regroupée du village en présentant des extensions linéaires

Corquoy – 1959 géoportail, atopia



Corquoy – 2016 géoportail, atopia



L'organisation bâtie tripartite de Corquoy de part et d'autre du Cher, a pour élément commun l'inscription des tissus bâtis dans le revers de coteau. Les noyaux bâtis se sont confortés sur leur marge. Le hameau de la Grande Roche a connu les extensions les plus importantes en partie liées à sa position stratégique sur la route de Châteauneuf-sur-Cher à Saint-Florent-sur-Cher.

L'urbanisation s'est opérée selon une dynamique linéaire qui aujourd'hui forme un ensemble continu reliant la Grande Roche à la Petite Roche.

Crézançay-sur-Cher – 1959 géoportail, atopia



Crézançay-sur-Cher – 2016 géoportail, atopia



1959

2016



En retrait du Cher, bordée par la voie de chemin de fer et le bois des Granges, Crézançay-sur-Cher se distingue par une relative stabilité constructive.

Le bourg s'est quelques peu étoffé avec la construction de pavillons le long de la route départementale 145 et par des bâtiments agricoles aux emprises et aux volumes bâtis adaptés aux besoins de la production actuelle.

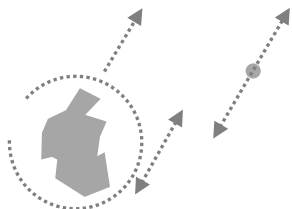
Lapan – 1959 géoportail, atopia



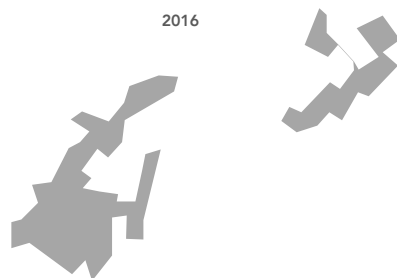
Lapan – 2016 géoportail, atopia



1959

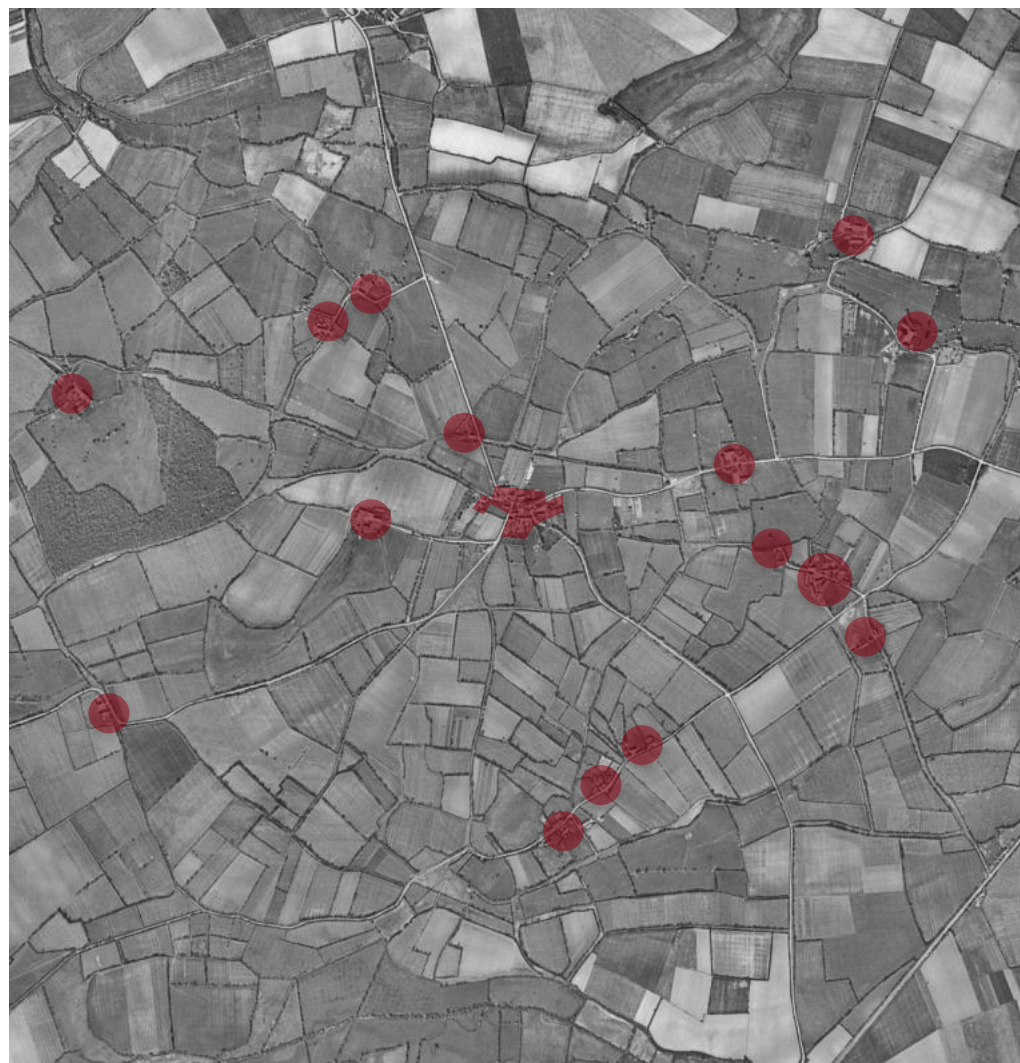


2016



Le noyau s'est étiré préférentiellement en direction du plateau agricole. L'urbanisation s'est extraite de son site d'implantation originelle en rive du Cher pour se prolonger et former un ensemble quasi continu avec le hameau des Hauts de Lapan qui a l'origine était un petit foyer agricole isolé.

Montlouis – 1959 géoportail, atopia



Montlouis – 2016 géoportail, atopia



1959

2016

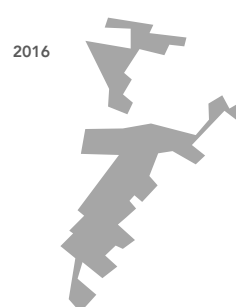
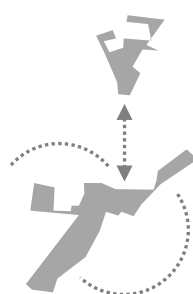
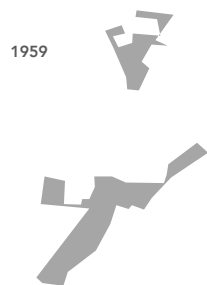


En six décennies, la structure bâtie diffuse de Montlouis fait part d'une véritable stabilité. Le village a connu quelques nouvelles constructions à la marge et les hameaux agricoles ont maintenu leur organisation diffuse avec un coefficient de dispersion bâtie relativement élevée. Ponctuellement quelques nouveaux hangars agricoles ont été construits en continuité des bâtiments agricoles existants.

Saint-Baudel – 1959 géoportail, atopia



Saint-Baudel – 2016 géoportail, atopia



A Saint-Baudel, le foyer bâti principal s'est étiré plein nord conservant une organisation bâtie linéaire – caractéristique du village-rue. Le développement n'a pas remis en cause la coupure d'urbanisation avec le hameau Les Loges. Les hameaux de Colombes et Petit Breuil, à l'Est ont maintenu leur structure bâtie initiale.



1959

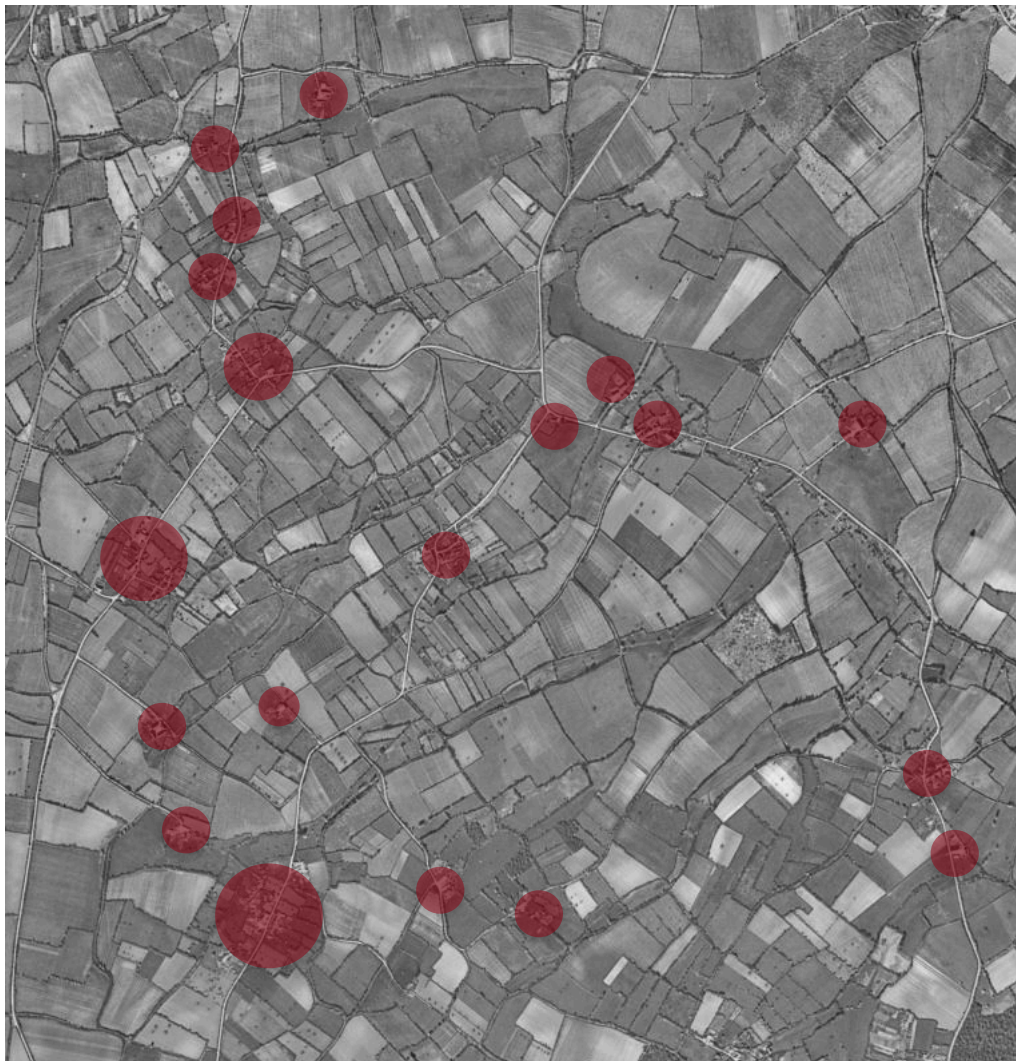
2016



Entre 1960 et 2016, le village de Sainte-Lunaise est marquée d'une stabilité constructive. Le village conserve son emprise bâtie initiale. Les écarts agricoles Le Bouchet d'en Haut, Le Bouchet d'en Bas, Le Soudrain connaissent la même stabilité bâtie.

A la lecture comparée des deux photographies aériennes, la dynamique d'évolution de la trame agricole et forestière est plus marquée. En effet, la ceinture forestière a vu ses emprises diminuées au profit des labours.

Saint-Symphorien – 1959 géoportail, atopia



Saint-Symphorien – 2016 géoportail, atopia



La trame bâtie de Saint-Symphorien est celle d'un semi-bâti ponctuant les espaces cultivés et labourés. La lecture comparée des photographies aériennes de 1959 et 2016 met ainsi en lumière une constance bâtie. Saint-Symphorien conserve les traces et les caractéristiques d'une organisation bâtie de campagne habitée, ponctuée par des ensembles de corps de ferme.

PAYSAGE BATI - Dynamiques bâties

Serruelles – 1959 géoportail, atopia

Serruelles – 2016 géoportail, atopia

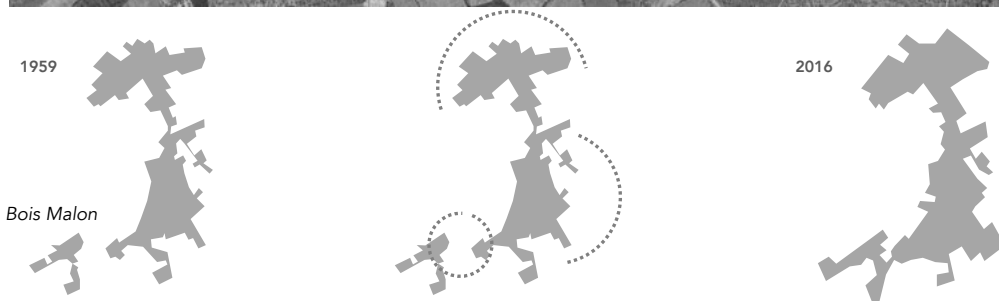


1959

2016



A Serruelles les petits foyers bâtis de part et de d'autre de la route des Vignolles développent une emprise bâtie stable. Seul le hameau des Vignolles est de conception contemporaine et prolonge l'organisation égrenée des tissus bâtis de part et d'autre de la route des Vignolles.

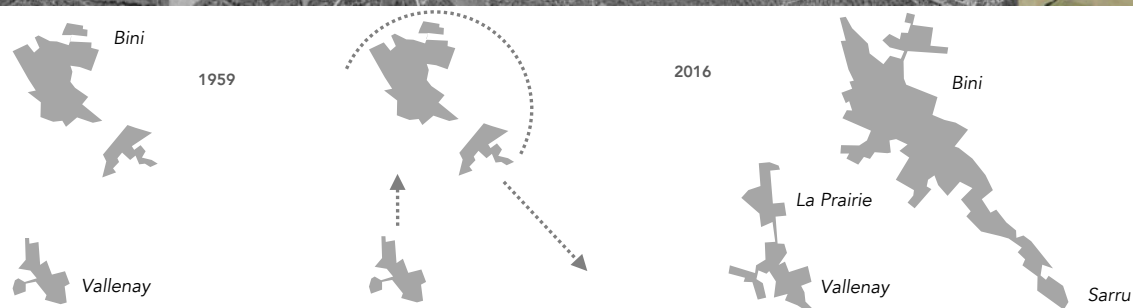


Adossé à la lisière boisée et bordé par une ceinture de labours, le village d'Uzay-le-Venon a conservé son organisation initiale étirée de part et d'autre de la route départementale 123. Les nouvelles constructions ont investi préférentiellement les terres situées aux marges immédiates de la forêt, préservant ainsi la fonction et la continuité des terres cultivées. Au Sud-Ouest du village, le Bois Malon, ancien hameau agricole, est désormais inscrit dans l'enveloppe bâtie villageoise.

Vallenay – 1959 géoportail, atopia



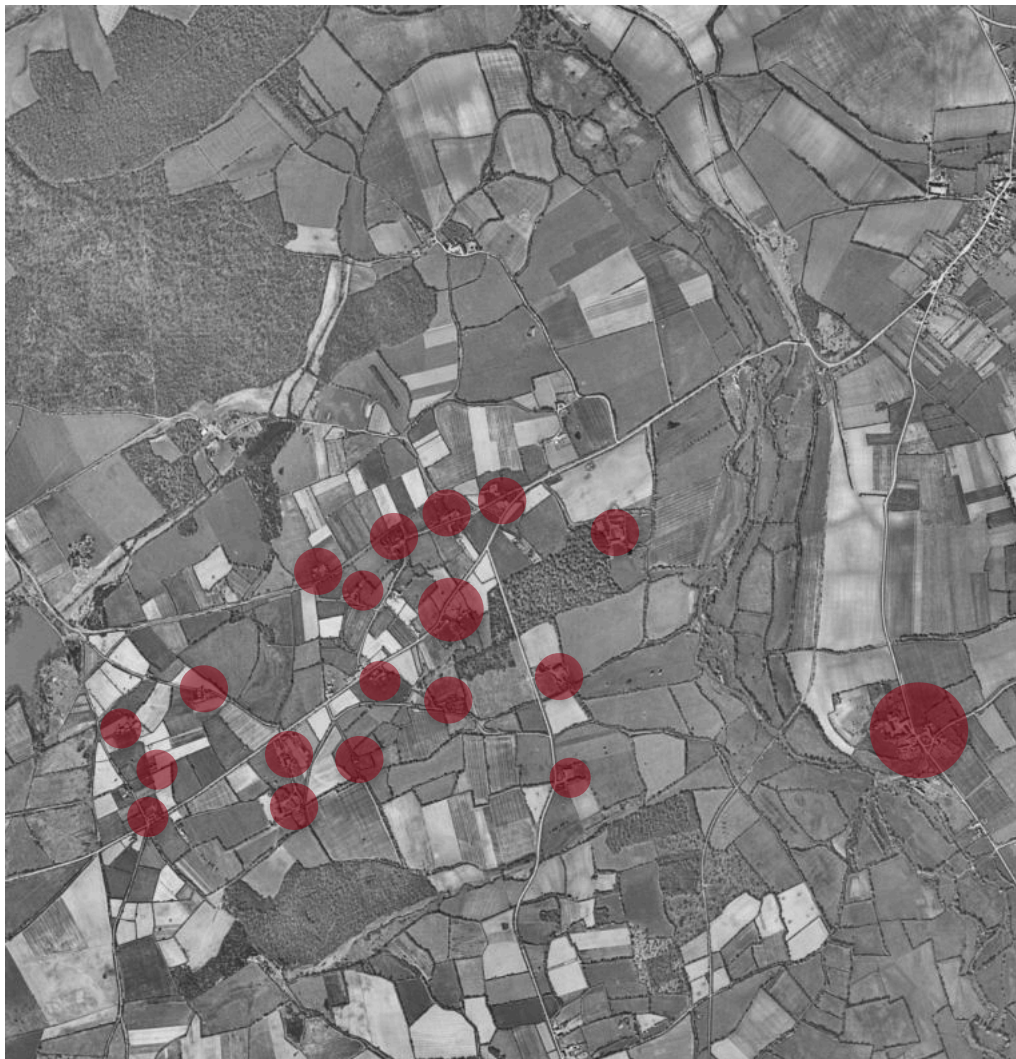
Vallenay – 2016 géoportail, atopia



Contraintes de site aidant, le développement de Bini s'est opéré selon une logique urbaine linéaire, de part et d'autre de la voie de chemin de fer. Plein Nord, le bâti est à vocation économique. Les développements résidentiels ont suivi une logique linéaire en suivant le coteau et, en maintenant un retrait par rapport à la vallée du Cher, pour former une continuité bâtie englobant les anciens écarts et bâtis agricoles du Sud-Est.

Une seconde dynamique constructive est venue conforter Vallenay avec l'aménagement du quartier La Prairie, en rive de la route départementale 3.

Villecelin – 1959 géoportail, atopia



Villecelin – 2016 géoportail, atopia

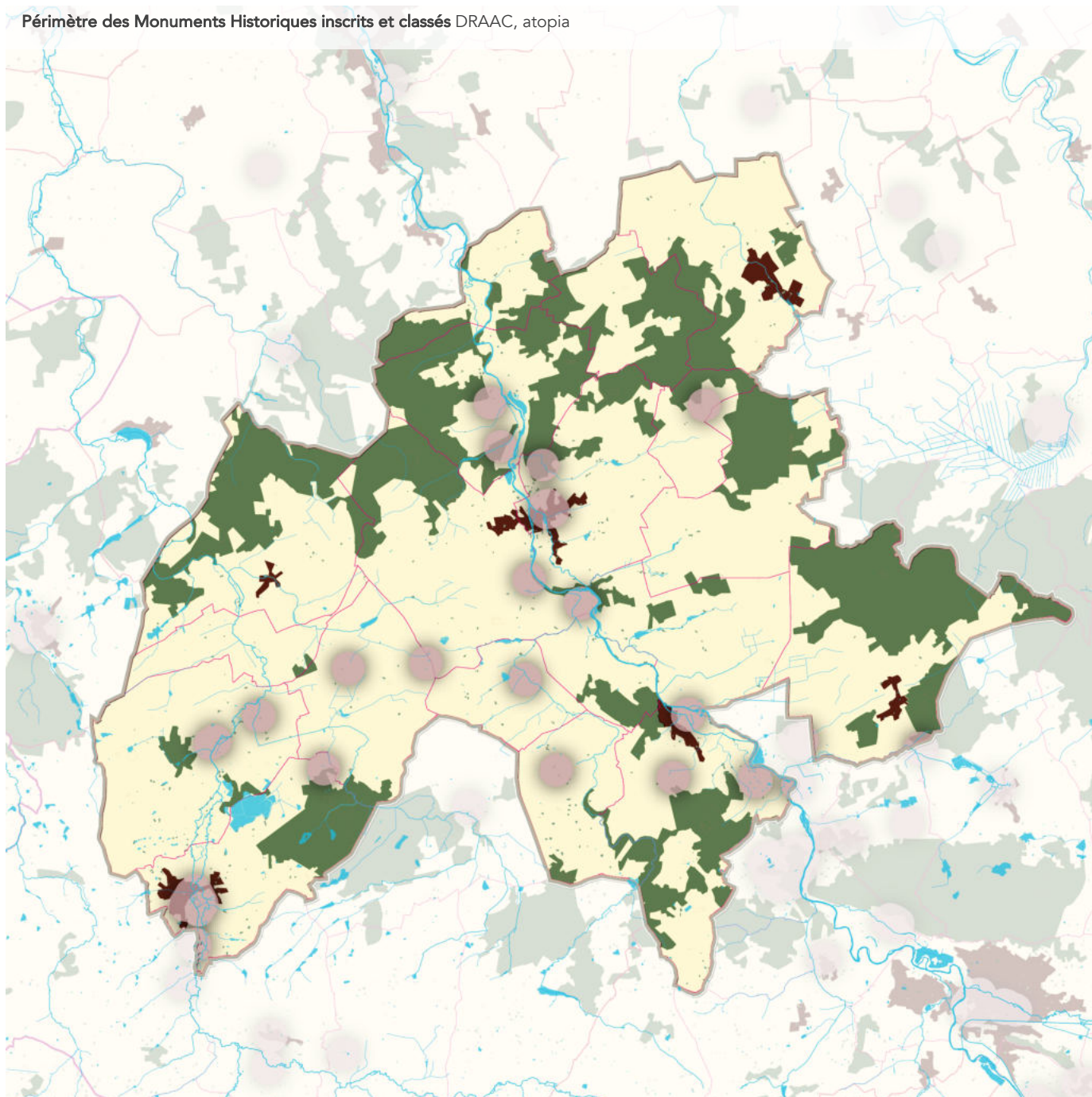


Le système bâti de Villecelin est également emblématique de cette séquence Sud de la Champagne Berrichonne. Un semi de fermes et de bâtiments agricoles dessine les contours d'une campagne habitée et cultivée témoignant d'un héritage ancré d'une valorisation et d'une distribution des terres agricoles.

Entre 1960 et 2016, la trame bâtie de Villecelin est marquée de stabilité. Ponctuellement, des nouveaux bâtiments agricoles viennent conforter les hameaux afin de répondre aux nouveaux besoins de production agricole; De rares constructions résidentielles contemporaines prennent place en prolongement immédiat des tissus bâtis anciens.

COMPOSANTES PATRIMONIALES

Périmètre des Monuments Historiques inscrits et classés DRAAC, atopia



De nombreux éléments de patrimoine emblématiques bénéficiant de mesure de protection au titre des monuments historiques

Sur les 19 communes de la Communauté de communes ABC, 9 sont concernées par la présence d'édifices inscrits ou classés au titre des monuments historiques. Au total, 17 édifices font l'objet de mesures d'inscription ou de classement. Le patrimoine bâti protégé porte principalement sur l'architecture religieuse et cultuelle (église, chapelle, prieuré) et le patrimoine bâti civil et rural (châteaux, maison et corps de ferme...).

Histoire faisant, le patrimoine bâti inscrit ou classé au titre des monuments historiques se concentre sur deux secteurs du territoire de l'intercommunalité :

- de part et d'autre de la vallée du Cher, axe de communication majeur du Berry et du sud Cher. Une dizaine de monuments historiques s'égrènent de part et d'autre de la vallée dont l'abbatiale et le château de Châteauneuf-sur-Cher. Ces deux éléments architecturaux majeurs et emblématiques du territoire dominent le paysage de la vallée du Cher. Ils forment un repère architectural et paysager de premier plan qui se détache dans le panorama et scande les séquences d'approche sur Châteauneuf-sur-Cher et la vallée.
- Une large séquence sud-ouest du territoire de l'intercommunalité recense également un patrimoine important de monuments protégés dans la séquence amont de la vallée de l'Arnon, et ponctuellement sur les communes du Boischaut.

PATRIMOINE BATI - Monuments historiques

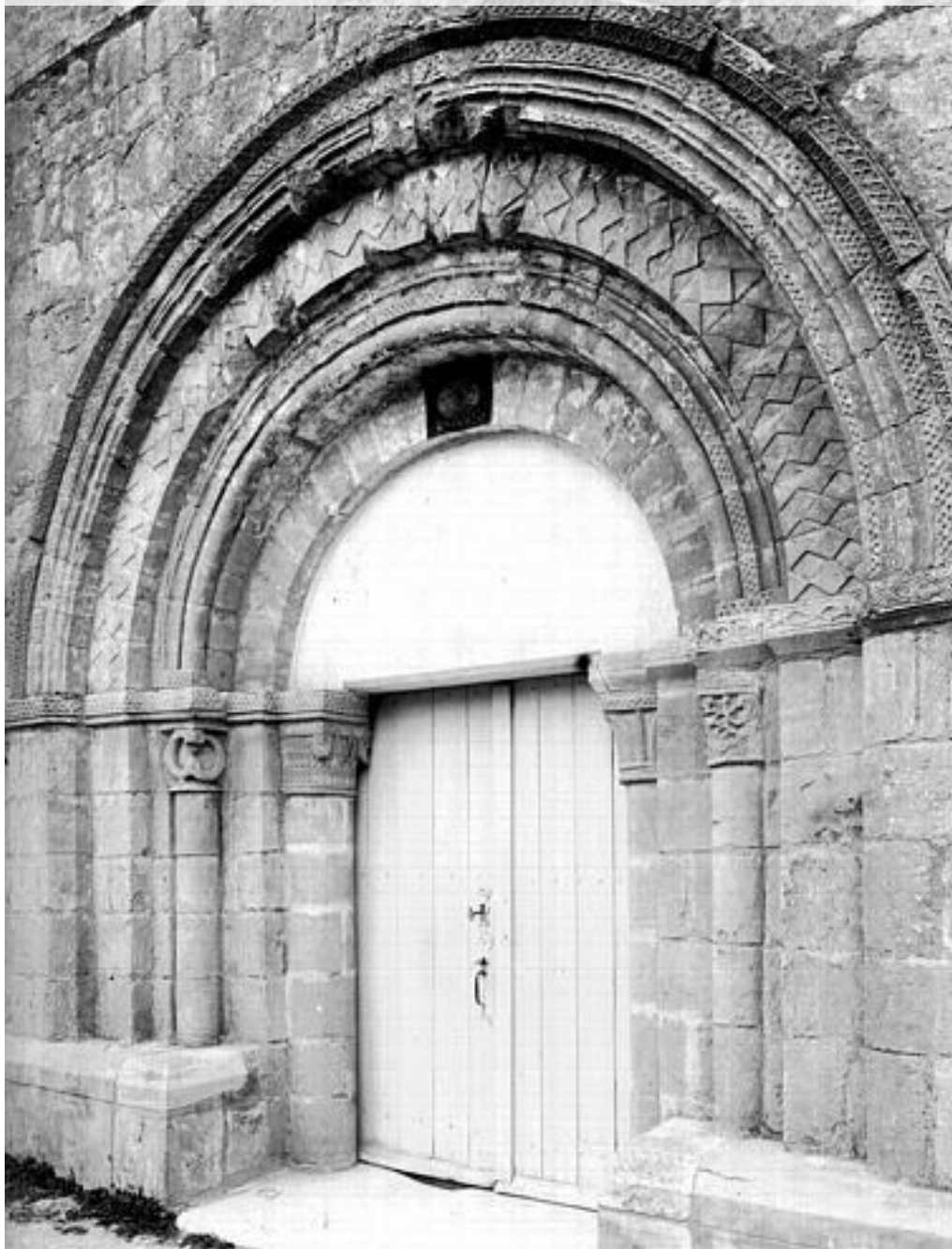
Localisation	Lignières
Éléments protégés MH	communs ; parc ; cour ; douves
Année	1654 ; 1660
Auteur(s)	Le Vau (architecte) ; Roy Michel (maître maçon) ; Larivière (maître fontainier) ; Thévenon Gabriel (jardinier) ; Drouard Jérôme (maître fontainier) ; Geoffroy Robert (architecte) ; Boissonnet René (maître de l'œuvre)
Historique	Ce château fut construit à partir de 1654 par François Le Vau pour Jérôme de Nouveau, grand maître des postes et relais de France et financier parisien, sur les bases d'un château féodal abattu en 1653. Le corps de logis fut édifié de 1654 à 1656. La galerie fut alors construite, puis, en 1660, celle des deux pavillons qui cantonnent la terrasse d'entrée sur la cour. Les douves furent construites à la place des fossés par Larivière. Les plans des jardins furent établis par Le Nôtre mais non réalisés. Les jardins furent conçus par le maître jardinier parisien Gabriel Thévenon ; les canaux sont de Jérôme Drouard, gendre de Larivière et maître fontainier de Paris. Les travaux furent conduits par Robert Geoffroy, architecte, décédé en 1660, puis par l'entrepreneur René Boissonnet qui, en 1665, travaillait encore aux basses-cours.
Propriété	propriété d'une personne privée
Protection MH	classé MH Le château, ses dépendances (cour d'honneur, douves, bâtiments des communs) et le petit parc (délimité par un trait rouge sur le plan annexé à l'arrêté) : classement par arrêté du 27 juin 1935
Site protégé	site inscrit
Visite	ouvert au public
Crédits photo	Genestoux, Franck - Ministère de la Culture (France), Médiathèque de l'architecture et du patrimoine, droits réservés

Château de Lignières Mérimé



Localisation	La Celle-Condé
Époque de construction	12 ^e siècle, 18 ^e siècle
Historique	Cette église était l'église de la paroisse de Condé jusqu'en 1844, date à laquelle les deux paroisses de La Celle et de Condé ont été réunies. Une inscription avec la date 1780 est portée sur un entrait.
Décor	Sculpture, peinture
Propriété	propriété de la commune
Protection MH	1862 : classé MH Église de Condé (cad. A736) : classement par liste de 1862
Visite	ouvert au public

Eglise Saint-Pierre de Chambon Mérimé



Edifice / site	Église Saint-Pierre
Localisation	Chambon
Epoque de construction	12e siècle
Historique	La façade du 12e siècle est surmontée d'un clocher moderne. Elle est percée d'une baie plein cintre avec archivolttes ornées. Les chapiteaux des colonnes recevant les piédroits sont ornés de feuillages, de personnages et de monstres. Le chœur est à abside semi circulaire. Chapiteaux sculptés.
Décor	sculpture
Propriété	propriété de la commune
Protection MH	1926/03/02 : inscrit MH Église (cad. A 278) : inscription par arrêté du 2 mars 1926
Visite	utilisation culturelle
Crédits photo	Lefèvre-Pontalis, Eugène (historien) - Société Française d'Archéologie et Ministère de la Culture (France) - Médiathèque de l'architecture et du patrimoine - diffusion RMN

PATRIMOINE BATI - Monuments historiques

Edifice / site	Basilique Notre-Dame-des-Enfants	Edifice / site	Ferme de la Maison-Neuve
Localisation	Châteauneuf-sur-Cher	Localisation	Châteauneuf-sur-Cher
Année	1869	Époque de construction	18 ^e siècle
Auteur(s)	Auclair (architecte) ; Marganne E. (architecte) ; Hariolf (maître de l'œuvre)	Éléments protégés MH	Balcon
Historique	Cette basilique a été commencée en 1869, terminée pour le gros-œuvre en 1879, et en 1886 pour l'aménagement intérieur. Elle constitue un spécimen caractéristique du style néo-gothique ; elle a été édifiée sur les plans d'E. Marganne, architecte de la ville de Vendôme et du département du Loir-et-Cher, pour les fondations, et d'Auclair, architecte à Bourges, pour l'élévation. Le frère Hariolf, directeur de l'École des Frères de Châteauneuf, dirigea le chantier.	Historique	La maison conserve un balcon en fer forgé de style Louis XV, posant sur un léger encorbellement. Elle conserve également un escalier à balustres tournés remontant à l'époque Louis XIII.
Décor	sculpture ; vitrail ; ferronnerie	Décor	ferronnerie
Propriété	propriété de la commune	Propriété	propriété d'une personne privée
Protection MH	1983/10/03 : inscrit MH Basilique Notre-Dame-des-Enfants (cad. AC 20) : inscription par arrêté du 3 octobre 1983	Protection MH	1930/03/22 : inscrit MH Balcon en fer forgé (cad. D 236) : inscription par arrêté du 22 mars 1930
Visite	utilisation culturelle	Visite	Fermé au public

Edifice / site	Château
Localisation	Châteauneuf-sur-Cher
Epoque de construction	15e siècle ; 16e siècle
Historique	Cette forteresse a été reconstruite au 15e siècle pour la famille de Culan, puis reconstruite vers 1580 pour la famille de L'Aubespine. La date de 1581 est gravée sur la corniche du pavillon d'entrée. La date de 1582 est inscrite sur un panneau de l'aile sud. Le soubassement conserve des restes du château du 13e siècle. L'édifice présente deux corps de logis parallèles, reliés par un bâtiment. Le portail d'entrée, en plein cintre et encadré de pilastres, est flanqué de deux tours fortifiées par des meurtrières. Des chapiteaux ornés de volutes et d'oves surmontent les pilastres. Frise avec triglyphes et métopes sur le pavillon d'entrée.
Décor	sculpture
Propriété	propriété d'une personne privée
Protection MH	1926/02/19 : inscrit MH Château (cad. AC 9) : inscription par arrêté du 19 février 1926
Visite	ouvert au public

Prieuré de Grandmont Mérimé



Peinture murale
XIVe siècle.

Adoration des mages.

Ph. A. Neury Cl.M.H. 280.952 (1973)

CORQUOY (Cher)
Eglise de l'ancien prieuré
Cul-de-four, côté nord

Localisation	Corquoy
Éléments protégés MH	Chapelle
Epoque de construction	12e siècle ; 13e siècle
Historique	Le prieuré de l'ordre des Grandmontains a été fondé entre 1140 et 1163, par l'abbé de la maison mère, Etienne de Liciac. La longue nef unique se termine par un chevet en hémicycle. L'église a été abandonnée dès le 16e siècle.
Décor	peinture
Propriété	propriété d'une personne privée
Protection MH	1926/02/19 : inscrit MH Chapelle (cad. C 175) : inscription par arrêté du 19 février 1926
Visite	fermé au public
Crédits photo	Neury, Aimée - Ministère de la Culture (France), Médiathèque de l'architecture et du patrimoine (Centre de recherche des monuments historiques - CRMH) diffusion RMN

Église Saint-Martin de Corquoy Mérimé



Localisation	Corquoy
Éléments protégés MH	Abside ; chœur
Epoque de construction	12e siècle
Historique	Monument composé d'une nef, d'un transept avec deux absidioles demi-circulaires et d'une abside semblable. L'absidiole sud est démolie. Le carré du transept a été voûté d'ogives au 13e siècle. Les bases des colonnes ont été remplacées par des chapiteaux renversés très primitifs, sans doute un remploi, qui semblent dater du 11e siècle.
Décor	sculpture
Propriété	propriété de la commune
Protection MH	1926/06/12 : inscrit MH L'abside et le chœur (cad. C 396) : inscription par arrêté du 12 juin 1926
Visite	utilisation culturelle
Crédits photo	Estève, Georges (photographe) - Ministère de la Culture (France) - Médiathèque de l'architecture et du patrimoine - diffusion RMN

Église Notre-Dame de Lignières Mérimé



Localisation	Lignières
Epoque de construction	12e siècle ; 17e siècle ; 19e siècle
Années	1587 ; 1644 ; 1860 ; 1877
Auteur(s)	Le Roy Michel (sculpteur) ; Duchemin (maître de l'œuvre) ; Gallicher (maître de l'œuvre)
Historique	A l'origine, nef unique recouverte d'un berceau en bois, remplacé en suite par du plâtre. La croisée du transept est occupée par une coupole sur trompes qui porte le clocher, contrebutée par des quarts de cercle. Sur les croisillons, absidioles en cul de four. Au 17e siècle, une chapelle a remplacé le bras du transept. Chapiteaux sculptés.
Décor	sculpture
Propriété	propriété de la commune
Protection MH	1926/03/02 : inscrit MH Église (cad. AE 264) : inscription par arrêté du 2 mars 1926
Visite	utilisation culturelle
Crédits photo	Genestoux, Franck - Ministère de la Culture (France), Médiathèque de l'architecture et du patrimoine, Diffusion RMN-GP

Église paroissiale Mérimé



Localisation	Saint-Symphorien
Destinations successives	église paroissiale
Epoque de construction	12e siècle ; 13e siècle
Historique	Plan à nef unique, sans transept, terminé par un chevet demi-circulaire. Clocher porche à l'ouest. Le chevet date du 12e siècle. Berceau de bois du 16e siècle. La nef est voûtée à plâtre mais conserve des arrachements d'ogives. Le clocher porche ouvre sur la nef par une porte ornée de globes surmontés d'archivoltes plein cintre sur chapiteaux à crochets. La partie haute du clocher s'ouvre par des fenêtres géminées.
Décor	sculpture
Propriété	propriété de la commune
Protection MH	1927/01/26 : inscrit MH Église (cad. A 100) : inscription par arrêté du 26 janvier 1927
Crédits photo	Roy, Lucien (architecte) - Société Française d'Archéologie et Ministère de la Culture (France) - Médiathèque de l'architecture et du patrimoine - diffusion RMN

PATRIMOINE BATI - Monuments historiques

Localisation	Montlouis	Localisation	Montlouis
Éléments protégés MH	décor intérieur	Epoque de construction	12e siècle
Epoque de construction	Moyen Age ; 18e siècle	Historique	Le plan se compose d'une nef sans bas-côtés et d'un chœur à chevet plat. Clocher latéral au sud. Nef et chœur voûtés sur berceau. Clocher voûté d'ogives aux angles abattus, du 13e siècle. Portail placé dans un bahut. Chapiteaux sculptés.
Historique	Cet ensemble comprend deux corps de bâtiments perpendiculaires d'époque médiévale et une maison de maître du 18e siècle. La construction primitive a subi de telles transformations qu'il est difficile de connaître son plan d'origine. Elle était sans doute plus élevée qu'aujourd'hui et le haut des murs a peut-être été arasé de façon à ce que les parties subsistantes du manoir soient transformées en dépendances de la nouvelle maison. Dans la partie médiévale, deux pièces du rez-de-chaussée sont ornées d'un décor peint du 15e siècle présentant une iconographie rare illustrant le thème des sotties du mardi gras. Sur le mur nord de la salle principale est représentée une farandole animée par un joueur de cornemuse. Le décor comprend également des scènes religieuses. A droite du même mur, figure une Vierge de Pitié. Une Annonciation est représentée sur le mur d'une pièce voisine, datant sans doute du 16e siècle.	Décor	sculpture
décor	peinture	Propriété	propriété de la commune
propriété	propriété d'une personne privée	Protection MH	1926/03/02 : inscrit MH Église (cad. ZM 22) : inscription par arrêté du 2 mars 1926
Protection MH	1994/01/14 : inscrit MH partiellement Les deux corps du bâtiment médiéval ; façades du corps de bâtiment du 18e siècle (cad. ZH 32) : inscription par arrêté du 14 janvier 1994	Visite	utilisation culturelle
Visite	fermé au public	Crédits photo	Estève, Georges (photographe) - Ministère de la Culture (France) - Médiathèque de l'architecture et du patrimoine - diffusion RMN

PATRIMOINE BATI - Monuments historiques

Localisation	Vallenay
Éléments protégés MH	décor intérieur
Epoque de construction	12e siècle ; limite 15e siècle 16e siècle
Historique	L'église paroissiale Saint-Martin de Vallenay a été construite au 12e siècle. Au début du siècle suivant, Vallenay devint un prieuré dépendant de l'abbaye de chanoines réguliers de Plaimpied. Au 15e siècle, le prieuré était inclus dans l'enceinte du château des seigneurs de Vallenay, dont il subsiste, à proximité immédiate de l'église, une tour et un corps de logis. Cette église désaffectée se compose d'une nef romane, couverte d'un plafond de bois, qui communique par une grande arcade cintrée avec les deux travées du chœur construites à la fin du 15e siècle ou au début du 16e siècle. Le chœur est voûté d'ogives. Une chapelle seigneuriale a été édifiée à une époque légèrement plus tardive, côté sud, au niveau de la première travée du chœur. Cette église serait de peu d'intérêt si elle n'abritait pas plusieurs décors peints, exécutés du 12e au 17e siècle, encore en grande partie sous badigeon. Les murs de la nef conservent les vestiges d'un calendrier d'époque romane, représentant les travaux des mois de l'année. Sur le mur nord, d'autres traces de peintures sont visibles : un grand quadrilobe à bordure ocre-rouge et ocre-jaune, presque totalement effacé, et, au-dessus de la baie, une scène peinte peut-être au 13e siècle, dont subsiste une partie de l'inscription qui l'expliquait, au-dessus d'un visage de femme portant un touret ou un voile, et un motif difficile à identifier. Enfin, à gauche de cette même baie, on peut observer un fragment de scène de l'époque romane. Un décor dont le sujet et l'époque ne peuvent être précisés, car recouverts d'un badigeon, existe aussi sur le mur diaphragme du chœur. Sur le mur est du chœur, apparaît un Christ en Majesté dans une mandorle, accompagné du Tétramorphe. Ce décor, très effacé, est probablement contemporain ou de peu postérieur à la construction des deux travées du chœur. La travée est a reçu une décoration picturale mise en place dans une architecture feinte, exécutée sans doute à l'instigation des seigneurs de Bigny, au 17e siècle.
Décor	peinture
Propriété	propriété de la commune
Protection MH	1998/04/14 : inscrit MH Église, en totalité (cad. A 525) : inscription par arrêté du 14 avril 1998

Localisation	Vallenay
Éléments protégés MH	logement d'ouvriers ; logement patronal ; remise ; canal ; installation hydraulique ; élévation ; toiture
Epoque de construction	18e siècle ; 2e quart 19e siècle
Année	1740 ; 1776 ; 1841
Historique	Cette forge a été créée à l'écart de la Grande Forge (attestée depuis 1661) par le marquis de Bigny, entre 1740 et 1773. S'y effectuait le mazéage ou préparation de la fonte par un premier affinage préalablement au passage à la Grande Forge. Ce procédé, d'origine nivernaise, s'est développé en Berry au milieu du 18e siècle. Le marquis d'Osmond, héritier des forges et conseillé par l'ingénieur-métallurgiste Gallicher, décida d'installer une forge à l'anglaise et de créer sur le site de la Petite Forge, une tréfilerie, entre 1836 et 1841. D'activité secondaire à l'origine, la tréfilerie devint une activité de reconversion unique. Les constructions de l'usine furent alors modifiées pour s'adapter aux nouvelles exigences techniques. D'autres bâtiments furent construits, notamment la maison de maître, le logement des employés avec ses remises et un petit bâtiment annexe à usage de services. La tréfilerie a disparu au début du 20e siècle. Les bâtiments qui subsistent sont le reflet des préoccupations de l'époque en matière d'habitat collectif dans le domaine de la métallurgie.
Propriété	propriété d'une personne privée ; propriété d'une société privée
Protection MH	1991/03/21 : inscrit MH Ancien logement d'employés, y compris les remises contiguës ; façades et toitures de l'ancienne pointerie, de l'ancienne maison de maître, du bâtiment annexe à usage de service et de l'ancien logement ouvrier ; ancien canal de dérivation (cad. A 303, 306, 1243) : inscription par arrêté du 21 mars 1991
Visite	fermé au public

Localisation	Vallenay – Château fort
Éléments protégés MH	orangerie ; escalier ; élévation ; rampe d'appui ; toiture
Epoque de construction	16e siècle ; 18e siècle
Historique	La seigneurie relevait d'Orval. Du château qui était un ensemble fortifié au 16e siècle, subsiste trois corps de bâtiment. Le premier, au nord, se termine par une aile en retour d'équerre avec tourelle d'angle. Cette aile se poursuit par un bâtiment plus haut, à deux étages, percé au-dessus des combles de meurtrières du 16e siècle, sans doute réalisées à l'époque des guerres de Religion. Cette aile se poursuit elle-même par un bâtiment formant angle. Au nord-ouest du château se trouve le bâtiment de ferme.
Décor	ferronnerie
Propriété	propriété d'une personne privée
Protection MH	1981/06/19 : inscrit MH Façades et toitures du château (à l'exception des bâtiments modernes au Sud) et de l'ancienne orangerie ; escalier avec sa rampe en fer forgé (cad. A 945, 406) : inscription par arrêté du 19 juin 1981
Visite	fermé au public

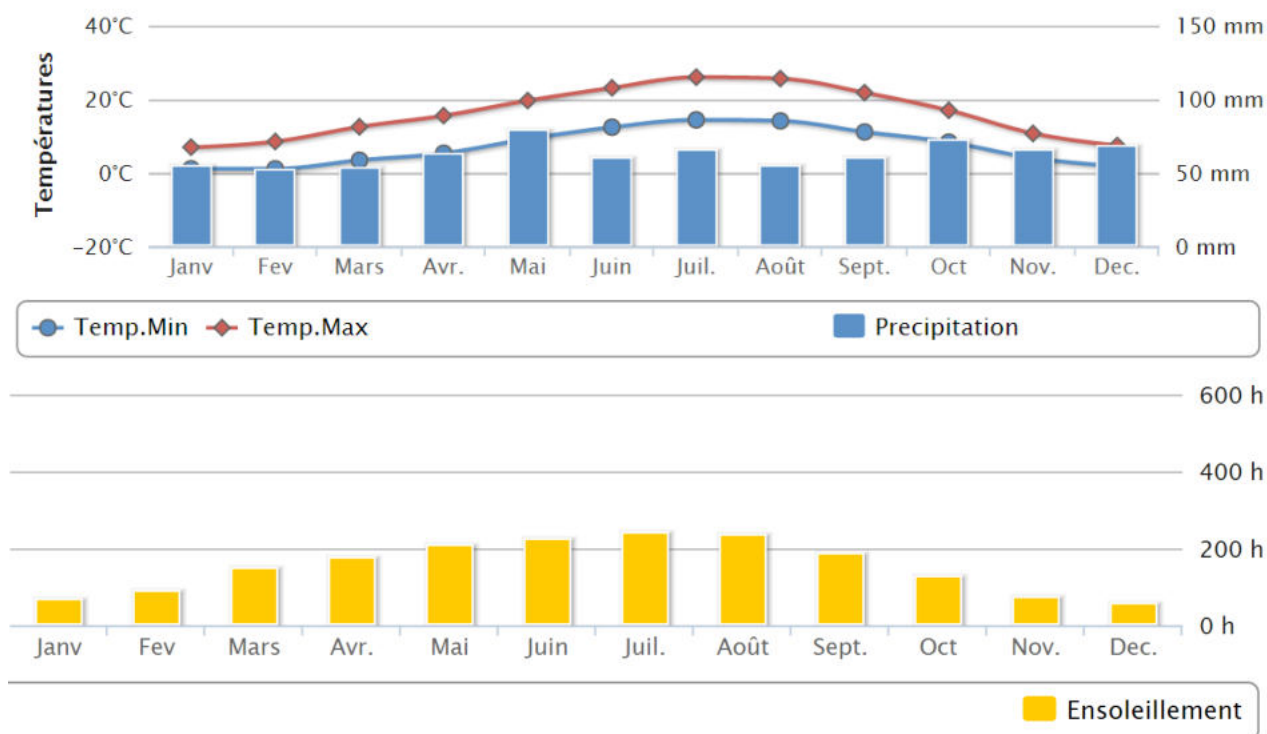
Localisation	Venesmes – Collégiale Saint-Pierre
Epoque de construction	12e siècle ; 13e siècle ; 15e siècle ; 16e siècle ; 19e siècle
Année	1859
Historique	Église puis collégiale à partir de 1265. L'édifice présente un plan en croix avec nef, transept, absidioles voûtées en cul de four sur les croisillons, abside demi-circulaire et clocher-porche. Le chœur du 12e siècle a été repris au 13e. Il est voûté à six branches d'ogives sur colonnettes avec chapiteaux à crochets. Le carré du transept présente des chapiteaux romans avec masques, feuillages et personnages.
Décor	sculpture
Propriété	propriété de la commune
Protection MH	1927/01/26 : inscrit MH Église (cad. D 31) : inscription par arrêté du 26 janvier 1927
Visite	utilisation culturelle

Localisation	Venesmes – Château d'Aigues-Mortes
Epoque de construction	15e siècle ; 16e siècle
Historique	De l'enceinte triangulaire sont conservées les portions nord et est. Une tourelle circulaire flanque l'angle sud-est. L'accès au premier étage de cette tour se fait par la courtine sud. La tourelle est percée d'étroites meurtrières. L'entrée se faisait sous une porte en plein cintre qui s'ouvrait derrière un pont-levis qui permettait de franchir les douves. Cette porte était défendue par une bretèche dont il ne reste que trois corbeaux. La courtine occidentale est détruite. La courtine nord a été remplacée par des bâtiments d'habitation.
Propriété	propriété d'une personne privée
Protection MH	1926/03/27 : inscrit MH Château d'Aigues-Mortes (ancien) (cad. E 15) : inscription par arrêté du 27 mars 1926
Visite	fermé au public

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

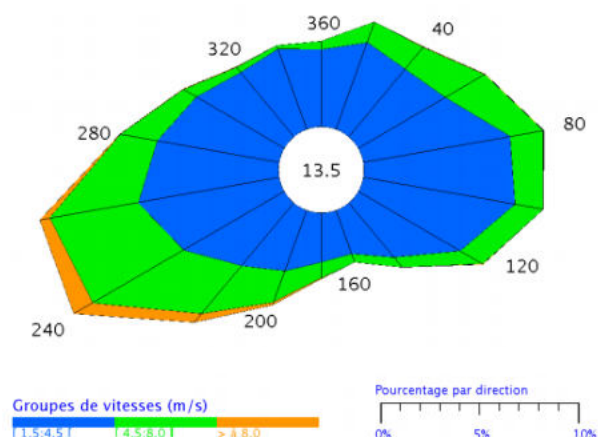
MILIEU PHYSIQUE

Normales climatologiques annuelles de la station de Bourges (source : Météo-France – période 1981 - 2010)



Rose des vents¹⁵ de Bourges 2001-2010

Source : Météo-France Bourges

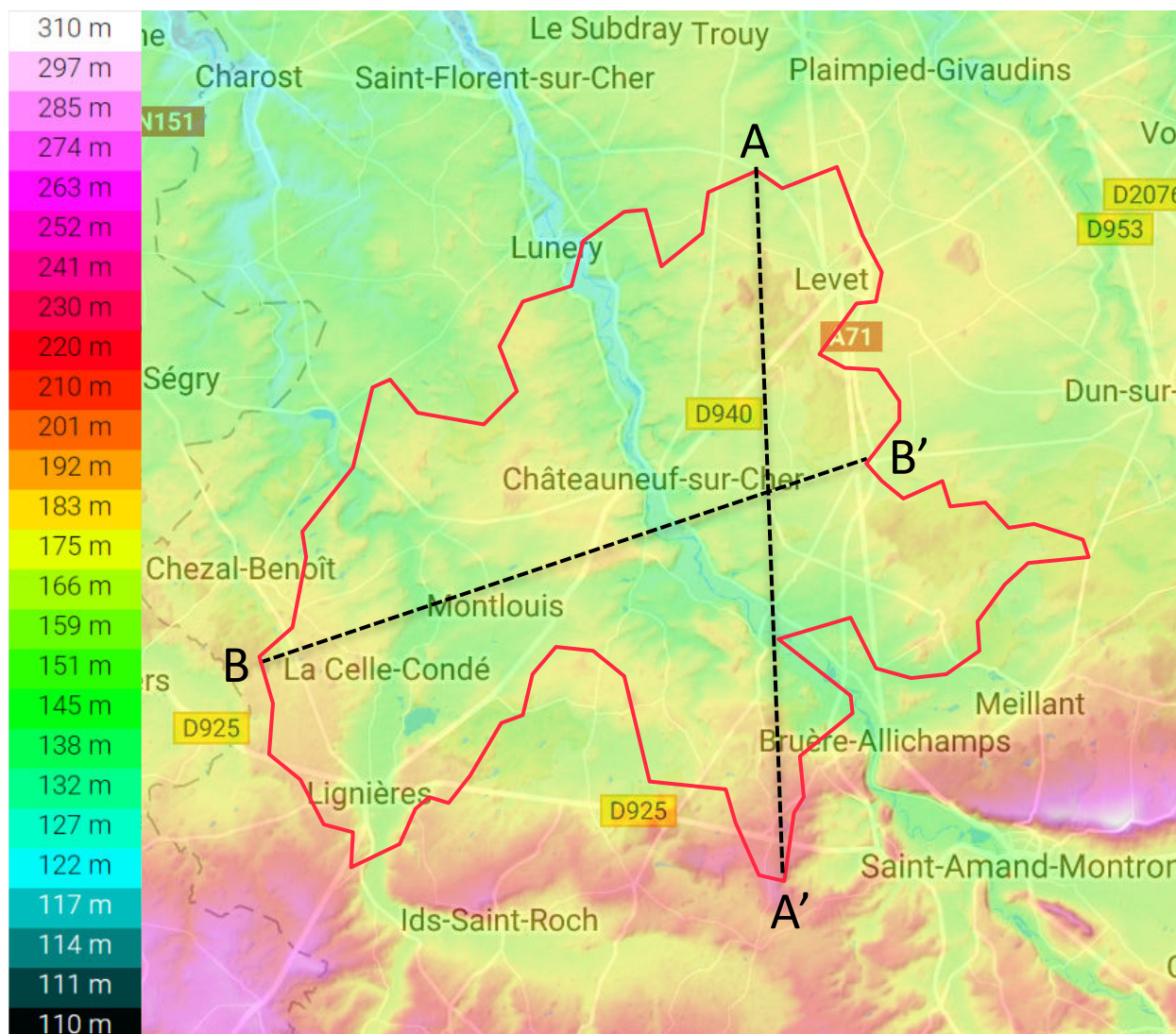


Un climat océanique doux

La station météorologique de référence pour la Communauté de Communes ABC est la Station de Bourges (15 km).

- **Pluviométrie** : La répartition de la pluviométrie est relativement homogène sur toute l'année. Recueillie sur 29 ans, la moyenne annuelle des précipitations est de 748,1 mm répartie sur 188 jours. Cette pluviométrie est proche de la moyenne nationale de 800 mm et de 120 jours de pluie par an. Le mois de plus forte pluviométrie est mai avec 78,6 mm. Le mois le plus sec est février avec 52,1 mm.
- **Températures et insolation** : La température moyenne annuelle mesurée à la station de Bourges est de 11,7°C. La courbe des températures indique que celles-ci s'inscrivent dans une fourchette variant entre des valeurs moyennes minimales de 4°C et maximales de 20,2 °C. L'ensoleillement moyen avoisine les 1 845 heures/an. Le mois le plus ensoleillé est juillet avec 251,3 heures.
- **Régime des vents** : Les vents dominants du Cher sont orientés vers l'ouest et le sud-ouest, apportant des précipitations. On observe parfois des vents d'orientation nord-est et sud-est liés aux influences continentales, apportant un air froid et sec en hiver, et chaud et sec en été.

Relief de la Communauté de Communes ABC (source : topographic-map.com)



Les vallées de l'Arnon et du Cher, toutes deux orientées sud-nord organisent le territoire et ses infrastructures. Les principaux franchissements se situent pour l'Arnon à Lignières et pour le Cher à Châteauneuf-sur-Cher.

La vallée du Cher a un fond de vallée large et plat en amont de Châteauneuf-sur-Cher lequel se resserre et devient plus marqué en aval.

Le territoire de la Communauté de Communes ABC est traversé par la vallée du Cher et de l'Arnon.

Le relief est celui d'un plateau aux vallées assez faiblement incisées.

Au sud de territoire, le relief s'accroît pour atteindre 220 mètres dans le sud de Vallenay. Le point le plus bas du territoire, avec 134 mètres se situe en fond de vallée du Cher sur la commune de Lapan.

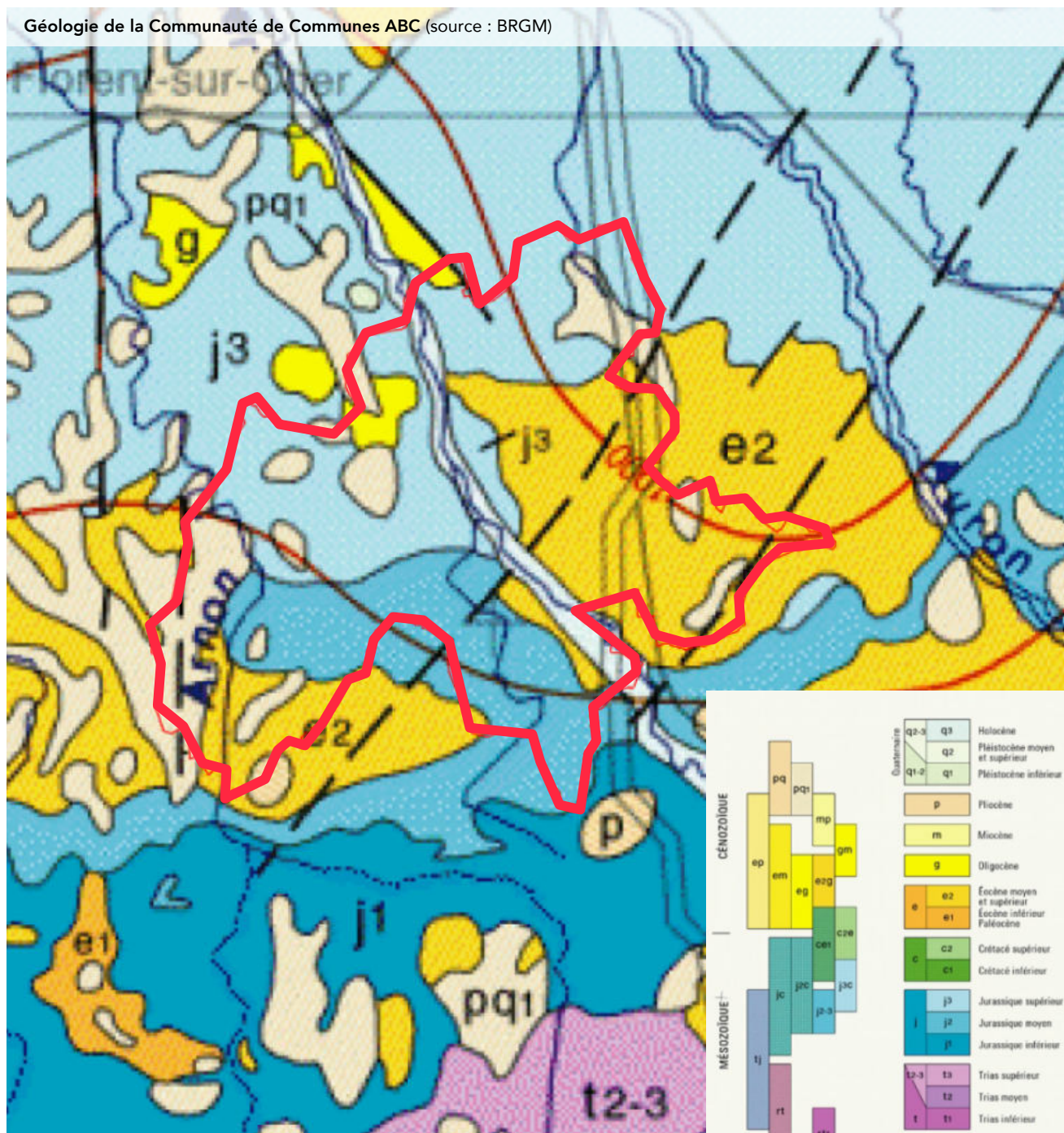
Profil topographique AA' (nord-sud)



Profil topographique BB' (ouest-est)



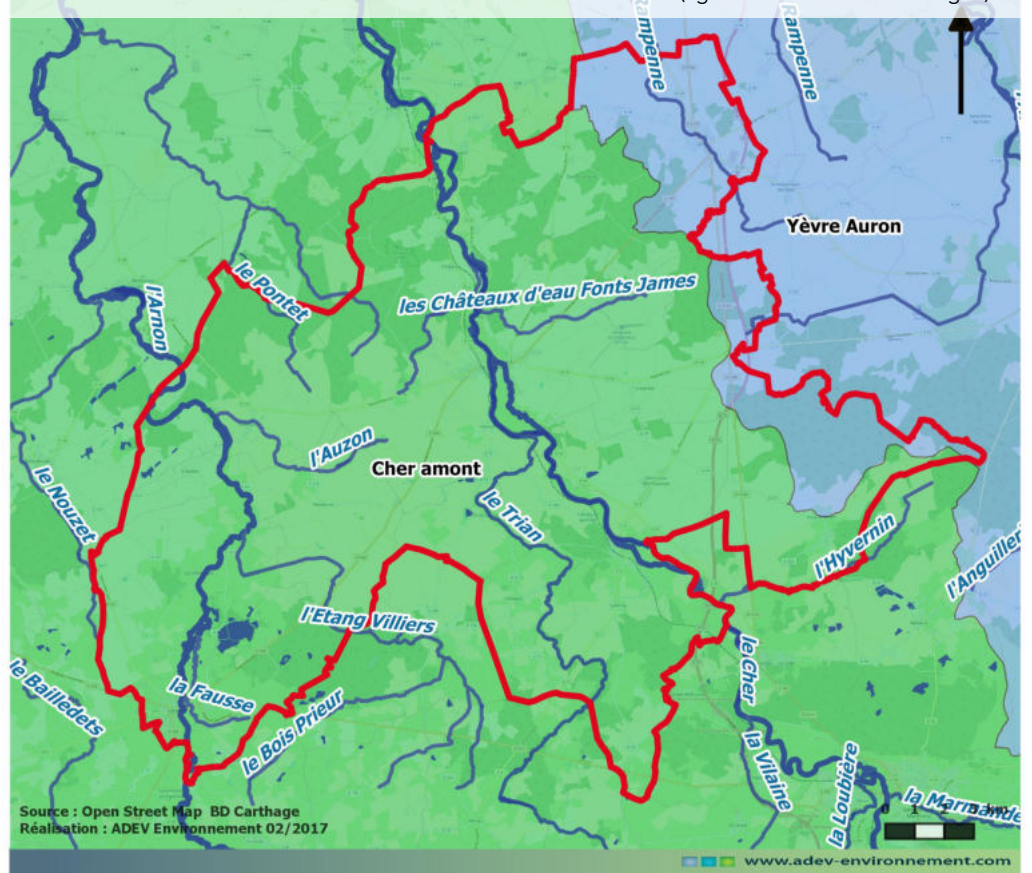
Géologie de la Communauté de Communes ABC (source : BRGM)



Le territoire de la Communauté de Communes ABC est situé en limite sud du bassin parisien auquel appartient le Berry. C'est un bassin sédimentaire composé de dépôts de sables, d'argiles et de calcaires, datant essentiellement du secondaire.

- En Champagne berrichonne, les sols reposent soit sur des calcaires lacustres ("du Berry") soit sur des calcaires et marnes jurassiques.
- Les sols sont relativement profonds et sains, à forte potentialité agricole.
- Lorsque la roche est affleurante, les cultures sont abandonnées au profit de la forêt .
- Les vallées alluviales du Cher et de l'Arnon, inondables sont réservées à l'élevage ou localement à la culture du maïs.

Cours d'eaux et bassins versants de la communauté de communes (agence de l'eau Loire Bretagne)



Un territoire dont les cours d'eau font l'objet de plans de gestion

Le territoire de la Communauté de Communes Arnon Boischaut Cher est concerné par le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) « Loire Bretagne » 2016-2021 qui est en application depuis le 1er Janvier 2016 pour une durée de 5 ans.

Le territoire de la Communauté de Communes est également concerné par deux SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) :

Le SAGE Cher Amont, mis en œuvre, dont les principaux enjeux sont :

- L'alimentation en eau potable et en eau industrielle
- L'amélioration de la qualité des ressources en eau
- La gestion du risque inondation
- La restauration, l'entretien et la valorisation des milieux naturels et des paysages
- Le rétablissement de la libre circulation piscicole
- Le réhaussement de la ligne d'eau du Cher
- La satisfaction des demandes en loisirs liés à l'eau et à la valorisation touristique de la vallée

Le SAGE Yèvre Auron dans sa frange est (Levet, Chavannes, Uzay-le-Venon), mis en œuvre, dont les principaux enjeux sont :

D'ordre quantitatif :

- Forte pression de pompage de la ressource (due en particulier aux besoins en irrigation) qui engendre, en saison estivale, des assèchements de portions de cours d'eau plus ou moins sévères, néfastes pour les milieux aquatiques et la faune et la flore qu'ils abritent
- Faiblesse des débits d'étiage
- Alimentation du Canal de Berry (en lien avec l'Auron)
- Conflits d'usages
- Risque inondation

D'ordre qualitatif :

- Pollutions diffuses : dépassements des teneurs en nitrates et en produits phytosanitaires ; qualité des eaux déclassée à cause des paramètres azotés et phosphorés
- Nappe du Jurassique particulièrement vulnérable dans sa partie libre, d'où une qualité des eaux brutes extrêmement sensible aux pollutions de surface
- Retard dans la mise en place des périmètres de protection de captage
- Assainissement : insuffisance des taux de raccordement à un réseau et des taux de traitement ; impacts des rejets sur les milieux récepteurs

Liés à la biodiversité et milieux aquatiques :

- Problème de circulation des poissons lié au franchissement des ouvrages hydrauliques sur les cours d'eau
- Marais de Bourges : envasement, eutrophisation, problème d'entretien
- Dégradation des zones humides sensibles



L'Arnon canalisé à Lignière. Source: ADEV



L'étang de Villiers à Condé. Source: ADEV



Le Trian à Saint-Symphorien. Source: ADEV



L'Auzon. Source: ADEV



La Rampenne à Levet. Source: ADEV



Le Cher à Châteauneuf-du-Cher. Source: ADEV

Un territoire au riche réseau hydrographique

Le territoire de la Communauté de Communes ABC est traversé par plusieurs cours d'eau permanents :

- Le Cher : prend sa source à Mérinchal en Creuse pour confluer avec la Loire au Bec de Cher, à l'aval de Tours. Dans le département du Cher, le bassin versant de la rivière le Cher concerne 242 communes, soit 83 % des communes du département.
- L'Arnon : prend sa source en Creuse et se jette dans le Cher à Vierzon. Il traverse le département du sud au nord, en entrant dans le Cher par une vallée en gorge étroite, avant de traverser le département dans une vallée plus évasée jusqu'à Vierzon.
- Le Trian : prend sa source à Marçais et rejoint le Cher au sud de Venesmes. Du sud vers le nord il s'écoule au centre du territoire.
- La Rampenne : prend sa source à Saint-Germain-de-Bois et rejoint l'Auron au sud de Bourges. Il s'inscrit à l'extrémité nord-est du territoire intercommunal.
- L'étang de Villiers : prend sa source à Morlac et rejoint l'Arnon à Celle-Condé. Il parcourt le sud-ouest du territoire de la communauté de commune ABC.
- D'autres cours d'eau de moindre envergure parcourent le territoire : Le Pontet, L'Auzon et Le Nouzet, affluents de l'Arnon et L'Hyvernin, affluent du Cher
- De nombreux étangs sont recensés à l'échelle du territoire, et particulièrement dans l'ouest sur le bassin versant de l'Arnon. Le plus étendu est situé sur la commune de Lignière : Etang de la Chelouze, 432 ha.

Qualité des eaux de surface en 2013 (source : Agence de l'eau Loire-Bretagne)

Cours d'eau et plan d'eau (2013)	Etat écologique	Etat biologique	Etat chimique
Le Cher à Foecy			
L'Arnon			
Le Trian			
Le Pontet			
L'Auzon			
La Rampenne			
Ruisseau de l'étang Villiers			
Etang de la Chelouze		nd	nd

Etat	Très bon	Bon	Moyen	Médiocre	Mauvais
------	----------	-----	-------	----------	---------

Objectifs de qualité fixé par le SDAGE Loire-Bretagne	
Le Cher	2021
L'Arnon	2027
Le Trian	2027
Le Pontet	2027
L'Auzon	2015
La Rampenne	2027
L'étang de Villiers	2027
Etang de la Chelouze	2021

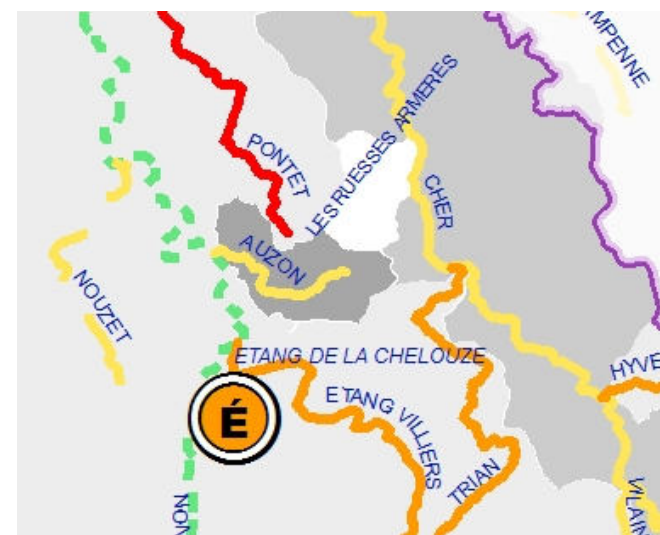
Des cours d'eau dont la qualité de l'eau est à améliorer

Les cours d'eau qui sillonnent le territoire de la Communauté de Communes ABC présentent une qualité variable :

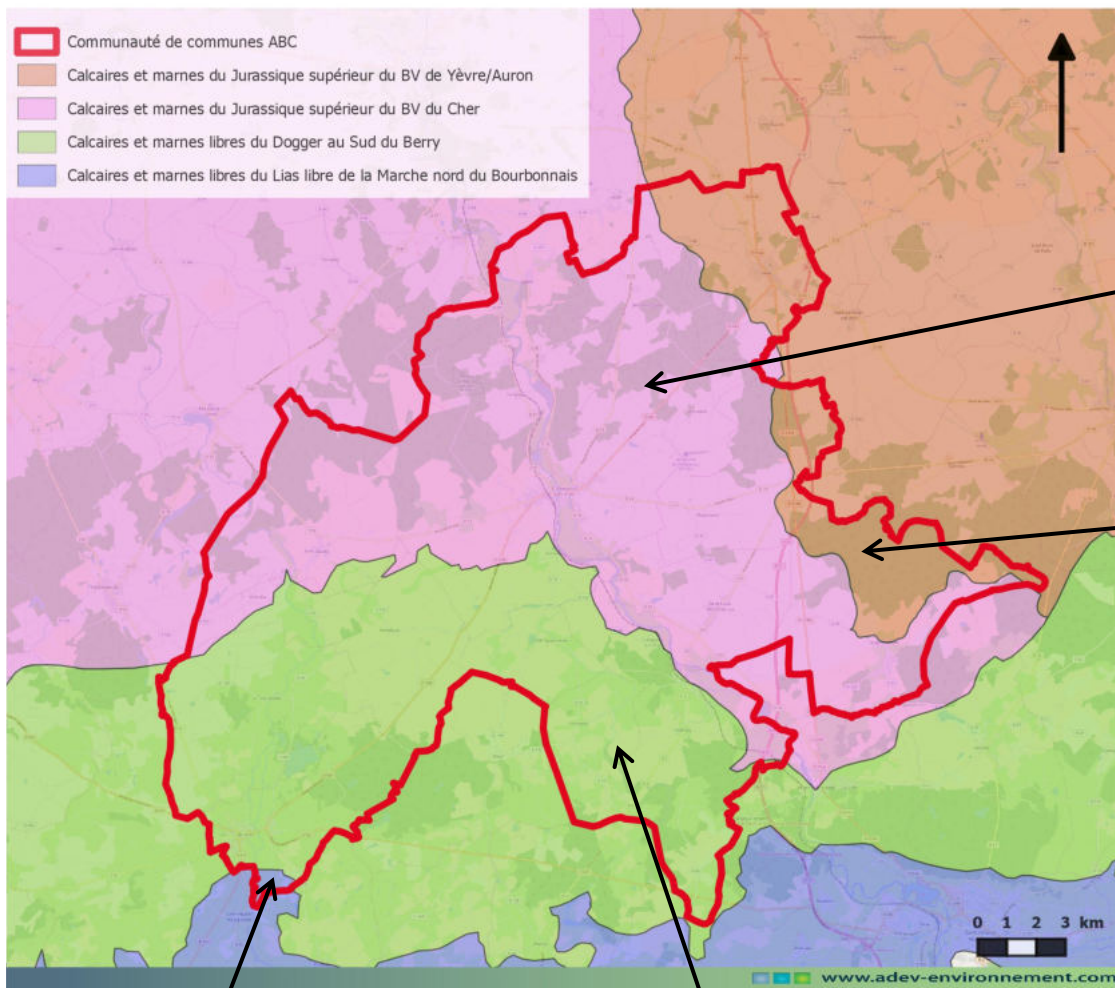
- Bonne pour l'Arnon avec cependant un indice de confiance médiocre lié à la méthode d'évaluation employée
- Mauvaise pour le Pontet
- Moyenne à médiocre pour les autres cours d'eau.

Les causes de ces dégradations peuvent être imputables à plusieurs facteurs :

- Facteurs physico-chimiques : le paramètre déclassant est souvent lié à la présence de nitrates et pesticides.
- Facteurs physiques : faisant intervenir la morphologie des cours d'eau (absence de ripisylve, recalibrage,...)



Masses d'eau souterraines (source : Agence de l'eau Loire-Bretagne 2010)



Le territoire de la Communauté de Communes ABC est concerné par quatre masses d'eau souterraines.

Calcaires et marnes du Jurassique supérieur du BV du Cher (FRGG076)

Type : Dominante sédimentaire
Ecoulement : libre

Etat chimique : médiocre
Objectif de bon état : 2021 ou 2027

Calcaires et marnes du Jurassique supérieur du BV de Yèvre/Auron (FRGG077)

Type : Dominante sédimentaire
Ecoulement : libre

Etat chimique : médiocre
Objectif de bon état : 2021 ou 2027

Calcaires et marnes libres du Lias libre de la Marche nord du Bourbonnais (FRGG069)

Type : Dominante sédimentaire
Ecoulement : libre
Etat chimique : médiocre
Objectif de bon état : 2021 ou 2027

Calcaires et marnes libres du Dogger au sud du Berry (FRGG071)

Type : Dominante sédimentaire
Ecoulement : libre
Etat chimique : bon
Objectif de bon état : 2015

Masses d'eau en bon état

Bon état et objectif 2015

Bon état et objectif 2021 ou 2027

Masses d'eau en état médiocre et objectif 2021 ou 2027

Cause nitrates

Cause pesticides

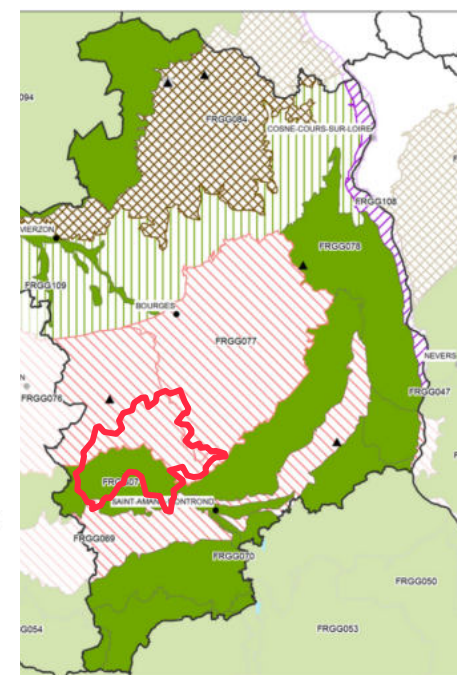
Cause nitrates et pesticides

Tendance significative et durable à la hausse

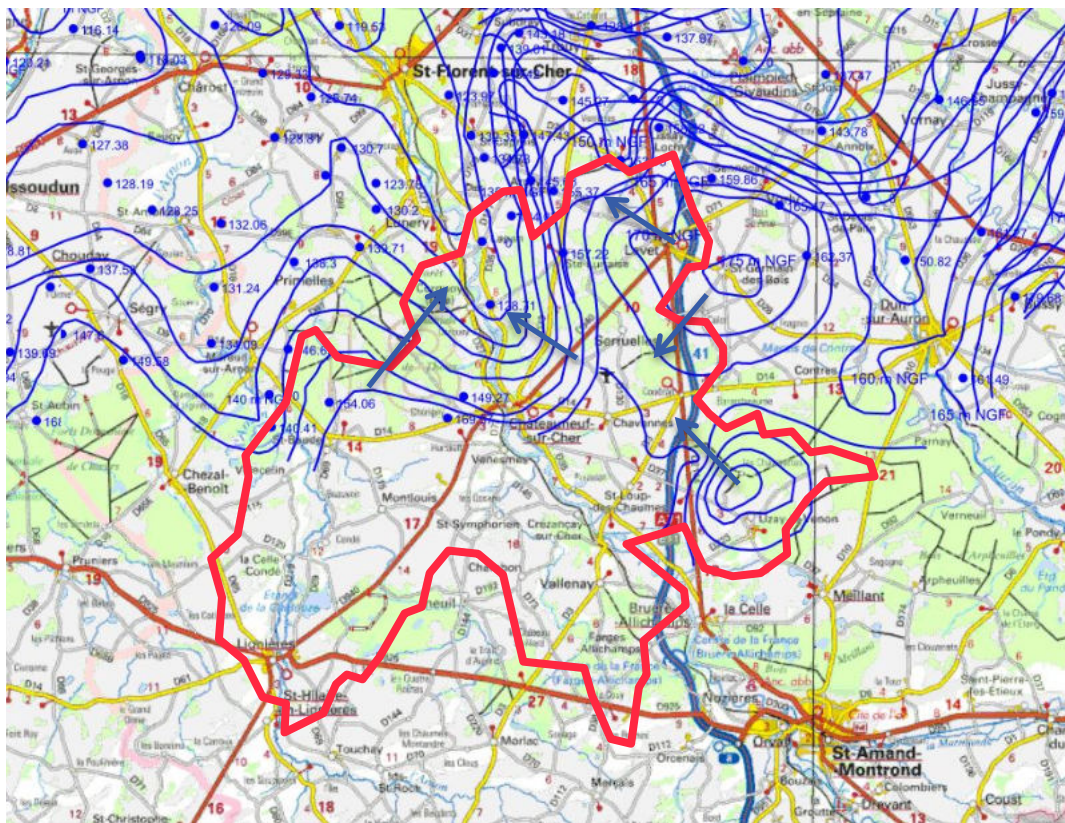
Cause nitrates

Cause pesticides

Cause nitrates et pesticides



Sens d'écoulement de la nappe du Jurassique supérieur sur le territoire de la CC ABC



Le système aquifère du Jurassique constitue la principale ressource du département du Cher.

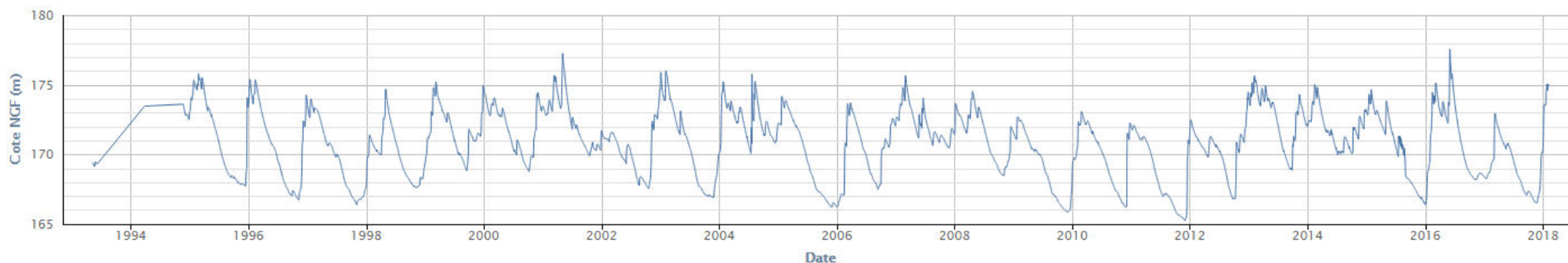
La nappe du Jurassique est classée en Zone de Répartition des Eaux (ZRE).

Du fait des caractéristiques de ce système (calcaire), la nappe est très réactive dans sa partie libre. Les fluctuations saisonnières de la nappe sont fortes, en particulier au centre des plateaux. On constate bien souvent une succession de cycles annuels de recharge (en hiver) puis de décrue, accentuée par les prélèvements pour l'agriculture à partir du mois d'avril-mai.

Enjeux et problématiques liés à la nappe du Jurassique :

- Du point de vue quantitatif : les besoins pour l'agriculture ont entraîné une forte augmentation des prélèvements en eaux superficielles et souterraines, dans une région où ces ressources sont très sensibles, ce qui peut être à l'origine d'une baisse forte du niveau des nappes.
- Du point de vue qualitatif : l'agriculture intensive développée en Champagne berrichonne a entraîné l'usage de fortes quantités d'engrais et de produits phytosanitaires, entraînant des pollutions dispersées et diffuses plus ou moins généralisées. La teneur en nitrates dans l'eau de la nappe dépasse souvent le seuil admis de 50 mg/l.

Chronique piézométrique de la nappe du Jurassique à Levet (source : BRGM)





ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

MILIEU NATUREL

Définition et portée des ZNIEFF : les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) constituent une base de connaissance permanente des espaces naturels dont l'intérêt repose soit sur l'équilibre et la richesse des écosystèmes, soit sur la présence d'espèces faunistiques ou floristiques rares et menacées. Les ZNIEFF peuvent être de deux types :

- Les ZNIEFF de type 1 correspondent à des zones d'intérêt biologique remarquable au titre des espèces ou des habitats de grande valeur écologique,
- Les ZNIEFF de type 2 sont constituées de grands ensembles naturels, riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes.

Le territoire de la Communauté Arnon Boishaut Cher est concerné par dix-neuf ZNIEFF de types 1 :

Il s'agit de prairies humides et marais localisées en fond de vallée de l'Arnon :

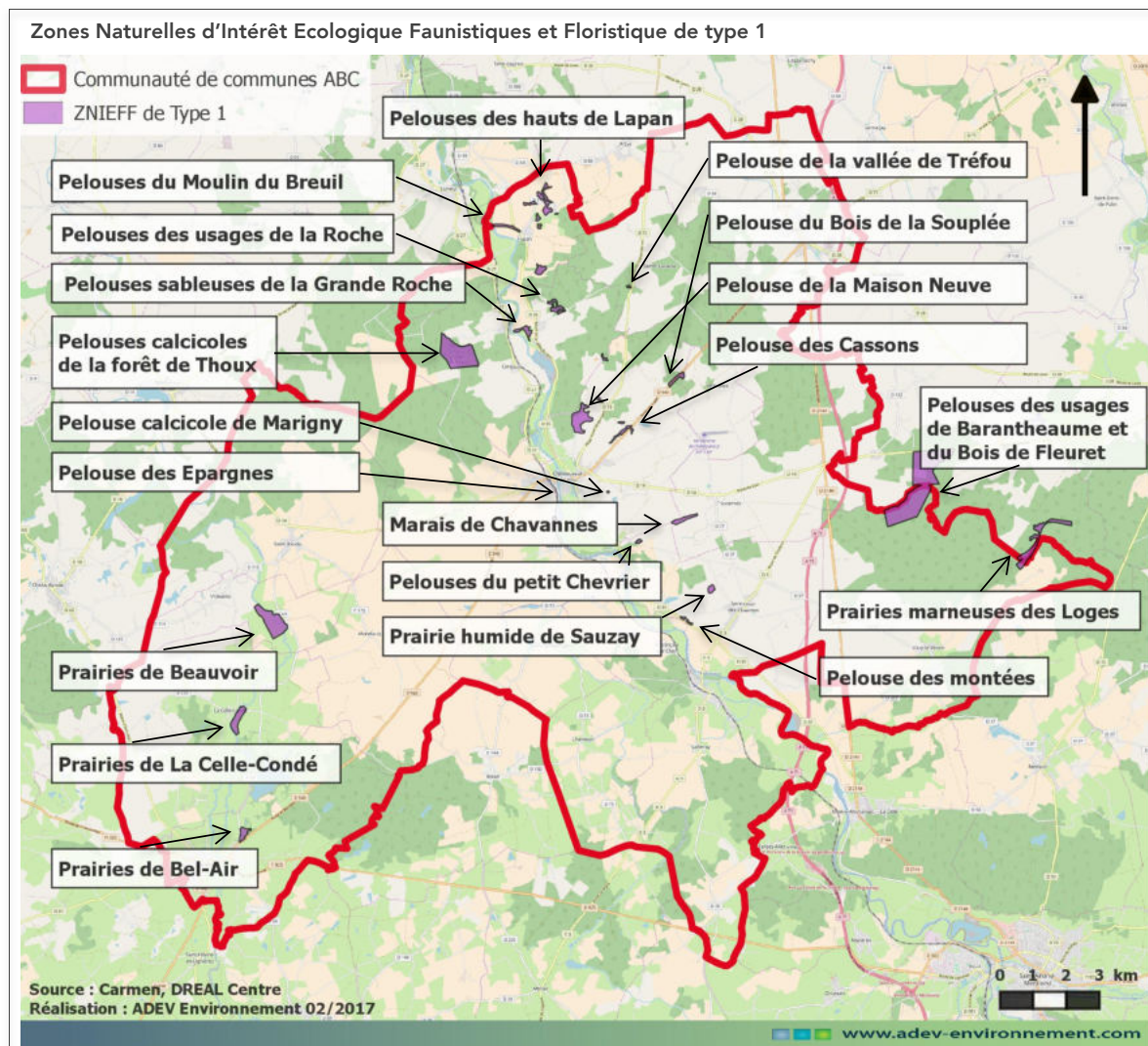
- Prairies de Bel Air
- Prairies de La Celle-Condé
- Prairies de Beauvoir

Ou du Cher:

- Prairie humide de Sauzay
- Pelouses du petit Chevrier
- Marais de Chavannes

Mais aussi de pelouses situées sur le plateau ou en rebord de coteau :

- Pelouses des hauts de Lapan
- Pelouses du Moulin du Breuil
- Pelouses des usages de la Roche
- Pelouses sableuses de la Grande Roche
- Pelouses calcicoles de la forêt de Thoux
- Pelouse calcicole de Marigny
- Pelouse des Epargnes
- Pelouse de la Maison Neuve
- Pelouse de la vallée de Tréfou
- Pelouse du bois de Souplée
- Pelouse des Cassons
- Pelouses des usages de Barantheaume et du Bois de Fleuret
- Prairies marneuses des Loges
- Pelouse des montées

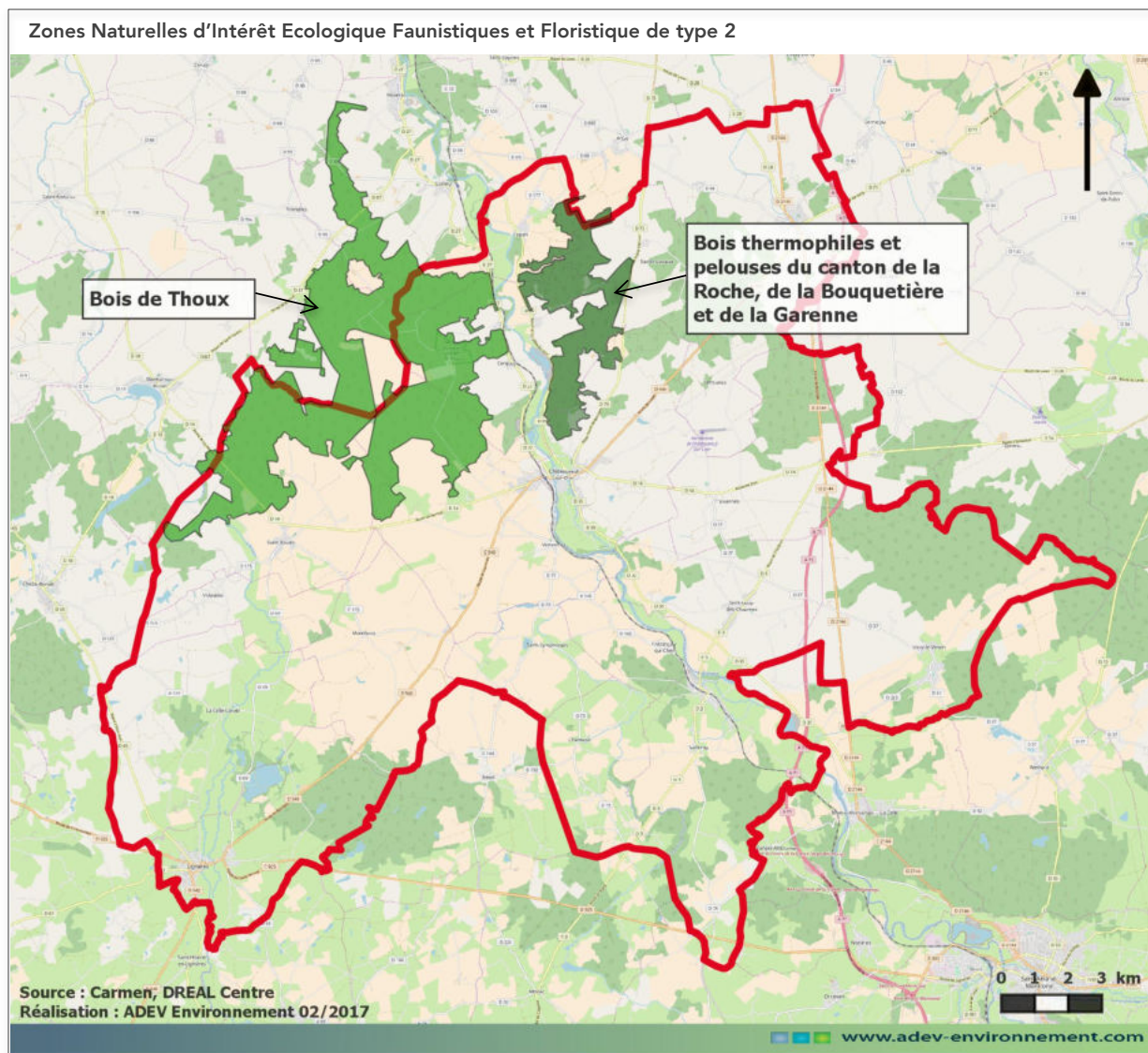


ZONES NATURELLES D'INTERET ECOLOGIQUE FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE (ZNIEFF)

Le territoire de la Communauté Arnon Boishcaut Cher est concerné par deux ZNIEFF de type 2 :

- Bois de Thoux
- Bois thermophiles et pelouse du canton de la Roche, de la Bouquetière et de la Garenne

La présence de nombreuses ZNIEFF sur le territoire renseigne sur la diversité écologique présente sur le territoire intercommunal.



Bois de Thoux. Source : Adev

La ZNIEFF « Bois thermophiles et pelouse du canton de la Roche, de la Bouquetière et de la Garenne » de type 2 :

La zone correspond à un vaste ensemble aujourd'hui largement boisé (mais jadis constitué en grande partie de pelouses et landes à genévriers), installé sur les rebords et les coteaux de l'Est de la Vallée du Cher entre Lapan, Châteauneuf-sur-Cher et la forêt domaniale des Abbayes (qui n'est pas incluse).

Ces bois s'avèrent très riches en espèces des pelouses, ourlets et lisières thermophiles.

Les formations herbacées (pelouses) montrent une répartition discontinue. La plupart d'entre elles correspondent à des affleurements de calcaire dur. La variabilité des formations superficielles (du calcaire dur aux marnes) découle d'une géologie complexe mais aussi d'activités humaines passées : extraction et traitement du minerai de fer (avec pour corollaire l'exploitation intensive du bois), pâturage du mouton.

- **Superficie : 954,87 ha**
- **Habitats déterminants :**
 - ✓ 34.11 Pelouses médioeuropéennes sur débris rocheux
 - ✓ 34.322 Pelouses semi-sèches médio-européennes à *Bromus erectus*
 - ✓ 34.332 Pelouses médioeuropéennes du Xerobromion
 - ✓ 34.32 Pelouses calcaires subatlantiques semi-arides
 - ✓ 34.4 Lisières (ou ourlets) forestières thermophiles
 - ✓ 31.881 Landes à Genévriers
- **Activités humaines : Sylviculture, chasse.**

Plus de 50 espèces végétales déterminantes, dont une quinzaine d'espèces protégées, ont été observées.

Outre le fort intérêt spécifique, la délimitation prend en compte une importante cohérence écologique puisque ces espaces forment une continuité de milieux (seules deux routes traversent l'ensemble). Les lisières complexes contribuent aux échanges faunistiques avec d'autres milieux plus ou moins boisés.

Outre les pelouses parfois très riches malgré leur taille modérée, la zone la plus diversifiée sur le plan végétal correspond au secteur domanial dit du Canton de la Roche. Le cœur de l'ensemble recèle des paysages végétaux singuliers comme les ourlets à *Géranium sanguin* parfois particulièrement denses après les coupes de taillis ou au bord des chemins, les fourrés à *Spirée à feuille de Millepertuis* (*Spirea hispanica*) les pelouses à lichens, les lisières à *Eglantier de France* (*Rosa gallica*).



Eglantier de France (*Rosa gallica*) Source: MNHN-CBNBP G. Hunault



ZNIEFF II « Bois thermophiles et pelouse du canton de la Roche, de la Bouquetière et de la Garenne »

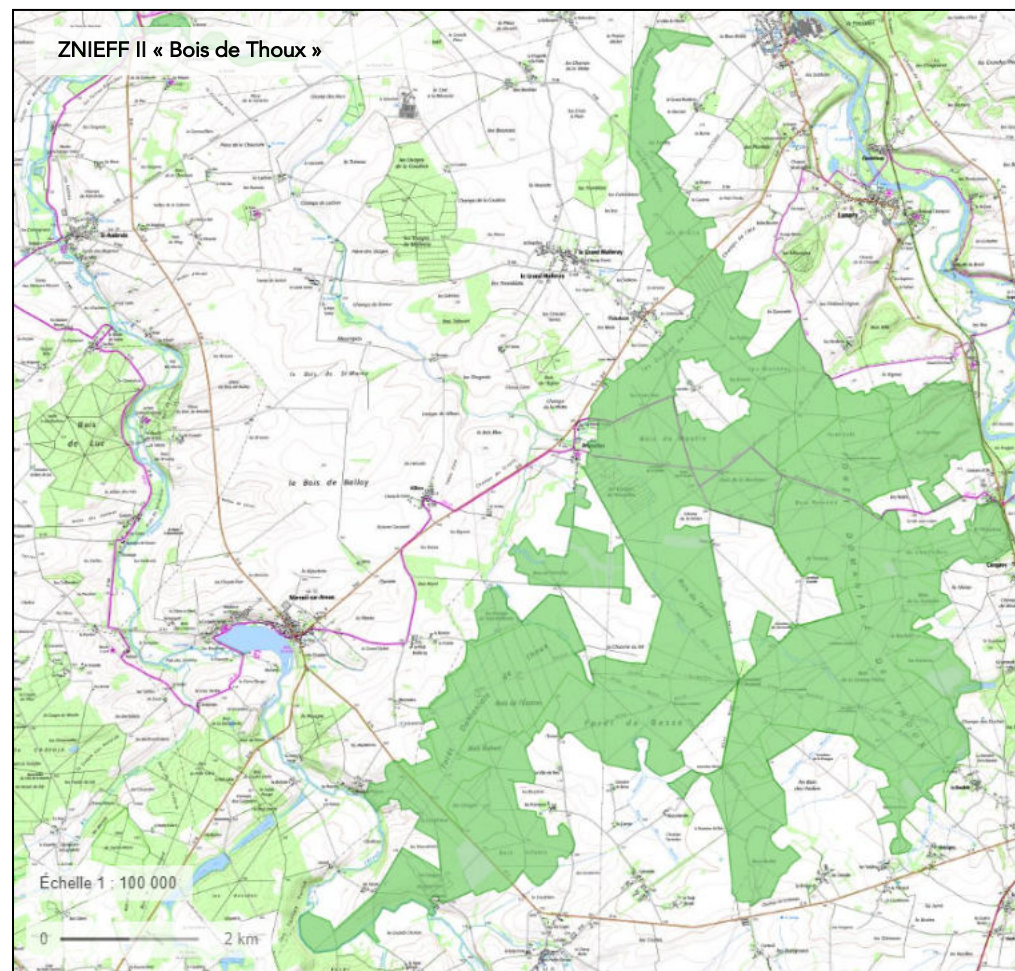
La ZNIEFF « Bois de Thoux » de type 2 :

Ce boisement de feuillus et de résineux présente un intérêt floristique pour ses complexes calcicoles. En effet, des ourlets thermophiles riches et des pelouses calcaires de surfaces variables possèdent un intérêt patrimonial. Si certains de ces milieux sont en voie de fermeture par des fruticées, d'autres présentent un très bon état de conservation comme la pelouse des "Chétifs Bois" (Réserve Biologique Domaniale et ZNIEFF I). D'autres zones neutre à acides abritent des espèces peu communes comme *Dipsacus pilosus*.

- **Superficie : 3913,27 ha**
- **Habitats déterminants :**
 - ✓ 34.322 Pelouses semi-sèches médio-européennes à *Bromus erectus*
 - ✓ 34.324 Pelouses alluviales et humides du Mesobromion
 - ✓ 31.88 Fruticées à Genévriers communs
 - ✓ 34.41 Lisières xéro-thermophiles
 - ✓ 34.42 Lisières mésophiles
- **Activités humaines : Sylviculture, chasse.**

Un nombre conséquent d'espèces végétales patrimoniales est présent sur ce site (avec plus de cinquante espèces déterminantes) dont plusieurs protégées nationales (on peut citer *Rosa gallica* et *Odontites jaubertianus*).

Concernant la faune, des prospections de papillons ont été réalisées, mettant en évidence six espèces déterminantes, dont la Bacchante (*Lopinga achine*) qui est protégée et menacée en région en Centre.



Des espaces Natura 2000 attestant de la qualité des écosystèmes du territoire

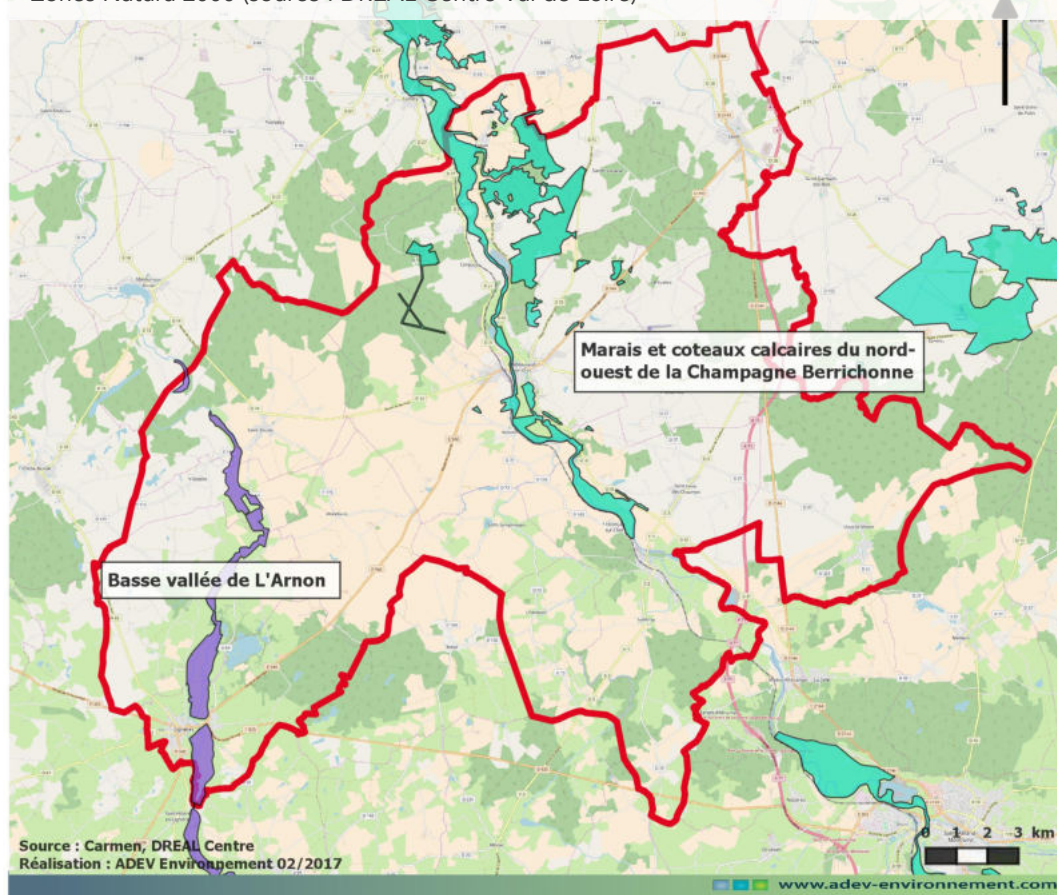
Le réseau NATURA 2000, réseau écologique européen, vise à préserver les espèces et les habitats menacés et/ou remarquables sur le territoire européen, dans un cadre global de développement durable et s'inscrit pleinement dans l'objectif 2010 « Arrêt de la perte de la Biodiversité ».

Le réseau NATURA 2000 est constitué de deux types de zones naturelles, à savoir :

- Les Zones Spéciales de Conservation (ZSC) issues de la directive européenne « Habitats » (directive 92/43/CEE, du 21 mai 1992) ;
- Les Zones de Protection Spéciale (ZPS) issues de la directive européenne « Oiseaux » (directive 79/409 /CEE, de 1979).

Ces deux directives ont été transcrites en droit français par l'ordonnance du 11 avril 2001. Ce dispositif ambitieux doit permettre de protéger un « échantillon représentatif des habitats et des espèces les plus menacées en Europe », en le faisant coexister de façon équilibrée avec les activités humaines.

Zones Natura 2000 (source : DREAL Centre Val de Loire)



Le territoire de la Communauté de Communes ABC abrite deux zones NATURA 2000 :

- Une Zone Spéciale de Conservation (directive HABITATS) : coteaux, bois et marais calcaires de la Champagne berrichonne (n°FR2400520)
- Une Zone Spéciale de Conservation (directive HABITATS) : Basse vallée de l'Arnon (n°FR2400521)

La Zone Spéciale de Conservation (directive HABITATS) FR2400520 « coteaux, bois et marais calcaires de la Champagne berrichonne »

Cette Zone de Spéciale de Conservation de 5 008 ha de superficie totale se compose de :

- 16 habitats différents dont 4 sont prioritaires (cf. tableau ci-contre).
- 13 espèces visées par l'annexe II de la « Directive Habitats, Faune, Flore » (directive 92/43/CEE).

La particularité biogéographique des coteaux calcaires est de renfermer plusieurs espèces rares en limite de répartition :

- *Spirea hypericifolia*, *Rosa gallica*, *Arenaria controversa*, *Geranium sanguineum*, *Odontites jaubertiana*, *Anthyllis montana*, *Stipa pennata*, *Leucanthemum graminifolium*, *Ranunculus gramineus*, *Hyssopus officinale* ssp *officinale* var *decumbens* et *Briza media* var *elatior*.

Vulnérabilité :

Les espaces de pelouses ont été façonnés par l'homme et leur abandon constitue une menace de disparition des habitats (fermeture par prolifération d'arbustes et d'épineux).

Les secteurs boisés (boisements clairs et thermophiles) craignent seulement une transformation brutale du milieu (artificialisation et enrésinement à grande échelle).

La vulnérabilité des bas-marais et des tourbières dépend essentiellement :

- du niveau d'eau et du battement de la nappe
- de l'évolution des ligneux
- du maintien de la coexistence d'une mosaïque de milieux offrant des stades d'évolution différents pour conserver la richesse et la diversité spécifique.

Code	Habitats
3130	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i>
3140	Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara</i> spp.
3260	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>
3270	Rivières avec berges vaseuses avec végétation du <i>Chenopodion rubri</i> p.p. et du <i>Bidention</i> p.p.
4010	Landes humides atlantiques septentrionales à <i>Erica tetralix</i>
4030	Landes sèches européennes
5130	Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires
6110*	Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l' <i>Alyso-Sedion albi</i>
6210	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) (* sites d'orchidées remarquables)
6220*	Parcours substeppiques de graminées et annuelles des <i>Thero-Brachypodietea</i>
6410	Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>)
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin
6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)
7210*	Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et espèces du <i>Caricion davallianae</i>
91E0*	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)
91F0	Forêts mixtes à <i>Quercus robur</i> , <i>Ulmus laevis</i> , <i>Ulmus minor</i> , <i>Fraxinus excelsior</i> ou <i>Fraxinus angustifolia</i> , riveraines des grands fleuves (<i>Ulmion minoris</i>)

*Forme prioritaire de l'habitat

La Zone Spéciale de Conservation (directive HABITATS) FR2400521 « Basse vallée de l'Arnon »

Cette Zone de Spéciale de Conservation de 1 334 ha de superficie totale se compose de 6 habitats différents dont 1 est prioritaire.

- 9 espèces sont visées par l'annexe II de la « Directive Habitats, Faune, Flore » (directive 92/43/CEE)
- Ensemble de prairies inondables associées à une végétation rivulaire de forêts alluviales à Aulne et de roselières.
- Présence de la plus vaste des deux stations de Fritillaire pintade (5 km de longueur) dans les prairies inondables en rive de L'Arnon du département du Cher, en limite partielle de répartition (aire atlantique).

Fritillaire Pintade (source : Florian PICAUD)



Code	Habitats
3140	Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin
6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)
91E0*	Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)
91F0	Forêts mixtes à Quercus robur, Ulmus laevis, Ulmus minor, Fraxinus excelsior ou Fraxinus angustifolia, riveraines des grands fleuves (Ulmion minoris)

*Forme prioritaire de l'habitat

Vulnérabilité :

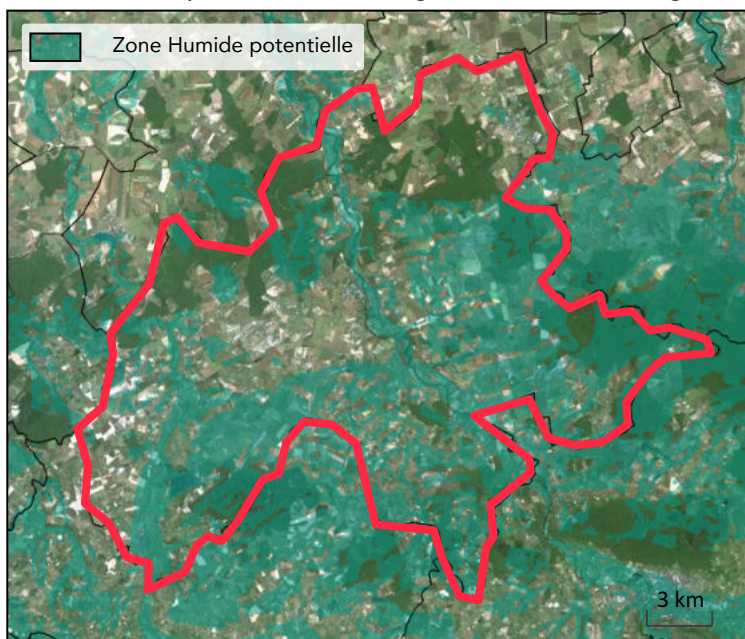
Il s'agit d'un milieu encore relativement préservé, mais situé au moins à l'aval dans un contexte d'agriculture assez intensive.

L'étang de La Chelouze a été retiré du site.

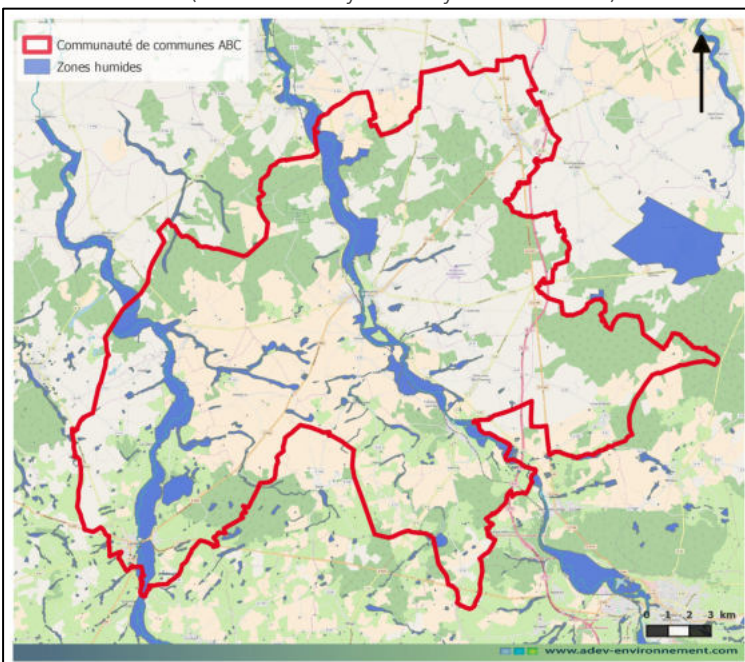
Mesures de conservation:

Une partie des prairies (commune de Villecelin) fait l'objet d'une convention de gestion entre les agriculteurs et le Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Région Centre en vue de la protection de la prairie maigre à Fritillaire pintade. Une partie non négligeable des prés fait l'objet de pratiques agricoles (pâture, fauche) peu intensives ou du moins conformes avec le statut biologique du site.

Zones Humides potentielles (source : Agence de l'Eau Loire Bretagne)



Zones Humides (source : TVB Pays du Berry Saint-Amandois)



Un territoire couvert par un réseau de zones humides

Les zones humides sont des zones de transition entre le milieu terrestre et le milieu aquatique. Cette position d'interface explique que les zones humides figurent parmi les milieux naturels les plus riches au plan écologique.

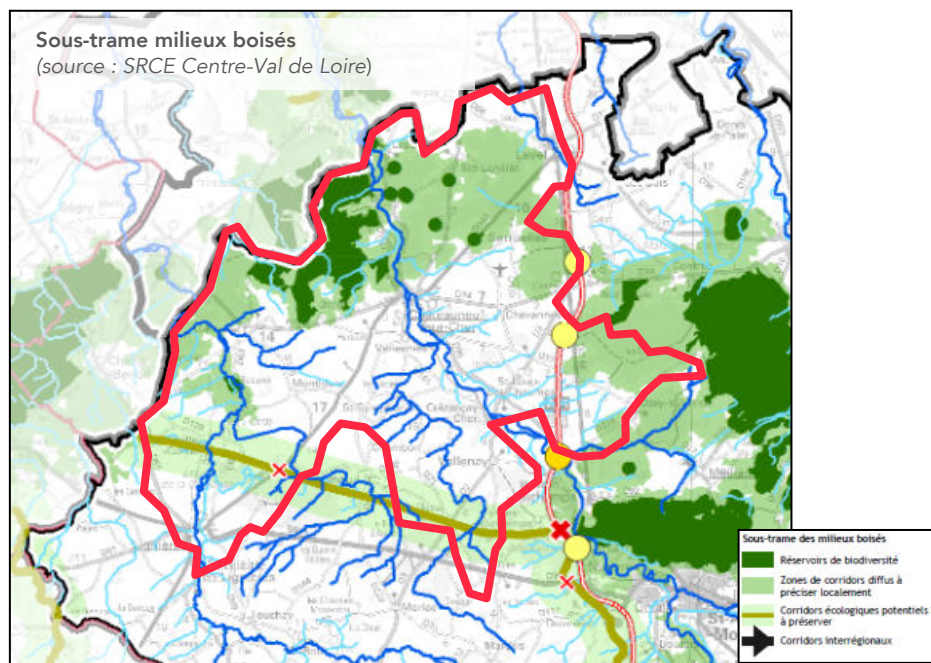
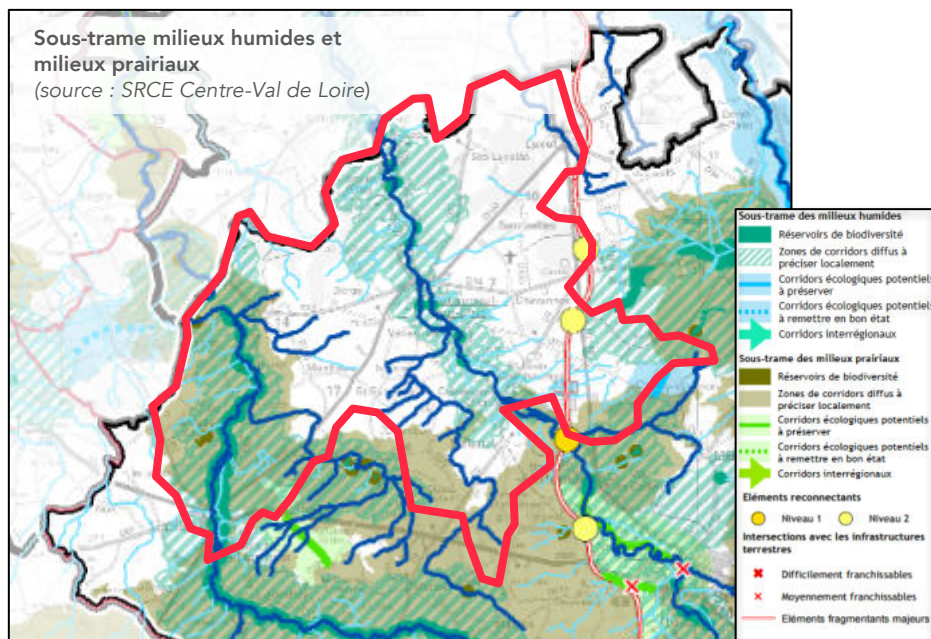
À l'échelle de son territoire, le SDAGE Loire-Bretagne a cartographié les zones humides selon la probabilité de leur présence. Cette étude s'est basée sur une réflexion sur des facteurs physiques susceptibles de favoriser la mise en place de tels milieux. Ces facteurs sont de quatre ordres^o: topographiques, géologiques, géomorphologiques, hydrologique. Un tel inventaire n'a aucunement la prétention de se substituer aux inventaires réalisés sur le terrain. Il permet toutefois de disposer d'une vue d'ensemble sur la répartition des zones à dominante humides sur le territoire.

Cet inventaire conduit à identifier les principales zones humides du territoire de la Communauté de Communes Arnon Boischaut Cher au niveau des principaux cours d'eaux tels que le Cher, l'Arnon...

Les zones humides recensées à travers la trame verte et bleue du Pays Berry Saint-Amandois se base sur l'approche du SRCAE croisée avec le témoignage de personnes de terrain (comité technique de la TVB).

Cependant, ces éléments de connaissance ne sont que partiels et d'autres zones humides de niveau local peuvent exister. Il est primordial de les identifier afin de pouvoir les préserver.

Parmi les enjeux de conservation notables relevé dans la TVB figure la préservation des réservoirs de biodiversité, la restauration de la fonctionnalité des fonds de vallées notamment des ripisylves et l'amélioration de la connectivité des réseaux de mares.



Un Schéma Régional de Cohérence Ecologique mettant en valeur les espaces remarquables du territoire sur un plan écologique

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) est un document cadre élaboré dans chaque région, mis à jour et suivi conjointement par la région (Conseil régional) et l'État (préfet de région) en association avec un comité régional Trame verte et bleue. Son contenu est fixé par le code de l'environnement aux articles L. 371-3 et R. 371-25 à 31 et précisé dans les orientations nationales pour la préservation et le la remise en bon état des continuités écologiques.

Sur la Communauté de communes ABC, une part importante du territoire est concernée par le SRCE, du fait de la présence de nombreuses zones boisées et cours d'eau.

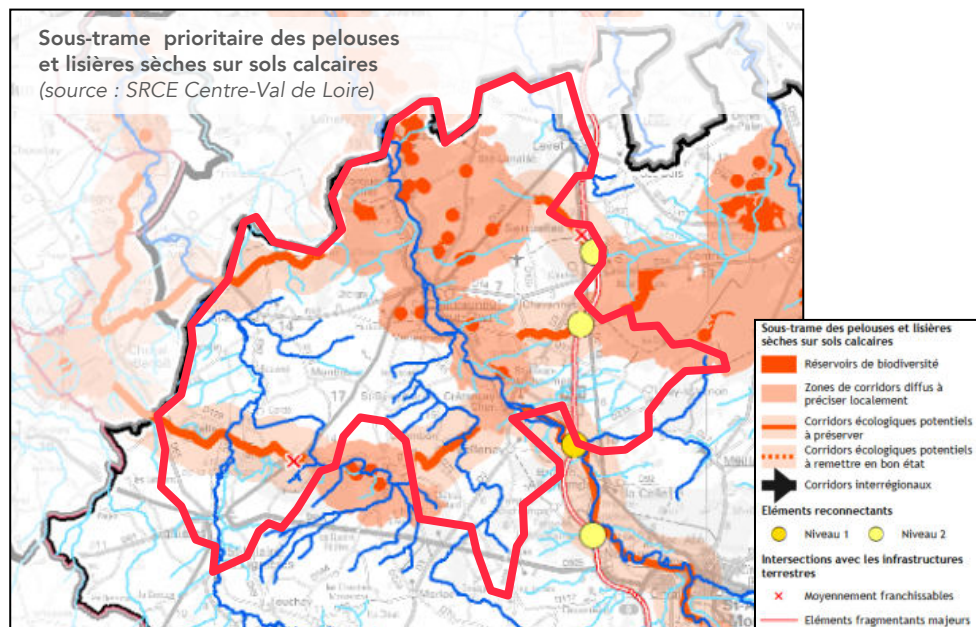
Le SRCE identifie des corridors de milieux humides principalement de part et d'autre du Cher et de l'Arnon, avec, comme axes de travail mis en avant :

- Encourager le maintien voire la restauration, au sein du bocage, des fonds de vallons et zones humides, éléments locaux de diversification du paysage ;
- Encourager le maintien voire la restauration de ceintures de végétations humides et aquatiques associées aux étangs
- Etudier le rôle effectif des étangs locaux sur la migration et l'hivernage des oiseaux.
- Encourager le maintien voire la restauration des ensembles prairiaux humides du Marais de Contres, et des prairies fauchées ou pâturées du bocage.

Le SRCE identifie également le bois de Thoux comme réservoir de biodiversité. Les espaces boisés entre le Bois de Thoux et le bois d'Arpeuil constituent des corridors.

Les discontinuités écologiques les plus importantes susceptibles de créer un effet barrière vis-à-vis du transit des espèces animales concernent :

- L'autoroute A71 traversant le territoire à l'est et coupant des corridors boisés
- La RD940 traversant le corridor boisé du sud du territoire



Le SRCE identifie des corridors de pelouses et lisières sèches sur sols calcaires de part et d'autre du Cher et dans l'emprise des corridors boisés identifiés précédemment.

Axe de travail mis en avant :

- Encourager le maintien voire la restauration des milieux acidiphiles ponctuels au niveau de l'amont du bassin de l'Arnon (limite sud du territoire) et plus ponctuellement en bordure du Cher à l'aval de Châteauneuf-sur-Cher.

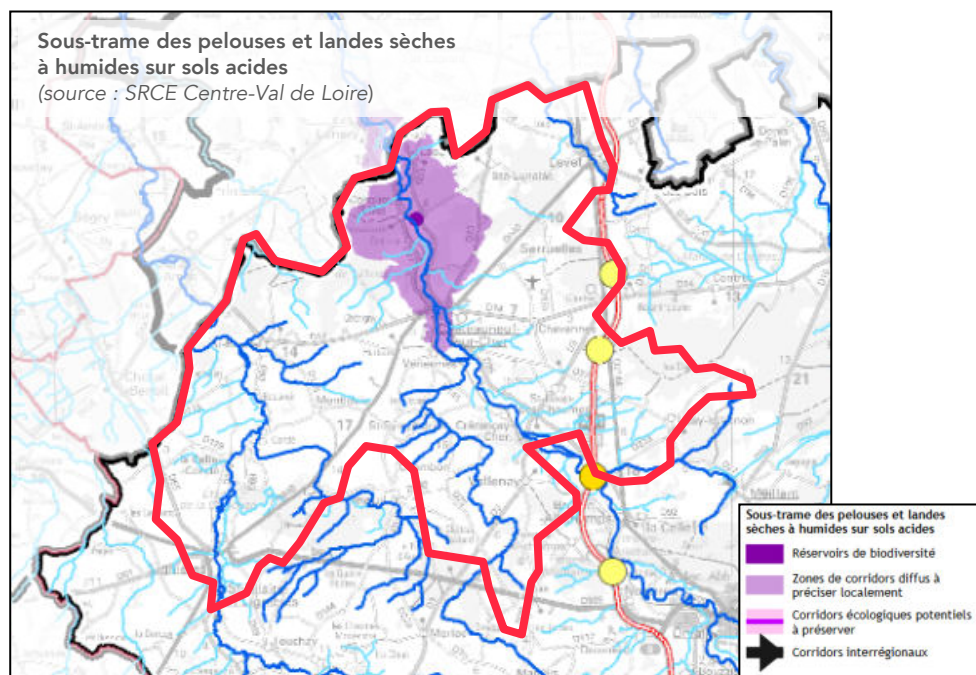
Les discontinuités écologiques les plus importantes susceptibles de créer un effet barrière vis-à-vis du transit des espèces animales concernant :

- L'autoroute A71 traversant le territoire à l'est et coupant des corridors boisés et les pelouses et lisières sèches
- La RD940 traversant le corridor boisé et les pelouses et lisières sèches du sud du territoire

Le SRCE identifie les coteaux calcaires de la vallée du Cher comme zone de corridor diffus pour la sous-trame des pelouses et landes sèches à humides sur sols acides.

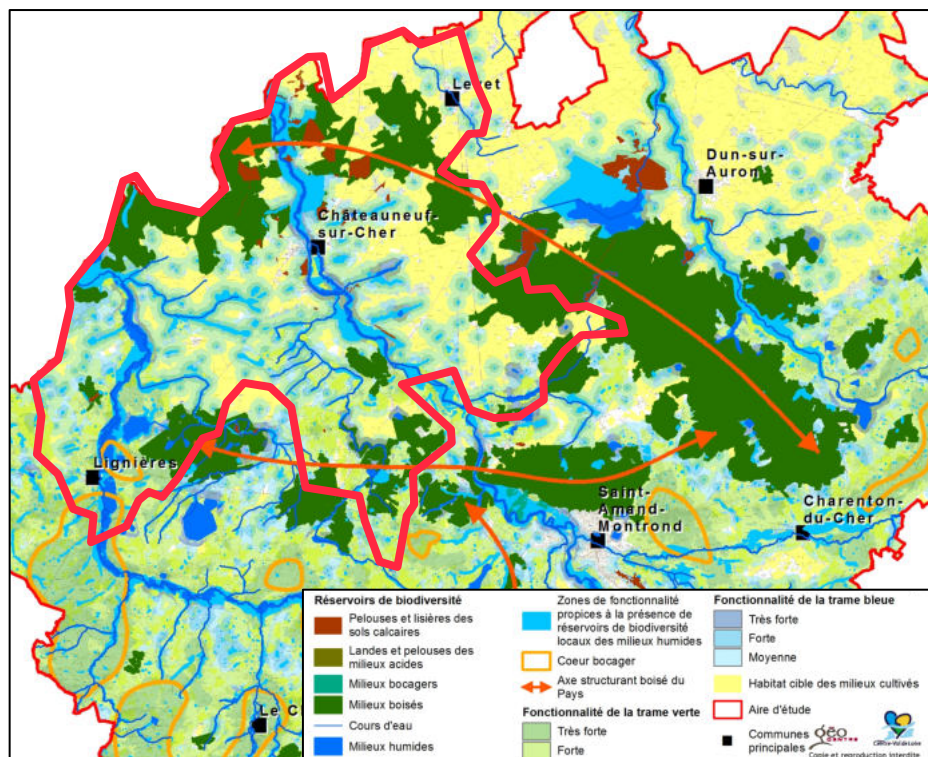
Axe de travail mis en avant :

- Encourager le maintien voire la restauration des pelouses calcicoles de la Champagne berrichonne (notamment chaumes de la Périsse et coteaux avoisinants, et vallée du Cher)



La TVB est un outil d'aménagement du territoire qui a vocation à intégrer la biodiversité dans la planification urbaine.

Trame verte et bleue du Pays du Berry Saint-Amandois (source : TVB PBSA)



Les principaux enjeux à prendre en compte à l'échelle de la communauté de commune Arnon Boischaut Cher concernent :

Les Cours d'eaux : enjeux élevés du fait de la présence des vallées du Cher et de l'Arnon sur le territoire intercommunal. La restauration des continuités écologiques de fonds de vallées associées aux cours d'eau passe par le maintien ou le rétablissement des continuités hydrauliques et la restauration hydromorphologique des cours d'eau sur les communes de Vesnesme, Châteauneuf-du-Cher, Vallenay, Saint-Baudel.

Les milieux humides : La vallée de l'Arnon tout comme la vallée du Cher constitue un vaste réservoir de biodiversité, les autres réservoirs connus sont de taille relativement réduite. Ils sont dispersés sur le territoire en fonction de la géologie et de l'hydrographie cela implique de les rechercher à une échelle plus fine et en priorité dans les zones de fonctionnalités.

Les douze objectifs de la trame-verte et bleue du Pays Berry Saint-Amandois :

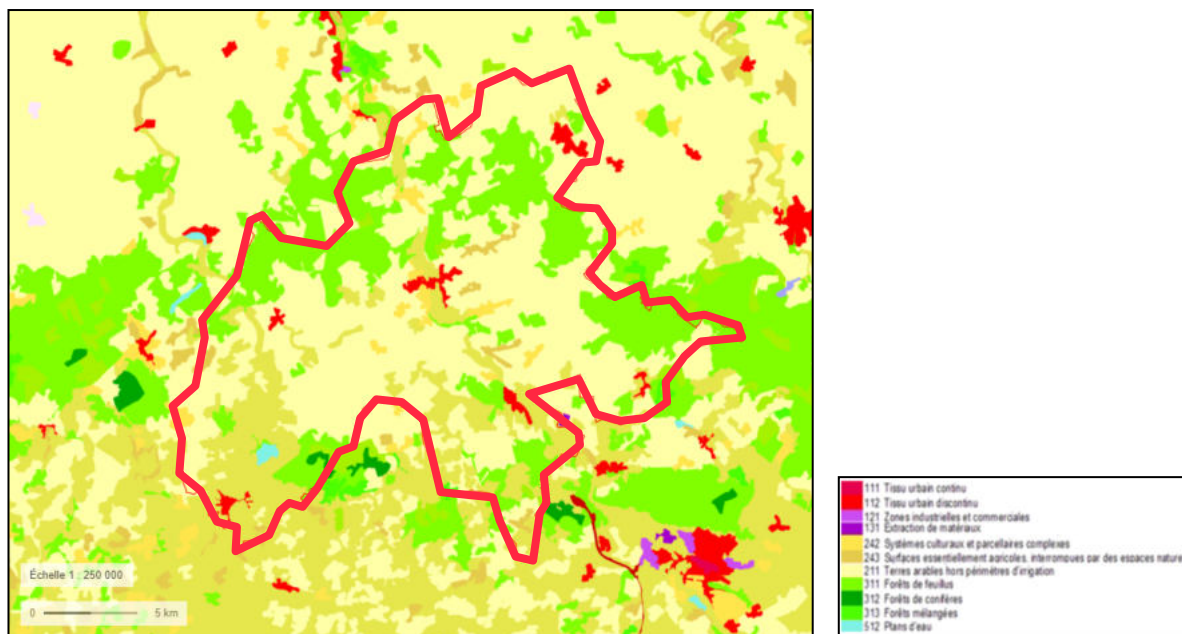
1. Mobiliser les outils de maîtrise foncière ou d'usage pour faciliter la protection et la gestion des réservoirs de biodiversité et des secteurs de corridors écologiques sensibles
2. Développer les partenariats en faveur de la connaissance et de la gestion des espaces et habitats naturels
3. Intégrer les enjeux de la TVB dans les documents d'urbanisme (SCoT, PLUi)
4. Accompagner et soutenir les pratiques agricoles favorables à la biodiversité
5. Préciser et décliner une stratégie pour un bocage fonctionnel
6. Sensibiliser à la biodiversité et accompagner les pratiques de gestion qui lui sont favorables, hors milieux agricoles et forestiers
7. Préciser la connaissance et les enjeux aux échelles communale ou intercommunale
8. Sensibiliser, accompagner et soutenir les forestiers dans les pratiques favorables aux milieux forestiers et associés
9. Mettre en place une stratégie chauve-souris
10. Décliner les orientations stratégiques des 2 SAGES
11. Surveiller et lutter contre l'expansion des espèces exotiques envahissantes
12. Etudier et optimiser la fonctionnalité écologique de l'A71

Les chiroptères : enjeu élevé à dimension régionale sur la commune de Châteauneuf-du-Cher (15 colonies recensées); enjeu fort sur les communes de Saint-Baudel (10 colonies recensées) et Lignières (7 colonies recensées)

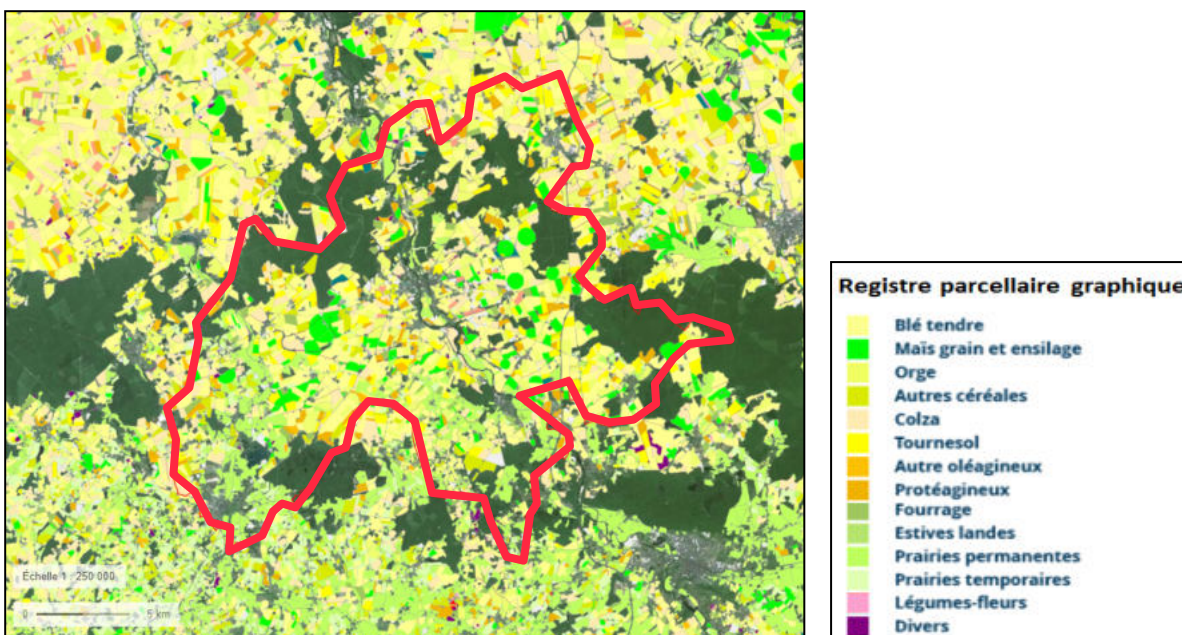
Les milieux boisés : Deux arcs forestiers au nord (Bois de Thoux) et au sud constituent les corridors majeurs à l'échelle du territoire. L'enjeu de conservation majeur mais avec peu de risque avéré est le maintien du caractère boisé, de la fonctionnalité générale et de la typicité des peuplements.

Les milieux bocagers, les pelouses sèches et les milieux cultivés représentent aussi des enjeux importants à l'échelle du territoire et sont décrits dans la Trame Verte et Bleue.

Occupation du sol en 2016 (source : Corine Land Cover)



Registre parcellaire graphique 2016 (source : ASP)



Un territoire partagé entre espaces agricoles, espaces boisés et espaces urbanisés

Le territoire intercommunal est caractérisé par la présence de vastes ensembles de terres arables en son centre, en particulier sur les communes de Montlouis, de Venesmes et de Saint-Loup des-Chaumes. Dans les vallées, les systèmes culturaux parcellaires complexes dominent (bocage), notamment au sud-ouest sur les communes de Lignières et de La Celle-Condé.

Au nord du territoire, un croissant forestier (forêts mélangées) aux contours morcelés occupe une bonne partie des territoires des communes de Saint-Baudel, Venesmes, Corquoy, Sainte-Lunaise, Chavannes et Uzay-le-Ferron. Au sud, le bois de Saint-Thibaut occupe une partie du territoire de Lignières.

Les communes de Levet, Châteauneuf-du-Cher, Lignières et Vallenay présentent un tissu urbain discontinu. Les autres espaces bâtis sont diffus sur le territoire.

Des terres utilisées pour des cultures très diversifiées

Les terres de la Communauté de Communes Arnon Boischaud Cher sont utilisées pour des cultures très diversifiées : maïs, colza, blé tendre, lin, tournesol, mélanges protéagineux etc.

Les basses vallées de l'Arnon et du Cher sont quant à elles essentiellement utilisées comme prairies permanentes.

Pulicaria vulgaris Gaertn
(source :S. Filoche, INPN)



Littorella uniflora (source :S. Filoche, INPN)



Spiranthes aestivalis
(source :S. Filoche, INPN)



Un territoire présentant une vraie richesse floristique

Les inventaires botaniques réalisés sur le territoire de la Communauté de Communes Arnon Boischaut Cher montrent une richesse écologique importante concernant la flore.

Les principales espèces protégées recensées sont :

- *Littorella uniflora* (Littorelle à une fleur, Littorelle des étang) : Plante vivace de 5-20 cm, acaule, glabre, à souche courte végétant dans l'eau
- *Pulicaria vulgaris* Gaertn, (Herbe de Saint-Roch, Pulicaire annuelle, Pulicaire commune) : Plante annuelle à tige de 1-4 dm dressée ou ascendante, pubescente ou presque glabre, à rameaux étalés-dressés
- *Spiranthes aestivalis* (Spiranthe d'été) : Plante vivace de 20-40 cm, glabre intérieurement, pubérulente au sommet, à tubercules allongés cylindriques en fuseau
- *Luronium natans* (Flûteau nageant) : Plante vivace, glabre, submergée et flottante, à tiges allongées, filiformes, feuillées et florifères aux noeuds
- *Gratiola officinalis* (Gratiolle officinale, Herbe au pauvre homme) : Plante vivace de 20-50 cm, glabre, à souche rampante-stolonifère

Engoulevent d'Europe (source : P. Gourdain, INPN)



Une faune riche en lien avec la grande diversité d'espaces naturels

Les inventaires de la faune sur le territoire de la Communauté de communes Arnon Boischaut Cher ont également montré une forte valeur patrimoniale.

La présence de pelouses sèches induit la présence de nombreuses espèces d'oiseaux comme l'engoulevent d'Europe (*Caprimulgus europaeus*). Dans les milieux boisés,

Concernant les chiroptères, la Sérotine commune (*Eptesicus serotinus*), le Vespertilion de Daubenton (*Myotis daubentonii*), le Grand Murin (*Myotis myotis*), le Vespertilion à moustaches (*Myotis mystacinus*) et la Noctule commune (*Nyctalus noctula*) ont été recensés.

Les prairies humides et étangs nécessitent une attention particulière du fait de leur attrait pour les amphibiens. Le Triton crêté a été recensé

En ce qui concerne les mammifères, des espèces courantes peuvent être recensées : Lapin de Garenne, Lièvre, Belette, Hermine, Putois, Fouine, Martre, Renard, Ragondin, Rat Musqué.

Grand Murin (source : Florian PICAUD)



Triton crêté (source : ADEV Environnement)



Hermine (source : ADEV Environnement)





ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

MILIEU HUMAIN

Captage	Profondeur	Débit pompé (réel)	Débit réglementaire (autorisé)	Aquifère capté	Régie
Lapan P1 et P2	8 m et 6,8 m	3524 m³/j en 2015	4500 m³/j, 125000 m³/mois, 1200 m³/an.	Nappe alluviale du Cher	SMEACL Affermage : VEOLIA
Lapan F1	10 m	450 m³/h (capacité)		Nappe alluviale du Cher	SMEACL
Châteauneuf-sur-Cher	6,1 m	363 m³/j en 2010	1200 m³/j	Nappe alluviale du Cher	SMEACL 8 communes desservies
Lignières	92 m	1135 m³/j en 2016	1700 m³/j	Nappe des calcaires du Jurassique du Dogger	SIAEP de Lignières 5 communes desservies

Alimentation en eau potable

Sur le territoire de la Communauté de Communes, l'eau destinée à la consommation humaine provient de ressources souterraines et superficielles :

- La nappe des alluvions récentes du Cher (captée)
- La nappe des calcaires du Jurassique du Dogger (captée)
- Le barrage de Sidiailles (hors territoire CdC ABC) alimente en eau superficielle 9 communes.

Les nappes contribuent à l'alimentation de 5 forages actifs desservant des unités de distribution.

Le réseau d'adduction du SMEACL de Châteauneuf-sur-Cher est interconnecté avec le captage de la commune de Sidiailles. Ce captage est géré par la SAUR et a fourni 142 000 m³ d'eau au SIAEP en 2011.

De même, les captages de Lapan sont interconnectés avec le SMERSE et 56 365 m3 ont été importés en 2015.

La nappe alluviale du Cher est très sensible aux pollutions du fait de sa faible profondeur et du fait qu'elle soit en partie alimentée par les calcaires jurassiques où les circulations sont très rapides.

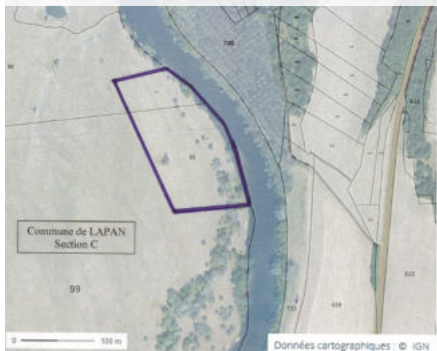
Captages d'eau potable (source : ARS Centre Val de Loire)



**Périmètre de protection des captages
d'eau potable P1 et P2 de Lapan (source :
ARS Centre Val de Loire)**



**Périmètre de protection de captage
d'eau potable F1 de Lapan**
(source : ARS Centre Val de Loire)



Captage d'eau potable de Châteauneuf-sur-Cher
(source : ARS Centre Val de Loire)



Périmètre de captage d'eau potable de Lignières
(source : ARS Centre Val de Loire)



Commune	Capacité nominale	Charge entrante (2016)	Milieu récepteur	Devenir des boues des STEP
Levet	1400 EH	318 EH	BV de l'Auron	épandage
Châteauneuf-du-Cher	1350 EH	311 EH	BV du Cher	épandage
Venesmes - bourg	200 EH	79 EH	BV du Cher	vers autre STEU
Venesmes - Chérigny	34 EH	10 EH	BV du Cher	absence de données
Saint-Baudel	150 EH	72 EH	BV de l'Arnon	absence de données
La Celle-Condé	460 EH	150 EH	BV de l'Arnon	absence de données
Lignières	1900 EH	817 EH	BV de l'Arnon	épandage
Saint-Symphorien - le Terray	60 EH	26 EH	BV du Cher	absence de données
Saint-Symphorien - les Occans	50 EH	30 EH	BV du Cher	absence de données
Vallenay	1100 EH	367 EH	BV du Cher	épandage
Saint-Loup-des-Chaumes	200 EH	78 EH	BV du Cher	épandage
Uzay-le-Venon	250 EH	42 EH	BV de l'Auron	absence de données

Une gestion des eaux usées partagée entre assainissement collectif et individuel

Le territoire de la Communauté de Communes ABC compte 12 stations d'épuration réparties de manière homogène.

8 communes sur les 19 que compte la Communauté de Communes Arnon Boischaut Cher ne sont pas équipées de station de traitement des eaux usées (STEU), il s'agit des communes de Chambon, Chavannes, Crézançais-du-Cher, Lapan, Montlouis, Sainte-Lunaire, Serruelles et Villecin.

Les stations de traitement des eaux usées sont globalement correctement dimensionnées.

Une station de traitement des eaux usées est à plus de 50 % de sa capacité nominale : Saint-Symphorien - les Occans.

Le devenir des boues est assuré par épandage pour au moins 5 des 12 STEU.

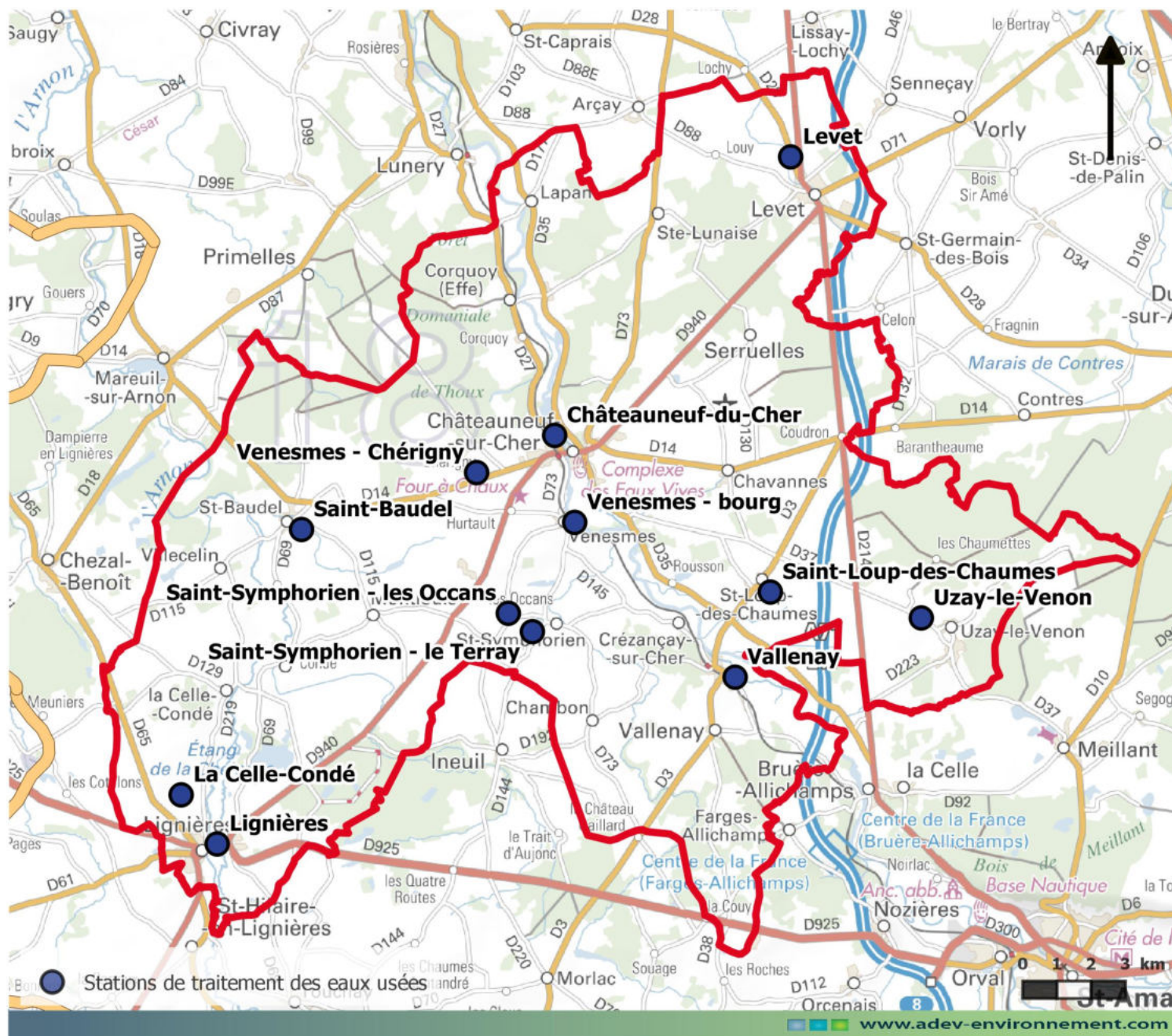
Les rejets des stations de traitement des eaux usées se font majoritairement dans le réseau hydrographique.

La Communauté de communes a engagé des travaux de construction de nouvelles stations d'épuration :

- STEP de Lignières : travaux 2017-2019, projet livré, capacité de 1900EH
- STEP de Corquoy : en cours de construction fin 2019 et mise en eau 2020 : capacité de 105 EH
- STEP de Châteauneuf-sur-Cher – Venesmes : marché de construction lancé pour 2020 : capacité 1900 EH

La Communauté de Communes Arnon Boischaut Cher a également en charge la gestion de l'assainissement non collectif, dans le cadre du Service Public de l'Assainissement Non Collectif. Des contrôles sont en cours pour vérifier la conformité des installations.

Stations de traitement des eaux usées (source : portail de l'assainissement)



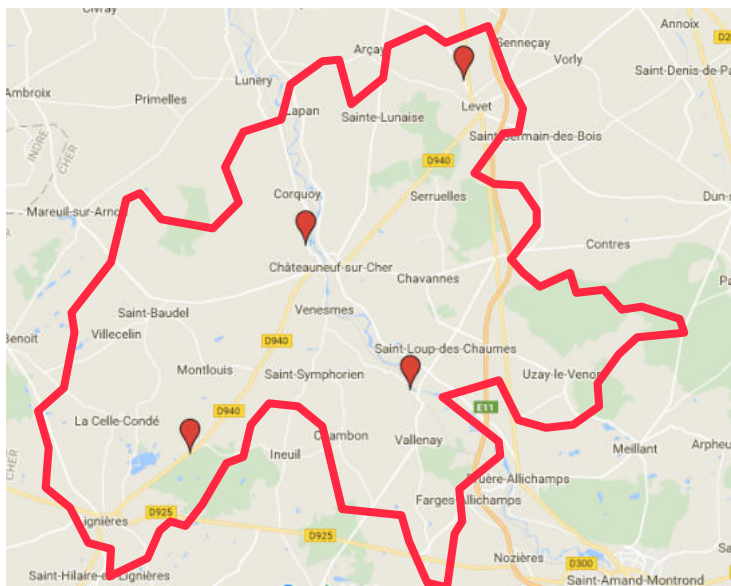
Organisation du service assainissement collectif

Dans la communauté de communes ABC, tout le territoire est géré en concession de service public (DSP) depuis le 01/2020.

Station d'épuration de Châteauneuf-du-Cher (source : Adev)

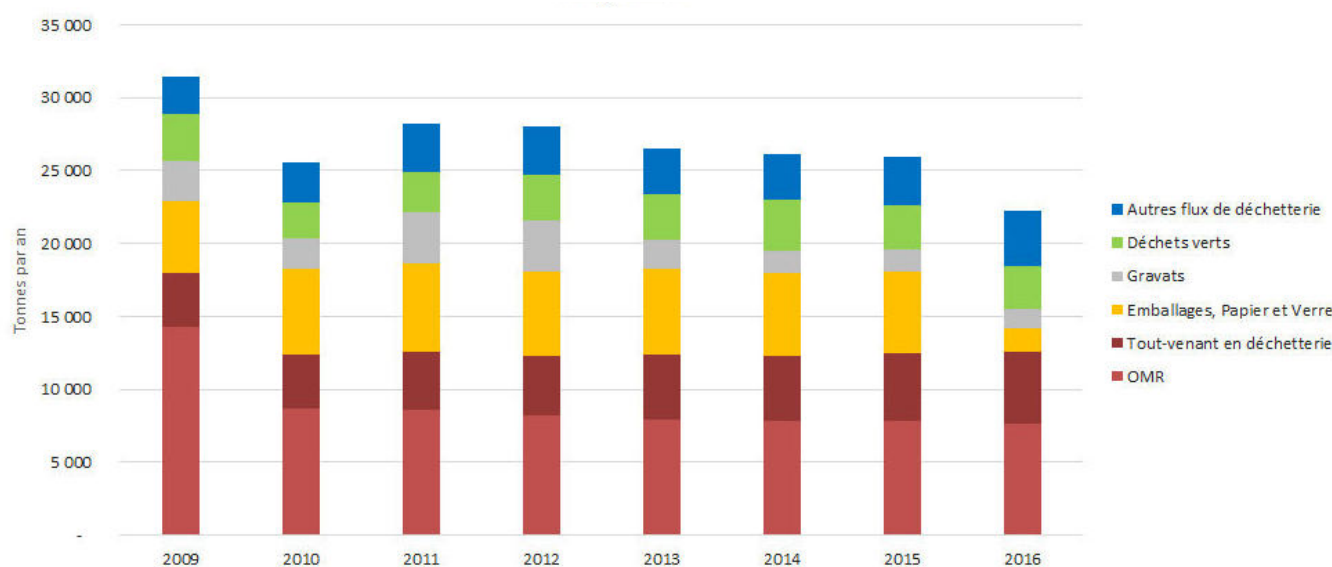


Localisation des déchetteries (source : SMIRTOM du Saint Amandois)



On trouve 4 déchetteries réparties de manière homogène sur le territoire : Levet, Venesmes, Bigny-Vallenay et Lignières

Quantité annuelle de déchets collectés et traités par le SMIRTOM (source : SMIRTOM)



Une gestion des déchets organisée à l'échelle du Saint-Amandois

La Communauté de Communes Arnon Boischaut Cher adhère au SMIRTOM du Saint-Amandois qui assure le traitement des ordures ménagères.

La collecte en chiffre 2017 :

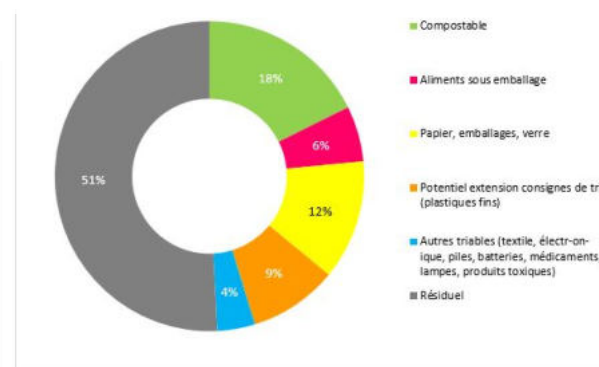
- 26 091 tonnes collectées
- 11 514 tonnes triées et recyclées
- 14 459 tonnes enfouies
- 423 kg de déchets par habitant par an

Le territoire est lauréat de l'appel à projet zéro déchet zéro gaspillage 2015 organisé par le ministère de l'environnement et soutenu par l'Ademe.

En 2016, la quantité d'ordures ménagères résiduelles (OMR) collectée à l'échelle du SMIRTOM est deux fois moins importante que celle collectée à l'échelle nationale rapportée au nombre d'habitants.

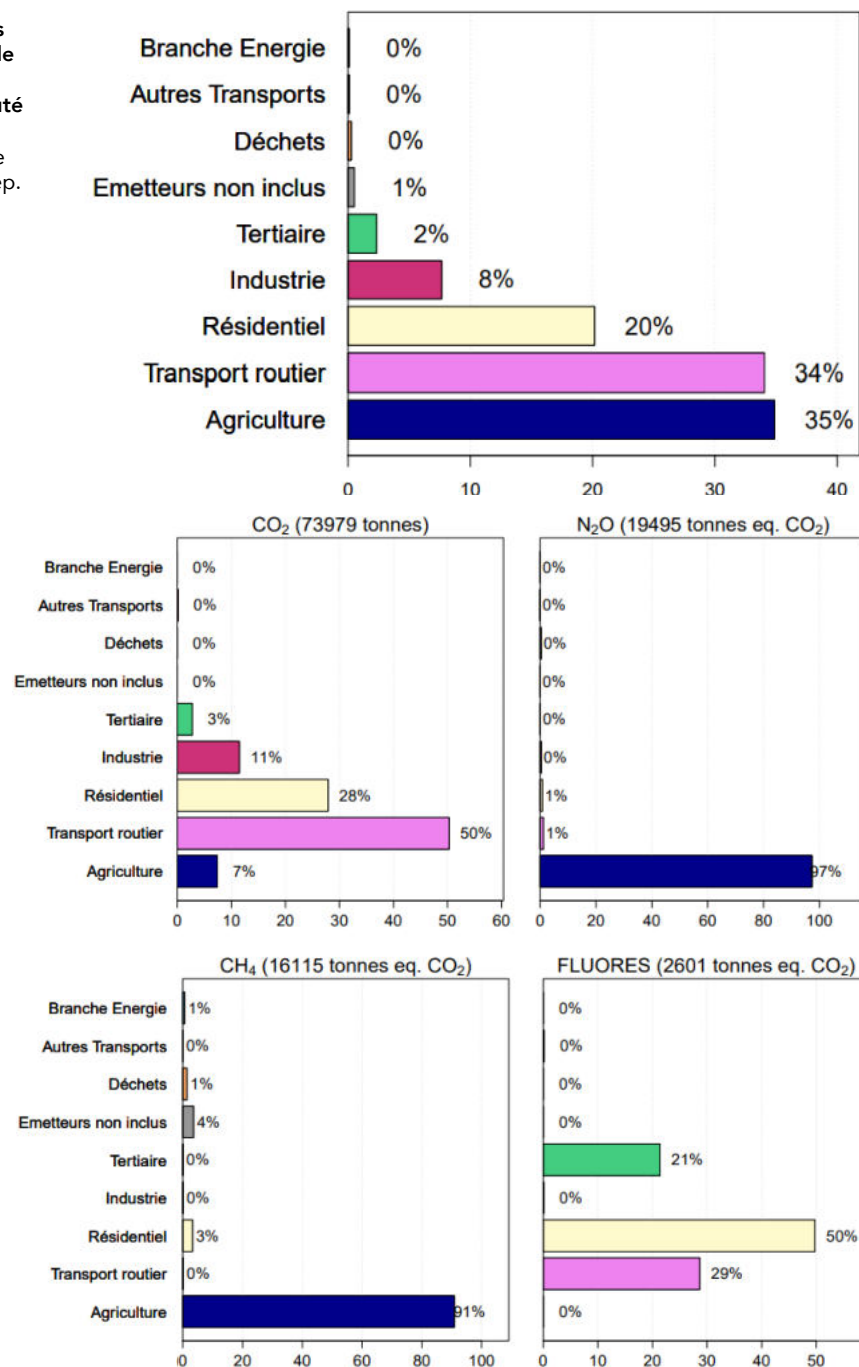
- Réduction des OMR de 46 % entre 2009 et 2016
- Réduction des tonnages de déchets de près de 30% entre 2009 et 2016
- 49 % des OMR restent toutefois à valoriser dans les filières de recyclage, notamment à travers les déchets compostables (18%) et les papiers, emballages et verre (12%).

Analyse du reste à valoriser dans les poubelles OMR (source : SMIRTOM)



Contributions des secteurs d'activités aux émissions de gaz à effet de serre sur le territoire de la Communauté de communes ABC

(source : Lig'Air – Inventaire des émissions 2012 v1.4 (sep. 2017))



L'agriculture et le transport, principaux émetteurs de gaz à effet de serre du territoire

En 2012, les émissions de gaz à effet de serre du territoire de la communauté de communes ABC s'élèvent à 112 190 tonnes équivalent CO₂ (soit 0.6% des émissions régionales de GES).

Le secteur Agriculture constitue le premier secteur émetteur sur le territoire, suivi par le secteur Transport routier et le secteur Résidentiel. Au niveau régional, le principal secteur émetteur est le Transport routier.

Sur le territoire, environ 66 % des émissions de GES sont émis directement sous forme de CO₂ (dioxyde de carbone). Les contributions aux émissions totales des trois autres GES pris en compte dans ce bilan, N₂O (protoxyde d'azote), CH₄ (méthane) et les fluorés, sont respectivement de 17 %, 14 % et 2 %.

Les émissions de polluants à effets sanitaires (PES) sur le territoire s'élèvent en 2012 à 328 tonnes pour les oxydes d'azote (NO_x), 101 tonnes pour les particules en suspension (PM₁₀), 21 tonnes pour le dioxyde de soufre (SO₂), 2 413 kg pour le benzène (C₆H₆) et 5 kg pour les Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP), 70 tonnes pour les particules en suspension (PM_{2.5}), 1 217 tonnes pour les composés organiques volatiles non métalliques (COVNM) et 330 tonnes pour l'ammoniac (NH₃). La part d'émissions de chaque secteur d'activité sur le territoire varie en fonction du polluant considéré.

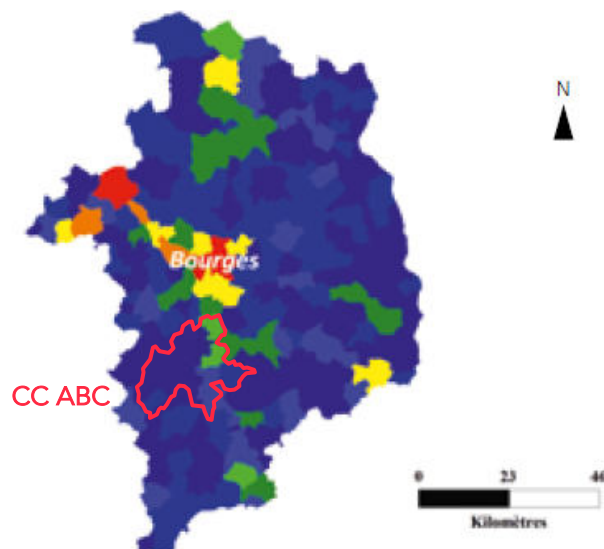
En situation de fond (loin des sources émettrices), aucun dépassement des valeurs limites n'a été observé sur le territoire durant l'année 2016 pour les polluants atmosphériques NO₂ (dioxyde d'azote), PM₁₀ et O₃ (ozone). Malgré le respect de ces valeurs, le territoire a fait l'objet d'épisodes de pollution en PM₁₀ conduisant aux déclenchements de procédures préfectorales d'information et recommandation mais aussi d'alerte. Seul l'objectif de qualité pour l'ozone (AOT40 1) a été dépassé.

Emissions de la communauté de communes ABC dans le contexte départemental

- Gaz à effets de serre ($\text{CO}_2, \text{CH}_4, \text{N}_2\text{O}$) : les émissions du territoire intercommunal sont globalement moindres que sur l'ensemble du territoire départemental. Levet et Chavannes font exception avec des émissions de GES supérieures aux autres communes ;
- Oxydes d'azote (NOx) : les émissions du territoire intercommunal sont globalement moindres que sur l'ensemble du territoire départemental, hormis pour les communes de Levet et Chavannes
- Particules en suspension (PM_{10}) : les émissions du territoire d'ABC sont globalement moindre que sur l'ensemble du territoire départemental, hormis pour la commune de Levet.

A l'échelle départementale, on constate que les communes les plus émettrices de polluants sont les aires urbaines (Bourges, Vierzon) et les grands axes routiers (A71, RD 940, etc.). Levet et Chavannes partagent en partie ces caractéristiques. La majorité des communes du territoire d'ABC, plus rurales, ont de faibles émissions de polluants.

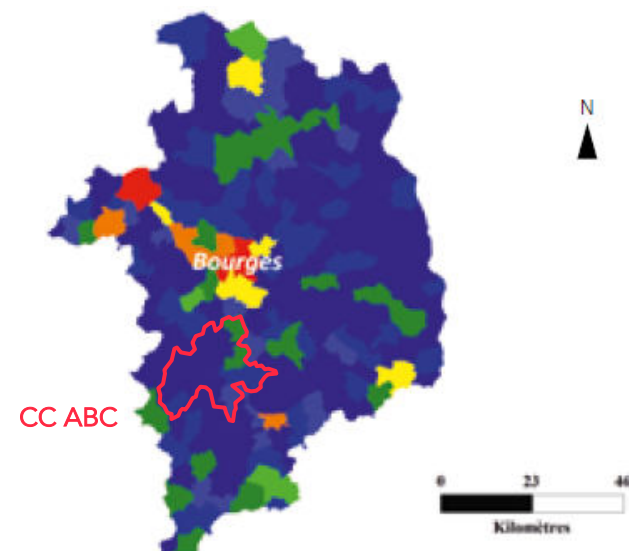
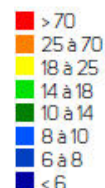
Émissions NOx
hors secteur industrie
année 2012
Unité : tonne/an (V1.2)



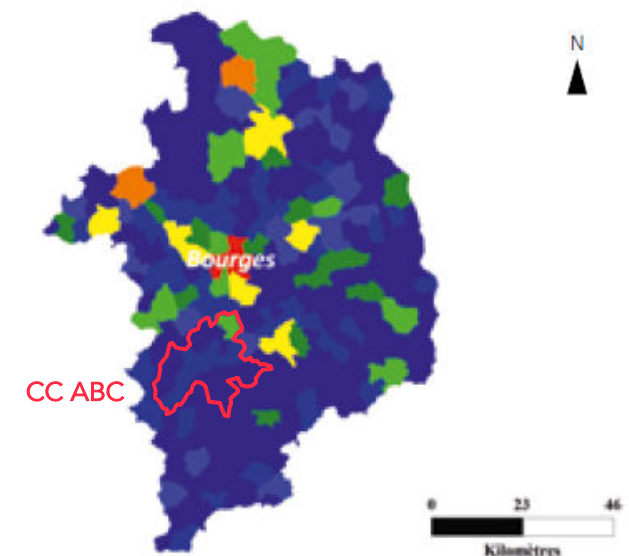
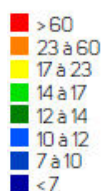
CARTES INVENTAIRES 2012

(source : LIGAIR)

Émissions GES ($\text{CO}_2, \text{CH}_4, \text{N}_2\text{O}$)
hors secteur industrie
année 2012
Unité : kilotonne équivalent CO_2 (V1.2)



Émissions PM_{10}
hors secteur industrie
année 2012
Unité : tonne/an (V1.2)



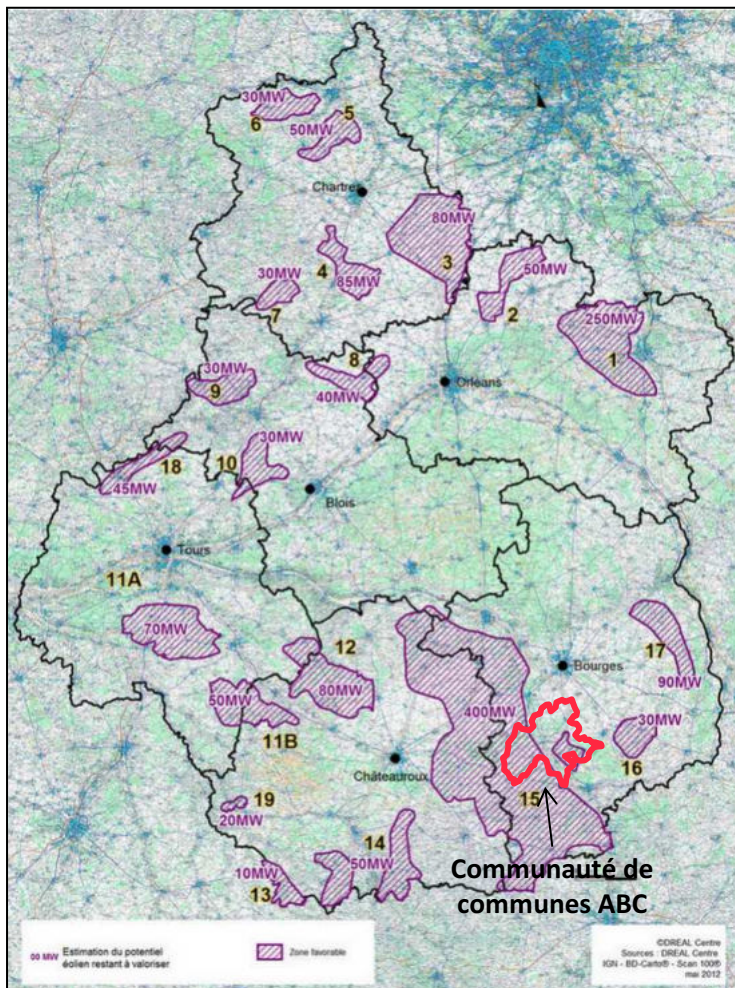
Autre aspect de la pollution de l'air à effet direct sur la santé :

On note la présence de l'ambrosie, plante envahissante et allergisante (pollen en fin d'été) très répandue dans le sud du département.

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

ENERGIE

Carte indicative des zones favorables au développement de l'énergie éolienne (source : SRE Centre, 2012)



Un potentiel marqué de développement éolien

La région Centre-Val de Loire est aux avant-postes dans ce mode de production d'énergie.

Le potentiel éolien dans le Cher est bon en Champagne Berrichonne mais de nombreuses contraintes limitent les zones d'implantation. En mars 2015, 9 parcs de 54 éoliennes sont raccordés dans le Cher.

Il y a deux projets éoliens autorisés et un projet éolien en instruction sur le territoire de la Communauté de communes ABC :

- Vallenay, 5 éoliennes autorisées pour une puissance totale maximale de 10 MW
- Montlouis, 6 éoliennes autorisées pour une puissance totale maximale de 26,4 MW
- Venesmes, 5 éoliennes en cours d'instruction d'une puissance totale maximale de 13,75 MW

Le potentiel hydroélectrique dans le Cher est très modeste, du fait de faibles pentes, d'étiages longs et marqués, et de l'importance des cours d'eau de faible débit, donc ne permettant que des puissances limitées (SRCAE Centre).

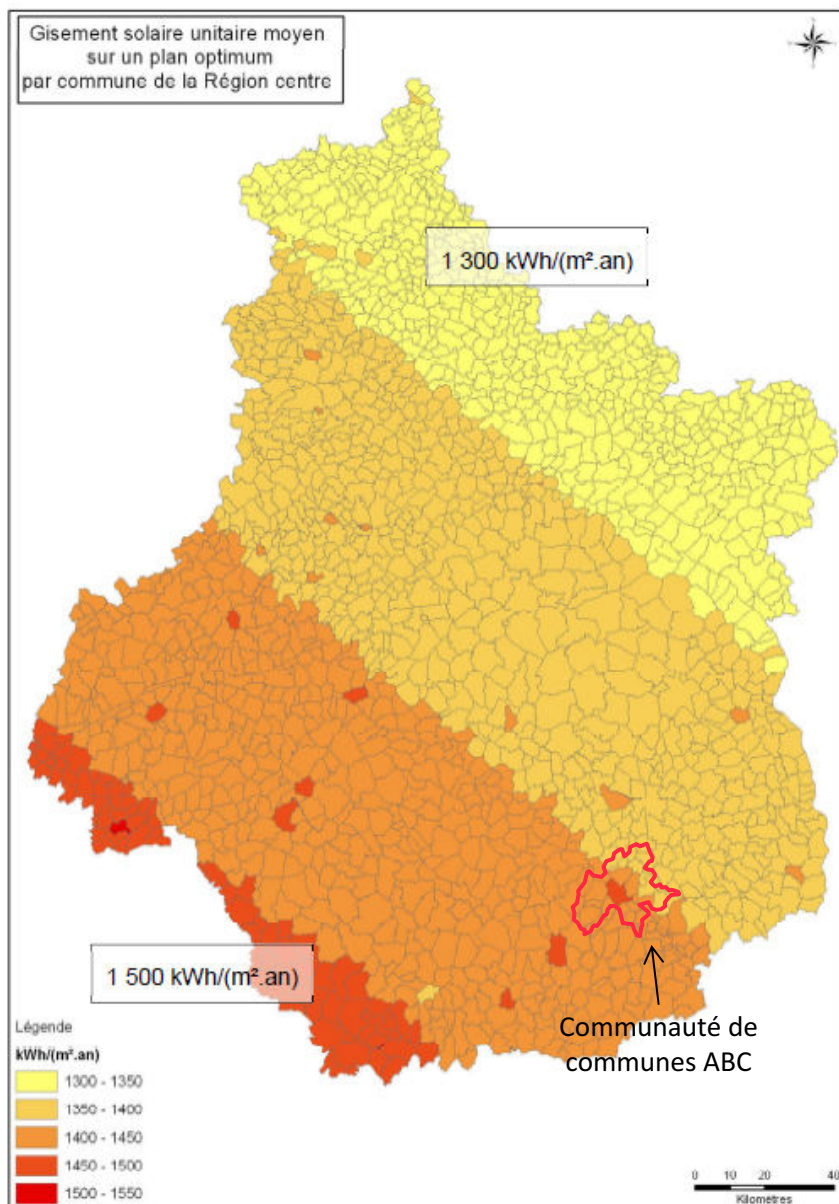
La région Centre-Val de Loire possède 22 installations hydrauliques dont trois barrages.

Dans le Cher, il existe cinq installations dont deux situées sur la communauté de commune ABC, produisant annuellement un total de 1246 MWh d'électricité.

Production hydroélectrique sur la communauté de commune (source : DDT18)

Nom de la centrale et année de 1 ^{re} mise en service	Commune	Puissance maximale nette (kW)	Production nette annuelle d'électricité en MWh en 2010
Moulin du Breuil (1992)	Lapan	300	1 118
Micro-centrale électrique (1958)	Châteauneuf-sur-Cher	165	128

Gisement solaire (source : SOGREAH GROUPE ARTELIA/ DREAL Centre)



Un gisement solaire moyen mais de nombreux projets en cours

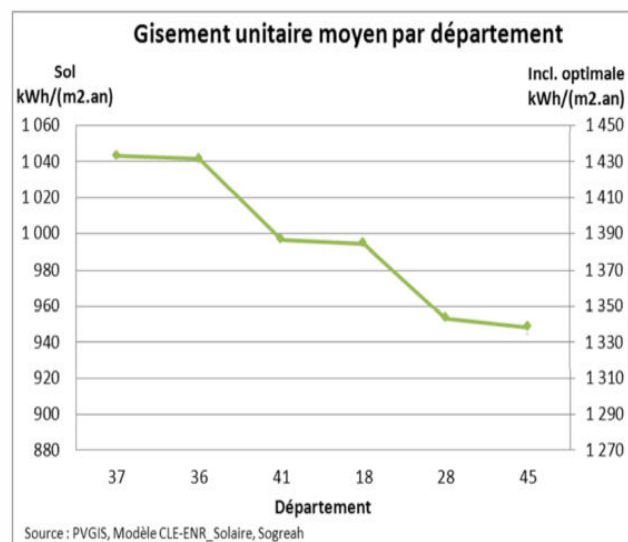
Le gisement solaire unitaire moyen par commune est présenté par la carte ci-contre. Le gradient d'irradiation est orienté selon un axe sud-ouest / nord-est et évolue de 1 500 kWh/(m².an) à 1 300 kWh/(m².an). Au niveau régional l'écart est donc relativement faible.

Le gisement unitaire moyen du département du Cher est le quatrième de la région Centre-Val de Loire.

Le territoire de la Communauté de Communes ABC présente un gisement solaire dans la moyenne de la région, avec environ 1 400 kWh/(m².an).

Plusieurs bâtiments de stockage sont équipés de panneaux photovoltaïques en toiture.

Plusieurs projets de parc photovoltaïques au sol sont à l'étude, notamment sur la commune de Venesmes.



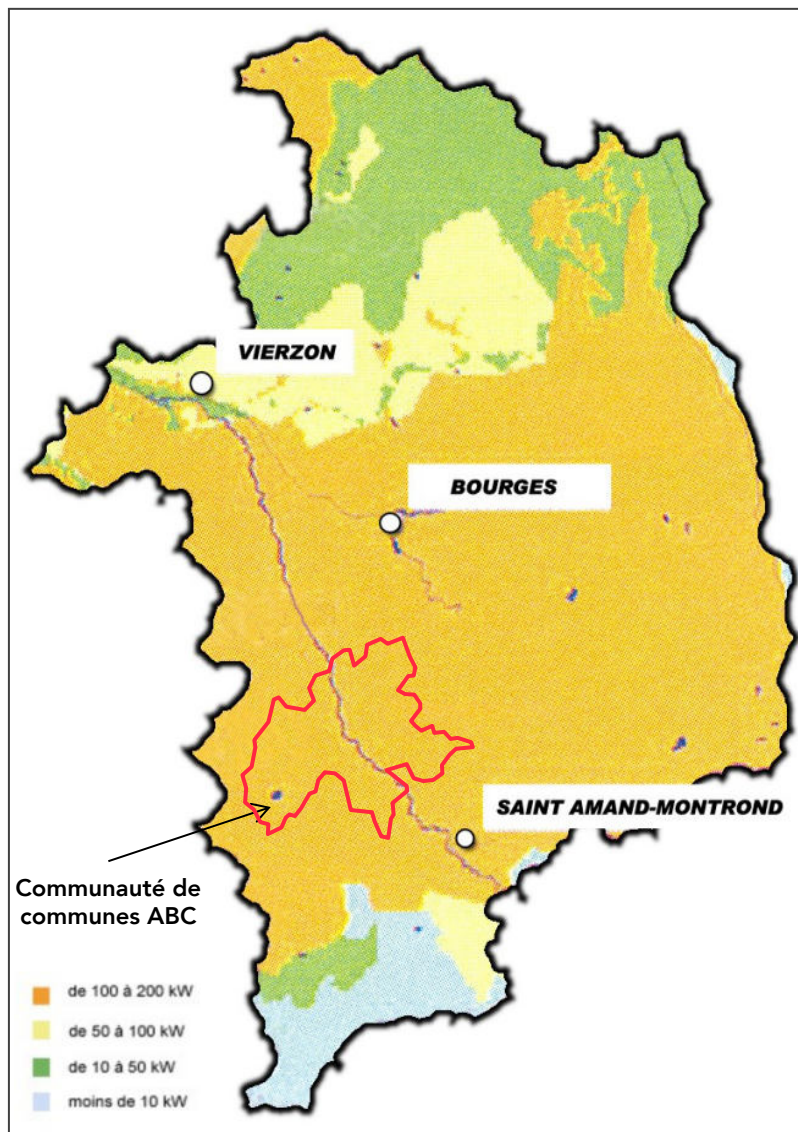
PV en toiture à Levet (source : Adev)



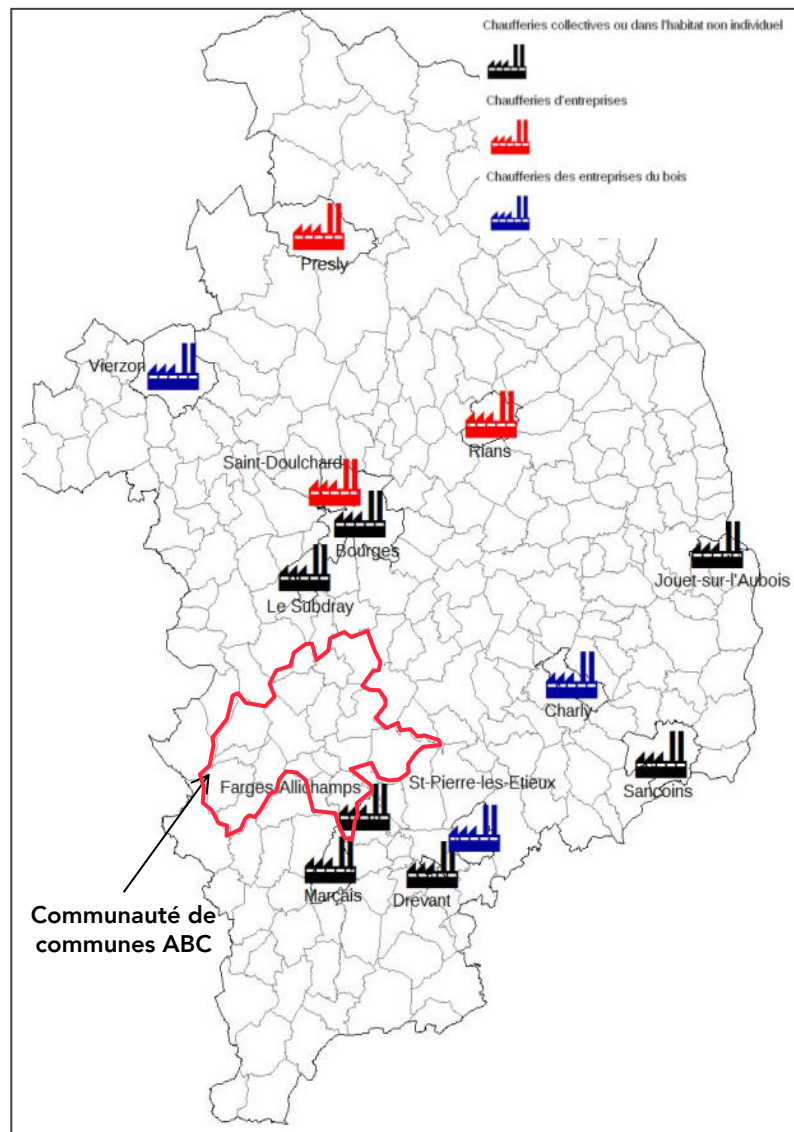
PV en toiture à Venesmes (source : Adev)



Potentiel géothermique (source : DDT18)



Chaufferies collectives (source : DDT18)



Une absence d'installations de géothermie et de biomasse sur le territoire

Le Cher est concerné par la géothermie très basse énergie dont le potentiel est déterminé comme bon. Il y a actuellement 9 opérations de géothermie basse énergie dans le département, aucune au sein de la Communauté de communes.

Bois énergie : il existe 16 chaufferies collectives industrielles dans le Cher. La communauté de commune ABC ne dispose pas à ce jour de tels équipements.

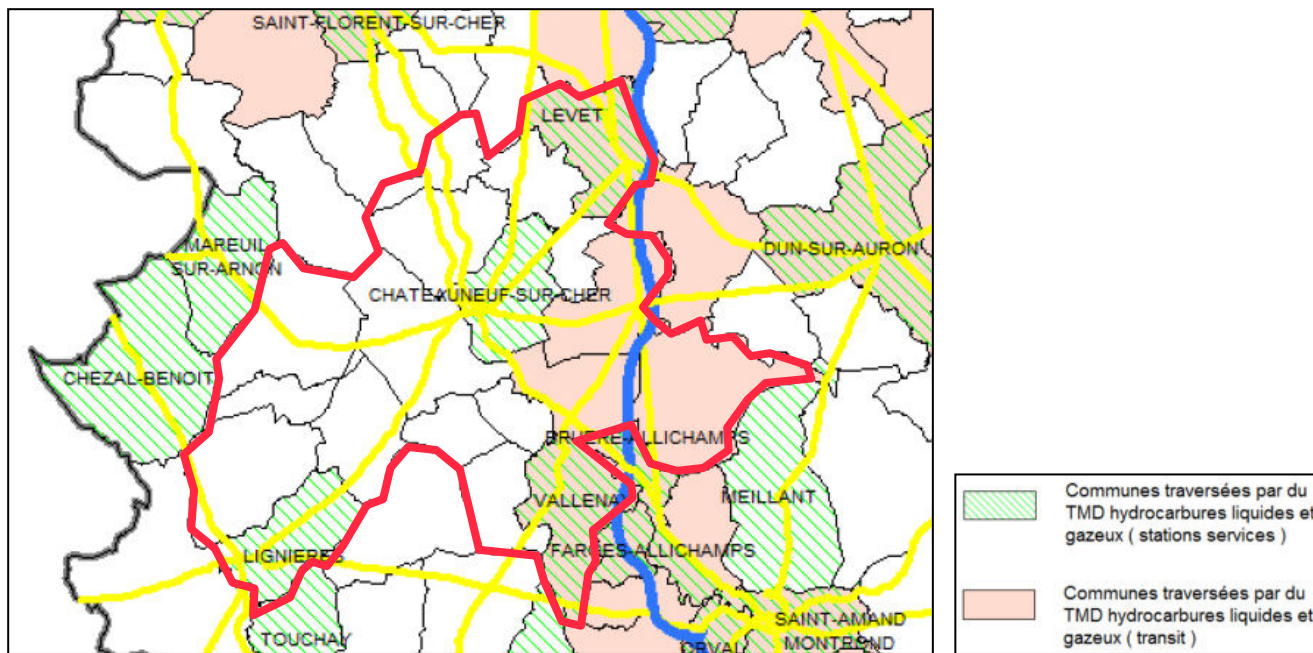
Biogaz : il existe une installation dans le Cher, et plusieurs en projet mais aucune au sein de la Communauté de communes.

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

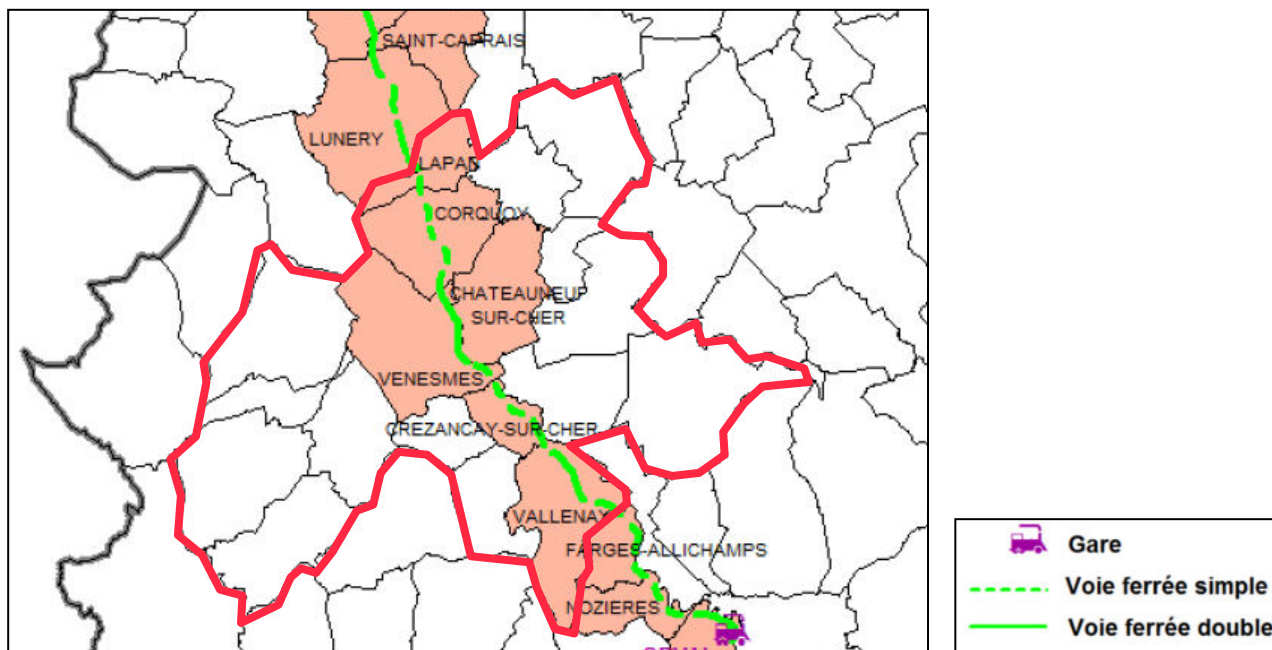
ENVIRONNEMENT ET NUISANCES

RISQUES TECHNOLOGIQUES - TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

Risque Transport Matière Dangereuse routier (source : DDT 18)



Risque Transport Matière Dangereuse ferroviaire (source : DDT 18)



Des risques liés au transport de matières dangereuses

Le territoire de ma Communauté de Communes ABC est traversé par un réseau routier relativement important.

Plusieurs infrastructures présentent un risque technologique lié au transport de matières dangereuses.

7 communes des 19 composant la Communauté de communes ABC sont concernées par ce risque, qui est de deux types :

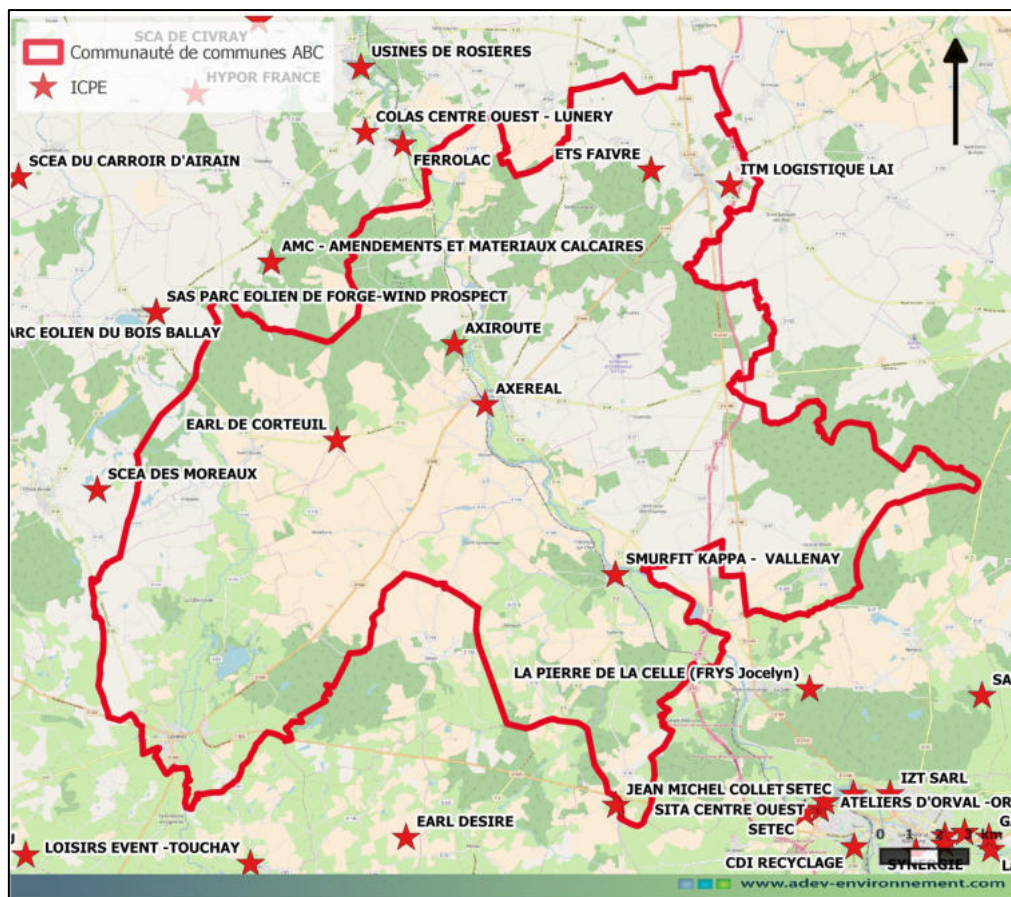
- Présence de stations services sur la commune : Levet, Châteauneuf-sur-Cher, Vallenay et Lignières.
- Transit par la commune : Levet, Chavannes, Saint-Loup-des-Chaumes, Uzay-le-Venon.

La communauté de Communes ABC est traversée par un axe ferroviaire.

Cet axe traverse 6 communes des 19 composant la Communauté de communes ABC : Vallenay, Crézançay-sur-Cher, Venesmes, Châteauneuf-sur-Cher, Corquoy, Lapan.

RISQUES TECHNOLOGIQUES - NUISANCES INDUSTRIELLES

Etablissements soumis à la législation sur les ICPE sur le territoire (source : DDT 18)



Liste des établissements relevant du régime des ICPE

Nom établissement	Activité	Commune	Régime	Statut SEVESO
ETS Faivre	Station service	Levet	Autorisation	Non SEVESO
ITM Logistique Lai	Entreposage et services auxiliaires des transports	Levet	Autorisation	Non SEVESO
Axiroute	Carrière	Corquoy	Autorisation	Non SEVESO
Axereal	Commerce de gros, à l'exception des automobiles et des motocycles	Châteauneuf-du-Cher	Autorisation	Non SEVESO
EARL de Corteuil	Culture et production animale, chasse et services annexes	Venesmes	Autorisation	Non SEVESO
SMURFIT KAPPA	Fabrication de carton ondulé	Vallenay	Autorisation	Non SEVESO

Des risques industriels présents le long de la vallée du Cher

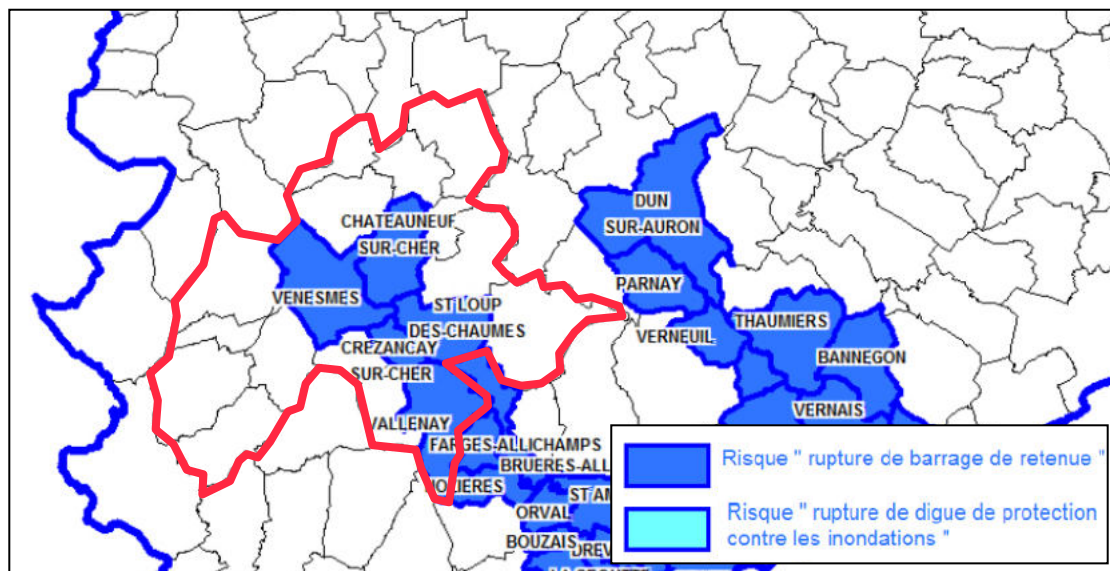
Aucun site SEVESO n'est présent sur le territoire de la Communauté de communes ABC. Il n'y a pas de plan de prévention des risques technologiques.

Six établissements relevant du régime des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement ont été recensés sur le territoire. Ils sont principalement localisés dans la vallée du Cher, sur les communes desservies par la voie ferrée : Vallenay, Châteauneuf-sur-Cher et Corquoy. Deux sont présentes sur la commune de Levet et une sur la commune de Venesmes.

L'ancienne décharge Grellet et le site SMURFIT KAPPA sur la commune de Vallenay sont des sites et sols pollués recensés dans la base de donnée BASOL.

En ce qui concerne le risque nucléaire, aucun n'est recensé dans le secteur et le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) publié par la Préfecture du Cher.

Risque de rupture de barrage (source : DDT 18)



Un territoire marqué par les risques liés aux cours d'eau le traversant

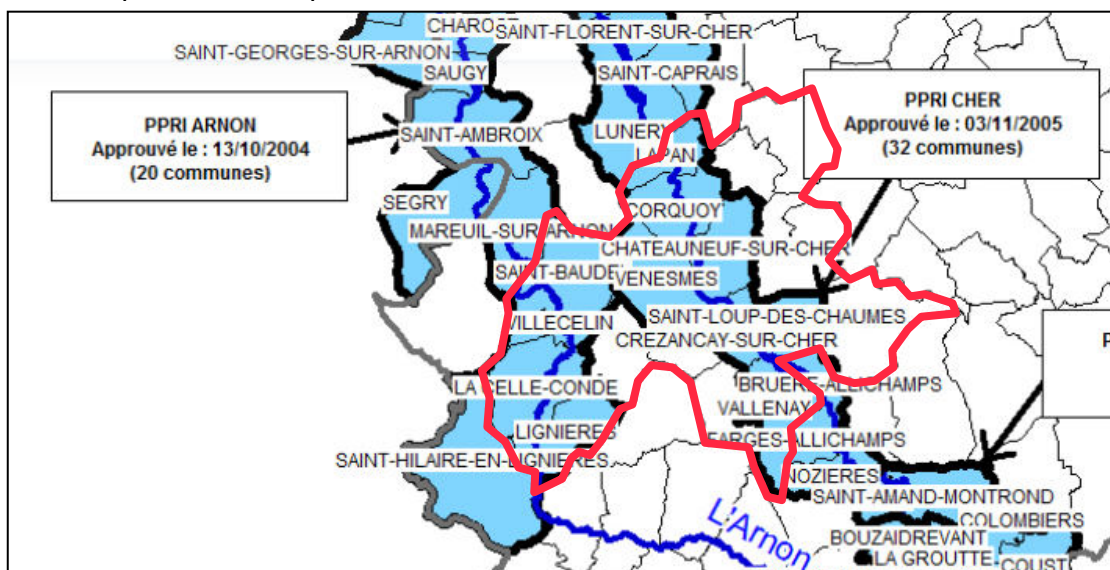
Le risque de rupture de barrage est présent sur le territoire de la Communauté de communes ABC, concernant le barrage de Rochebut sur le Cher.

Les communes concernées sont : Châteauneuf-sur-Cher, Venesmes, Saint-Loup-des-Chaumes, Crézançay-sur-Cher et Vallenay.

Deux Plan de Prévention des Risques d'Inondation du Cher concernent le territoire de la Communauté de Communes Arnon Boischaut Cher :

- PPRI Cher approuvé le 3 novembre 2005 concerne les communes de Lapan, Corquoy, Sainte-Lunaise, Châteauneuf-sur-Cher, Saint-Loup-des-Chaumes, Vallenay, Crézançay-sur-Cher et Venesmes. Ce PPRI est en cours de révision.
- PPRI Arnon approuvé le 13 octobre 2004 concerne les communes de Saint-Baudel, Villecelin, La Celle-Condé et Lignières

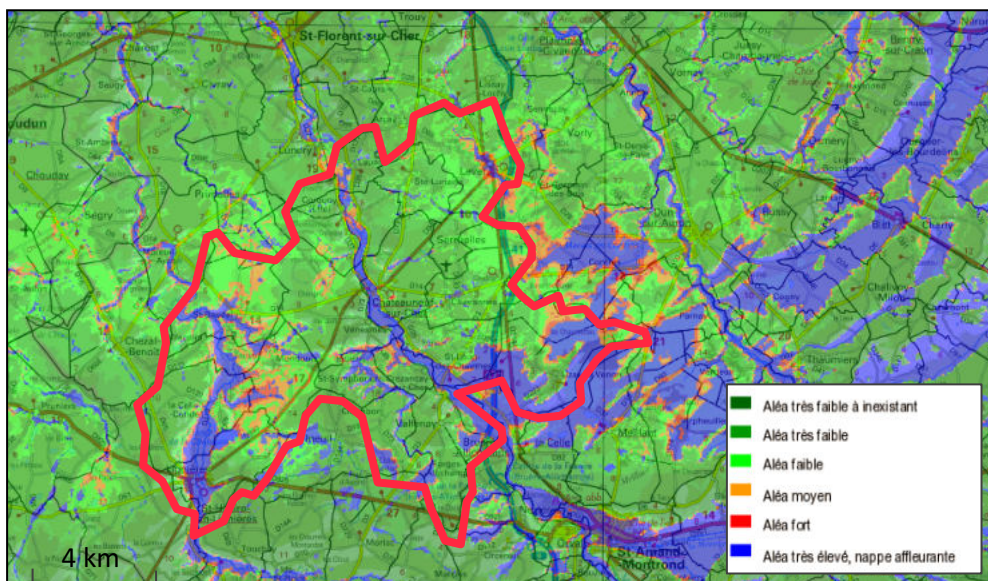
Plan de prévention des risques d'inondation (source : DDT 18)



Repère de crue à Châteauneuf du Cher (source : Adev)



Risque d'inondation par remontée de nappe dans les sédiments (source : Géorisques.gouv.fr)



Des risques d'inondations par remontée de nappe concentrés le long des cours d'eau

Le territoire de la Communauté de Communes Arnon Boischaut Cher est traversé par de nombreux cours d'eau, notamment par le Cher et l'Arnon.

Le risque d'inondation par remontée de nappe dans les sédiments est assez hétérogène sur le territoire de la Communauté de communes.

Les aléas les plus forts sont situés sur les zones où la nappe est affleurante et se trouvent plus ou moins liés aux cours d'eau identifiés sur le territoire de la Communauté de Communes ABC.

Des risques de mouvement de terrain localisés selon la nature du sol

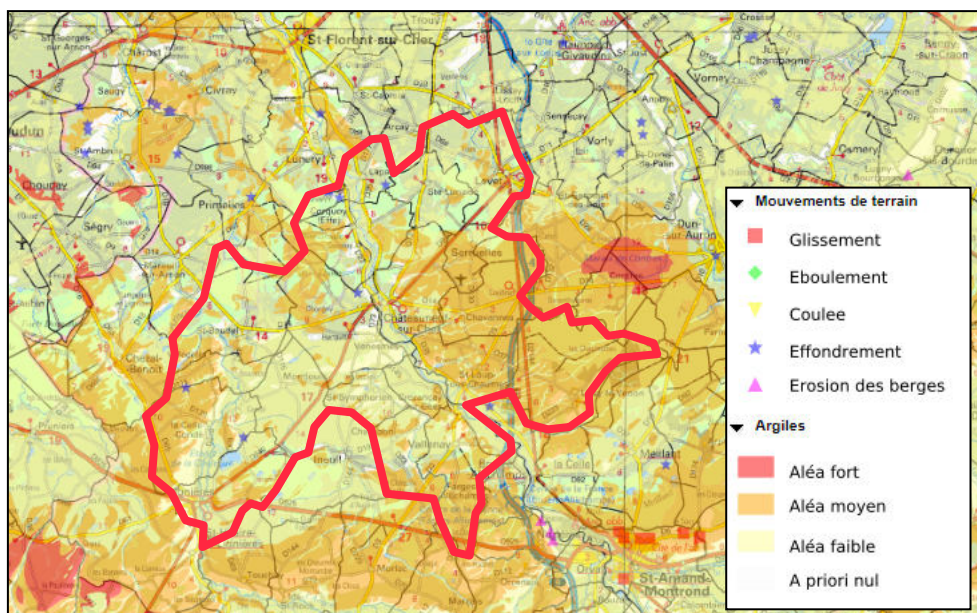
Les phénomènes de retrait-gonflement de certaines formations géologiques argileuses affleurantes provoquent des tassements différentiels qui se manifestent par des désordres affectant principalement le bâti individuel.

Sur le territoire de la Communauté de Communes ABC, le risque est faible à moyen selon les secteurs.

Il existe également un risque d'effondrement sur les Communes de Lapan, Venesmes et La Celle-sur-Condé.

Le niveau de risque sismique est quant à lui faible.

Retrait/gonflement des argiles (source : Géorisques.gouv.fr)



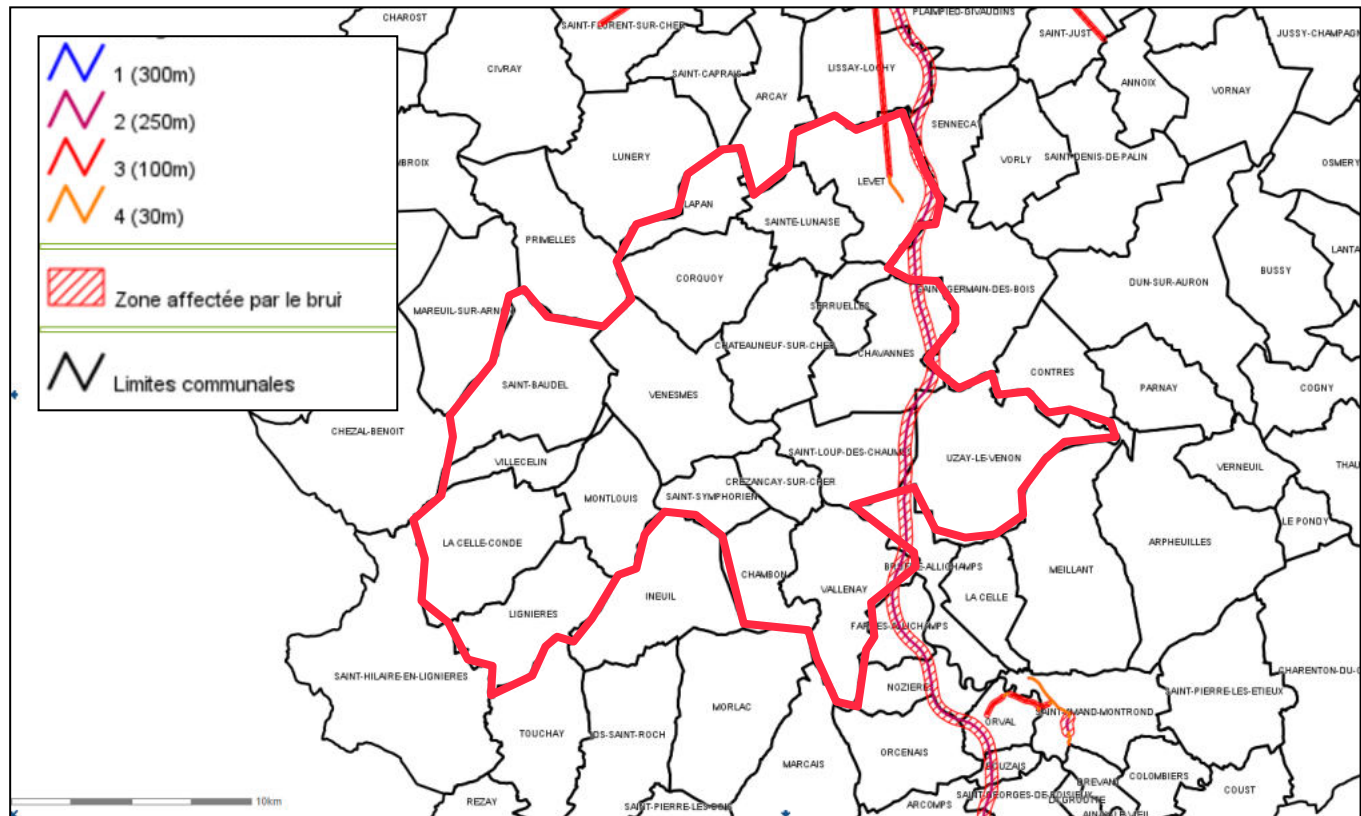
Des nuisances sonores faibles hormis le long de l'autoroute et au nord de Levet

Les catégories sonores sont classées de 1 à 5, respectivement de la plus à la moins bruyante.

L'infrastructure de transport qui génère le plus de trafic est l'autoroute A71, classée en catégorie 2, avec une largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure de 250 m. Toutes les communes situées dans l'est du territoire sont concernées : Levet, Chavannes, Saint-Loup-des-Chaumes, Uzey-le-Vernon et Vallenay

Un tronçon de la D2144 est classé en secteur 3, avec une largeur maximale des secteurs affectés par le bruit de part et d'autre de l'infrastructure de 100 m sur la commune de Levet.

Estimation du bruit des infrastructures de transport (source :DDT18)



L'Autoroute A71 à Levet (source : Adev)



ANNEXE 1 : DIAGNOSTIC AGRICOLE ET FONCIER

**Diagnostic réalisé par la Chambre
d'Agriculture 18 et la SAFER**